This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BIBLIOTHÈQUE
LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE CICÉRON

LETTRES

REVUES

PAR M. DE GOLBERY

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE COLMAR
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT (INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)
MEMBRE DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME.

TOME HUITIÈME.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK.

PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE
MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,
ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14.

M DCCC XXXV.

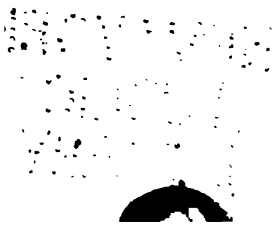

LETTRES

DE M. T. CICÉRON.

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ.

EPISTOLA DCCXIII.

(ad div., XV, 20.)

Scrib. mense maio, A. V. C. 709.

M. T. CICERO TREBONIO S. P. D.

ORATOREM meum (sic enim inscripsi) Sabino tuo commendavi. Natio me hominis impulit, ut ei recte putarem : nisi forte candidatorum licentia hic quoque usus hoc subito cognomen arripuit. Etsi modestus ejus vultus sermoque constans, habere quiddam a Curibus videbatur. Sed de Sabino satis.

Tu, mi Treboni, quum ad amorem meum aliquantum discedens addidisti; quo tolerabilius feramus igniculum desiderii tui, crebris nos litteris appellato : atque ita, si idem fiat a nobis. Quamquam duæ causæ sunt, cur tu frequentior in isto officio esse debeas, quam nos; primum, quod olim solebant, qui Romæ erant, ad provinciales amicos de re publica scribere : nunc tu nobis scribas oportet. Res enim publica istic est : deinde, quod nos aliis officiis tibi absenti satisfacere possumus : tu nobis, nisi litteris, non video, qua re alia satisfacere

LETTRES

DE M. T. CICÉRON.

LETTRE DCCXIII.

Écrite en mai 709.

M. T. CICÉRON A TREBONIUS.

J'AI recommandé à votre Sabinus mon livre de l'*Orateur;* car c'est le titre que j'ai donné à cet ouvrage. Sabinus est d'une nation qui inspire la confiance, à moins qu'usant aussi de la licence des candidats, ce ne soit un surnom qu'il ait pris tout d'un coup : mais la modestie de son visage et la gravité de ses discours, paraissent tenir quelque chose des anciens Cures. C'est assez parler de Sabinus.

Pour vous, mon cher Trebonius, après avoir encore à votre départ rendu plus grande l'amitié que j'ai pour vous, vous êtes obligé de m'écrire souvent, pour me faire supporter plus aisément l'impatience que j'éprouve de votre absence, surtout lorsque je vous promets de faire la même chose. Cependant deux raisons devraient vous rendre un peu plus actif que moi : l'une, parce qu'au lieu que c'était autrefois de Rome qu'on écrivait les nouvelles de la république à ses amis de province, c'est vous à présent qui devez nous les écrire. En effet, la république n'est-elle pas où vous êtes? En second

possis. Sed cetera scribes ad nos postea. Nunc hæc primo cupio cognoscere; iter tuum cujusmodi sit; ubi Brutum nostrum videris; quamdiu simul fueris; deinde, quum processeris longius, de bellicis rebus, de toto negotio, ut existimare possimus, quo statu simus. Ego tantum me scire putabo, quantum ex tuis litteris habebo cognitum.

Cura ut valeas, meque ames amore illo tuo singulari.

EPISTOLA DCCXIV.

(ad div., XI, 2.)

Scrib. Lanuvii, mense maio, A. V. C. 709.

BRUTUS ET CASSIUS PRÆTT. M. ANTONIO COS.

De tua fide, et benivolentia in nos, nisi persuasum esset nobis, non conscripsissemus hæc tibi : quæ profecto, quum istum animum habes, in optimam partem accipies. Scribitur nobis, magnam veteranorum multitudinem Romam convenisse jam, et ad kalendas junias futuram multo majorem. De te si dubitemus, aut vereamur, simus nostri dissimiles. Sed certe, quum ipsi in tua potestate fuerimus, tuoque adducti consilio dimiserimus ex municipiis nostros necessarios; neque solum edicto, sed etiam litteris id fecerimus : digni sumus,

lieu, nous, qui sommes à Rome, nous pouvons vous rendre d'autres services dans votre absence; et de vous, je ne vois pas que nous puissions attendre autre chose que des lettres. Mais remettez les nouvelles à l'avenir. Ce que je souhaite savoir à présent, c'est où vous en êtes de votre voyage, où vous avez vu notre cher Brutus, et combien de temps vous avez passé avec lui. Ensuite, lorsque vous serez plus avancé, vous nous entretiendrez des affaires de la guerre et de tous nos intérêts, afin que nous puissions connaître quelque chose à l'état où nous sommes. Je ne me croirai bien instruit qu'autant que je le serai par vos lettres.

Prenez soin de votre santé, continuez-moi votre amitié et témoignez-moi-la à votre manière.

LETTRE DCCXIV.

Écrite à Lanuvium, en mai 709.

BRUTUS ET CASSIUS, PRÉTEURS, A M. ANTOINE, CONSUL.

Si nous étions moins persuadés de votre sincérité et de vos bonnes intentions, nous ne penserions point à vous écrire; mais disposé comme vous l'êtes à notre égard, vous ne manquerez point de prendre cette lettre dans le meilleur sens. On nous écrit qu'on a déjà vu à Rome un grand nombre de vétérans, et qu'on en attend encore beaucoup plus pour le 1er juin. Il serait indigne de nous de former des soupçons ou de nous abandonner à la crainte. Cependant, après nous être livrés à vous de si bonne foi, après avoir congédié suivant votre conseil, et non-seulement par un édit, mais encore par nos

quos habeas tui consilii participes, in ea præsertim re, quæ ad nos pertinet. Quare petimus a te, facias nos certiores tuæ voluntatis in nos.

Putesne, nos tutos fore in tanta frequentia militum veteranorum, quos etiam de reponenda ara cogitare audimus : quod velle te probare vix quisquam posse videtur, qui nos salvos, et honestos velit. Nos ab initio spectasse otium, nec quidquam aliud libertate communi quæsisse, exitus declarat. Fallere nemo nos potest, nisi tu; quod certe abest a tua virtute, et fide; sed alius nemo facultatem habet decipiendi nos. Tibi enim uni credidimus, et credituri sumus. Maximo de nobis timore afficiuntur amici nostri; quibus etsi tua fides explorata est, tamen illud in mentem venit, multitudinem veteranorum facilius impelli ab aliis quo libet, quam a te retineri posse. Rescribas nobis ad omnia, rogamus. Nam illud valde leve est, ac nugatorium, ea re denuntiatum esse veteranis, quod de commodis eorum mense junio laturus esses. Quem enim impedimento futurum putas, quum de nobis certum sit, nos quieturos? Non debemus cuiquam videri nimium cupidi vitæ, quum accidere nobis nihil possit sine pernicie et confusione omnium rerum.

lettres, des amis qui nous étaient venus joindre des villes municipales, nous méritons que vous ne nous fassiez pas un mystère de vos desseins, surtout dans une affaire qui nous intéresse essentiellement. Apprenez-nous donc quelles sont vos intentions à notre égard.

Croyez-vous qu'il n'y ait rien à risquer pour nous dans cette foule de vétérans, dont on prétend même que le dessein est de relever l'autel de César; entreprise aussi contraire à notre sûreté qu'à notre honneur? Les effets prouvent assez que nous n'avons jamais eu d'autre vue que la paix et la liberté. Vous êtes le seul qui puissiez nous tromper : cette crainte serait contraire à l'idée que nous avons de votre sincérité et de votre vertu; mais vous êtes le seul qui puissiez nous tromper, parce que notre confiance repose uniquement sur vous. Nos amis tremblent pour nous; car, tout persuadés qu'ils sont de votre bonne foi, ils considèrent qu'une multitude de vétérans peut être portée à la violence avec beaucoup plus de promptitude que vous n'auriez de moyens pour l'arrêter. Expliquez-vous donc sur toutes ces circonstances. Il n'y aurait pas de vraisemblance à nous répondre que les vétérans s'assemblent parce que vous devez faire quelque proposition au sénat en leur faveur, au mois de juin. De qui pourraient-ils craindre de l'opposition, lorsqu'il est certain qu'ils n'en recevront pas de nous? Au reste, on ne doit pas nous soupçonner d'avoir trop d'attachement pour la vie, si l'on considère qu'il ne peut nous arriver rien de funeste sans le renversement total de la république.

EPISTOLA DCCXV.

(ad div., XII, 16.)

Scrib. Athenis, a. d. VIII kal. jun., A. V. C. 709.

TREBONIUS CICERONI S.

S. V. B. E. ATHENAS veni a. d. XI kalend. jun. atque ibi, quod maxime optabam, vidi filium tuum, deditum optimis studiis, summaque modestiæ fama. Qua ex re quantam voluptatem ceperim, scire potes, etiam me tacente. Non enim nescis, quanti te faciam, et quam, pro nostro veterrimo verissimoque amore, omnibus tuis etiam minimis commodis, non modo tanto bono, gaudeam. Noli putare, mi Cicero, me hoc auribus tuis dare : nihil adolescente tuo, atque adeo nostro (nihil enim mihi a te potest esse sejunctum), aut amabilius omnibus iis, qui Athenis sunt, est, aut studiosius earum artium, quas tu maxime amas, hoc est, optimarum. Itaque tibi, quod vere facere possum, libenter quoque gratulor, nec minus etiam nobis; quod eum, quem necesse erat diligere, qualiscumque esset, talem habemus, ut libenter quoque diligamus. Qui quum mihi in sermone injecisset, se velle Asiam visere : non modo invitatus, sed etiam rogatus est a me, ut id potissimum nobis obtinentibus provinciam faceret. Cui nos et caritate et amore tuum officium præstaturos non debes dubitare. Illud quoque erit nobis curæ, ut Cratippus una cum eo sit, ne putes, in Asia feriatum illum ab iis studiis, in quæ tua cohortatione incitatur, futurum. Nam illum pa-

LETTRE DCCXV.

Athènes, 25 mai 709.

TREBONIUS A CICÉRON.

Je suis arrivé à Athènes le 22 mai, et, suivant le plus ardent de mes désirs, j'y ai vu votre fils, qui s'applique aux études les plus utiles, et qui s'est fait une grande réputation de modestie. Vous comprenez, sans que je le dise, combien j'en ai ressenti de joie; car vous n'ignorez pas combien je vous honore, et quel intérêt notre très-ancienne et très-sincère amitié me fait prendre, non-seulement à un bien de cette nature, mais même à vos moindres avantages. N'allez pas vous imaginer, mon cher Cicéron, que je cherche ici à flatter votre cœur. Je vous assure que votre jeune homme, ou plutôt le nôtre, car vous n'avez rien qui ne me soit commun avec vous, est généralement aimé dans Athènes, et qu'il s'applique avec tout le soin possible aux arts que vous aimez, c'est-à-dire, aux meilleurs. C'est donc avec autant de sincérité que de satisfaction que je félicite et vous et moi, de ce que nous avons de si justes raisons d'aimer celui pour qui nous ne laisserions pas d'avoir ces sentimens quand il les mériterait moins. Il m'a fait entendre qu'il ne serait pas fâché de voir l'Asie. Non-seulement je l'en ai pressé, mais je l'ai prié de prendre pour ce voyage le temps où je vais commander dans cette province; et vous ne devez pas douter que je ne lui tienne lieu de vous-même par ma tendresse et mes attentions. J'aurai soin qu'il soit accompagné de Cratippus, car je

ratum, ut video, et ingressum pleno gradu, cohortari non intermittemus, quo in dies longius discendo, exercendoque se procedat.

Vos quid ageretis in re publica, quum has litteras dabam, non sciebam. Audiebam quædam turbulenta, quæ scilicet cupio esse falsa, ut aliquando otiosa libertate fruamur : quod vel minime adhuc mihi contigit. Ego tamen nactus in navigatione nostra pusillum laxamenti, concinnavi tibi munusculum ex instituto meo, et dictum, cum magno nostro honore a te dictum, conclusi, et tibi infra subscripsi. In quibus versiculis si tibi quibusdam verbis εὐθυρρημονέστερος videbor : turpitudo personæ ejus, in quam liberius invehimur, nos vindicabit. Ignosces etiam iracundiæ nostræ : quæ justa est in ejusmodi et homines, et cives. Deinde, qui magis hoc Lucilio licuerit assumere libertatis, quam nobis? quum etiam si odio pari fuerit in eos, quos læsit, tamen certe non magis dignos habuerit, in quos tanta libertate verborum incurreret.

Tu, sicut mihi pollicitus es, adjunges me quam primum ad tuos sermones. Namque illud non dubito, quin, si quid de interitu Cæsaris scribas, non patiaris me minimam partem et rei, et amoris tui ferre. Vale, et matrem, meosque tibi commendatos habe. D. VIII kalendas junias, Athenis.

ne veux pas que vous regardiez cette partie comme une interruption pour ces études auxquelles vous ne cessez de l'exhorter. Je le vois armé de toutes pièces et lancé dans la carrière à grands pas; mais je ne laisserai pas de l'exciter sans cesse.

En vous écrivant, j'ignore quelles sont à présent les affaires qui vous occupent. On nous fait craindre de nouveaux troubles. Je souhaite que toutes ces nouvelles soient fausses, afin que nous puissions jouir quelque jour d'une liberté qui nous assure du loisir. C'est un bonheur que je n'ai point encore connu. Cependant ma navigation m'a procuré un peu de relâche, que j'ai mis à profit pour vous préparer le petit présent que je m'étais proposé. J'ai conclu l'ouvrage par le mot qui me regarde et qui m'a fait tant d'honneur; et j'y ai mis votre nom. Si vous trouvez dans cet endroit quelques termes un peu libres, je me crois justifié par l'infamie du personnage à qui j'en veux. Vous me pardonnerez aussi mon petit emportement; car je le crois juste contre des gens et des citoyens de ce caractère. D'ailleurs, pourquoi cette liberté aurait-elle été plus permise à Lucilius qu'à nous? Il pouvait haïr autant ceux qu'il lui a plu d'attaquer; mais je défie qu'ils fussent plus dignes des expressions libres dont il s'est servi contre eux.

Pour vous, j'espère, comme vous me l'avez promis, que vous me ferez entrer promptement dans vos dialogues; surtout si vous écrivez quelque chose sur la mort de César, car je me flatte que vous ne me donnerez pas une petite part à l'action et aux témoignages de votre amitié. Prenez soin de votre santé. Je vous recommande ma mère et toute ma famille. A Athènes, le 25 mai.

EPISTOLA DCCXVI.

(ad div., XI, 27.)

Scrib. in Tusculano, vel alia villa, exeunte maio, A. V. C. 709.

M. T. CICERO MATIO S.

Nondum satis constitui, molestiæne plus, an voluptatis attulerit mihi Trebatius noster, homo quum plenus officii, tum utriusque nostrum amantissimus. Nam quum in Tusculanum vesperi venissem, postridie ille ad me, nondum satis firmo corpore quum esset, mane venit. Quem quum objurgarem, quod parum valitudini parceret : tum ille, nihil sibi longius fuisse, quam ut me videret. Num quidnam, inquam, novi? Detulit ad me querelam tuam; de qua prius, quam respondeo, pauca præponam.

Quantum memoria repetere præterita possum, nemo est mihi te amicus antiquior. Sed vetustas habet aliquid commune cum multis; amor non habet. Dilexi te, quo die cognovi, meque a te diligi judicavi. Tuus deinde discessus, isque diuturnus, ambitio nostra, et vitæ dissimilitudo non est passa voluntates nostras consuetudine conglutinari. Tuum tamen erga me animum agnovi multis annis ante bellum civile, quum Cæsar esset in Gallia. Quod enim vehementer mihi utile esse putabas, nec inutile ipsi Cæsari, perfecisti, ut ille me diligeret, coleret, haberet in suis. Multa prætereo, quæ temporibus illis inter nos familiarissime dicta, scripta, communicata sunt. Graviora enim consecuta sunt.

LETTRE DCCXVI.

Écrite à Tusculum, ou à une autre de ses maisons de campagne, fin de mai 709.

M. T. CICÉRON A MATIUS.

Il n'est pas encore décidé pour moi si notre cher Trebatius, qui est d'ailleurs le plus obligeant de tous les hommes et qui nous aime beaucoup tous deux, m'a causé plus de chagrin que de plaisir. Je m'étais rendu le soir à Tusculum. Il vint m'y voir le lendemain au matin, sans être encore bien rétabli. Je lui fis un reproche de ménager si peu sa santé : il me répondit que je devais m'en prendre à l'impatience qu'il avait eue de me voir. Que m'apprendrez-vous de nouveau? lui dis-je. Il m'exposa vos plaintes. Mais, avant que d'y répondre, permettez que je commence par quelques réflexions.

Autant que je puis me rappeler le passé, je n'ai pas de plus ancien ami que vous. L'ancienneté est un avantage assez commun; mais on ne peut pas dire la même chose de l'amitié. J'en ai conçu pour vous le premier jour que je vous ai connu, et j'ai jugé que vous aviez pris pour moi les mêmes sentimens. Ensuite votre départ, la longueur de votre absence, mon ambition et la différence de mes occupations, n'ont guère permis que notre penchant se fortifiât par un commerce habituel. Cependant je n'ai pu méconnaître ce que vous pensiez en ma faveur, plusieurs années avant la guerre civile, pendant que César était dans la Gaule. Vous le disposâtes à m'aimer, à marquer de la considération pour moi, à me compter au nombre des siens, parce que

Et initio belli civilis quum Brundisium versus ires ad Cæsarem, venisti ad me in Formianum. Primum hoc ipsum quanti, præsertim temporibus illis? Deinde oblitum me putas consilii, sermonis, humanitatis tuæ? quibus rebus interesse memini Trebatium. Nec vero sum oblitus litterarum tuarum, quas ad me misisti, quum Cæsari obviam venisses in agro, ut arbitror, trebulano. Secutum illud tempus est, quum me ad Pompeium proficisci, sive pudor meus coegit, sive officium, sive fortuna. Quod officium tuum, quod studium vel in absentem me, vel in præsentes meos defuit? quem porro omnes mei et mihi et sibi te amiciorem judicaverunt?

Veni Brundisium. Oblitumne me putas, qua celeritate, ut primum audieris, ad me Tarento advolaris? quæ tua fuerit assessio, oratio, confirmatio animi mei, fracti communium miseriarum metu? Tandem aliquando Romæ esse cœpimus. Quid defuit nostræ familiaritati? In maximis rebus quonam modo me gererem adversus Cæsarem, usus tuo consilio sum. In reliquis officiis, cui tu tribuisti, excepto Cæsare, præter me, ut domum ventitares, horasque multas sæpe suavissimo sermone consumeres? tum, quum etiam, si meministi, ut hæc φιλοσοφούμενα

vous jugiez que je pouvais tirer beaucoup d'avantages de son amitié, et que la mienne ne lui était pas inutile. Je passe sur quantité de paroles bienveillantes, d'écrits ou d'autres communications. Ce qui suit est plus important.

Dès le commencement de la guerre civile, lorsque vous alliez joindre César à Brindes, vous prîtes par ma maison de Formies, où vous saviez que j'étais alors. Quel prix d'abord ne dus-je point attacher à cette visite, surtout dans de telles circonstances? Ensuite, croyez-vous que je puisse avoir oublié vos conseils, vos discours, et tous les témoignages de votre bonté? Je me souviens que Trebatius était présent. Je ne conserve pas moins le souvenir des lettres que vous m'écrivîtes, lorsque vous eûtes joint César, dans le canton, si je ne me trompe, de Trebula. Le temps qui succéda fut celui où, soit par pudeur, soit par devoir, soit par un coup du sort, je me vis contraint de suivre Pompée. Quels services, quelles marques d'attention et de zèle ne me rendîtes-vous pas dans mon absence, et à ma famille, qui était à Rome! Toutes les personnes qui m'appartenaient ne vous regardent-elles pas comme notre meilleur ami?

Je revins à Brindes. Vous imaginez-vous que j'aie oublié avec quelle promptitude vous y accourûtes de Tarente, à la première nouvelle de mon arrivée; quel fut votre abord, votre entretien; dans quels termes vous relevâtes mon courage, abattu comme il était par la crainte des misères communes? Enfin, je me revis à Rome. Que manqua-t-il à la familiarité de notre amitié dans les plus importantes occasions? Ce fut par vos conseils que j'appris comment je devais me conduire avec César, dont vous prîtes plaisir à fréquenter la maison, et chez qui vous

scriberem, tu me impulisti. Post Cæsaris reditum, quid tibi majori curæ fuit, quam ut essem ego illi quam familiarissimus? quod effeceras.

Quorsum igitur hæc oratio longior, quam putaram? Quia sum admiratus, te, qui hæc nosse deberes, quidquam a me commissum, quod esset alienum nostra amicitia, credidisse. Nam præter hæc quæ commemoravi, quæ testata sunt et illustria, habeo multa occultiora, quæ vix verbis exsequi possum. Omnia me tua delectant : sed maxime, tum fides in amicitia, consilium, gravitas, constantia; tum lepos, humanitas, litteræ.

Quapropter redeo nunc ad querelam. Ego te suffragium tulisse in illa lege, primum non credidi : deinde, si credidissem, numquam id sine aliqua justa causa existimarem te fecisse. Dignitas tua facit, ut animadvertatur, quidquid facias; malivolentia autem hominum, ut nonnulla durius, quam a te facta sint, proferantur. Ea tu si non audis quid dicam, nescio. Equidem, si quando audio, tam defendo, quam me scio a te contra iniquos meos solere defendi. Defensio autem est duplex. Alia sunt, quæ liquido negare soleam : ut de isto ipso suffragio. Alia, quæ defendam a te pie fieri et humane : ut de

passiez bien des heures dans les plus agréables entretiens? Ce fut même alors, si vous vous en souvenez, que vous m'engageâtes à composer mes ouvrages philosophiques. Après le retour de César, qu'eûtes-vous plus à cœur que de me faire entrer dans son intimité? et vous y parvîntes en effet.

Mais, quel est donc le but de ce discours, qui devient plus long que je ne me l'étais figuré? C'est de vous faire remarquer combien il a dû me paraître surprenant qu'avec le souvenir que vous devez conserver de tout cela, vous m'ayez cru capable d'avoir commis quelque chose qui blessât notre amitié. En effet, les faits que je viens de rapporter sont connus et bien établis; mais combien j'ai de preuves encore de votre amitié. Les paroles me suffiraient à peine pour le dire. Tout ce qui vous regarde est en possession de me plaire; mais surtout votre fidélité extraordinaire en amitié, votre prudence, votre gravité, votre constance; et, le dirai-je? l'agrément de votre esprit, votre politesse, et votre goût pour les lettres.

Revenons donc à vos plaintes. Premièrement, je n'ai pas cru que vous ayez appuyé cette loi de votre suffrage. En second lieu, quand je l'aurais cru, je ne me serais jamais persuadé que vous l'eussiez fait sans quelque juste raison. Votre haute position fait que toutes vos actions sont observées, et la malignité des hommes ne leur donne pas toujours une interprétation favorable. Si vous n'en apprenez rien, je ne sais comment je dois faire pour m'expliquer. Pour moi, lorsqu'il m'arrive de l'entendre, je prends votre défense comme je sais que vous prenez la mienne contre mes ennemis. J'ai deux manières de vous défendre : il y a des choses que je désavoue nette-

curatione ludorum. Sed te, hominem doctissimum, non fugit, si Cæsar rex fuerit, quod mihi quidem videtur, in utramque partem de tuo officio disputari posse : vel in eam, qua ego uti soleo, laudandam esse fidem et humanitatem tuam, qui amicum etiam mortuum diligas : vel in eam, qua nonnulli utuntur, libertatem patriæ vitæ amici anteponendam.

Ex his sermonibus utinam essent delatæ ad te disputationes meæ! Illa vero duo, quæ maxima sunt laudum tuarum, quis aut libentius, quam ego, commemorat, aut sæpius : te, et non suscipiendi belli civilis gravissimum auctorem fuisse, et moderandæ victoriæ? in quo, qui mihi non assentiretur, inveni neminem.

Quare habeo gratiam Trebatio, familiari nostro, qui mihi dedit causam harum litterarum : quibus nisi crediderис, me omnis officii et humanitatis expertem judicaris; quo nec mihi gravius quidquam potest esse, nec a te alienius.

ment, comme celles qui regardent votre suffrage même. Il y en a d'autres que je tourne à l'honneur de votre piété et de votre humanité, telles que le soin que vous avez pris des jeux publics. Mais vous êtes trop éclairé pour ne pas reconnaître que si César était roi, comme il me semble qu'on n'en saurait disconvenir, on peut disputer pour et contre sur votre devoir; c'est-à-dire, ou prendre, comme moi, le parti de soutenir que votre tendresse et votre fidélité sont louables lorsque vous ne cessez pas d'aimer un ami mort; ou prétendre, comme d'autres le font, que la liberté de la patrie est préférable à la vie d'un ami.

Je voudrais qu'on vous eût rapporté mes discussions sur ces deux points. Mais il y en a deux autres, qui font la plus juste matière de votre éloge, et que personne ne relève ni plus volontiers ni plus souvent que moi : c'est que votre sentiment a toujours été que la guerre civile ne devait point être entreprise, et qu'il fallait garder de la modération dans la victoire. Je n'ai trouvé là dessus personne qui ne m'ait applaudi.

Ainsi je dois remercier Trebatius, notre ami commun, de l'occasion qu'il m'a donnée de vous écrire cette lettre. Douter des sentimens qu'elle contient, ce serait marquer une trop mauvaise idée de mon caractère; et rien assurément ne pourrait être plus affligeant pour moi, ni plus éloigné de l'opinion que j'ai du vôtre.

EPISTOLA DCCXVII.

(ad div., XI, 28.)

Scrib. Romæ, exeunte maio, A. V. C. 709.

MATIUS CICERONI S.

MAGNAM voluptatem ex tuis litteris cepi, quod, quam speraram atque optaram, habere te de me opinionem, cognovi. De qua etsi non dubitabam, tamen, quia maximi æstimabam, ut incorrupta maneret, laborabam. Conscius autem mihi eram, nihil a me commissum esse, quod boni cujusquam offenderet animum. Eo minus credebam, plurimis atque optimis artibus ornato tibi temere quidquam persuaderi potuisse, præsertim in quem mea propensa et perpetua fuisset atque esset benivolentia. Quod quum, ut volui, scio esse : respondebo criminibus, quibus tu pro me, ut par erat tuæ singulari bonitati et amicitiæ nostræ, sæpe restitisti.

Nota enim mihi sunt quæ in me post Cæsaris mortem contulerunt. Vitio mihi dant quod mortem hominis necessarii graviter fero; atque eum, quem dilexi, periisse indignor. Aiunt enim, patriam amicitiæ præponendam esse; proinde ac si jam vicerint, obitum ejus rei publicæ fuisse utilem. Sed non agam astute. Fateor, me ad istum gradum sapientiæ non pervenisse. Neque enim Cæsarem in dissensione civili sum secutus; sed amicum, quamquam re offendebar, tamen non deserui : neque bellum umquam civile, aut etiam causam dissensionis

LETTRE DCCXVII.

Rome, fin de mai 709.

MATIUS A CICÉRON.

Il m'est doux d'apprendre par votre lettre que vous conservez toujours de moi votre bonne opinion : c'était là ma plus douce espérance et mon plus grand désir. Quoique je n'en eusse pas le moindre doute, le prix que j'y attache était capable de me causer de l'inquiétude : mon cœur me rendait témoignage que je n'ai rien fait qui puisse offenser un homme de bien; et je ne pouvais par conséquent m'imaginer qu'avec un mérite si extraordinaire vous fussiez prévenu sans raison contre un ancien ami, dont les sentimens n'ont jamais changé pour vous. Puisque les vôtres sont tels que je le désire, je veux m'expliquer sur ces accusations, contre lesquelles votre bonté et votre amitié vous ont fait prendre si souvent mon parti.

Je n'ignore point ce que certaines personnes ont dit de moi depuis la mort de César. On me fait un crime de la douleur que je ressens d'avoir perdu mon ami. On prétend que le service de la patrie doit être préféré aux devoirs de l'amitié; comme s'il était bien prouvé que le meurtre de César fut en effet de quelque utilité pour la patrie. Mais je ne veux point employer ici l'artifice. J'avoue que je ne suis point à ce haut degré de sagesse. Ce n'est pas César que j'ai suivi dans nos dernières dissensions : c'est à mon ami que je me suis attaché; et quelque aversion que j'eusse pour le parti des

probavi; quam etiam nascentem exstingui summe studui. Itaque in victoria hominis necessarii, neque honoris, neque pecuniæ dulcedine sum captus : quibus præmiis reliqui, minus apud eum quam ego quum possent, immoderate sunt abusi. Atque etiam res familiaris mea, lege Cæsaris deminuta est : cujus beneficio plerique, qui Cæsaris morte lætantur, remanserunt in civitate.

Civibus victis ut parceretur, æque ac pro mea salute, laboravi. Possum igitur, qui omnes voluerim incolumes, eum, a quo id impetratum est, periisse non indignari; quum præsertim iidem homines illi, et invidiæ, et exitio fuerint? Plecteris ergo, inquiunt, quum factum nostrum improbare audes. O superbiam inauditam! alios in facinore gloriari, aliis ne dolere quidem impunite licere! At hæc etiam servis semper libera fuerunt, timerent, gauderent, dolerent suo potius, quam alterius arbitrio : quæ nunc isti, ut quidem dictitant, libertatis auctores, metu nobis extorquere conantur. Sed nihil agunt. Nullius umquam periculi terroribus ab officio, aut ab humanitate desciscam. Numquam enim honestam mortem fugiendam, sæpe etiam oppetendam putavi.

Sed quid mihi succensent, si id opto, ut pœniteat eos

armes, je n'ai pu l'abandonner. Jamais je n'ai approuvé la guerre civile : j'ai fait au contraire tous mes efforts pour l'étouffer dans sa naissance. Aussi ne m'a-t-on pas vu profiter de la victoire de mon ami pour avancer ma fortune ou pour augmenter mon bien. Ceux qui ont le plus abusé de cet avantage avaient moins de part que moi à la confiance de César : et je puis dire même que mon bien a souffert de la loi qu'il a portée; tandis que ceux qui se réjouissent aujourd'hui de sa mort, ont obtenu de lui la permission de rester dans Rome.

J'ai sollicité le pardon des vaincus avec autant de zèle que si je l'avais demandé pour moi-même. Comment voudrait-on qu'après m'être employé pour le salut de tout le monde, je ne regrettasse point la mort de celui qui me l'accordait, surtout lorsque je vois que ceux qui l'ont fait périr sont précisément ceux dont ses bontés avaient fait des objets d'envie? Mais on me fera repentir, disent-ils, d'avoir condamné leur action. Insolence inouie! Quoi! il sera permis aux uns de tirer gloire d'un forfait, et les autres seront punis d'en avoir marqué du regret? Jusqu'à présent on avait laissé aux esclaves eux-mêmes le triste pouvoir de craindre, de se réjouir, de s'affliger, suivant les mouvemens de leur cœur; aujourd'hui cette liberté nous est ôtée par la terreur, et c'est à ceux qui se nomment les vengeurs de la liberté que nous en avons l'obligation. Mais ils peuvent s'épargner les menaces. Il n'y a point de danger ni de crainte qui puisse m'empêcher de remplir le devoir de l'humanité. Mon principe a toujours été qu'une mort honorable ne doit jamais être évitée, et qu'elle mérite quelquefois d'être recherchée.

Enfin, pourquoi me font-ils un crime de souhaiter

sui facti? Cupio enim, Cæsaris mortem omnibus esse acerbam. At debeo pro civili parte rem publicam velle salvam. Id quidem me cupere, nisi et ante acta vita, et reliqua mea spes, tacente me, probat, dicendo vincere non postulo. Quare majorem in modum te rogo, ut rem potiorem oratione ducas : mihique si sentis expedire, recte fieri, credas nullam communionem cum improbis esse posse. An, quod adolescens præstiti, quum etiam errare cum excusatione possem : id nunc, ætate præcipitata, commutem, ac me ipse retexam? Non faciam : neque, quod displiceat, committam, præterquam quod hominis mihi conjunctissimi ac viri amplissimi doleo gravem casum. Quod si aliter essem animatus, numquam quod facerem, negarem : ne et in peccando improbus, et in dissimulando timidus ac vanus existimarer.

At ludos, quos Cæsaris victoriæ Cæsar adolescens fecit, curavi. At id ad privatam officium, non ad statum reipublicæ pertinet. Quod tamen munus et hominis amicissimi memoriæ ac honoribus præstare, etiam mortui, debui : et optimæ spei adolescenti ac dignissimo Cæsare repetenti negare non potui. Veni etiam consulis Antonii domum sæpe, salutandi causa : ad quem, qui me parum patriæ amantem esse existimant, rogandi qui-

qu'ils puissent se repentir d'une action que je déteste? Si c'en est un, j'en fais gloire. Oui, je souhaite que tout l'univers regrette la mort de César. Je suis membre de la société, et cette qualité, disent-ils, m'oblige de m'intéresser au bien et à la sûreté de la république. Si toutes les actions de ma vie passée et mes espérances pour l'avenir ne prouvent pas, sans que je le dise, le sincère intérêt que j'y prends, je renonce à le prouver par d'inutiles argumens; je vous supplie donc, de la manière la plus pressante, de juger de moi par les actions plutôt que par les paroles; et si vous croyez que dans ma situation je sois capable de distinguer la justice et la vertu, persuadez-vous bien que je n'aurai jamais de liaison avec les méchans. Je ne me suis point écarté de ces maximes dans ma jeunesse, quoique l'erreur soit plus pardonnable à cet âge; puis-je les oublier dans l'âge mûr? Non, je suis résolu de ne rien faire qui m'expose à de justes reproches; mais je pleurerai le cruel destin d'un ami qui fut le plus illustre de tous les hommes. Croyez que si j'avais d'autres intentions, je ne les cacherais pas, et que je ne voudrais pas joindre à mes fautes la honte de la dissimulation.

Mais on me fait encore un crime d'avoir pris la direction des jeux que le jeune César a fait célébrer pour les victoires de César. Je réponds que cet engagement n'a point de rapport aux devoirs publics : c'est un office d'amitié que j'ai cru devoir à l'honneur de mon ami, et que je n'ai pu refuser aux instances d'un jeune homme aussi respectable qu'Octave. Je rends des assiduités à Marc-Antoine : mais ceux qui me le reprochent ne le voient-ils pas plus souvent que moi pour solliciter ses

dem aliquid aut auferendi causa, frequentes ventitare reperies. Sed quæ hæc est arrogantia, quod Cæsar numquam interpellavit, quin, quibus vellem, atque etiam, quos ipse non diligebat, tamen iis uterer : eos, qui mihi amicum eripuerunt, carpendo me, efficere conari, ne, quos velim, diligam? Sed non vereor, ne aut meæ vitæ modestia parum valitura sit in posterum contra falsos rumores : aut ne etiam ii, qui me non amant, propter meam in Cæsarem constantiam, non malint mei, quam sui similes amicos habere.

Mihi quidem si optata contingent, quod reliquum est vitæ, in otio Rhodi degam : sin casus aliquis interpellarit, ita ero Romæ, ut recte fieri semper cupiam. Trebatio nostro magnas ago gratias, quod tuum erga me animum simplicem atque amicum aperuit : et quod eum, quem semper lubenter dilexi, quo magis jure colere, atque observare deberem, fecit. Bene vale, et me dilige.

EPISTOLA DCCXVIII.

(ad Att., XV, 5.)

Scrib. in Antiati, VIII kal. jun., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

A Bruto tabellarius rediit; attulit et ab eo, et Cassio. Consilium meum magnopere exquirunt; Brutus quidem, utrum de duobus. O rem miseram! plane non habeo, quid scribam. Itaque silentio puto me usurum; nisi quid aliud tibi videtur. Sin tibi quid venit in mentem, scribe

faveurs? Quelle est donc cette arrogance? Quoi! lorsque jamais César n'a prétendu gêner mes démarches et me contraindre dans mes liaisons, ceux qui m'ont si cruellement privé de cet ami croiront pouvoir m'empêcher de suivre les mouvemens de mon inclination et de mon estime? Mais je suis sans inquiétude : ma conduite suffira toujours pour réfuter leurs fausses imputations, et je me soucierai peu que ceux à qui la constance de mon amitié pour César me rend odieux, cherchent à se faire des amis qui leur ressemblent.

Quant à moi, si mes vœux s'accomplissent, je passerai tranquillement le reste de mes jours dans l'île de Rhodes : mais si je suis retenu à Rome par quelque accident, la vie que j'y mènerai fera connaître que mes vœux sont toujours pour la vertu et la justice. J'ai beaucoup d'obligation à Trebatius des assurances qu'il m'a données de votre amitié et de votre estime. C'est me faire un devoir des sentimens que j'ai toujours eus pour vous par inclination. Prenez soin de votre santé, et conservez-moi votre affection.

LETTRE DCCXVIII.

Antium, 25 mai 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Le messager que j'avais envoyé à Brutus est revenu, et m'a apporté une lettre de lui et une autre de Cassius. Ils me prient instamment de les aider de mes conseils. Brutus me demande lequel des deux partis il doit prendre. Où en sommes-nous réduits? Je ne sais que lui dire;

quæso. Cassius vero vehementer orat ac petit, ut Hirtium quam optimum faciam. Sanum putas? ὁ γναφεὺς ἀνθρακεύς. Epistolam tibi misi. Ut tu de provincia Bruti, et Cassii per senatus consultum, ita scribit et Balbus et Hirtius. Qui quidem, se actutum. Etenim jam in Tusculano est: mihique, ut absim, vehementer auctor est; et ille quidem periculi causa; quod sibi etiam fuisse dicit; ego autem, etiam ut nullum periculum sit; tantum abest, ut Antonii suspicionem fugere nunc curem, ne videar ejus secundis rebus non delectari, ut mihi causa sit, cur Romam venire nolim, ne illum videam.

Varro autem noster ad me epistolam misit, sibi a nescio quo missam (nomen enim delerat) in qua scriptum erat, veteranos eos, qui rejiciantur (nam partem esse dimissam) improbissime loqui; ut magno periculo Romæ sint futuri, qui ab eorum partibus dissentire videantur. Qui porro noster itus, reditus, vultus, incessus inter istos? quod si, ut scribis, L. Antonius in Decimum, reliqui in nostros; ego quid faciam? aut quo me pacto geram? mihi vero deliberatum est, ut nunc quidem est, abesse ex ea urbe, in qua non modo florui cum summa, verum etiam servivi cum aliqua dignitate. Nec tam statui ex Italia exire, de quo tecum deliberabo, quam istuc non venire.

ainsi je crois que je ne lui écrirai point, à moins que vous ne soyez d'un autre avis. S'il vous vient quelque chose dans l'esprit là dessus, je vous prie de me le marquer. Cassius me conjure d'inspirer à Hirtius de bons sentimens; a-t-il perdu la tête? *Ce serait le foulon et le charbonnier.* Ce que vous me dites, que le sénat fera un décret sur les gouvernemens qu'on doit donner à Brutus et à Cassius, Balbus et Hirtius me l'ont aussi mandé. Ce dernier me marque qu'il a déjà quitté Rome, et il est à présent à Tusculum. Il me conseille de ne point me trouver au sénat; et cela à cause du danger que je pourrais courir, et qu'il a couru lui-même. Mais quand il n'y aurait aucun danger, bien loin que je me soucie de laisser voir à Antoine que je ne suis pas bien aise qu'il soit si puissant, c'est précisément pour ne le pas voir que je ne vais point à Rome.

Varron m'a envoyé une lettre qui lui a été écrite par je ne sais qui, car il en a effacé le nom, dans laquelle on lui mande que les vétérans qui n'ont point été compris dans la distribution des terres qu'on a faite aux autres, tiennent des discours fort insolens, et que ceux qui ne sont pas de ce parti ne peuvent pas aller à Rome sans s'exposer à un grand danger. Comment y aller? comment revenir? comment me montrer? comment me conduire au milieu de tous ces gens-là? Que s'il est vrai, comme vous me le marquez, qu'on excite L. Antonius contre Decimus Brutus, et les autres contre Brutus et Cassius, que faut-il que je fasse? quelles mesures prendre? Pour le présent je suis résolu à ne point paraître dans une ville où non-seulement j'ai rempli avec éclat les premières places, mais où je me suis même soutenu avec quelque dignité dans un temps de servitude; et je

EPISTOLA DCCXX.

(ad Att., XV, 6.)

Scrib. in Tusculano, IV non. jun., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Quum ad me Brutus noster scripsisset et Cassius, ut Hirtium, quem adhuc bonum fuisse sciebant, neque eum confidebant fore, mea auctoritate meliorem facerem (Antonio est enim fortasse iratior, causæ vero amicissimus), tamen ad eum scripsi, eique dignitatem Bruti, et Cassii commendavi. Ille quid mihi rescripsisset, scire te volui; si forte idem tu, quod ego, existimares, istos etiam nunc vereri, ne forte ipsi nostri plus animi habeant, quam habent.

HIRTIUS CICERONI SUO S.

Rure jam redierim, quæris. An ego, quum omnes caleant, ignaviter aliquid faciam? etiam ex Urbe sum profectus. Utilius enim statui abesse. Has tibi litteras exiens in Tusculanum scripsi. Noli autem me tam strenuum putare, ut ad nonas recurram. Nihil enim jam video opus esse nostra cura, quoniam præsidia sunt in tot annos provisa. Brutus et Cassius utinam, quam facile a te de me impetrare possunt, ita per te exorentur, ne

pour être en sûreté, et d'aller d'une de mes maisons de campagne à l'autre : nous verrons demain ce que nous devons en penser.

LETTRE DCCXX.

Tusculum, 2 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Brutus et Cassius m'ont écrit de me servir du crédit que j'ai sur l'esprit d'Hirtius, pour l'attacher au bon parti. Ils comptent qu'il est à présent bien intentionné, mais ils ont peur qu'il ne change. Pour moi, je sais bien qu'il n'est pas content d'Antoine, mais il est fort dans les intérêts du parti de César. Cependant je lui ai écrit et je lui ai recommandé ceux de Brutus et de Cassius. Je vous envoie sa réponse. Je suis bien aise de savoir si vous ne trouverez pas, comme moi, que les amis de César craignent que nos conjurés n'aient plus de courage qu'ils n'en ont en effet.

HIRTIUS A CICÉRON.

Vous me demandez si je suis de retour de la campagne, ou si, pendant que tout le monde est dans un si grand mouvement, je demeure dans l'inaction. J'ai été à Rome, et j'en suis même revenu, car j'ai cru que je ferais mieux de n'y pas demeurer. Je vous écris cette lettre en allant à Tusculum, et ne croyez pas que je sois assez brave pour retourner à Rome le 5 ; je ne vois pas qu'on y ait besoin de moi, puisqu'on a distribué les gouver-

quod calidius ineant consilium! Cedentes enim hæc ais scripsisse; quo? aut quare? Retine, obsecro te, Cicero, illos; et noli sinere hæc omnia perire, quæ funditus medius fidius rapinis, incendiis, cædibus pervertuntur. Tantum, si quid timent, caveant; nihil præterea moliantur. Non medius fidius acerrimis consiliis plus, quam etiam inertissimis, dummodo diligentibus, consequentur. Hæc enim, quæ fluunt, per se diuturna non sunt; in contentione præsentes ad nocendum habent vires. Quid speres de illis, in Tusculanum ad me scribe.

Habes Hirtii epistolam : cui rescripsi, nil illos calidius cogitare, idque confirmavi. Hoc qualecunque esset, te scire volui. Obsignata jam epistola, Balbus ad me, Serviliam rediisse, confirmare non discessuros. Nunc exspecto a te litteras.

nemens pour tant d'années. Je voudrais bien que vous pussiez aussi facilement empêcher Brutus et Cassius de se porter à quelque extrémité, que vous pouvez sûrement leur répondre de moi. Vous me marquez que lorsqu'ils vous ont écrit, ils étaient résolus à sortir de l'Italie. Où vont-ils? pourquoi partir? Retenez-les, je vous prie, mon cher Cicéron; qu'ils n'achèvent pas de perdre la république, qui est déjà réduite dans un état si déplorable, par les rapines, les incendies et les meurtres qui arrivent tous les jours. S'ils craignent, qu'ils se mettent à couvert des insultes; mais qu'ils en demeurent là. Pourvu qu'ils prennent de bonnes précautions, ils réussiront aussi bien en suivant des conseils modérés, qu'en se portant à des extrémités fâcheuses. Ce qu'ils ont à craindre, est d'une nature à ne pouvoir pas durer long-temps; mais si l'on en vient à une guerre civile, ce sera un mal présent et effectif. Mandez-moi, je vous prie, à Tusculum, dans quelles dispositions vous les aurez trouvés.

Voilà la lettre d'Hirtius; je lui ai dit, dans ma réponse, que Brutus et Cassius ne pensaient point à prendre les armes, et je le lui ai bien assuré. J'ai cru que vous seriez bien aise que je vous rendisse compte de tout cela. J'avais déjà cacheté ma lettre, lorsque j'en ai reçu une de Balbus. Il me mande que Servilia est de retour, et qu'elle assure que Brutus et Cassius ne partiront point. J'attends de vos nouvelles.

EPISTOLA DCCXXI.

(ad Att., XV, 7.)

Scrib. in Tusculano, v kal. jun., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Gratum, quod mihi epistolas; quæ quidem me delectarunt, in primis Sexti nostri. Dices, quia te laudat. Puto me hercule id quoque esse causæ; sed tamen etiam ante, quam ad eum locum veni, valde mihi placebat, quum sensus ejus de re publica, tum scribendi cura. Servius vero pacificator cum librariolo suo videtur obiisse legationem, et omnes captiunculas pertimescere. Debuerat autem, *non ex jure manu consertum*, sed quæ sequuntur. Tu quoque scribes.

EPISTOLA DCCXXII.

(ad Att., XV, 9.)

Scrib. in Tusculano, a. d. III non. jun., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Tertio nonas vesperi a Balbo redditæ mihi litteræ, fore nonis senatum, ut Brutus in Asia, Cassius in Sicilia frumentum emendum et ad Urbem mittendum curarent. O rem miseram! primum ullam ab istis, dein, si

LETTRE DCCXXI.

Tusculum, 28 mai 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous remercie des lettres que vous m'avez envoyées. Elles m'ont fait plaisir, surtout celle de notre cher Sextus. Vous me direz que c'est parce qu'il me loue. Je crois en vérité que cela y entre pour quelque chose: cependant, avant que j'en fusse venu à cet endroit-là, j'étais déjà très-content, et de ses sentimens sur la république, et de l'attention qu'il a eue à m'écrire. Pour Servius, notre pacificateur, je crois qu'il s'est chargé avec son petit secrétaire de cette légation; et qu'en bon jurisconsulte, il veut faire un traité dont les clauses ne donnent prise à aucune subtilité. Mais il devait se souvenir de ces paroles : *Ce ne sera pas le droit*, car la décision de cette affaire est dans ce qui suit. Ne vous contentez pas de m'envoyer les lettres des autres, écrivez-moi aussi.

LETTRE DCCXXII.

Tusculum, 3 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai reçu le 3 au soir une lettre de Balbus, qui me mande que le sénat s'assemblera le 5, et qu'on donnera à Brutus et à Cassius une mission pour acheter du blé et le faire transporter à Rome; qu'on enverra Brutus

aliquam, hanc legatoriam provinciam? Atque haud scio an melius sit, quam ad Eurotam sedere. Sed hæc casus gubernabit. Ait autem, eodem tempore decretum iri, ut iis et reliquis prætoriis provinciæ decernantur. Hoc certe melius, quam illa Persice porticus. Nolo enim Lacedæmonem Lanuvium existimari. Rides, inquies, in talibus rebus? Quid faciam? plorando fessus sum.

Dii immortales! quam me conturbatum tenuit epistolæ tuæ prior pagina? quid autem iste in domo tua casus armorum? Sed hunc quidem nimbum cito transiisse lætor. Tu quid egeris de tua quum tristi, tum etiam difficili ad consiliandum legatione, vehementer exspecto. Est enim inexplicabilis, ita circumsedemur copiis omnibus. Me quidem Bruti litteræ, quas ostendis a te lectas, ita perturbarunt, ut, quamquam ante egebam consilio, tamen animi dolore sim tardior. Sed plura, quum ista cognoro. Hoc autem tempore, quod scriberem, nihil erat, eoque minus, quod dubitabam, tu has ipsas litteras essesne accepturus. Erat enim incertum, visurusne te esset tabellarius. Ego tuas litteras vehementer exspecto.

en Asie et Cassius en Sicile. Quelle honte! qu'ils reçoivent une commission de ces gens-là, et qu'ils en prennent une pareille. Je ne sais si cela vaut mieux que d'être assis sur le bord de l'Eurotas; mais remettons-nous-en au sort. Balbus me marque aussi qu'on fera un décret pour donner des gouvernemens à Brutus et à Cassius, et à ceux qui ont été préteurs. Cela vaudrait mieux que de se promener sous ce portique nommé Persicé; car il ne faut pas aller chercher fort loin cet Eurotas dont je vous ai parlé; mais je ne veux pas qu'on prenne Lanuvium pour Lacédémone. Vous riez, me direz-vous, en parlant d'affaires si sérieuses. Que voulez-vous? je suis las de gémir.

Bons dieux! que la première page de votre lettre m'a inquiété! Qu'est-ce que cette irruption de gens armés dans votre maison? mais je suis bien aise que cet orage ait passé si vite. Je suis fort en peine de savoir comment vous vous serez tiré de cette commission si triste et si difficile qu'on vous a donnée, de délibérer avec nos amis sur ce qu'ils doivent faire. C'est un abîme dont on ne saurait sortir, car nous sommes assiégés de tous côtés par des soldats. La lettre de Brutus, que vous avez vue, à ce que vous me dites, m'a tellement troublé, que quoique je ne susse pas trop quel conseil lui donner, la douleur m'a rendu encore plus incertain. Mais je vous en dirai davantage, lorsque je saurai ce qui se sera passé à Rome. A présent je n'ai rien à vous mander, et je ne suis pas même sûr que vous receviez cette lettre; car il se pourrait faire que celui qui la porte ne vous vît pas. J'attends de vos nouvelles avec impatience.

EPISTOLA DCCXXIII.

(ad Att., XV, 10.)

Scrib. in Tusculano, circa nonas junias, A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

O BRUTI amanter scriptas litteras! o iniquum tuum tempus, qui ad eum ire non possis! Ego autem quid scribam? Beneficio istorum utantur? Quid turpius? — Ut moliantur aliquid? Nec audent, nec jam possunt. Age; quiescant auctoribus nobis? quis incolumitatem præstet? Si vero aliquid de Decimo gravius; quæ nostris vita, etiam si nemo molestus sit? Ludos vero non facere, quid fœdius? Frumentum imponere, quæ est alia Dionis legatio? aut quod munus in republica sordidius? Prorsus quidem consilia tali in re ne iis quidem tuta sunt, qui dant. Sed possim id negligere proficiens. Frustra vero qui ingrediar? Matris consilio quum utatur, vel etiam precibus, quid me interponam? Sed tamen cogitabo, quo genere utar litterarum. Nam silere non possum. Statim igitur mittam vel Antium, vel Circæos.

LETTRE DCCXXIII.

Écrite à Tusculum, vers le 5 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Que la lettre de Brutus est pleine de marques d'amitié! Que je suis fâché que vos affaires ne vous permettent pas de l'aller voir! Mais moi, que faut-il que je lui conseille? D'accepter un emploi dont il faudrait avoir l'obligation à ses ennemis? y aurait-il rien de plus honteux? Qu'ils entreprennent quelque chose? ils n'osent le faire, et même ils ne le peuvent plus. Mais quand je leur conseillerais de demeurer en repos, qui est-ce qui nous répondra qu'ils seront en sûreté? Que si l'on en vient à quelque extrémité contre D. Brutus, nos conjurés pourraient-ils vivre après cela, quand même personne ne les inquièterait? N'est-ce pas une chose indigne, que Brutus n'ose célébrer ses jeux? Cette commission des blés qu'on veut leur donner, n'est-ce pas une véritable légation à la manière de Dion? et y a-t-il dans la république un plus vil emploi? Dans une pareille situation, il n'est pas sûr de donner des conseils. Je ne m'en mettrais pas en peine, si j'étais sûr que les miens ne fussent pas inutiles; mais je craindrais bien qu'ils ne le fussent. Brutus suit les avis de sa mère, ou se rend à ses prières. A quoi servirait-il donc que je me misse entre deux? Je verrai néanmoins de quelle manière il faudra que je lui écrive, car je ne puis me dispenser de lui faire réponse. J'enverrai sans délai ma lettre à Antium ou à Circée.

EPISTOLA DCCXXIV.

(ad Att., XV, 11.)

Scrib. in Antiati, v id. jun., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Antium veni ante vi idus. Bruto jucundus noster adventus. Deinde multis audientibus, Servilia, Tertulla, Porcia, quærere, quid placeret. Aderat etiam Favonius. Ego, quod eram meditatus in via, suadere, ut uteretur asiatica curatione frumenti; nihil esse jam reliqui, quod ageremus, nisi ut salvus esset. In eo etiam ipsi reipublicæ esse præsidium. Quam rationem quum ingressus essem, Cassius intervenit. Ego eadem illa repetivi. Hoc loco, fortibus sane oculis, Cassius (Martem spirare diceres), se in Siciliam non iturum. Egone, ut beneficium accepisse in contumeliam? — Quid ergo agis? inquam. — At ille, in Achaiam se iturum. — Quid tu, inquam, Brute? — Romam, inquit, si tibi videtur. — Mihi vero minime; tuto enim non eris. — Quid, si possem esse? placeretne? — Atque ut omnino, neque nunc, neque ex prætura in provinciam ires? sed auctor non sum, ut te Urbi committas. Dicebam ea, quæ tibi profecto in mentem veniunt, cur non esset tuto futurus.

Multo inde sermone querebantur, atque id quidem

LETTRE DCCXXIV.

Antium, 9 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis arrivé à Antium le 8 juin. Brutus a été fort aise de me voir; il avait avec lui Servilia, Tertulla et Porcia, et plusieurs autres personnes. Favonius y était aussi. Il me demanda, en leur présence, quel parti je croyais qu'il devait prendre. Je lui dis ce que j'avais médité en chemin là dessus, que je lui conseillais d'accepter cette commission des blés, et de s'en aller en Asie; que tout ce que nous pouvions faire à présent, c'était de penser à notre sûreté, et que c'était le moyen de sauver la république. J'avais déjà commencé à parler lorsque Cassius arriva. Je répétai ce que j'avais déjà dit; et là dessus Cassius me dit d'un air martial (vous eussiez dit qu'il respirait la guerre) : Pour moi, je n'irai point en Sicile. Quoi? il faudra que je reçoive comme un bienfait ce qui est un véritable affront? — Que ferez-vous donc, lui dis-je? — J'irai, reprit-il, en Achaïe. — Et vous, Brutus, où irez-vous? — A Rome, me dit-il, si vous le jugez à propos. — Moi, nullement, car vous n'y seriez pas en sûreté. Et si je n'y avais rien à craindre, me conseilleriez-vous d'y aller? — Je voudrais bien, lui dis-je, que vous ne sortissiez point de l'Italie, ni à présent, ni après votre préture; mais je trouve que ce serait trop vous exposer que de venir à Rome. Je lui en dis les raisons, qui vous viendront sans doute dans l'esprit.

Dans la suite de la conversation, plusieurs personnes,

Cassius maxime, amissas occasiones; Decimumque graviter accusabat. Ego negabam oportere præterita : assentiebar tamen. Quumque ingressus essem dicere, quid oportuisset (nec vero quidquam novi, sed ea, quæ quotidie omnes), nec tamen illum locum attingerem, quemquam præterea oportuisse tangi, sed senatum vocari, populum ardentem studio vehementius incitari, totam susciperem rempublicam : exclamat tua familiaris : *hoc vero neminem umquam audivi.* Ego repressi. Sed et Cassius mihi videbatur iturus (etenim Servilia pollicebatur se curaturam, ut illa frumenti curatio de senatus consulto tolleretur), et noster cito dejectus est de illo inani sermone. Velle enim se dixerat. Constituit igitur, ut ludi, absente se, fierent suo nomine. Proficisci autem mihi in Asiam videbatur ab Antio velle.

Ne multa; nihil me in illo itinere, præter conscientiam, delectavit. Non enim fuit committendum, ut ille ex Italia prius, quam a me conventus esset, discederet. Hoc dempto munere amoris atque officii, sequebatur, ut mecum ipse :

Ἦ δεῦρ' ὁδός σοι τί δύναται νῦν, θεοπρόπε;

Prorsus dissolutum offendi navigium, vel potius dissipatum. Nihil consilio, nihil ratione, nihil ordine. Itaque etsi ne antea quidem dubitavi, tamen nunc eo minus, evolare hinc; idque quamprimum, ubi

« Nec Pelopidarum facta, neque famam audiam. »

et Cassius surtout, se plaignirent de ce qu'on avait manqué une si belle occasion ; il s'en prit surtout à D. Brutus. Je lui dis qu'il avait raison, mais qu'il ne fallait pas rappeler le passé. Je commençai ensuite à parler de ce qu'il aurait fallu faire, et je ne dis que ce que tout le monde dit tous les jours. Je ne dis pas même que César n'était pas le seul dont on devait se défaire ; mais seulement qu'il aurait fallu assembler le sénat, pour profiter de l'ardeur que le peuple témoignait pour l'animer encore davantage, et se rendre maître des affaires. Là dessus votre amie s'écria : « Je n'ai jamais entendu dire rien de pareil ; » mais je la fis bien taire. Je crois que Cassius partira ; car Servilia promet de faire ôter du décret du sénat ce qui regarde cette commission des blés. Brutus, qui avait d'abord dit qu'il voulait aller à Rome, a bientôt changé d'avis ; et il est convenu que, quoiqu'il fût absent, on donnerait les jeux en son nom. Je crois qu'il partira d'Antium pour l'Asie.

Enfin, je ne suis content de mon voyage que par un seul endroit ; c'est que je n'aurai rien à me reprocher : il ne convenait pas que Brutus quittât l'Italie sans que je le visse, je devais cela à notre amitié ; du reste, je ne pouvais faire un voyage plus inutile. J'ai trouvé le vaisseau brisé, ou, pour mieux dire, tout en pièces. Il n'y a ni prudence, ni raison, ni ordre dans tout ce qu'ils font. Ainsi, je suis déterminé plus que jamais à partir au plus tôt, et à aller dans quelque endroit où

« Ni les actions, ni la renommée des Pélopides, n'arrivent jusqu'à moi. »

colligebat. Erat animus in cursu. Interea in eisdem locis erant futuri. Brutus quidem se aiebat Asturæ.

L. quidem Antonius liberaliter litteris sine cura me esse jubet. Habeo unum beneficium, alterum fortasse, si in Tusculanum venerit. O negotia non ferenda! quæ feruntur tamen. Τῶν δ' αἰτίαν τῶν Βρούτων τίς εἶχεν; Octaviano, ut perspexi, satis ingenii, satis animi : videbaturque erga nostros ἥρωας ita fore, ut nos vellemus, animatus. Sed quid ætati credendum sit, quid nomini, quid hereditati, quid κατηχήσει, magni consilii est. Vitricus quidem nihil censebat; quem Asturæ vidimus. Sed tamen alendus est : et, ut nihil aliud, ab Antonio sejungendus. Marcellus præclare, si præcipit nostro nostri : cui quidem ille deditus mihi videbatur. Pansæ autem et Hirtio non nimis credebat. Bona indoles, ἐὰν διαμείνῃ.

EPISTOLA DCCXXVI.

(ad Att., XV, 16, pars prior.)

Scrib. in villa ad Lucrinum, IV id. jun., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Tandem a Cicerone tabellarius; et me hercule litteræ πεπινωμένως scriptæ; quod ipsum προκοπὴν aliquam significat : itemque ceteri præclara scribunt. Leonidas ta-

mieux que ses jeux se fassent sans lui. Il ramasse des vaisseaux, et il se dispose à partir. En attendant, ils ne s'éloigneront point de ces quartiers. Brutus m'a dit qu'il irait à ma maison d'Asture.

L. Antonius m'a écrit une lettre obligeante, où il m'assure que je n'ai rien à craindre. C'est déjà une obligation que je lui ai, et je lui en aurai une seconde s'il ne vient point à Tusculum. Que de choses insupportables, et que néanmoins l'on supporte! Auquel des deux Brutus faut-il s'en prendre? Il m'a paru qu'Octavius avait assez d'esprit et de courage, et je crois qu'il en usera avec nos héros comme nous le souhaitons; mais son âge, le nom qu'il porte, le bien dont il a hérité, les impressions qu'on lui a données, tout cela demande qu'on examine sérieusement si l'on peut se fier à lui. Son beau-père ne le croit pas; mais il faut toujours le ménager, quand ce ne serait que pour l'empêcher de se lier avec Antoine. J'en estime davantage Marcellus, s'il lui inspire de bons sentimens pour nos amis. Il paraît avoir beaucoup de crédit sur l'esprit d'Octavianus, qui ne se fie pas trop à Hirtius et à Pansa. Il a un bon naturel, pourvu qu'on ne le gâte pas.

LETTRE DCCXXVI.

Écrite à sa campagne près du Lucrin, le 10 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai enfin reçu une lettre de mon fils; elle est en vérité fort bien écrite, et c'est une preuve qu'il fait quelques progrès; aussi tous mes amis m'en écrivent des mer-

men retinet suum illud *adhuc;* summis vero laudibus Herodes. Quid quæris? vel verba mihi dari facile patior in hoc, meque libenter præbeo credulum. Tu, velim, si quid tibi est a Statio scriptum, quod pertineat ad me, certiorem me facias.

EPISTOLA DCCXXVII.

(ad Att., XV, 16, pars posterior.)

Scrib. in villa ad Lucrinum, III id. jun., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

NARRO tibi, hæc loca venusta sunt, abdita certe, et, si quid scribere velis, ab arbitris libera. Sed nescio quo modo οἶκος φίλος. Itaque me referunt pedes in Tusculanum. Et tamen hæc ῥωπογραφία ripulæ videtur habitura celerem satietatem. Equidem etiam pluvias metuo, si prognostica nostra vera sunt. Ranæ enim ῥητορεύουσιν. Tu, quæso, fac sciam, ubi Brutum nostrum, et quo die videre possim.

EPISTOLA DCCXXVIII.

(ad Att., XV, 15.)

Scrib. in villa ad Lucrinum, prid. idus jun., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

L. ANTONIO male sit, siquidem Buthrotiis molestus est. Ego testimonium composui; quod, quum voles, ob-

veilles. Il n'y a que Léonidas qui ajoute toujours son *pour le présent*, mais Hérode m'en dit tout le bien du monde. Que voulez-vous que je vous dise? Peut-être que l'on m'en fait accroire; mais c'est avec plaisir que je me laisse tromper. Si vous avez eu des nouvelles de Statius sur ce qui me regarde, je vous prie de me le mander.

LETTRE DCCXXVII.

Écrite à sa campagne près du Lucrin, le 11 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous dirai que je suis ici dans un endroit fort agréable, et surtout fort retiré. Un homme qui compose y est fort à couvert des importuns; mais vous savez qu'on se plaît toujours chez soi, et mes pieds ont une démangeaison pour Tusculum. D'ailleurs, je crois que je me lasserai bientôt du beau paysage de cette côte. Je crains même que nous n'ayons de la pluie, du moins si mes *pronostics* sont sûrs, car les grenouilles exercent leur rhétorique. Faites-moi savoir, je vous prie, où je pourrai voir Brutus, et quel jour.

LETTRE DCCXXVIII.

Écrite à sa campagne près du Lucrin, le 12 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je souhaite tous les maux du monde à L. Antonius, puisqu'il inquiète les Buthrotiens : je vous envoie mon

signabis. Tu nummos Arpinatum, si L. Fadius ædilis petet, vel omnes reddito. Ego ad te alia epistola scripsi de H.-S. cx, quæ Statio curarentur. Si ergo petet Fadius, ei volo reddi; præter Fadium, nemini. Apud me item puto depositum. Id, scripsi ad Erotem, ut redderet.

Reginam odi. Me jure facere scit. Sponsor promissorum ejus Ammonius; quæ quidem erant φιλόλογα, et dignitatis meæ, ut vel in concione dicere auderem. Saram autem præterquam quod nefarium hominem cognovi, præterea in me contumacem. Semel eum omnino domi meæ vidi. Quum φιλοφρόνως ex eo quærerem, quid opus esset; Atticum se dixit quærere. Superbiam autem ipsius reginæ, quum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine magno dolore non possum. Nihil igitur cum istis : nec tam animum me quam vix stomachum habere arbitrantur.

Profectionem meam, ut video, Erotis dispensatio impedit. Nam quum ex reliquis, quæ nonis april. fecit, vel abundare debeam; cogor mutuari : quodque ex istis fructuosis rebus receptum est, id ego ad illud fanum sepositum putabam. Sed hæc Tironi mandavi, quem ob eam causam Romam misi. Te nolui impeditum impedire. Cicero noster quo modestior est, eo me magis commovet. Ad me enim de hac re nihil scripsit, ad quem

certificat, vous y mettrez le cachet quand vous voudrez. Si L. Fadius, édile d'Arpinum, vous redemande l'argent de cette ville, rendez-lui, s'il le faut, toute la somme. Je vous ai prié, dans une autre lettre, de faire payer cent dix mille sesterces à Statius. Si Fadius vous demande donc cet argent, vous le lui donnerez, et vous ne le donnerez qu'à lui. Je crois qu'il y a aussi quelque argent en dépôt chez moi. J'ai écrit à Éros de le rendre.

Il est vrai que je n'aime pas la reine d'Égypte. Ammonius sait bien que j'ai raison, lui qui m'avait répondu qu'elle me tiendrait ce qu'elle m'avait promis. Il s'agissait de choses qui convenaient à un homme de lettres, et que mon rang me permettait de demander; et s'il le fallait, j'en rendrais compte en public. Pour Sara, outre que je le connais pour un méchant homme, j'ai d'ailleurs éprouvé moi-même son insolence. Il n'est venu qu'une seule fois chez moi : je lui demandai d'une manière fort honnête ce qu'il y avait pour son service, il me répondit qu'il cherchait Atticus. Je suis encore vivement piqué de la hauteur avec laquelle la reine d'Égypte me traita, pendant qu'elle était dans ces jardins au delà du Tibre. Je ne veux donc avoir aucun commerce avec ces gens-là : ils croient apparemment que je n'ai point de cœur, ni même de fiel.

Je vois que le peu d'ordre qu'Éros a mis dans mes affaires, retardera mon voyage. Suivant les comptes qu'il m'a rendus le 5 avril, je devrais avoir de l'argent de reste, et cependant je suis obligé d'emprunter. Je croyais qu'on avait mis à part pour la construction de ce temple, ce que je retire de ces loyers; mais j'ai donné mes ordres là dessus à Tiron, que j'envoie exprès à Rome; car vous avez assez d'affaires, et il ne faut pas vous en donner

nimirum potissimum debuit. Scripsit hoc autem ad Tironem, sibi post kalend. april. (sic enim annum tempus confici) nihil datum esse.... : tibi pro tua natura semper placuisse, teque existimasse id etiam ad dignitatem meam pertinere, eum non modo liberaliter a nobis, sed etiam ornate cumulateque tractari. Quare velim cures (nec tibi essem molestus, si per alium hoc agere possem), ut permutetur Athenas, quod sit in annuum sumptum. Tibi scilicet Eros numerabit. Ejus rei causa Tironem misi. Curabis igitur, et ad me, si quid tibi de eo videbitur, scribes.

EPISTOLA DCCXXIX.

(ad Att., XV, 17.)

Scrib. in villa ad Lucrinum, XVII kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Duas accepi postridie idus, alteram eo die datam, alteram idibus. Prius igitur superiori. De Bruto, quum scies. De consulum ficto timore cognoveram. Sica enim φιλοστόργως ille quidem, sed tumultuosius ad me etiam illam suspicionem pertulit. Quid tu autem? τὰ μὲν διδόμενα; Nullum enim verbum a Sara regio. Non placet. De Plætorio vicino tuo permoleste tuli, quemquam prius audisse, quam me. De Syro prudenter. L. Antonium per M. fratrem, ut arbitror, facillime deterrebis. Antroni

de nouvelles. Plus mon fils est réservé à demander de l'argent, et plus je suis fâché qu'il en manque. Il ne m'en a rien écrit, quoiqu'il dût naturellement s'adresser à moi; mais il a mandé à Tiron, que depuis le 1er avril que son année est finie, il n'a rien touché. Je sais que, libéral comme vous l'êtes, vous avez toujours été d'avis, non-seulement que je lui donnasse une pension honnête, mais que je n'épargnasse rien pour lui faire faire une dépense qui répondît à mon rang. Je vous prie de lui faire toucher à Athènes sa pension pour une année; je ne vous donnerais pas cet embarras, si je pouvais m'adresser à quelqu'autre. Éros vous comptera cet argent; j'ai envoyé pour cela Tiron à Rome. Vous prendrez donc ce soin, et vous me manderez là dessus ce que vous jugerez à propos.

LETTRE DCCXXIX.

Écrite à sa campagne près du Lucrin, le 15 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI reçu deux de vos lettres le 14, l'une écrite ce même jour, et l'autre le 13; je vais commencer par la première. Vous me donnerez des nouvelles de Brutus lorsque vous en aurez. On m'avait déjà parlé de cette peur que les consuls ont affectée. Sica était venu, par amitié pour moi à la vérité, mais un peu trop vite, me donner l'alarme. Mais qu'est-ce que vous me dites qu'il faut se contenter de ce que l'on nous donne, et que vous n'avez point entendu parler du Sara de la reine; cela ne me plaît point. Je suis fâché que quelqu'un ait su avant moi

vetui; sed nondum acceperas litteras; nec cuiquam, nisi L. Fadio ædili. Aliter enim nec caute, nec jure fieri potest. Quod scribis tibi deesse H.-S. c, quæ Ciceroni curata sint; velim ab Erote quæras, ubi sit merces insularum. Arabioni de Sitio nihil irascor. Ego de itinere, nisi explicato ⅄, nihil cogito. Quod idem tibi videri puto. Habes ad superiorem. Nunc audi ad alteram.

Tu vero facis, ut omnia, quod Serviliæ non dees, id est, Bruto. De regina gaudeo te non laborare; certe etiam tibi probari. Erotis rationes et ex Tirone cognovi, et vocavi ipsum. Gratissimum, quod polliceris, Ciceroni nihil defuturum : de quo mirabilia Messala; qui Lanuvio, rediens ab illis, venit ad me : et me hercule ipsius litteræ sic et φιλοστόργως et εὐπινῶς scriptæ, ut eas vel in acroasi audeam legere : quo magis illi indulgendum puto. De Buciliano Sextium puto non moleste ferre. Ego, si Tiro ad me, cogito in Tusculanum. Tu vero, quidquid erit, quod me scire par sit, statim.

ce qui est arrivé à votre voisin Plétorius. Je reconnais votre prudence dans l'affaire de Syrus. Je crois que vous pourrez aisément, par le moyen d'Antoine, empêcher son frère d'agir contre les Buthrotiens. Je vous avais marqué de ne point donner cet argent à Antron, mais vous n'aviez pas encore reçu ma lettre ; vous ne le donnerez qu'à l'édile L. Fadius, il n'y aurait point de sûreté autrement. Quant à ce que vous me dites, que vous n'avez point été payé des cent mille sesterces que vous avez fait toucher à mon fils, demandez donc, je vous prie, à Éros, ce qu'il a fait du loyer de mes maisons. Je ne trouve pas mauvais ce qu'Arabion a fait par rapport à Sitius. Je ne penserai point à partir que mes affaires ne soient réglées, et je crois que vous êtes du même avis. Voilà pour votre première lettre; je passe à la seconde.

Je reconnais votre amitié dans tout ce que vous faites pour Servilia, c'est-à-dire pour Brutus. Je suis bien aise que vous vous souciez peu de la reine d'Égypte, et que vous approuviez ce que j'ai fait. Tiron a examiné les comptes d'Éros, que j'ai fait venir ici. Je vous suis très-obligé de ce que vous me promettez qu'il ne manquera rien à mon fils : j'en ai appris des merveilles par Messala, qui a passé chez moi en revenant de voir nos conjurés à Lanuvium : et certainement la lettre que j'ai reçue de mon fils est si bien écrite, et pour les sentimens et pour le style, que je ne craindrais pas de la lire dans une réunion littéraire; ainsi cela m'engage à ne rien épargner pour lui. Je crois que Sextius n'est pas fâché de ce que vous me dites de Bucilianus. Je compte aller à Tusculum lorsque Tiron sera près de moi. Dès qu'il y aura quelque nouvelle qui pourra m'intéresser, vous me la manderez.

EPISTOLA DCCXXX.

(ad Att., XV, 18.)

Scrib. in itinere a villa ad lacum Lucrinum, a. d. XVI kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

SEPTIMODECIMO kalend. etsi satis videbar scripsisse ad te, quid mihi opus esset, et quid te facere vellem, si tibi commodum esset : tamen, quum profectus essem, et in lacu navigarem, Tironem statui ad te esse mittendum, ut iis negotiis, quæ agerentur, interesset : atque etiam scripsi ad Dolabellam, me, si ei videretur, velle proficisci : petiique ab eo de mulis vecturæ itineris. Ut in his (quoniam intelligo te distentissimum esse qua de Buthrotiis, qua de Bruto; cujus etiam ludorum seorsum curam, etiam administrationem suspicor ex magna parte ad te pertinere); ut ergo in ejusmodi re, tribues nobis paullum operæ; nec enim multum opus est.

Mihi res ad cædem, et eam quidem propinquam, spectare videtur. Vides homines; vides arma. Prorsus non mihi videor esse tutus. Sin tu aliter sentis, velim ad me scribas. Domi enim manere, si recte possum, multo malo.

LETTRE DCCXXX.

Écrite pendant son voyage de sa maison de campagne au lac Lucrin, le 16 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Quoique dans ma lettre du 15 je vous eusse expliqué ce que je souhaitais, et ce que je vous priais de faire pour moi, si cela ne vous incommodait point, cependant, depuis que je suis parti, et pendant que j'étais sur le lac, j'ai pensé que je ferais bien de vous envoyer Tiron, afin qu'il soit présent à tout ce qui se fera. J'ai aussi écrit à Dolabella que je voudrais bien partir pour la Grèce, s'il le jugeait convenable, et que je le priais de me faire fournir les mulets nécessaires au voyage. Je vous prie de me donner quelques momens (car je sais que vous êtes absorbé tant par l'affaire des Buthrotiens que par celle de Brutus : je crois même que vous êtes chargé en partie du soin de ses jeux); je vous prie, dis-je, de me donner quelques momens de votre temps, car il ne vous en faudra pas beaucoup pour examiner encore une fois si je dois partir.

Il paraît que nous sommes menacés d'un massacre qui n'est pas fort éloigné. Vous voyez à quels hommes nous avons affaire, et combien ils ont de gens armés à leur disposition. Je ne me crois point du tout en sûreté. Si vous pensez autrement, je vous prie de me le dire : j'aimerais beaucoup mieux demeurer ici, si je le pouvais faire sans imprudence.

EPISTOLA DCCXXXI.

(ad Att., XV, 19.)

Scrib. in Tusculano, a. d. xv kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

QUIDNAM est, quod audendum amplius de Buthrotiis? stetisse enim te frustra scribis. Quid autem se refert Brutus? doleo me hercule te tam esse detentum. Quod decem hominibus referendum acceptum, est illud quidem ἐργῶδες, sed ἀνεκτόν, mihique gratissimum. De armis, nihil vidi apertius. Fugiamus igitur : at, ut ais, coram. Theophanes quid velit, nescio. Scripserat enim ad me : cui rescripsi, ut potui. Mihi autem scribit, venire ad me se velle, ut et de suis rebus, et quædam, quæ ad me pertineant. Tuas litteras exspecto.

Vide quæso, ne quid temere fiat. Statius scripsit ad me, locutum secum esse Q. Ciceronem valde asseveranter, se hæc ferre non posse; certum sibi esse, ad Brutum et Cassium transire. Hoc enimvero nunc discere aveo; hoc ego, quid sit, interpretari non possum. Potest aliquid iratus Antonio; potest gloriam novam quærere; potest totum esse σχεδίασμα· et nimirum ita est. Sed tamen et ego vereor, et pater conturbatus est. Scit enim, quæ ille de hoc : mecum quidem ἄφατα olim. Plane, quid velit, nescio.

LETTRE DCCXXXI.

Tusculum, 17 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Que pouvez-vous dorénavant entreprendre pour les Buthrotiens, puisque, comme vous me l'écrivez, toutes vos sollicitations ont été inutiles? Quel parti Brutus vous a-t-il dit qu'il prendrait? Je suis fâché que vous soyez si occupé, il faut s'en prendre à ces dix hommes. Cette autre affaire est laborieuse, mais le résultat en est supportable, et elle mérite toute ma gratitude. Je ne doute nullement qu'on n'en vienne à une guerre ouverte; fuyons donc; mais, comme vous me le dites, nous en parlerons ensemble. Je ne sais ce que veut Théophane; il m'a écrit, et je lui ai fait réponse, quoique je ne susse pas trop que lui dire. Il me mande qu'il veut me venir trouver pour me parler de ses affaires, et de quelques autres qui me regardent. J'attends de vos nouvelles.

Prenez garde, je vous prie, qu'on n'aille pas trop vite. Statius m'écrit que notre neveu lui a bien assuré qu'il ne peut plus souffrir tout ce que fait Antoine, et qu'il est résolu à passer du côté de Brutus et de Cassius. Je voudrais bien savoir ce qu'il en faut penser, car je ne puis le deviner. Peut-être qu'il est fâché contre Antoine; peut-être qu'il veut se faire honneur en changeant de parti; peut-être aussi est-ce une envie qui lui a pris tout d'un coup; c'est cela, sans doute. Cependant je crains, et mon frère est encore plus inquiet, car il sait tout ce qu'Antoine a dit de son fils; il m'en a dit autrefois des choses qu'on ne peut pas répéter. Je ne sais à quoi tout ceci aboutira.

A Dolabella mandata habebo, quæ mihi videbuntur, id est nihil. Dic mihi, C. Antonius voluitne fieri septemvir? fuit certe dignus. De Menedemo est, ut scribis. Facies omnia mihi nota.

EPISTOLA DCCXXXII.

(ad Att., XV, 20.)

Scrib. in Tusculano, XI kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Egi gratias Vecteno : nihil enim potuit humanius. Dolabellæ mandata sint quælibet : mihi aliquid, vel quod Niciæ nuntiem. Quis enim hæc, ut scribis, λεπτύνει; Nunc dubitare quemquam prudentem, quin meus discessus desperationis sit, non legationis? Quod ais, extrema quædam jam homines de republica loqui, et eos quidem viros bonos; ego, quo die audivi illum tyrannum in concione *clarissimum virum* appellari, subdifficere cœpi. Postea vero quam tecum Lanuvii vidi nostros tantum spei habere ad vivendum, quantum accepissent ab Antonio, desperavi. Itaque, mi Attice, fortiter hoc velim accipias, ut ego scribo. Genus illud interitus, qui causæ cursus est, fœdum duco, et quasi denuntiatum nobis ab Antonio. Ex hac naxa exire constitui, non ad fugam, sed ad spem mortis melioris. Hæc omnis culpa Bruti.

Les ordres de Dolabella seront tout ce qu'il me plaira, c'est-à-dire, rien. Dites-moi donc, est-ce que C. Antonius a voulu être septemvir? cet emploi était digne de lui. Je pense comme vous sur Menedemus. Vous me manderez tout ce qu'il y aura de nouveau.

LETTRE DCCXXXII.

Tusculum, 21 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI écrit à Vectenus pour le remercier : on ne saurait, en effet, agir avec plus d'honnêteté qu'il l'a fait. Que Dolabella me donne tels ordres qu'il lui plaira; quand il ne me chargerait que de quelque nouvelle pour Nicias. Qui donc pourrait être assez enfant pour s'en informer, et quel est l'homme sensé qui puisse douter à présent que cette légation n'est qu'un prétexte, et que je ne pars que parce que je crois les affaires désespérées? Vous me dites que bien des gens et de bons citoyens parlent de la république comme la croyant perdue sans ressource. Pour moi, du jour que j'entendis dans une harangue appeler le tyran un *homme très-illustre,* je commençai à avoir mauvaise opinion des affaires; et depuis, lorsque je vis, pendant que nous étions à Lanuvium, que nos conjurés n'espéraient vivre qu'autant qu'Antoine voudrait bien leur faire grâce, je perdis toute espérance. Ainsi, mon cher Atticus, que ce que je vais vous dire ne vous alarme pas plus que moi : le genre de mort que vous avez à craindre serait honteux, Antoine ne nous l'a que trop annoncé. Je suis résolu à me tirer de ces embûches, non pas

Pompeium Carteiæ receptum scribis : jam igitur contra hunc exercitum. Utra ergo castra? media enim tollit Antonius. Illa infirma, hæc nefaria. Properemus igitur. Sed juva me consilio, Brundisione, an Puteolis. Brutus quidem subito : sed sapienter. Πάσχω τι. Quando enim illum? sed humana ferenda. Tu ipse eum videre non potes. Dii illi mortuo, qui umquam Buthrotum! sed acta missa. Videamus, quæ agenda sint.

Rationes Erotis, etsi ipsum nondum vidi, tamen et ex litteris ejus, et ex eo, quod Tiro cognovit, propemodum cognitas habeo. Versuram scribis esse faciendam mensium quinque; id est ad kalend. novemb. H.-S. cc : in eam diem cadere nummos, qui a Quinto debentur. Velim igitur, quoniam Tiro negat tibi placere, me ejus rei causa Romam venire; si te ea res nihil offendet, videas, unde nummi sint; mihi feras expensum. Hoc video in præsentia opus esse. Reliqua diligentius ex hoc ipso exquiram; in his, de mercedibus dotalium prædiorum : quæ si fideliter Ciceroni curabuntur, quamquam volo laxius, tamen ei propemodum nihil deerit. Equidem video mihi quoque opus esse viaticum. Sed id ex prædiis, ut cadet, ita solvetur : mihi autem opus est universo quidem. Etsi mihi videtur iste, qui umbras timet, ad cædem spectare; tamen, nisi ex-

précisément pour éviter la mort, mais pour en trouver une plus glorieuse. Tout cela vient de la faute de Brutus.

Vous me mandez que la ville de Cartéia a ouvert ses portes à Sextus Pompée. On va donc faire marcher des troupes contre lui. Dans quelle armée passerons-nous? car Antoine ne souffrira point de neutralité : la faiblesse est d'un côté, et le crime de l'autre. Partons donc au plus tôt. Mais, dites-moi, dois-je m'embarquer à Brindes ou à Pouzzoles? Pour Brutus, il partira incessamment, et il fera très-bien. Je me sens attendri; quand est-ce que je le verrai? Mais cette séparation est un de ces maux ordinaires qu'il faut prendre en patience; vous ne le verrez pas non plus. Que les dieux puissent confondre, encore après sa mort, cet homme qui, par sa proscription de Buthrote, vous donne tant d'embarras. Mais ne rappelons point le passé, pensons au présent.

Quoique je n'aie point vu Éros, cependant, par ce qu'il m'a écrit, et par l'examen que Tiron a fait de ses comptes, j'en suis suffisamment instruit. Vous me dites qu'il faudra emprunter deux cent mille sesterces pour cinq mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er novembre, qui est le jour de l'échéance de ce que me doit mon frère. Je vous prie donc, puisque Tiron m'assure que vous ne voulez pas que j'aille à Rome pour cela, de prendre la peine, si cela ne vous en donne point trop, de me chercher de l'argent et de l'emprunter en mon nom. Voilà ce qu'il y a de plus pressé : je me ferai rendre compte du reste en détail par Éros même, et surtout du revenu des biens dotaux. Si on le fait tenir exactement à mon fils, je crois qu'il suffira pour lui payer sa pension, même aussi forte que je veux qu'elle soit. Il est vrai que j'ai aussi besoin d'argent pour mon voyage. On

plicata solutione, non sum discessurus. Sitne autem extricata necne, tecum cognoscam. Hanc putavi mea manu scribendam : itaque feci. De Fadio, ut scribis; utique alii nemini. Rescribas velim hodie.

EPISTOLA DCCXXXIII.

(ad Att., XV, 21.)

Scrib. in Tusculano, x kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

NARRO tibi; Q. pater exultat lætitia. Scripsit enim filius, se idcirco profugere ad Brutum voluisse, quod, quum sibi negotium daret Antonius, ut eum dictatorem efficeret, præsidium occuparet, id recusasset : recusasse autem se, ne patris animum offenderet : ex eo sibi illum hostem. « Tum me, inquit, collegi, verens, ne quid mihi ille iratus tibi noceret. Itaque eum placavi. Et quidem cccc certa : reliqua in spe. » Scribit autem Statius, illum cum patre habitare velle. Hoc vero mirum : et id gaudet. Ecquem tu illo certiorem nebulonem?

Ἐποχὴν vestram de re Cani deliberationis probo. Nihil eram suspicatus de tabulis : ἀκεραίως restitutam arbitra-

pourra payer mon fils à l'échéance de chaque terme, mais il faut que j'emporte avec moi tout l'argent dont j'ai besoin; et quoique cet homme, qui craint son ombre, semble nous menacer d'un massacre général, je ne partirai point que je n'aie arrangé mes affaires : je saurai, lorsque nous vous verrons, où cela en est. Je n'ai pas voulu dicter cette lettre, je l'ai écrite moi-même. Vous ne paierez qu'à Fadius, comme vous me le marquez. Faites-moi, je vous prie, réponse aujourd'hui.

LETTRE DCCXXXIII.

Tusculum, 22 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Connaissez donc toute la joie de mon frère : son fils lui a écrit qu'il avait pensé aller trouver Brutus, parce qu'Antoine ayant voulu qu'il le fît nommer dictateur, et qu'il s'emparât de quelque poste, il lui avait refusé de le faire, et qu'il l'avait refusé pour ne pas déplaire à son père; que depuis ce temps-là Antoine lui voulait du mal. « Cependant, il ajoute qu'il s'est retenu, de peur qu'Antoine, fâché contre lui, ne s'en vengeât sur moi. Je l'ai donc apaisé. Il m'a promis quatre cent mille sesterces, et m'en fait espérer encore davantage. » Statius mande à mon frère, que son fils veut dorénavant demeurer avec lui; et ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que Statius en est bien aise. Avez-vous jamais vu un plus grand fourbe?

J'approuve fort que vous n'ayez rien décidé sur l'affaire de Canus. Je ne connaissais point cette dette, et je

bar. Quæ differs, ut mecum coram; exspectabo. Tabellarios, quoad voles, tenebis; es enim occupatus. Quod ad Xenonem, probe. Quod scribo, quum absolvero. Quinto scripsisti, te ad eum litteras : nemo attulerat. Tiro negat jam tibi placere Brundisium, et quidem dicere aliquid de militibus. At ego jam destinaram, Hydruntem quidem. Movebant me tuæ quinque horæ. Hinc autem quantus πλοῦς; sed videbimus. Nullas a te XI kalend. quippe : quid enim jam novi? Quum primum igitur poteris, venies. Ego propero, ne ante Sextus; quem adventare aiunt.

EPISTOLA DCCXXXIV.

(ad Att., XV, 23.)

Scrib. in Tusculano, IX kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

MIRIFICE torqueor, sine dolore tamen : sed permulta mihi de nostro itinere in utramque partem occurrunt. Quousque? inquies. Quoad erit integrum : erit autem usque dum ad navem. Pansa si rescripserit, et meam

croyais qu'on avait rendu toute la dot. Il faudra attendre que vous soyez ici, pour nous entretenir de l'affaire dont vous me parlez. Vous retiendrez aussi long-temps qu'il vous plaira les messagers que je vous enverrai; car je sais que vous avez beaucoup d'affaires. Je suis fort content de ce que vous avez mandé à Xénon. Je vous enverrai l'ouvrage que je compose, lorsqu'il sera achevé. Vous avez mandé à mon frère que vous lui aviez déjà écrit, mais on ne lui a point remis votre lettre. Tiron dit que vous n'êtes plus d'avis que j'aille m'embarquer à Brindes, à cause des troupes qui sont de ce coté-là. Cependant j'avais compté aller m'embarquer, non pas à Brindes, mais à Hydrunte. Je me souvenais que vous m'aviez dit qu'on pouvait faire ce trajet en cinq heures, au lieu qu'en m'embarquant de ce côté-ci je serais long-temps sur mer; mais nous y penserons. Vous ne m'aviez point écrit le 21 : et en effet, que pouvait-il y avoir de nouveau? Vous viendrez donc ici le plus tôt que vous pourrez; je presse mon départ pour n'être plus en Italie à l'arrivée de Sextus Pompée, que l'on dit devoir arriver incessamment.

LETTRE DCCXXXIV.

Tusculum, 23 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis fort tourmenté, quoique sans douleur; il me passe dans l'esprit bien des choses pour et contre mon voyage. Jusqu'à quand, me direz-vous, durera cette incertitude? Jusqu'à ce que je ne puisse plus changer de

tibi, et illius epistolam mittam. Silium exspectabam, si quid novi; cui ὑπόμνημα compositum. Ego litteras misi ad Brutum: cujus de itinere etiam ex te velim, si quid scies, cognoscere.

EPISTOLA DCCXXXV.

(ad Att., XV, 24.)

Scrib. in Tusculano, VII kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

TABELLARIUS, quem ad Brutum miseram, ex itinere rediit VII kalend.; ei Servilia dixit, eo die Brutum H. IV profectum. Sane dolui, meas litteras redditas non esse. Silius ad me non venerat. Causam composui. Eum libellum tibi misi. Te quo die exspectem, velim scire.

EPISTOLA DCCXXXVI.

(ad Att., XV, 22.)

Scrib. in Tusculano, VII kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

GRATULOR nobis Q. filium exiisse : molestus non erit. Pansam bene loqui credo. Semper enim conjunctum esse cum Hirtio scio. Amicissimum Bruto et Cassio puto, si expediet; sed quando illos videbit? inimicum Antonio; quando, aut cur? quousque ludemur? Ego autem scripsi Sextum adventare, non quo jam adesset, sed quia certe

parti, c'est-à-dire jusqu'à ce que je sois embarqué. Si Pansa me fait réponse, je vous enverrai sa lettre et la mienne. J'attends Silius, je lui donnerai ce mémoire que j'ai composé; s'il y a quelque chose de nouveau, vous me l'écrirez. J'ai écrit à Brutus; je vous prie de me mander ce que vous saurez sur son départ.

LETTRE DCCXXXV.

Tusculum, 25 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Le messager que j'avais envoyé à Brutus est revenu sur ses pas le 25. Servilie lui a dit qu'il était parti ce jour-là sur les dix heures du matin. J'ai été très-fâché qu'il n'ait pas reçu ma lettre. Je n'ai point vu Silius. J'ai écrit ce mémoire qui le regarde, et je vous l'envoie. Je voudrais bien savoir quel jour vous viendrez ici.

LETTRE DCCXXXVI.

Tusculum, 25 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

C'est un bonheur pour nous que notre neveu soit sorti de Rome, il ne nous donnera plus d'inquiétude. Je crois bien que Pansa parle comme il faut, car je sais qu'il a toujours été uni avec Hirtius. Je crois aussi qu'il sera des amis de Brutus et de Cassius, s'il y trouve son compte; mais quand les verra-t-il? Qu'il soit ennemi

id ageret, ab armisque nullus discederet. Certe, si pergit, bellum paratum est. Hic autem noster Cytherius, nisi victorem, neminem victurum. Quid ad hæc Pansa? utro erit, si bellum erit? quod videtur fore. Sed et hæc, et alia coram : hodie quidem, ut scribis, aut cras.

EPISTOLA DCCXXXVII.

(ad Att., XV, 14.)

Scrib. in Tusculano, v kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Sexto kalend. accepi a Dolabella litteras, quarum exemplum tibi misi : in quibus erat, omnia se fecisse quæ tu velles. Statim ei rescripsi, et multis verbis gratias egi. Sed tamen, ne miraretur, cur idem iterum facerem, hoc causæ sumpsi, quod ex te ipso coram antea nihil potuissem cognoscere. Sed quid multa? litteras hoc exemplo dedi :

d'Antoine, c'est ce que je ne crois point. Quand cela a-t-il paru? pourquoi le serait-il? se moquera-t-on toujours de nous? Si je vous ai écrit que Sextus Pompée arrivait, ce n'est pas que cela soit encore si proche, mais c'est qu'il s'y prépare, et qu'il ne pense point du tout à mettre bas les armes. S'il continue, nous allons avoir la guerre. Pour notre efféminé cythérien, il dit hautement que pour vivre il faudra vaincre. Que dit là dessus Pansa? quel parti suivra-t-il, si nous avons la guerre, comme il y a tout lieu de le craindre? Mais nous parlerons de cela et de beaucoup d'autres choses, lorsque nous serons ensemble : vous me faites espérer que ce sera aujourd'hui ou demain.

LETTRE DCCXXXVII.

Tusculum, 27 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI reçu le 26 une lettre de Dolabella, dont je vous envoie la copie, et où il me marque qu'il a fait tout ce que vous souhaitez. Je lui ai aussitôt écrit pour lui faire connaître toute ma reconnaissance. Afin qu'il ne soit pas surpris de ce que je lui écris deux fois la même chose, je lui dis pour raison, que ce n'est que depuis peu que vous m'avez rendu compte vous-même de ce qu'il avait fait pour vous; mais pourquoi vous en dire davantage? voici ma lettre :

CICERO DOLABELLÆ COS. SUO.

Antea quum per litteras Attici nostri de tua summa liberalitate, summoque erga se beneficio certior factus essem; quumque tu ipse etiam ad me scripsisses, te fecisse ea, quæ nos voluissemus : egi tibi gratias per litteras iis verbis, ut intelligeres, nihil te mihi gratius facere potuisse. Postea vero quam ipse Atticus ad me venit in Tusculanum hujus unius rei causa, tibi ut apud me gratias ageret, ut cujus eximiam quamdam et admirabilem in causa buthrotia voluntatem, et singularem erga se amorem perspexisset; teneri non potui, quin tibi apertius illud idem his litteris declararem. Ex omnibus enim, mi Dolabella, studiis in me et officiis, quæ summa sunt, hoc scito mihi et amplissimum videri, et gratissimum esse, quod perfeceris, ut Atticus intelligeret, quantum ego te, quam tu me amares. Quod reliquum est, buthrotiam et causam, et civitatem, quamquam a te constituta est (beneficia autem nostra tueri solemus), tamen velim, receptam in fidem tuam, a meque etiam tibi commendatam, auctoritate et auxilio tuo tectam velis esse. Satis erit in perpetuum Buthrotiis præsidii, magnaque cura et sollicitudine Atticum et me liberaris, si hoc honoris mei causa susceperis, ut eos semper a te defensos velis. Quod ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo.

His litteris scriptis, me ad συντάξεις dedi : quæ quidem, vereor, ne miniata cerula tua pluribus locis no-

CICÉRON AU CONSUL DOLABELLA.

Lorsqu'Atticus m'eut écrit la manière obligeante avec laquelle vous lui aviez rendu service, et combien il vous avait de reconnaissance, et que vous m'eûtes mandé vous-même que vous aviez fait ce que nous souhaitions, je vous en remerciai d'une manière à vous faire concevoir que rien ne pouvait me faire plus de plaisir; mais Atticus étant venu depuis à Tusculum, uniquement pour vous remercier chez moi de l'ardeur avec laquelle vous avez paru vous intéresser à l'affaire de Buthrote, et des marques d'amitié toutes particulières qu'il a reçues de vous, je n'ai pu m'empêcher de vous écrire encore une fois, pour vous le répéter encore. Vous m'avez souvent donné de grandes preuves de votre attachement; mais soyez persuadé, mon cher Dolabella, que vous ne m'avez jamais obligé plus sensiblement, qu'en faisant connaître à Atticus jusqu'où va l'amitié qui est entre vous et moi. Il ne me reste qu'à vous dire que l'affaire de Buthrote devient votre ouvrage, et l'on soutient volontiers le bien qu'on a déjà fait. Je joins à ce motif ma recommandation; je vous prie de prendre sous votre protection cette ville, et d'employer pour elle toute votre autorité. Si vous voulez bien leur faire cette grâce à ma considération, ils n'auront plus besoin d'autre appui; vous assurerez toujours leur repos, et vous nous tirerez, Atticus et moi, d'une grande peine : je vous en conjure avec instance.

Après avoir écrit cette lettre, je me suis remis à composer; mais je crains que votre crayon ne trouve bien

tandæ sint : ita sum μετέωρος, et magnis cogitationibus impeditus.

EPISTOLA DCCXXXVIII.

(ad Att., XVI, 16.)

Scrib. in Tusculano, exeunte junio, A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

JUCUNDISSIMAS tuas legi litteras. Ad Plancum scripsi : habes exemplum. Cum Tirone quid sis locutus, cognoscam ex ipso. Cum sorore ages attentius, si te occupatione ista relaxaris.

M. CICERO GN. PLANCO PRÆT. DES. S.

ATTICI nostri te valde studiosum esse cognovi, mei vero ita cupidum, ut me hercule paucos æque observantes atque amantes me habere existimem. Ad paternas enim magnas, et veteres, et justas necessitudines magnam attulit accessionem tua voluntas erga me, meaque erga te par atque mutua. Buthrotia tibi causa ignota non est; egi enim sæpe de ea tecum, tibique totam rem demonstravi : quæ est acta hoc modo.

Ut primum buthrotium agrum proscriptum vidimus, commotus Atticus libellum composuit. Eum mihi dedit, ut darem Cæsari. Eram enim cœnaturus apud eum illo die. Eum libellum Cæsari dedi; probavit causam; rescripsit Attico, æqua eum postulare : admonuit tamen,

des endroits à marquer, car je n'ai pas l'esprit assez libre ni assez tranquille.

LETTRE DCCXXXVIII.

Tusculum, fin de juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai lu votre charmante lettre; j'en ai écrit une à Plancus, dont je vous envoie la copie; je saurai de Tiron ce que vous aurez dit. Vous ferez bien d'attendre pour parler à votre sœur de son affaire, que vous soyez moins occupé de la vôtre.

M. CICÉRON A GN. PLANCUS.

Je sais que vous serez ravi d'avoir occasion de rendre service à Atticus; et je compte si fort sur vous, que je suis persuadé qu'il y a peu de personnes qui aient autant d'amitié et de considération pour moi. L'union étroite qui a été si long-temps entre votre père et moi, et qui était si solidement établie, a commencé celle qui est maintenant entre nous; nous avons contribué l'un et l'autre à l'augmenter par des marques d'une affection réciproque. Vous savez l'affaire des Buthrotiens; je vous en ai souvent fait le détail, et je vais vous la rappeler.

Dès que nous sûmes que les terres de Buthrote avaient été assignées à des soldats, Atticus, fort alarmé, dressa une requête, qu'il me donna pour la présenter à César, chez qui je devais souper ce jour-là. Je la présentai. César trouva l'affaire bonne, et marqua dans sa réponse à

ut pecuniam reliquam Buthrotii ad diem solverent. Atticus, qui civitatem conservatam cuperet, pecuniam numeravit de suo. Quod quum esset factum, adimus ad Cæsarem, verba fecimus pro Buthrotiis, liberalissimum decretum abstulimus; quod est obsignatum ab amplissimis viris. Quæ quum essent acta, mirari quidem solebam, pati Cæsarem convenire eos, qui agrum buthrotium concupissent : neque solum pati, sed etiam ei negotio te præficere. Itaque et ego cum illo locutus sum, et sæpius quidem; ut etiam accusarer ab eo, quod parum constantiæ suæ confiderem; et M. Messalæ, et ipsi Attico dixit, ut sine cura essent; aperteque ostendebat, se præsentium animos (erat enim popularis, ut noras) offendere nolle : quum mare transissent, curaturum se, ut in alium agrum deducerentur. Hæc illo vivo. Post interitum autem Cæsaris, ut primum ex senatus consulto causas consules cognoscere instituerunt, hæc, quæ supra scripsi, ad eos delata sunt. Probaverunt causam sine ulla dubitatione, seque ad te litteras daturos esse dixerunt.

Ego autem, mi Plance, etsi non dubitabam, quin et senatus consultum, et lex, et consulum decretum ac litteræ apud te plurimum auctoritatis haberent, teque ipsius Attici causa velle intellexeram : tamen hoc pro conjunctione et benivolentia nostra mihi sumpsi, ut id a te peterem, quod tua singularis humanitas, suavissimique mores a te essent impetraturi. Id autem est, ut hoc,

Atticus, que ce qu'il demandait était juste, mais qu'il fallait que les Buthrotiens payassent le reste de leur taxe à l'échéance. Atticus, qui voulait sauver cette ville, avança l'argent. Dès qu'ils eurent payé, nous allâmes trouver César, et nous lui parlâmes pour eux. Nous obtînmes un décret favorable, qui fut dressé en présence de plusieurs personnes d'une grande distinction, qui y mirent leur cachet. Après cela je fus surpris que non-seulement César laissât assembler ceux qui lui avaient demandé les terres des Buthrotiens, mais qu'il vous chargeât même de les mettre en possession. Je lui en parlai, et plusieurs fois, jusque-là qu'il se plaignit de ce que je ne me fiais pas à sa parole. Il dit à M. Messala et à Atticus même, qu'ils ne fussent point inquiets, et leur fit entendre très-clairement qu'il ne voulait pas mécontenter ses soldats tant qu'ils seraient en Italie (car vous savez combien il ménageait la multitude), mais que lorsqu'ils auraient passé la mer, il leur ferait assigner d'autres terres. Voilà en quel état César laissa cette affaire. Après sa mort, dès que le sénat eut attribué aux consuls la connaissance de tout ce que César avait réglé, on leur fit l'exposé que je viens de vous faire : ils n'y trouvèrent aucune difficulté, et promirent de vous en écrire.

Ainsi, mon cher Plancus, quoique je ne doute point que le décret du sénat, la loi qui l'a confirmé, le décret que les consuls ont rendu en conséquence, et la lettre qu'ils vous ont écrite, ne vous paraissent d'un grand poids; et quoique je sache que vous êtes déjà bien disposé en faveur d'Atticus, j'ai cru néanmoins que notre liaison me mettait en droit de vous prier de faire par amitié pour moi, ce que votre bonté et votre honnêteté

quod te tua sponte facturum esse certo scio, honoris nostri causa libenter, prolixe, celeriter facias.

Mihi nemo est amicior, nec jucundior, nec carior Attico : cujus antea res solum familiaris agebatur, eaque magna; nunc accessit etiam existimatio, ut, quod consecutus est magna et industria, et gratia, et vivo Cæsare, et mortuo, id, te adjuvante, obtineat. Quod si a te erit impetratum, sic velim existimes, me de tua liberalitate ita interpretaturum, ut tuo summo beneficio me affectum judicem. Ego, quæ te velle, quæque ad te pertinere arbitrabor, studiose diligenterque curabo. Da operam, ut valeas.

CICERO CAPITONI SUO S.

Numquam putavi fore, ut supplex ad te venirem. Sed hercule facile patior datum tempus, in quo amorem experirer tuum. Atticum quanti faciam, scis. Amabo te, da mihi et hoc : obliviscere mea causa, illum aliquando suo familiari, adversario tuo, voluisse consultum, quum illius existimatio ageretur. Hoc primum ignoscere, est humanitatis tuæ; suos enim quisque debet tueri; deinde, si me amas (omitte Atticum), Ciceroni tuo, quem quanti facias, præ te soles ferre, totum hoc

naturelle vous auraient fait faire. La grâce que je vous demande, c'est de faire de bon cœur, sans restriction et sans délai, ce que vous auriez fait indépendamment de ma recommandation.

Il n'y a personne au monde qui me soit plus cher qu'Atticus, et dont l'amitié et le commerce me soient plus agréables. Dans cette affaire il ne s'agissait d'abord que de sauver une somme d'argent, à la vérité fort considérable : maintenant il est de son honneur de faire confirmer, par votre autorité, ce qu'on lui a accordé du vivant de César et depuis sa mort, et qu'il n'a obtenu qu'en se donnant de grands mouvemens, et en employant tout son crédit. Si vous faites cela pour lui, soyez persuadé que je le regarderai comme un très-grand service que vous m'aurez rendu, et dont je vous aurai une obligation infinie. Je serai toujours prêt à faire avec zèle et avec ardeur tout ce que je croirai vous pouvoir être utile ou avantageux. Ayez soin de votre santé.

CICÉRON A CAPITON *.

Je ne m'attendais pas qu'un jour je prendrais avec vous le ton de suppliant; mais certes je ne suis pas fâché d'avoir une occasion de mettre à l'épreuve votre amitié. Vous savez combien j'aime Atticus : je vous prie donc d'oublier, pour l'amour de moi, qu'il a été obligé autrefois de prendre contre vous les intérêts d'un de ses amis, dont il fallait sauver l'honneur. Je sais que vous êtes trop juste pour ne vous pas porter de vous-même

* Voir, pour la lettre à Plancus, qui dans les anciennes éditions précède celle-ci, le n° DCCXLIX de notre recueil.

da, ut, quod semper existimavi, nunc plane intelligam, me a te multum amari.

Buthrotios quum Cæsar decreto suo, quod ego obsignavi cum multis amplissimis viris, liberavisset, ostendissetque nobis, se, quum agrarii mare transissent, litteras missurum, quem in agrum deducerentur; accidit, ut subito ille interiret. Deinde, quemadmodum tu scis (interfuisti enim, quum consules oporteret ex senatus consulto de actis Cæsaris cognoscere), res ab iis in kalend. jun. dilata est. Accessit ad senatus consultum lex, quæ lata est a. d. IV. non. jun.; quæ lex earum rerum, quas Cæsar statuisset, decrevisset, egisset, consulibus cognitionem dedit. Causa Buthrotiorum delata est ad consules. Decretum Cæsaris recitatum est, et multi præterea libelli Cæsaris prolati. Consules de consilii sententia decreverunt secundum Buthrotios; Plancum dederunt.

Nunc, mi Capito (scio enim, quantum semper apud eos, quibuscum sis, posse soleas, eo plus apud hominem facillimum, atque humanissimum Plancum), enitere, elabora, vel potius eblandire, effice, ut Plancus, quem spero optimum esse, sit etiam melior opera tua. Omnino res hujusmodi videtur esse, ut sine cujusquam gratia Plancus ipse pro ingenio et prudentia sua non sit dubitaturus, quin decretum consulum, quorum et lege,

à l'excuser. Vous savez qu'on est obligé à prendre le parti de ses amis. Mais, sans parler davantage d'Atticus, ne pensez qu'à votre ami Cicéron. Si vous avez toujours eu pour moi autant de considération que vous avez voulu qu'on le crût, et que je l'ai cru moi-même, voici une occasion de m'en assurer.

César ayant rendu, en faveur des Buthrotiens, un décret auquel je mis mon cachet comme témoin, avec plusieurs autres personnes d'un rang distingué; et nous ayant promis que lorsque les soldats, à qui il avait assigné les terres de Buthrote, auraient passé la mer, il leur en ferait assigner d'autres, sa mort suivit peu de temps après. Depuis, comme vous le savez (car vous étiez présent lorsqu'on proposa de faire un décret pour charger les consuls de prendre connaissance de tout ce que César avait réglé), l'affaire fut remise au 1er juin. Le décret du sénat fut confirmé le 2 du même mois, par une loi qui attribue aux consuls la connaissance de tout ce que César avait fait, statué et ordonné. L'affaire de Buthrote fut donc portée devant eux. Ils se firent lire le décret, et plusieurs autres mémoires de César sur cette même affaire; et de l'avis de leur conseil ils prononcèrent en faveur des Buthrotiens, et commirent Plancus pour l'exécution.

Je m'adresse à présent à vous, mon cher Capiton, parce que je sais combien vous avez de pouvoir sur l'esprit de ceux avec qui vous vivez : et vous en aurez encore plus sur celui de Plancus, qui est si honnête et si obligeant. Employez vos soins, faites tous vos efforts, ou plutôt servez-vous des manières les plus insinuantes; en un mot, faites en sorte que Plancus, qui nous paraît avoir de bonnes intentions, en ait encore de meil-

et senatus consulto cognitio et judicium fuit, conservet; præsertim quum, hoc genere cognitionum labefactato, acta Cæsaris in dubium ventura videantur : quæ non modo ii, quorum interest, sed etiam ii, qui illa non probant, otii causa confirmari velint. Quod quum ita sit, tamen interest nostra, Plancum hoc animo libenti prolixoque facere. Quod certe faciet, si tu nervulos tuos, mihi sæpe cognitos, suavitatemque, qua nemo tibi par est, adhibueris. Quod ut facias, te vehementer rogo.

CICERO C. CUPIENNIO S.

Patrem tuum plurimi feci; meque ille mirifice et coluit, et amavit : nec me hercule umquam mihi dubium fuit, quin a te diligerer. Ego quidem id facere non destiti. Quamobrem peto a te in majorem modum, ut civitatem buthrotiam subleves, decretumque consulum, quod ii secundum Buthrotios fecerunt, quum et lege, et senatus consulto statuendi potestatem haberent, des operam, ut Plancus noster quam primum confirmet et comprobet. Hoc te vehementer, mi Cupienni, etiam atque etiam rogo.

leures. L'affaire dont il s'agit est de telle nature, qu'indépendamment de toute recommandation, un homme aussi habile et aussi prudent que Plancus ne doit pas hésiter à faire exécuter un décret qui a été rendu par les consuls autorisés par le sénat et par le peuple; puisque, si l'on n'y avait point d'égard, on pourrait de même revenir contre tous les décrets de César, auxquels non-seulement ceux qui y ont intérêt, mais même ceux qui ne les ont pas approuvés, souhaitent, pour le bien de la paix, qu'on ne donne aucune atteinte. Quoique notre affaire soit si bonne, cependant il est important pour nous que Plancus nous serve de bon cœur et de bonne grâce : ce qu'il fera sans doute, si vous vous intéressez pour nous avec cette vivacité que je vous connais, et si vous agissez auprès de lui avec ces manières engageantes que personne ne sait prendre aussi bien que vous. Je vous en prie instamment.

CICÉRON A C. CUPIENNIUS.

J'ESTIMAIS fort votre père, et il avait pour moi beaucoup d'attachement et d'amitié. Je n'ai jamais douté que vous ne m'aimassiez, comme je vous ai toujours aimé. Je vous prie donc instamment d'aider de votre crédit les habitans de Buthrote, et de porter Plancus à faire exécuter au plus tôt le décret que les consuls ont donné en leur faveur, en conséquence d'un décret du sénat qui a été confirmé par une loi; je vous en aurai une obligation infinie*.

* Voir, pour les lettres à Plancus et à Capiton, qui suivent celle-ci dans les anciennes éditions, les nos DCCI. et DCCLI de notre recueil.

EPISTOLA DCCXXXIX.

(ad Att., XV, 25.)

Scrib. in Tusculano, v kal. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

De meo itinere variæ sententiæ. Multi enim ad me. Sed tu incumbe quæso in eam curam. Magna res est. An probas, si ad kalend. jan. cogitamus? meus animus est æquus, sic tamen, ut nihil offensionis sit: et tu etiam scite, quo die olim piaclum mysteria scilicet. Ut ut sit res, casus consilium nostri itineris judicabit. Dubitemus igitur. Est enim hiberna navigatio odiosa; eoque ex te quæsieram mysteriorum diem. Brutum, ut scribis, visum iri a me puto. Ego hinc volo prid. kalend.

EPISTOLA DCCXL.

(ad Att., XV, 26.)

Scrib. in Arpinati, vi non. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

De Quinti negotio video a te omnia facta. Ille tamen dolet, dubitans, utrum morem gerat Leptæ, an fidem infirmet Silio.

LETTRE DCCXXXIX.

Tusculum, 27 juin 709.

CICÉRON A ATTICUS.

On pense fort différemment sur mon voyage, car bien des gens m'en parlent : mais pensez-y, je vous prie, avec attention; cela est fort important pour moi. Êtes-vous d'avis que je parte, pourvu que je sois de retour pour le 1er janvier? Tout ce que je crains, c'est que cela ne fasse quelque tort à ma réputation. Pour marquer le jour des mystères, vous dites fort bien *le jour de ce fameux scandale.* Quoi qu'il en soit, mon retour dépendra de la manière dont les affaires tourneront; ainsi ne décidons rien. Il est fâcheux de s'embarquer pendant l'hiver, et c'est pour cela que je vous avais demandé si je ne ferais pas mieux d'être de retour pour le temps des mystères. Je crois, comme vous me le marquez, que je pourrai voir Brutus. Je compte partir d'ici le dernier du mois.

LETTRE DCCXL.

Arpinum, 2 juillet 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vois que vous avez fait tout ce qu'on pouvait faire sur l'affaire de mon frère : il est cependant fâché, parce qu'il ne sait s'il doit s'en rapporter à Lepta, ou se défier de Silius.

L. Pisonem vellem exire legatum. Ψευδόγραφον velim scire quid sit. Tabellarius ille, quem tibi dixeram a me ad Brutum esse missum in Anagninum, ad me venit ea nocte, quæ proxima ante kalend. fuit; litterasque ad me attulit : in quibus unum alienum summa sua prudentia, ut spectem ludos suos. Rescripsi scilicet, primum me jam profectum, ut non integrum sit : dein, ἀτοπώτατον esse, me, qui Romam omnino post hæc arma non accesserim, neque id tam periculi mei causa fecerim, quam dignitatis, subito ad ludos venire. Tali enim tempore ludos facere illi honestum est, cui necesse est. Spectare mihi ut non est necesse, sic ne honestum quidem est. Equidem illos celebrari, et esse quam gratissimos mirabiliter cupio; idque ita futurum esse confido : et tecum ago, ut jam ab ipsa commissione ad me, quemadmodum accipiantur; deinde omnino reliquorum dies singulos persequare. Sed de ludis hactenus.

Reliqua pars epistolæ est illa quidem in utramque partem : sed tamen nonnullos interdum jacit igniculos viriles : quod quale tibi videretur, ut posses interpretari, misi ad te exemplum epistolæ. Quamquam mihi tabellarius noster dixerat, tibi quoque se attulisse litteras a Bruto, easque ad te e Tusculano esse delatas. Ego itinera sic composueram, ut nonis quint. Puteolis

Je voudrais que L. Pison partît en qualité de lieutenant. Je désirerais savoir ce que vous vouliez dire par cet écrit apocryphe. Je vous avais dit que j'avais envoyé un messager à Brutus à Anagnie : il est revenu la nuit du dernier du mois passé, et il m'a apporté une lettre, dans laquelle il y a une chose qui n'est guère d'un homme aussi raisonnable que Brutus : il me prie d'aller à Rome pour ses jeux. Je lui ai fait réponse là dessus, que j'avais déclaré mon départ, et que j'étais déjà en chemin, qu'ainsi je ne pouvais plus reculer : d'ailleurs, qu'il serait absurde que n'ayant point été à Rome depuis qu'on y a fait venir des soldats, et cela moins pour ma sûreté, que parce qu'un homme de mon rang n'y pouvait être avec dignité, j'allasse tout d'un coup paraître à des jeux. Dans la conjoncture où nous sommes, on peut avec bienséance donner des jeux quand on y est obligé par sa charge, comme Brutus ; mais il ne conviendrait pas que j'y assistasse, n'y étant point obligé. Je souhaite de tout mon cœur qu'il y ait un grand monde, et qu'ils plaisent fort au peuple, comme je l'espère. Je vous recommande de me mander, dès qu'ils seront commencés, comment ils auront été reçus, et de me rendre compte ensuite tous les jours de ce qui s'y sera passé ; mais c'est assez parler de ces jeux.

Le reste de la lettre de Brutus est plein d'incertitude : il lui échappe néanmoins de temps en temps quelques traits de vigueur : et, afin que vous puissiez juger par vous-même de ce qu'on en doit penser, je vous envoie une copie de sa lettre, quoique mon messager m'ait dit qu'il avait une lettre de Brutus pour vous, et qu'on vous l'avait portée de Tusculum. Suivant que j'ai réglé ma marche, je compte être à Pouzzoles le 7 juillet. Je

essem. Valde enim festino; ita tamen, ut, quantum homo possit, quam cautissime navigem.

M. Ælium cura liberabis: is metuit paucos specus in extremo fundo, et eos quidem subterraneos; servitutis putat aliquid habituros: id me jam nolle, neque mihi quidquam esse tanti; sed, ut mihi dicebas, quam lenissime; potius ut cura liberetur, quam ut me succensere aliquid suspicetur. Item de illo Tulliano capite libere cum Cascelio loquare. Parva res est; sed tu bene attendisti; nimis callide agebatur. Ego autem, si mihi imposuisset aliquid, quod pæne fecit, nisi tua malitia fuisset, animo iniquo tulissem. Itaque, ut ut erit, rem impediri malo.

Octavam partem tolli luminarium in ædibus ad Streniæ memineris. Quod Cærellia, videris mancipio dari ad eam summam, quæ sub præcone fuit maxima: id opinor esse CCC LXXX. Novi si quid erit, atque etiam si quid prospicies, quod futurum putes, scribas ad me quam sæpissime velim. Varroni, quemadmodum tibi mandavi, memineris excusare tarditatem litterarum mearum. Mundus istum.... M. Ennius quid egerit de testamento (curiosus enim) facias me velim certiorem. Ex Arpinati, VI non.

m'embarquerai le plus tôt que je pourrai, mais ce ne sera qu'après avoir pris toutes les précautions possibles.

Vous direz à M. Élius de n'être point inquiet. Il se plaint de ce que je veux faire passer des conduits souterrains dans l'extrémité de son champ, ce qui pourrait l'assujétir à quelque servitude. Vous lui direz qu'il y a long-temps que je n'y pense plus, et que je m'en soucie fort peu : mais, comme vous me le disiez, il faut lui en parler d'une manière qui ne marque aucune aigreur, et qui lui fasse voir que je ne veux que le rassurer. Je vous prie aussi de parler, mais d'une manière ferme, à Cascelius, sur cette dette de Tullius : ce n'est pas une affaire de grande importance, mais il n'a pas été assez droit, comme vous l'avez fort bien remarqué. S'il m'avait trompé, ce qui aurait pu arriver si je n'avais pas eu pour second un homme aussi fin que vous, j'aurais été fort piqué : ainsi le pis aller, c'est de ne point finir cette affaire.

Souvenez-vous de faire diminuer d'un huitième les fenêtres de cette maison, qui est auprès du temple de la déesse Strenia. Faites adjuger ce bien à celui pour qui Cérellia le demande, au prix le plus haut auquel il a été porté : je crois que c'est trois cent quatre-vingt mille sesterces. Écrivez-moi souvent tout ce qui se passe, et tout ce que vous pourrez prévoir. N'oubliez pas de faire mes excuses à Varron, de ce que je suis si long à lui répondre. Puisse Mundus!.... Mandez-moi, je vous prie, le détail du testament de M. Ennius; car vous savez que j'en suis fort curieux. A Arpinum, le 2 du mois.

EPISTOLA DCCXLI.

(ad Att., XV, 28.)

Scrib. in Arpinati, v non. quintil. mane, A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Ego, ut ad te pridie scripseram, nonis constitueram venire in Puteolanum. Ibi igitur quotidie tuas litteras exspectabo, et maxime de ludis; de quibus etiam ad Brutum tibi scribendum est. Cujus epistolæ, quam interpretari ipse vix poteram, exemplum pridie tibi miseram. Atticæ meæ velim me ita excuses, ut omnem culpam in te transferas, et ei tamen confirmes, me minime totum amorem ejus mecum abstulisse.

EPISTOLA DCCXLII.

(ad div., XV, 27.)

Scrib. in Arpinati, v non. quintil. inter cœnam, A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Gaudeo id te mihi suadere, quod ego mea sponte pridie feceram. Nam quum ad te vi non. darem, eidem tabellario dedi etiam ad Sextium, scriptas πάνυ φιλοστόργως. Ille autem, quod Puteolos prosequitur, humane; quod queritur, injuste. Non enim ego tam illum exspectare, quum de Cosano rediret, debui, quam ille aut non ire ante, quam me vidisset, aut citius reverti. Sciebat enim me celeriter velle proficisci, seseque ad me in Tusculanum scripserat esse venturum.

LETTRE DCCXLI.

Arpinum, 3 juillet 709, au matin.

CICÉRON A ATTICUS.

Je compte toujours, comme je vous l'ai mandé hier, être le 7 à Tusculum, où vous m'écrirez tous les jours. Rendez-moi compte surtout des jeux de Brutus, et il faudra aussi lui en écrire. Je vous ai envoyé hier une copie de sa lettre, que je n'entends qu'à demi. Faites, je vous prie, mes excuses à Attica, de manière que vous preniez toute la faute sur vous, et assurez-la bien que mon cœur ne s'en va pas tout entier.

LETTRE DCCXLII.

Arpinum, 3 juillet 709 à souper.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis ravi d'avoir fait de moi-même ce que vous me conseillez; car hier, 2 du mois, en vous envoyant ma lettre, j'en remis une au même messager pour Sextius, à qui je donne toutes sortes d'assurances d'amitié. Je lui suis très-obligé de ce qu'il veut me venir trouver à Pouzzoles, mais il a tort de se plaindre de moi. Il est vrai que je n'ai pas attendu qu'il fût revenu de sa maison de Cose: mais il n'aurait pas dû y aller avant que de m'avoir vu, ou du moins il aurait dû revenir plus tôt; car il savait que je devais partir incessamment, et il m'avait promis de me venir voir à Tusculum.

Te, ut a me discesseris, lacrymasse, moleste ferebam. Quod si me præsente fecisses, consilium totius itineris fortasse mutassem. Sed illud præclare, quod te consolata est spes brevi tempore congrediendi : quæ quidem exspectatio me maxime sustentat. Meæ tibi litteræ non deerunt. De Bruto, scribam ad te omnia. Librum tibi celeriter mittam de Gloria. Excudam aliquid Ἡρακλείδιον, quod lateat in thesauris tuis. De Planco, memini. Attica jure queritur.

Quod me de Bacchide, de statuarum coronis certiorem fecisti, valde gratum : nec quidquam posthac non modo tantum, sed ne tantulum quidem præterieris. Et de Herode et Mettio meminero, et de omnibus, quæ te velle suspicabor modo. Obturbabat me sororis tuæ filius, quum hæc scriberem. Adventabat autem βουλύσει cœnantibus nobis.

EPISTOLA DCCXLIII.

(ad Att., XV, 29.)

Scrib. in Formiano, a. d. III non. quintil., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Bruti ad te epistolam misi. Dii boni, quanta ἀμηχανία! cognosces, quum legeris. De celebratione ludorum Bruti, tibi assentior. Ad M. Ælium nullus tu quidem domum, sed sicubi inciderit. De Tulliano semisse M. Axianum adhibebis, ut scribis. Quod cum Cosano egisti,

J'ai appris avec peine que vous aviez pleuré après que vous m'eûtes quitté : si cela vous était arrivé lorsque vous me dîtes adieu, peut-être que cela m'aurait empêché de partir. Je suis bien aise que vous vous consoliez par l'espérance de me rejoindre bientôt, et c'est aussi cette espérance qui me soutient plus que toute autre chose. Vous aurez souvent de mes nouvelles. Je vous manderai tout ce que je saurai de Brutus. Je vous enverrai incessamment mon traité *de la Gloire*, et j'en ferai un autre que vous garderez dans votre cabinet. Je n'oublierai pas d'écrire à Plancus. Attica a raison de se plaindre.

Ce que vous me mandez de Bacchide et des couronnes de ces statues, m'a fait un très-grand plaisir; et je vous prie dans la suite de ne rien oublier, pas même les plus petites choses. Je me souviendrai des affaires d'Hérode et de Mettius, et j'aurai attention à toutes celles auxquelles j'imaginerai que vous pouvez vous intéresser. J'ai été dérangé, en écrivant ceci, par le fils de votre sœur; il vient d'arriver au moment où on détèle les bœufs, pendant que nous soupions.

LETTRE DCCXLIII.

Formies, 5 juillet 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous ai envoyé la lettre de Brutus. Grands dieux, quelle incertitude! Vous en jugerez par vous-même. Je suis de votre avis sur le succès de ses jeux. Il n'est pas nécessaire que vous alliez chez M. Élius; il suffit que vous lui parliez quand vous le rencontrerez. Vous ne

optime. Quod non solum mea, verum etiam tua expedis, gratum. Legationem probari meam, gaudeo. Quod promittis, dii faxint. Quid enim mihi meis jucundius? sed istam, quam tu excipis, metuo. Brutum quum convenero, perscribam omnia. De Planco et Decimo, sane velim. Sextum scutum abjicere nolebam. De Mundo, si quid scies. Rescripsi ad omnia tua. Nunc nostra accipe.

Quintus filius usque Puteolos : mirus civis, ut tu Favonium, Asinium dicas : et quidem duas ob causas, et ut mecum; et σπείσασθαι vult cum Bruto, et Cassio. Sed tu quid ais? scio enim te familiarem esse Othonum. Ait hic sibi Juliam ferre. Constitutum enim esse discidium. Quæsivit ex me pater, qualis esset fama. Dixi, nihil sane me audisse (nesciebam enim, cur quæreret), nisi de ore, et patre. Sed quorsus, inquam? at ille, filium velle. Tum ego, etsi ἐϛδελυττόμην, tamen negavi putare me illa esse vera : σκοπὸς (hoc est enim) huic nostro nihil præbere. Illa autem οὐ παρὰ τοῦτο. Ego tamen suspicor hunc, ut solet, hallucinari. Sed velim quæras (facile autem potes), et me certiorem.

finirez rien sur cette dette de Tullius, sans en parler à M. Axianus, comme vous me le marquez. Je suis fort content de ce que vous avez dit à Cosianus. Je vous remercie du soin que vous prenez de mes affaires, et je suis bien aise que vous finissiez aussi les vôtres. Je suis ravi qu'on approuve que je me sois fait donner cette légation. Les dieux puissent-ils nous accorder ce que vous me promettez! Qu'est-ce qui peut me faire plus de plaisir que de vivre avec mes amis? Je crains seulement celle que vous exceptez. Quand j'aurai vu Brutus, je vous rendrai compte de tout. Je souhaite que ce que vous me mandez de Plancus et de Decimus Brutus soit vrai, mais je ne voudrais pas que Sextus Pompée jetât ses armes. Si vous savez quelque chose de Mundus, vous me le manderez. Voilà tout ce que j'avais à répondre à votre lettre; voici à présent ce que j'ai à vous dire.

Appeler Quintus un excellent citoyen, c'est comme si vous donniez à Asinius le nom de Favonius. Il m'a accompagné jusqu'à Pouzzoles pour deux raisons: premièrement, pour être plus long-temps avec moi; et, ensuite, pour aller faire son traité avec Brutus et Cassius. Mais vous, qui êtes ami des Othons, dites-moi un peu, croyez-vous qu'il soit vrai, comme le dit notre neveu, que Julia veuille l'épouser, et qu'elle soit résolue à faire divorce avec son premier mari? Mon frère m'a demandé ce qu'on disait de cette femme. Je lui ai répondu que je n'avais entendu parler que de sa figure et de sa famille; car je ne savais pas pourquoi il me faisait cette question, et je le lui demandai. C'est, dit-il, que mon fils veut l'épouser. Alors, quoique j'aie beaucoup d'éloignement pour ce mariage, cependant je lui dis que je ne croyais pas que tout ce qu'on disait de cette femme fût

Obsecro te, quid est hoc? Signata jam epistola, Formiani, qui apud me cœnabant, Plancum se aiebant, hunc Buthrotium, pridie, quam hoc scribebam, id est IV nonas, vidisse dimissum, sine phaleris : servulos autem dicere, eum et agripetas ejectos a Buthrotiis. Macte! Sed amabo te, perscribe mihi totum negotium.

EPISTOLA DCCXLIV.

(ad div., XI, 29.)

Scrib. initio mensis quintilis, A. V. C. 709.

CICERO OPPIO S.

Dubitanti mihi, quod scit Atticus noster, de hoc toto consilio profectionis, quod in utramque partem in mentem multa veniebant, magnum pondus accessit ad tollendam dubitationem, judicium et consilium tuum. Nam et scripsisti aperte, quid tibi videretur, et Atticus ad me sermonem tuum pertulit. Semper judicavi, in te, et in capiendo consilio prudentiam summam esse, et in dando fidem; maximeque sum expertus, quum initio civilis belli per litteras te consuluissem, quid mihi faciendum esse censeres : eundumne ad Pompeium, an manendum in Italia. Suasisti, ut consulerem dignitati meæ

vrai. Le but de mon frère, c'est de ne rien donner à son fils. Cela n'empêcherait pas Julia de l'épouser, mais notre neveu pourrait bien se tromper à son ordinaire. Cependant je vous prie de vous informer de cette affaire, ce qui vous sera aisé, et de me mander ce qui en est.

Mais qu'est-ce que j'apprends? J'avais déjà cacheté cette lettre, lorsque les gens de Formies, qui soupaient chez moi, m'ont dit qu'ils avaient vu hier notre Plancus de Buthrote la tête basse et sans caparaçon, et que ses esclaves disaient que les Buthrotiens l'avaient chassé avec tous les soldats qui venaient se mettre en possession de leurs terres. Cela va à merveille; mais mandez-moi, je vous prie, toute cette affaire.

LETTRE DCCXLIV.

Commencement de juillet 709.

CICÉRON A OPPIUS.

Dans la multitude de réflexions qui se présentent à moi de part et d'autre, mon départ, comme Atticus peut en rendre témoignage, était fort incertain : mais votre jugement et votre conseil ont été d'un grand poids pour dissiper ce doute; car vous m'avez écrit ouvertement ce que vous pensiez, et j'ai su d'Atticus le discours que vous lui aviez tenu. Je vous ai toujours regardé comme l'homme du monde le plus capable de donner un bon conseil, et qui le donne de la meilleure foi; et je l'ai surtout éprouvé au commencement de la guerre civile, lorsque je vous consultai par mes lettres sur le parti que je devais prendre, entre celui de suivre Pom-

Ex quo, quid sentires, intellexi, et sum admiratus fidem tuam, et in consilio dando religionem; quod, quum aliud malle amicissimum tuum putares, antiquius tibi officium meum, quam illius voluntas fuit. Equidem et ante hoc tempus te dilexi, et semper me a te diligi sensi. Et quum abessem, atque in magnis periculis essem, et me absentem, et meos præsentes a te cultos et defensos esse, memini. Et post meum reditum quam familiariter mecum vixeris, quæque ego de te et senserim et prædicarim, omnes, qui solent hæc animadvertere, testes habemus. Gravissimum vero judicium de mea fide et constantia fecisti, quum post mortem Cæsaris totum te ad amicitiam meam contulisti. Quod tuum judicium nisi mea summa benivolentia erga te omnibusque meritis comprobaro, ipse me hominem non putabo. Tu, mi Oppi, conservabis amorem tuum (etsi more magis hoc quidem scribo, quam quo te admonendum putem), meaque omnia tuebere; quæ tibi ne ignota essent, Attico mandavi; a me autem, quum paullum otii nacti erimus, uberiores litteras exspectato. Da operam, ut valeas. Hoc mihi gratius facere nihil potes.

pée ou de demeurer en Italie. Vous me conseillâtes d'avoir égard à ma dignité. Ce fut assez pour me faire comprendre ce que vous pensiez. J'admirai votre bonne foi et votre probité dans une occasion, où, ne pouvant douter qu'un homme qui était de vos meilleurs amis ne désirât le contraire, vous ne laissiez pas de préférer mon devoir à sa volonté. Je vous aimais avant ce temps-là, et j'ai toujours reconnu que j'étais aimé de vous. Je me souviens que dans mon absence et dans mes plus grands dangers, vous avez eu des attentions pour moi et pour les miens, et que vous n'avez pas cessé de prendre notre défense. Depuis mon retour, tout le monde sait, du moins ceux qui font ces observations, dans quelle familiarité vous avez vécu avec moi, et ce que j'ai pensé, ce que j'ai publié à votre avantage. Vous n'avez pas déclaré moins avantageusement pour moi l'opinion que vous aviez de ma fidélité et de ma constance, lorsqu'après la mort de César vous vous êtes livré sans réserve à mon amitié. Je me croirais indigne de la qualité d'homme, si je ne justifiais cette faveur par une affection extrême et par toutes sortes de services. Conservez-moi les mêmes sentimens, mon cher Oppius; et quoique je pense plutôt ici à me conformer à l'usage qu'à vous faire des sollicitations que je croie nécessaires, trouvez bon que je vous recommande tout ce qui m'appartient. J'ai marqué à Atticus de quoi il est question, de peur que vous ne l'ignoriez. Comptez sur de plus longues lettres, lorsque je me trouverai un peu plus tranquille. Prenez soin de votre santé; vous ne pouvez rien faire à quoi je sois plus sensible.

EPISTOLA DCCXLV.

(ad Att., XVI, 1.)

Scrib. in Puteolano, VIII id. quint., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

NONIS quint. veni in Puteolanum. Postridie iens ad Brutum in Nesidem hæc scripsi. Sed eo die, quo veneram, cœnanti Eros tuas litteras. Itane? Nonis juliis? Dii hercule istis! sed stomachari totum diem licet. Quidquamne turpius, quam Bruto, juliis? Redeo ad meum igitur, ἔτι ἐῶμεν; nihil vidi.

Sed quid est quæso, quod agripetas Buthroti concisos audio? quid autem Plancus tam cursim (ita enim audiebam) diem et noctem? Sane cupio scire quid sit.

Meam profectionem laudari gaudeo. Dymæos, agro pulsos, mare infestum habere, nil mirum. Videndum est, ut mansio laudetur. Ἐν ὁμοπλοίᾳ Bruti videtur aliquid præsidii esse. Sed, opinor, minuta navigia. Sed jam sciam, et ad te cras.

De Ventidio, πανικὸν puto. De Sexto, pro certo habebatur, haud arma. Quod si verum est, sine bello ci-

LETTRE DCCXLV.

Pouzzoles, 8 juillet 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je suis arrivé le 7 à ma maison de Pouzzoles. Le lendemain, avant de partir pour aller voir Brutus à Nésis, je vous ai écrit cette lettre. Le jour même que j'arrivai, et pendant mon souper, Éros m'apporta votre lettre. Quoi! appeler le mois où nous sommes du nom de César ! Que les dieux puissent confondre ces gens-là ! Mais si nous voulons nous fâcher, nous en avons tous les jours de nouvelles occasions. Est-il rien de plus honteux, que de faire parler ainsi Brutus? Je reviens donc à dire : Souffrirons-nous encore de pareilles choses? je n'ai rien vu de moins supportable.

Mais qu'est-ce que j'entends dire? que les Buthrotiens ont chassé à main armée les soldats qui venaient se mettre en possession de leurs terres? Pourquoi Plancus revient-il si vite? car on dit qu'il marche jour et nuit. Mandez-moi, je vous prie, ce que vous en savez.

Je suis bien aise qu'on approuve mon départ. Il n'est pas surprenant que les Dyméens, à qui on ôte leurs terres, se remettent à pirater. Peut-être donc qu'il faudra aussi faire approuver que je ne parte pas. Je risquerais moins si je m'embarquais avec Brutus, mais je crois qu'il n'a que de petits vaisseaux; je vais le savoir, et je vous le manderai demain.

Je crois que ce qu'on dit de Ventidius n'est qu'un faux bruit. Pour Sextus Pompée, on assure qu'il fait sa

vili video serviendum. Quid ergo? kalend. jan. in Pansa spes? λῆρος πολὺς, in vino et in somno istorum.

De ccx optime Ciceronis rationes explicentur. Ovius enim recens; is multa, quæ vellem; in his ne hoc quidem malum, H.-S. LXXII satis esse, affatim prorsus; sed Xenonem perexigue, et γλίσχρως præbere. Quod plus permutasti, quam ad fructum insularum, id ille annus habeat, in quem itineris sumptus accessit. Hinc ex kalend. april. ad H.-S. LXXX accommodetur. Nunc enim insulæ tantum. Videndum etiam est, quid, quum Romæ erit. Non enim puto socrum illam ferendam. Pindaro de Cumano negaram.

Nunc, cujus rei causa tabellarium miserim, accipe. Q. filius mihi pollicetur se Catonem. Egit autem et pater, et filius, ut tibi sponderem: sed ita, ut tum crederes, quum ipse cognosses. Huic ego litteras ipsius arbitratu dabo. Eæ te ne moverint. Has scripsi in eam partem, ne me motum putares. Dii faxint, ut faciat ea, quæ promittit! commune enim gaudium. Sed ego nihil dico amplius. Is hinc VII idus. Ait enim attributionem in idus, se autem urgeri acriter. Tu ex meis litteris, quo modo respondeas, moderabere. Plura quum et Bru-

paix. Si cela est vrai, nous n'aurons point de guerre civile, mais nous perdrons notre liberté. Quoi donc, me direz-vous, n'attend-on rien de Pansa lorsqu'il sera consul? Folie de compter sur des gens qui ne pensent qu'à boire et à dormir!

Ces deux cent dix mille sesterces nous fourniront de l'argent pour mon fils. Ovius, qui est arrivé depuis peu d'Athènes, m'a apporté de fort bonnes nouvelles, et entre autres choses, ce qui n'est pas indifférent, mon fils l'a chargé de me dire que ces soixante et douze mille sesterces par an lui suffiraient au delà, mais que Xénon ne lui donnait que fort peu d'argent à la fois. Ce que vous lui avez fait tenir au delà de ce que sont louées ces maisons, sera pour la première année de sa pension, y compris les frais de son voyage; et depuis le 1er avril que la seconde année est commencée, sa pension sera de quatre-vingt mille sesterces, car le loyer de ces maisons est monté jusque-là. Il faudra voir ce que je pourrai lui donner lorsqu'il sera à Rome, car il n'y a pas d'apparence que je puisse souffrir cette belle-mère. Quant à la vente de ma terre de Cumes, j'avais déjà refusé Pindarus.

Il faut vous dire à présent pourquoi je vous ai envoyé un exprès. Notre neveu me promet d'être dorénavant un Caton : son père et lui m'ont prié de lui servir de caution auprès de vous, à condition néanmoins que vous ne le croiriez que lorsque vous l'auriez reconnu par vous-même. Je lui donnerai une lettre où je vous dirai tout ce qu'il voudra; mais ne vous y arrêtez pas. Je vous préviens dans celle-ci, afin que vous ne croyiez pas que je me sois laissé persuader. Je souhaite de tout mon cœur qu'il fasse ce qu'il promet, ce sera pour nous une joie commune; c'est tout ce que je puis vous en dire. Il doit

tum videro, et Erotem remittam. Atticæ meæ excusationem accipio, eamque amo plurimum : cui et Piliæ salutem.

EPISTOLA DCCXLVI.

(ad Att., XVI, 5.)

Scrib. in Puteolana, VII id. quint., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

TUAS jam litteras Brutus exspectabat : cui quidem ego novum attuleram de *Tereo* Attii. Ille *Brutum* putabat. Sed tamen rumoris nescio quid afflaverat, commissione Græcorum, frequentiam non fuisse : quod quidem me minime fefellit. Scis enim, quid ego de græcis ludis existimem.

Nunc audi quod pluris est, quam omnia. Quintus fuit mecum dies complures : et, si ego cuperem, ille vel plures fuisset : sed, quantum fuit, incredibile est, quam me in omni genere delectarit : in eoque maxime, in quo minime satisfaciebat. Sic enim commutatus est totus, et scriptis meis quibusdam, quæ in manibus habebam, et assiduitate orationis, et præceptis, ut tali animo in rempublicam, quali nos volumus, futurus sit. Hoc quum mihi non modo confirmasset, sed etiam persuasisset, egit mecum accurate multis verbis, tibi ut sponderem, se dignum et te et nobis futurum; neque

partir d'ici le 9, parce qu'il a de l'argent à payer le 15, et qu'on le presse. Vous pourrez, sur ce que je vous écris à présent, régler ce que vous voudrez lui répondre. Je vous en dirai davantage lorsque j'aurai vu Brutus, et que je renverrai Éros. Je reçois les excuses de notre chère Attica, que j'aime beaucoup : faites-lui mes complimens, aussi bien qu'à Pilia.

LETTRE DCCXLVI.

Pouzzoles, 9 juillet 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Brutus attend de vos nouvelles; je lui ai appris le premier quel succès avait eu le *Térée* d'Attius. Il croyait que c'était le *Brutus* qu'on avait joué : mais il avait entendu dire qu'il n'y avait pas eu beaucoup de monde aux jeux grecs. Cela ne m'a pas surpris, car vous savez ce que je pense de ces jeux.

Parlons maintenant d'une chose qui est pour moi de la plus grande importance. Notre neveu a demeuré plusieurs jours avec moi, et y serait demeuré plus longtemps si je l'avais souhaité : mais pendant qu'il y a été, vous ne sauriez croire combien j'en ai été content en toutes manières, et surtout par cet endroit sur lequel il nous a donné jusqu'à présent si peu de satisfaction. La lecture de quelques-uns de mes ouvrages, que je retouchais alors, les fréquentes conversations que j'ai eues avec lui, et les avis que je lui ai donnés, ont fait ce changement : il est si grand, que nous pouvons compter qu'il aura dorénavant tous les sentimens d'un bon ci-

se postulare, ut statim crederes, sed, quum ipse perspexisses, tum ut se amares.

Quod nisi fidem mihi fecisset, judicassemque hoc, quod dico, firmum fore, non fecissem id, quod dicturus sum. Duxi enim mecum adolescentem ad Brutum. Sic ei probatum est, quod ad te scribo, ut ipse credidderit, me sponsorem accipere noluerit, eumque laudans amicissime mentionem tui fecerit, complexus osculatusque dimiserit. Quamobrem etsi magis est, quod gratuler tibi, quam quod te rogem, tamen etiam rogo, ut, si quæ minus antea propter infirmitatem ætatis constanter ab eo fieri videbantur, ea judices illum abjecisse; mihique credas, multum allaturam, vel plurimum potius, ad illius judicium confirmandum, auctoritatem tuam.

Bruto quum sæpe injecissem de ὁμοπλοίᾳ, non perinde, atque ego putaram, arripere visus est. Existimabam μετεωρότερον esse : et hercule erat, et maxime de ludis. At mihi, quum ad villam redissem, Cn. Lucceius, qui multum utitur Bruto, narravit, illum valde morari, non tergiversantem, sed exspectantem, si qui forte casus. Itaque dubito, an Venusiam tendam, et ibi exspectem de legionibus; si aberunt, ut quidam arbitran-

toyen. Après qu'il me l'eut assuré d'une manière qui m'a entièrement persuadé, il me pria instamment de vouloir bien lui servir de caution auprès de vous, et de vous répondre que dorénavant il serait digne de vous et de nous. Il ne demande pas que vous le croyiez d'abord; mais seulement que, lorsqu'il vous en aura donné des preuves, vous lui rendiez votre amitié.

Si j'avais douté le moins du monde de ses sentimens, et que je ne les eusse pas crus bien affermis, je n'aurais pas fait ce que je vais vous dire. Je l'ai mené à Brutus, qui a été si persuadé que son retour était sincère, qu'il n'a point voulu que je répondisse pour lui; et en le louant de ces bonnes dispositions, il a parlé de vous d'une manière pleine d'amitié. Lorsque notre jeune homme le quitta, il l'embrassa fort tendrement. Ainsi, quoiqu'il semble que je doive vous faire compliment là dessus, plutôt que de vous parler pour lui, cependant je vous prie d'être persuadé que s'il a paru jusqu'à présent dans sa conduite une légèreté que sa jeunesse rendait pardonnable, cela est entièrement passé. Croyez-moi, votre approbation et votre autorité contribueront beaucoup, ou, pour mieux dire, infiniment, à l'affermir dans une si bonne résolution.

J'ai insinué plusieurs fois à Brutus, dans la conversation, que je serais bien aise de m'embarquer avec lui; mais il n'a pas saisi cela comme je l'aurais cru. Je m'imagine qu'il attend quelque nouvelle; et il en attend en effet, surtout de ses jeux. Quand je fus de retour à ma maison de campagne, Cn. Lucceius, qui est tous les jours avec Brutus, me dit qu'il ne voulait pas se presser de partir : non pas qu'il n'y fût déterminé pour le présent, mais il voulait voir si par hasard les affaires ne chan-

tur, Hydruntem : si neutrum erit ἀσφαλὲς, eodem revertar.

Jocari me putas? moriar, si quisquam me tenet præter te. Etenim circumspice; sed ante, erubesco. O dies in auspiciis Lepidi lepide descriptos, et apte ad consilium reditus nostri. Magna βοπὴ ad proficiscendum tuis litteris. Atque utinam te illic! sed ut conducere putabis.

Nepotis epistolam exspecto. Cupidus ille meorum? qui ea, quibus maxime γαυριῶ, legenda non putet? et ais μετ' ἀμύμονα. Tu vero ἀμύμων· ille quidem ἄμβροτος.

Mearum epistolarum nulla est συναγωγή· sed habet Tiro instar septuaginta. Et quidem sunt a te quædam sumendæ. Eas ego, oportet, perspiciam, corrigam. Tum denique edentur.

geraient point de face. Je pourrai bien aller à Vénuse, pour attendre des nouvelles de ces légions. Si elles n'arrivent point, comme quelques gens le croient, j'irai à Hydrunte : mais s'il n'y a point de sûreté ni sur mer ni sur terre, je reviendrai ici.

Vous ne voulez pas prendre à la lettre ce que je vous ai mandé; je veux mourir s'il y a aucune autre personne que vous qui me retienne. Tournez-vous de tous côtés, vous n'en trouverez point; mais lorsque je suis avec vous, j'ai quelque sorte de honte de vous faire de pareilles protestations. Que les jours auxquels les augures doivent faire leurs fonctions sont bien marqués dans les livres de Lepidus, et que cela s'accorde bien avec les mesures que j'ai prises pour mon retour! Vous me déterminez fort à partir, par l'espérance que vous me donnez que je pourrai vous voir en Grèce; mais que cela ne dérange point vos affaires.

J'attends la lettre de Népos. Est-il possible qu'il soit si curieux de mes ouvrages, lui qui méprise tant le genre d'écrire dont je me fais le plus d'honneur? Vous me dites que vous lui donnez la première place après *l'irréprochable;* mais c'est vous qui êtes *l'irréprochable.* Pour Nepos, c'est un homme *innocent.*

Il n'y a point de recueil de mes lettres. Tiron en a environ soixante-dix; vous pourrez en communiquer quelques-unes. Il faut que je les revoie et que je les retouche, avant de les rendre publiques.

EPISTOLA DCCXLVII.

(ad Att., XVI, 4.)

Scrib. in Puteolano, VI id. quint., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

ITA ut heri tibi narravi, vel fortasse hodie (Quintus enim altero die se aiebat) in Nesida VIII idus. Ibi Brutus. Quam ille doluit de nonis juliis? mirifice est conturbatus. Itaque sese scripturum aiebat, ut venationem etiam, quæ postridie ludos Apollinares futura est, proscriberent, III. *id. quint.* Libo intervenit. Is Philonem, Pompeii libertum, et Hilarum suum, venisse a Sexto cum litteris ad consules, sive quo alio nomine sunt. Earum exemplum nobis legit, si quid videretur. Pauca παρὰ λέξιν· ceteroqui et satis graviter, et non contumaciter. Tantum addi placuit, quod erat *coss.* solum, ut esset, *prætt. tribb. pleb. senatui;* ne illi non proferrent eas, quæ ad ipsos missæ essent.

Sextum autem nuntiant cum una solum legione fuisse Carthagine : eique eo ipso die, quo oppidum Boream cepisset, nuntiatum esse de Cæsare : capto oppido, miram lætitiam, commutationemque animorum, concursumque undique : sed illum ad sex legiones, quas in ulteriore reliquisset, revertisse. Ad ipsum autem Libo-

LETTRE DCCXLVII.

Pouzzoles, 10 juillet 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI été à Nésis le 8, comme je vous l'ai fait savoir hier, et peut-être seulement aujourd'hui, car mon neveu comptait arriver le second jour. J'y ai vu Brutus. Qu'il a été fâché qu'on ait mis dans ces affiches *nonis juliis!* Il en est au désespoir, et il m'a dit qu'il ferait mettre III *id. quint.* dans l'affiche par laquelle on publiera le combat des bêtes qu'il doit donner le lendemain des jeux Apollinaires. Pendant que j'étais à Nésis, Libon y est venu. Il nous a dit qu'Hilarus, son affranchi, et Philon, affranchi de Pompée, étaient arrivés d'Espagne avec des lettres de ce dernier, adressées aux consuls, si l'on doit leur donner ce nom : Libon nous en a lu la copie, et je lui en ai dit mon sentiment. Il y a quelques fautes de style; du reste elles sont écrites avec dignité et avec modération. Nous avons seulement été d'avis qu'on ajoutât dans la souscription, *aux préteurs, aux tribuns du peuple, et au sénat*, de peur que les consuls ne les fissent pas voir, si elles n'étaient adressées qu'à eux.

Par ces nouvelles d'Espagne, nous avons appris que Sextus Pompée n'avait qu'une seule légion à Carthagène, et que le jour même qu'il avait pris Boréa, on avait eu nouvelle de la mort de César; que cela avait fait un grand changement dans les esprits; que tout le monde avait fait éclater sa joie, et qu'on était venu de tous côtés

nem scripsit, nihil esse, nisi ad larem suum liceret. Summa postulatorum, ut omnes exercitus dimittantur, qui ubique sint. Hæc fere de Sexto.

De Buthrotiis undique quærens, nihil reperiebam. Alii, concisos agripetas; alii, Plancum, acceptis nummis, relictis illis, aufugisse. Itaque non video sciturum me, quid ejus sit, ni statim aliquid litterarum.

Iter illud Brundisium, de quo dubitabam, sublatum videtur. Legiones enim adventare dicuntur. Hæc autem navigatio habet quasdam suspiciones periculi. Itaque constituebam uti ὁμοπλοίᾳ. Paratiorem offendi Brutum, quam audiebam. Nam et ipse Domitius bona plane habet dicrota : suntque navigia præterea luculenta Sextii, Buciliani, ceterorum. Nam Cassii classem, quæ plane bella est, non numero ultra fretum. Illud est mihi submolestum, quod parum Brutus properare videtur. Primum confectorum ludorum nuntios exspectat; deinde, quantum intelligo, tarde est navigaturus, consistens in locis pluribus. Tamen arbitror esse commodius tarde navigare, quam omnino non navigare; et si, quum processerimus, exploratiora videbuntur, Etesiis utemur.

se rendre auprès de lui, et qu'il était allé joindre les six légions qu'il avait dans l'Espagne Ultérieure. Il écrit à Libon que tout cela lui importe peu, si on ne lui rend la maison de son père. Ses propositions se réduisent à demander que tous ceux qui ont des armées en remettent le commandement. Voilà, à peu près, ce qu'on nous a dit de Sextus Pompée.

Je me suis informé de tous côtés de ce qui est arrivé à Buthrote, sans pouvoir m'en éclaircir. Les uns disent que les Buthrotiens ont bien battu ceux qui étaient allés pour prendre possession de leurs terres; d'autres, que Plancus, ayant touché de l'argent, s'est sauvé et les a abandonnés : ainsi je vois que je n'en pourrai être bien instruit que par vos lettres.

Je crois que je ne pourrai pas aller à Brindes, comme j'en avais quelque envie, car on dit que les légions d'Antoine arrivent. Il pourrait bien aussi y avoir quelque danger à m'embarquer sur cette côte; ainsi je suis résolu à ne m'embarquer qu'avec Brutus. Sa flotte est en meilleur état qu'on ne me l'avait dit. Domitius, Sextius, Bucilianus, et quelques autres conjurés, ont de bons vaisseaux. Pour la flotte de Cassius, elle est fort belle, mais je ne pourrais pas en profiter par delà le détroit. Ce qui me fait quelque peine, c'est que Brutus ne presse guère son départ. Il attend des nouvelles de la fin de ses jeux. De plus, autant que j'en puis juger, il ne fera pas beaucoup de diligence, et séjournera souvent; cependant il vaut mieux aller doucement que de ne point partir; mais lorsque nous serons en mer, je verrai mieux quel parti j'aurai à prendre, et je pourrai profiter des vents étésiens.

EPISTOLA DCCXLVIII.

(ad Att., XVI, 2.)

Scrib. in Puteolano, a. d. IV id. quint., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Sexto idus duas epistolas accepi, unam a meo tabellario, alteram a Bruti. De Buthrotiis longe alia fama in his locis fuerat : sed cum aliis multis hoc ferendum.

Erotem remisi citius, quam constitueram, ut esset, qui Hortensio; et quia equitibus quidem ait se idibus constituisse. Hortensius vero impudenter. Nihil enim debetur ei, nisi ex tertia pensione, quæ est kalend. sext.; ex qua pensione ipsa major pars est ei soluta aliquanto ante diem. Sed hæc Eros videbit idibus. De Publilio autem, quod perscribi oportet, moram non puto esse faciendam. Sed quum videas, quantum de jure nostro decesserimus, qui de residuis cccc H.-S., cc præsentia solverimus, reliqua rescribamus; loqui cum eo, si videbitur, poteris, eum commodum nostrum exspectare debere, quum tanta sit a nobis jactura facta juris. Sed amabo te, mi Attice (videsne, quam blande?), omnia nostra, quoad eris Romæ, ita gerito, regito, gubernato, ut nihil a me exspectes. Quamquam enim reliqua satis apta sunt ad solvendum, tamen fit sæpe, ut ii, qui debent, non respondeant ad tempus. Si quid ejusmodi acciderit, ne quid tibi sit fama mea potius. Non modo

LETTRE DCCXLVIII.

Pouzzoles, 12 juillet 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai reçu, le 10, deux de vos lettres, l'une par mon messager, et l'autre par celui de Brutus. On avait parlé dans ces quartiers-ci de l'affaire des Buthrotiens d'une manière bien différente de ce que vous me dites; mais il faut s'en consoler, comme de beaucoup d'autres choses.

J'ai renvoyé Éros plus tôt que je n'avais résolu, afin d'avoir quelqu'un à Rome pour l'affaire d'Hortensius, et parce qu'Éros m'a dit qu'il avait pris jour le 15 avec ces chevaliers. Ce que demande Hortensius est fort déraisonnable. Il ne lui est rien dû, si ce n'est sur le troisième paiement qui écherra le 1er août, et dont on lui a payé la plus grande partie quelque temps avant l'échéance; mais Éros verra cela le 15. Quant aux rescriptions qu'il faut donner à Publilius, je crois qu'on ne doit pas différer : mais, comme vous savez vous-même combien je me suis relâché de la rigueur du droit, puisque de quatre cent mille sesterces que je lui devais de reste, je lui en ai payé deux cents argent comptant, et que je lui donne des assignations pour le surplus, je vous prie, si vous le jugez bon, de lui proposer de me donner du temps, puisque j'ai fait pour lui beaucoup plus qu'il n'avait droit d'exiger. Je vous aurai une obligation infinie, mon cher Atticus (vous voyez que je prends un ton affectueux), je vous prie, dis-je, pendant que vous serez

versura, verum etiam venditione, si ita res coget, nos vindicabis.

Bruto tuæ litteræ gratæ erant. Fui enim apud illum multas horas in Neside, quum paullo ante tuas litteras accepissem. Delectari mihi *Tereo* videbatur, et habere majorem Attio, quam Antonio, gratiam. Mihi autem quo lætiora sunt, eo plus stomachi et molestiæ est, populum romanum manus suas non in defendenda republica, sed in plaudendo consumere. Mihi quidem videntur istorum animi incendi etiam ad repræsentandam improbitatem suam. Sed tamen, *dummodo doleat aliquid, doleat quod lubet.*

Consilium meum quod ais quotidie magis laudari, non moleste fero; exspectabamque, si quid de eo ad me scriberes. Ego enim in varios sermones incidebam. Quin etiam idcirco trahebam, ut quam diutissime integrum esset. Sed quoniam furcilla extrudimur, Brundisium cogito. Facilior enim et exploratior devitatio legionum fore videtur, quam piratarum, qui apparere dicuntur. Sextius VI idus exspectabatur, sed non venerat, quod sciam. Cassius cum classicula sua venerat. Ego, quum eum vidissem, V id. in Pompeianum cogitabam, inde Aculanum. Nosti reliqua.

à Rome, de régler toutes mes affaires avec un pouvoir absolu, et sans me consulter. Je laisse assez de fonds; mais comme mes débiteurs pourraient ne pas payer exactement, si cela venait à arriver, que l'honneur l'emporte sur toute autre considération. Vous pouvez non-seulement emprunter, mais même, s'il le faut, vendre pour m'acquitter.

Brutus a lu avec beaucoup de plaisir votre lettre. Quelque temps après que je l'eus reçue, j'allai le voir à Nésis, où je passai plusieurs heures avec lui. Il m'a paru qu'il était fort content du *Térée*, et qu'il en avait plus d'obligation à Attius qu'à Antoine. Pour moi, plus cela a réussi, et plus je suis fâché et indigné de voir que le peuple romain ne fasse usage de ses mains que pour de vains applaudissemens, au lieu de s'en servir pour défendre sa liberté. Le chagrin qu'en ont eu les partisans d'Antoine pourra bien n'aboutir qu'à leur faire lever plus tôt le masque, et les porter à tous les excès dont ils sont capables; mais pourvu qu'ils soient mortifiés, il n'importe par où.

Je ne suis pas fâché qu'on approuve de plus en plus le voyage que je vais faire, et j'attendais ce que vous m'écririez là dessus. On m'en parle fort diversement, et même cela m'avait fait différer mon départ, afin d'être plus long-temps le maître de mes résolutions : mais puisqu'on veut absolument que je parte, j'irai m'embarquer à Brindes; car je pourrai plus facilement et plus sûrement éviter la rencontre des légions, que celle des pirates qui paraissent sur ces côtes. On attendait ici Sextius le 10, mais il n'est pas arrivé que je sache. Cassius y est avec sa petite flotte. Je le vis le lendemain, comme je pensais à partir pour Pompéies, et de là me rendre à Aculanum. Vous savez le reste.

De Tutia ita putaram. De Æbutio non credo : nec tamen curo plus, quam tu. Planco et Oppio scripsi equidem, quoniam rogaras : sed, si tibi videbitur, ne necesse habueris reddere. Quum enim tua causa fecerint omnia; vereor ne meas litteras supervacaneas arbitrentur. Oppio quidem utique; quem tibi amicissimum cognovi. Verum, ut voles. Tu, quoniam scribis hiematurum te in Epiro, feceris mihi gratum, si ante eo veneris, quam mihi in Italiam, te auctore, veniendum sit.

Litteras ad me quam sæpissime, sed de rebus minus necessariis, aliquem nactus; sin autem erit quid majus, domo mittito. Ἡρακλείδιον, si Brundisium salvi, adoriemur. *De Gloria* misi tibi. Custodies igitur, ut soles : sed notentur eclogarii; quos Salvius, bonos auditores nactus, in convivio duntaxat legat. Mihi valde placent; mallem tibi. Etiam atque etiam vale.

Ce que vous me mandez de Tutia ne m'a point surpris. Je ne crois pas que ce que l'on dit d'Ébutius soit vrai, et je ne m'en soucie pas plus que vous. Je vous envoie les lettres que vous m'avez demandées pour Plancus et pour Oppius, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les leur rendre : comme ils ont fait pour vous tout ce que vous souhaitez, ils trouveraient ma recommandation fort inutile, surtout Oppius, qui est votre ami particulier; mais vous en ferez ce qu'il vous plaira. Puisque vous comptez passer l'hiver en Épire, je souhaiterais fort que vous y vinssiez avant le temps où il faudra, comme vous me l'avez conseillé vous-même, que je regagne l'Italie.

Écrivez-moi souvent. Lorsque vous n'aurez que des choses ordinaires à me mander, vous vous servirez des occasions qui se présenteront; mais s'il s'agissait de quelque affaire importante, vous m'enverrez exprès quelqu'un de mes gens. Si j'arrive à Brindes sain et sauf, je commencerai l'ouvrage que vous m'avez demandé. Je vous envoie mes livres *de la Gloire*. Vous vous souviendrez, à votre ordinaire, de ne les laisser voir à personne; mais vous ferez marquer les plus beaux endroits, que Salvius lira seulement à table lorsque vous aurez des auditeurs bien disposés. Je suis très-content de cet ouvrage; j'aimerais mieux que vous le fussiez. Adieu; je vous embrasse de tout mon cœur.

EPISTOLA DCCXLIX.

(ad Att., XVI, 16.)

Scrib. in Puteolano, a. d. IV id. quint., A. V. C. 709.

CICERO PLANCO PRÆT. DES. S.

JAM antea petivi abs te per litteras, ut, quum causa Buthrotiorum probata a consulibus esset, quibus et lege et senatus consulto permissum erat, ut de Cæsaris actis cognoscerent, statuerent, judicarent, eam rem tu adjuvares; Atticumque nostrum, cujus te studiosum cognovi, et me, qui non minus laboro, molestia liberares. Omnibus enim rebus magna cura, multa opera et labore confectis, in te positum est, ut nostræ sollicitudinis finem quam primum facere possimus. Quamquam intelligimus, ea te esse prudentia, ut videas, si ea decreta consulum, quæ de Cæsaris actis interposita sunt, non serventur, magnam perturbationem rerum fore. Equidem, quum multa, quod necesse erat in tanta occupatione, non probentur, quæ Cæsar statuerit; tamen otii pacisque causa acerrime illa soleo defendere : quod tibi idem magnopere faciendum censeo.

Quamquam hæc epistola non suasoris est, sed rogatoris. Igitur, mi Plance, rogo te, et etiam oro, sic medius fidius, ut majore studio, magisque ex animo agere non possim, ut totum hoc negotium ita agas, ita tractes, ita conficias, ut, quod sine ulla dubitatione apud

LETTRE DCCXLIX.

Pouzzoles, 12 juillet 709.

CICÉRON A PLANCUS, PRÉTEUR DÉSIGNÉ.

Je vous ai déjà écrit pour vous prier de nous favoriser dans l'affaire des Buthrotiens. Ce qu'ils demandent leur a été accordé par les consuls, à qui le décret du sénat, qui a été confirmé par une loi, a commis l'examen et l'exécution de tout ce que César avait ordonné. Tirez de peine Atticus, pour qui je sais que vous voudrez bien vous intéresser, et moi en même temps, qui ne m'intéresse pas moins à cette affaire que lui. Après tous les soins et tous les mouvemens que nous nous sommes donnés, il ne dépend plus que de vous de consommer cet ouvrage, et de nous ôter toute inquiétude. Vous êtes trop prudent pour ne pas concevoir que si l'on donnait quelque atteinte aux décrets que les consuls ont rendus sur ce que César avait réglé, il n'y aurait plus rien de fixe et de certain. Pour moi, quoique je voie bien que parmi ce que César a fait dans des temps où il était accablé d'affaires, il y a bien des choses qu'on pourrait condamner; cependant je soutiens tout avec chaleur pour assurer la paix et la tranquillité, et je crois que vous ne devez pas hésiter à faire de même.

Je ne prétends pas néanmoins vous donner des conseils, mais vous solliciter. Je vous prie donc, mon cher Plancus, et je vous conjure, oui, je vous conjure d'examiner et de régler notre affaire de façon que nous puissions croire que non-seulement vous n'êtes

consules obtinuimus, propter summam bonitatem et æquitatem causæ, id tu nos obtinuisse non modo facile patiare, sed etiam gaudeas. Qua quidem voluntate te esse erga Atticum, sæpe præsens et illi ostendisti, et vero etiam mihi. Quod si feceris, me, quem voluntate et paterna necessitudine conjunctum semper habuisti, maximo beneficio devinctum habebis : idque ut facias, te vehementer etiam atque etiam rogo.

EPISTOLA DCCL.

(ad Att., XVI, 16.)

Scrib. circa id. quint., A. V. C. 709.

CICERO PLANCO PRÆT. DES. S.

Ignosce mihi, quod, quum antea accuratissime de Buthrotiis ad te scripserim, eadem de re sæpius scribam. Non me hercule, mi Plance, facio, quo parum confidam aut liberalitati tuæ, aut nostræ amicitiæ; sed quum tanta res agatur Attici nostri, nunc vero etiam existimatio, ut id, quod probavit Cæsar, nobis testibus et obsignatoribus, qui et decretis, et responsis Cæsaris interfueramus, videatur obtinere potuisse, præsertim quum tota potestas ejus rei tua sit, ut ea, quæ consules decreverunt secundum Cæsaris decreta et responsa, non dicam comprobes, sed studiose libenterque comprobes. Id mihi sic erit gratum, ut nulla res gratior esse possit.

pas fâché, mais que vous êtes bien aise que les consuls vous aient accordé un décret, que nous avons obtenu aisément, parce que l'équité et la justice parlaient pour nous. Les assurances que vous nous avez souvent données, à Atticus et à moi, de vos bonnes intentions, nous le font espérer. Si vous le faites, je vous aurai une très-grande obligation, et ma reconnaissance augmentera l'amitié que ma liaison avec votre père, et mon inclination pour vous, avaient déjà formée. Je vous prie instamment de m'accorder cette grâce.

LETTRE DCCL.

Vers le 15 juillet 709.

CICÉRON A PLANCUS, PRÉTEUR DÉSIGNÉ.

PARDONNEZ-MOI si je vous écris tant de fois sur l'affaire des Buthrotiens, dont je vous ai déjà écrit fort en détail. Ce n'est pas certainement, mon cher Plancus, que je ne compte sur les services d'un ami aussi obligeant que vous l'êtes; mais l'affaire dont il s'agit est de la dernière importance pour notre cher Atticus, et il est à présent engagé d'honneur à poursuivre l'exécution de ce que César a réglé par plusieurs actes authentiques, auxquels j'ai mis mon cachet comme témoin (car j'y étais lorsqu'il a répondu ses requêtes), à présent surtout que cela ne dépend plus que de vous. Ce que nous vous demandons, ce n'est pas simplement de faire exécuter ce que les consuls ont arrêté en conformité des décrets et des réponses de César, mais de le faire de bonne grâce, et comme un homme qui a envie de nous

Etsi jam sperabam, quum has litteras accepisses, fore, ut ea, quæ superioribus litteris a te petiissemus, impetrata essent; tamen non faciam finem rogandi, quoad nobis nuntiatum erit, te id fecisse; quod magna cum spe exspectamus. Deinde enim confido fore, ut alio genere litterarum utamur, tibique pro tuo summo beneficio gratias agamus. Quod si acciderit, velim sic existimes, non tibi tam Atticum, cujus permagna res agitur, quam me, qui non minus laboro, quam ille, obligatum fore. Vale.

EPISTOLA DCCLI.

(ad Att., XVI, 16.)

Scrib. circa id. quint., A. V. C. 709.

CICERO CAPITONI S.

Non dubito, quin mirere, atque etiam stomachere, quod tecum de eadem re agam sæpius. Hominis familiarissimi et mihi omnibus rebus conjunctissimi permagna res agitur, Attici. Cognovi ego tua studia in amicos, etiam in te amicorum. Multum potes nos apud Plancum juvare. Novi humanitatem tuam. Scio, quam sis amicis jucundus. Nemo nos in hac causa plus juvare potest, quam tu. Et res ita est firma, ut debet esse, quam consules de consilii sententia decreverunt, quum et lege, et senatus consulto cognoscerent. Tamen omnia posita putamus in Planci tui liberalitate : quem quidem arbi-

rendre service; vous ne sauriez me faire un plus sensible plaisir.

J'espère que lorsque vous recevrez cette lettre, vous m'aurez déjà accordé ce que je vous ai demandé par mes lettres précédentes; cependant je vous renouvellerai mes prières, jusqu'à ce que nous ayons appris que vous avez fait ce que nous souhaitons; j'attends cela de votre honnêteté, et je compte que bientôt, au lieu de recommandations, je n'aurai plus que des remercîmens à vous faire. Si vous nous rendez cet important service, soyez persuadé que cela sera moins sur le compte d'Atticus, quoiqu'il y soit fort intéressé, que sur le mien; car je ne m'y intéresse pas moins que lui. Adieu.

LETTRE DCCLI.

Vers le 15 juillet 709.

CICÉRON A CAPITON.

Je ne doute point que vous ne soyez surpris, et même fâché que je vous écrive plus d'une fois sur la même affaire. Mais celle dont il s'agit est de la dernière importance pour Atticus, qui est mon ami intime, et à qui je suis attaché par les liens les plus forts. Je sais que vous aimez à faire plaisir à vos amis, et que vos amis aiment aussi à vous faire plaisir. Vous pouvez nous servir très-bien auprès de Plancus. Je sais combien vous êtes obligeant, et combien vos amis vous considèrent. Personne ne peut, dans cette occasion, nous être plus utile que vous. L'affaire est très-juste, et notre droit bien établi. Les consuls, à qui le décret du sénat, confirmé

tramur quum officii sui et reipublicæ causa decretum consulum comprobaturum, tum libenter nostra causa esse facturum. Adjuvabis igitur, mi Capito : quod ut facias, vehementer etiam atque etiam rogo.

EPISTOLA DCCLII.

(ad Att., XVI, 3.)

Scrib. in Pompeiano, id. quint., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Tu vero sapienter. Nunc demum enim rescribo his litteris, quas mihi misisti, convento Antonio Tiburi. Sapienter igitur, quod manus dedisti, quodque etiam ultro gratias egisti. Certe enim, ut scribis, deseremur potius a republica, quam a re familiari. Quod vero scribis te magis et magis delectari, *O Tite, si quid ego,* addis mihi scribendi alacritatem. Quod Erotem non sine munusculo exspectare dicis, gaudeo non fefellisse eam rem opinionem tuam : sed tamen idem σύνταγμα misi ad te retractatius, et quidem ἀρχέτυπον ipsum, crebris locis inculcatum et refectum. Hunc tu tralatum in macrocolum lege arcano convivis tuis; sed, si me amas, hilaris et bene acceptis; ne in me stomachum erumpant, quum sint tibi irati.

par une loi, a attribué la connaissance de tout ce que César avait réglé, ont jugé en notre faveur. Cependant tout dépend des bonnes intentions de votre ami. Nous avons lieu d'espérer que Plancus se déterminera de lui-même, et par équité, et pour le bien de la république, à faire exécuter le décret des consuls, et qu'il se fera même un plaisir de m'obliger. Joignez-vous donc à moi, mon cher Capiton, je vous en prie instamment.

LETTRE DCCLII.

Pompéies, 15 juillet 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Vous avez fait très-sagement (car je réponds enfin à votre lettre), vous avez fait, dis-je, très-sagement d'être allé à Tibur voir Antoine, d'avoir consenti à tout ce qu'il a voulu, et de l'avoir même remercié; car certainement vous avez raison de dire, que nous perdrons plutôt notre liberté que notre bien. Vous m'encouragez fort à composer en m'assurant que mon traité *de la Vieillesse* vous fait tous les jours un nouveau plaisir. Vous comptez, me dites-vous, qu'Éros vous apportera quelque présent; je suis bien aise que vous ne vous soyez pas trompé. Vous avez déjà vu l'ouvrage que je vous envoïe, mais je l'ai retouché; et c'est l'original même, où j'ai fait beaucoup d'additions et de changemens. Vous le ferez mettre au net, et vous le lirez en secret à vos convives; mais, je vous prie, ayez soin de leur faire faire bonne chère, de crainte que s'ils sont de mauvaise humeur contre vous, ils ne la déchargent sur moi.

De Cicerone, velim ita sit, ut audimus. De Xenone coram cognoscam; quamquam nihil ab eo arbitror neque indiligenter, neque illiberaliter. De Herode faciam, ut mandas; et ea, quæ scribis, ex Saufeio et e Xenone cognoscam. De Q. filio, gaudeo tibi meas litteras prius a tabellario meo, quam ab ipso, redditas; quamquam te nihil fefellisset. Verumtamen. Sed exspecto, quid ille tecum, quid tu vicissim; nec dubito, quin suo more uterque. Sed eas litteras Curium mihi spero redditurum : qui quidem, etsi per se est amabilis, a meque diligitur, tamen accedit magnus cumulus commendationis tuæ.

Litteris tuis satis responsum est : nunc audi, quod etsi intelligo scribi necesse non esse, scribo tamen. Multa me movent in discessu, in primis me hercule, quod dijungor a te. Movet etiam navigationis labor, alienus non ab ætate solum nostra, verum etiam a dignitate; tempusque discessus subabsurdum. Relinquimus enim pacem, ut ad bellum revertamur; quodque temporis in prædiolis nostris, et belle ædificatis, et satis amœnis consumi potuit, in peregrinatione consumimus. Consolantur hæc. Aut proderimus aliquid Ciceroni; aut, quantum profici possit, judicabimus. Deinde tu jam, ut spero, et ut promittis, aderis. Quod quidem si acciderit, omnia nobis erunt meliora.

Je souhaite que tout ce qu'on me dit de mon fils soit véritable. Je verrai sur les lieux ce qu'a fait Xénon; mais je crois qu'il n'y a eu ni négligence ni malhonnêteté de sa part. Je ferai ce que vous me recommandez par rapport à Hérode, et je m'informerai à Saufeius et à Xénon de ce que vous voulez savoir. Je suis bien aise que vous ayez reçu la lettre que je vous ai écrite par un exprès, avant celle que j'ai donnée à notre neveu; vous n'auriez pas pris à la lettre tout ce que je vous dis de lui; cependant il était bon que vous fussiez préparé. Je suis fort curieux de savoir ce qu'il vous aura dit, et ce que vous lui aurez répondu. Je ne doute point que cela ne se soit passé selon la manière ordinaire à chacun de vous, mais j'espère que vous m'en rendrez compte dans la lettre que m'apportera Curius. Quoiqu'il s'attire par lui-même de l'affection, et que j'en aie déjà pour lui, cependant votre recommandation y ajoute beaucoup.

Voilà tout ce que j'avais à répondre à votre lettre. Pour ce que je vais ajouter, je conçois qu'il est assez inutile de vous l'écrire, et néanmoins je vous l'écris. Je suis fâché de partir pour plusieurs raisons, et surtout parce que je vous quitte : d'ailleurs un voyage par mer, et la manière dont il faut que je le fasse, cela ne convient ni à mon âge ni à mon rang. Je pense encore que je prends mal mon temps. Je pars à présent que tout est tranquille, pour revenir lorsque la guerre sera peut-être commencée; et je vais me fatiguer pendant un temps que j'aurais pu passer doucement dans mes maisons de campagne, qui sont bien bâties et assez agréables. Ce qui me console, c'est que je serai utile à mon fils pour ses études, ou je verrai du moins ce qu'on peut faire pour lui. Enfin vous me faites espérer que vous me suivrez de près. S'il en est ainsi, tout ira pour le mieux.

Maxime autem me angit ratio reliquorum meorum: quæ quamquam explicata sunt, tamen, quod et Dolabellæ nomen in iis est, et attributione mihi nomina ignota, conturbor; nec me ulla res magis angit ex omnibus. Itaque non mihi videor errasse, quod ad Balbum scripsi apertius, ut, si quid tale accidisset, ut non concurrerent nomina, subveniret; meque tibi etiam mandasse, ut, si quid ejusmodi accidisset, cum eo communicares; quod facies, si tibi videbitur, eoque magis, si proficisceris in Epirum.

Hæc ego conscendens e Pompeiano tribus actuariolis, decem scalmis. Brutus erat in Neside etiam nunc, Neapoli Cassius. Ecquid amas Dejotarum, et non amas Hieram? qui, ut Blesamius venit ad me, quum ei præscriptum esset, ne quid sine Sexti nostri sententia ageret; neque ad illum, neque ad quemquam nostrum retulit. Atticam nostram cupio absentem suaviari; ita mihi dulcis salus visa est, per te missa ab illa. Referes igitur ei plurimam, itemque Piliæ dicas velim.

EPISTOLA DCCLIII.

(ad div., VII, 20.)

Data XIII kal. sext., A. V. C. 709. Velia.

CICERO TREBATIO S. D.

Amabilior mihi Velia fuit, quod te ab ea sensi amari. Sed quid ego dicam te, quem quis non amat? Rufio, me-

Le paiement de mes dettes m'inquiète. Quoique j'aie laissé des fonds pour les payer, cependant, comme ce que Dolabella me doit, fait partie de ces fonds, et que je ne sais point si ceux sur qui il m'a donné un transport sont bons, cela m'embarrasse, et c'est ce qui m'inquiète le plus. Ainsi je crois que je n'ai pas mal fait d'expliquer à Balbus l'état de mes affaires, et de lui écrire que si ce qui m'est dû ne fournissait pas à proportion de ce que je dois, je le priais de nous aider, et que je vous avais écrit de lui en parler en cas que cela arrivât. Vous lui en parlerez donc si vous le jugez à propos, surtout si vous partez pour l'Épire.

Je vous écris cette lettre avant que de m'embarquer à Pompéies. J'ai trois petits bâtimens de dix rames chacun. Brutus est encore à Nésis, et Cassius à Naples. Si vous aimez Dejotarus, n'aimez-vous pas aussi Hiéras, qui depuis que Blesamius est venu chez moi, quoiqu'il eût ordre de ne rien faire que par les avis de notre cher Peduceus, n'a jamais parlé de rien, ni à lui, ni à aucun de nous? Les douceurs que vous me dites de la part de notre chère Attica, m'ont fait tant de plaisir, que je voudrais bien pouvoir lui rendre moi-même un baiser. Faites donc des amitiés pour moi à elle et à Pilia.

LETTRE DCCLIII.

Vélie, 20 juillet 709.

CICÉRON A TREBATIUS.

Vélie m'a paru plus aimable, parce que j'ai remarqué que vous y êtes aimé. Mais qui ne vous aimerait pas?

dius fidius, tuus ita desiderabatur, ut si esset unus e nobis. Sed ego te non reprehendo, qui illum ad ædificationem tuam traduxeris. Quamquam enim Velia non est vilior, quam Lupercal, tamen istuc malo, quam hæc omnia. Tu, si me audies, quem soles, has paternas possessiones tenebis : nescio quid enim Velienses verebantur : neque Haletem, nobilem amnem, relinques, nec Papirianam domum deseres. Quamquam illa quidem habet lotum, a quo etiam advenæ teneri solent : quem tamen si excideris, multum prospexeris. Sed in primis opportunum videtur, his præsertim temporibus, habere perfugium, primum eorum urbem, quibus carus sis : deinde tuam domum tuosque agros, eaque remoto, salubri, amœno loco : idque etiam mea interesse, mi Trebati, arbitror. Sed valebis, meaque negotia videbis, meque diis juvantibus ante brumam exspectabis.

Ego a Sex. Fadio, Niconis discipulo, librum abstuli, Νίκωνος περὶ πολυφαγίας. O medicum suavem, meque docilem ad hanc disciplinam! Sed Bassus noster me de hoc libro celavit : te quidem non videtur. Ventus increbescit. Cura ut valeas. XIII. kal. sext. Velia.

On attend votre Rufion avec autant d'impatience, en vérité, que si c'était un homme de notre rang. Mais je ne trouve point que vous fassiez mal de l'employer à vos bâtimens. Quoique Vélie vaille bien Lupercal, je préfère que vous bâtissiez dans ce dernier endroit. Si vous m'en croyez, comme c'est assez votre usage, vous conserverez des biens que vous avez reçus de vos pères. Je ne sais quelles craintes les habitans de Vélie se sont formées là dessus; mais, croyez-moi, n'abandonnez point le célèbre fleuve *Halétès*, ni la maison Papirienne. Quoique vous y ayez un arbre lotus que les étrangers mêmes admirent, il suffirait de le faire couper pour que la vue fût beaucoup plus étendue. Enfin, je crois que dans le temps où nous sommes c'est un grand avantage d'être assuré d'un asile; premièrement, dans une ville à laquelle vous êtes cher; en second lieu, dans une maison et dans des terres qui vous appartiennent, et dans une campagne où l'air est aussi sain que la situation en est agréable. Il me semble, mon cher Trebatius, que j'y ai moi-même quelque intérêt. Mais songez d'abord à vous bien porter; prenez soin de mes affaires, et comptez, avec le secours du ciel, de me revoir avant l'hiver.

J'ai pris à Sextus Fadius, disciple de Nicon, un livre de son maître, qui a pour titre *Nicon, sur la Gloutonnerie.* O le charmant médecin! et que je me sens de docilité pour sa méthode! Notre ami Bassus m'avait caché cet ouvrage. Il n'a pas été si réservé pour vous. Le vent commence à souffler. Je vous recommande encore le soin de votre santé. A Vélie, le 20 juillet.

EPISTOLA DCCLIV.

(ad div., VII, 19.)

Dat. Rhegio, v kal. sext., A. V. C. 709.

CICERO TREBATIO S.

VIDE, quanti apud me sis; etsi jure id quidem. Non enim te amore vinco. Verumtamen quod præsenti tibi prope subnegaram, non tribueram certe, id absenti debere non potui. Itaque, ut primum Velia navigare cœpi, institui Topica Aristotelea conscribere, ab ipsa urbe commonitus, amantissima tui. Eum librum tibi misi Rhegio, scriptum, quam planissime res illa scribi potuit. Sin tibi quædam videbuntur obscuriora, cogitare debebis, nullam artem litteris, sine interprete, et sine aliqua exercitatione percipi posse. Non longe abieris. Num jus civile vestrum ex libris cognosci potest? qui quamquam plurimi sunt, doctorem tamen usumque desiderant. Quamquam tu si attente leges, si sæpius, per te omnia consequere, ut certe intelligas. Ut vero etiam ipsi tibi loci, proposita quæstione, occurrant, exercitatione consequere. In qua quidem nos te continebimus, si et salvi redierimus, et salva ista offenderimus. v kalend. sext. Rhegio.

LETTRE DCCLIV.

Rhegium, 28 juillet 709.

CICÉRON A TREBATIUS.

Voyez le cas que je fais de vous; et j'ai raison assurément, car je crois que votre amitié ne le cède pas à la mienne : mais enfin, ce que j'ai eu la force de vous refuser quand vous étiez présent, ou du moins ce que je ne vous donnais pas, je n'ai pu vous le devoir dans votre absence. En mettant à la voile pour quitter Vélie, cette ville, où vous êtes aimé si tendrement, m'a fait encore souvenir de composer des *Topiques* tirés d'Aristote. Je vous envoie cet ouvrage de Rhegium : il est écrit avec autant d'abondance que ce genre en permet. Si vous y trouvez dans quelques endroits un peu d'obscurité, il faut songer qu'il n'y a point de science qu'on puisse apprendre par la seule lecture, sans le secours d'un maître et sans quelque exercice. Ne cherchons pas fort loin des exemples. Croyez-vous qu'on pût apprendre votre droit civil dans les livres seuls? Quoiqu'ils soient en fort grand nombre, on a besoin avec eux de quelque maître. Cependant, si vous lisez attentivement et plus d'une fois mes *Topiques*, je suis persuadé que de vous-même vous parviendrez à les entendre : ensuite l'exercice vous fera trouver facilement chaque endroit lorsqu'il en sera question. Je me charge de vous entretenir dans cette habitude, si nous nous rejoignons heureusement à Rome, et si nous y trouvons les affaires en bon ordre. A Rhegium, le 28 juillet.

EPISTOLA DCCLV.

(ad div., XI, 3.)

Scrib. prid. non. sext., A. V. C. 709.

BRUTUS ET CASSIUS PRÆTT. S. D. ANTONIO COS.

S. V. B. E. LITTERAS tuas legimus, simillimas edicti tui, contumeliosas, minaces, minime dignas, quæ a te nobis mitterentur. Nos, Antoni, te nulla lacessiimus injuria, neque miraturum credidimus, si prætores, et ea dignitate homines, aliquid edicto postulassemus a consule. Quodsi indignaris, ausos esse id facere : concede nobis, ut doleamus, ne hoc quidem abs te Bruto et Cassio tribui. Nam de delectibus habitis et pecuniis imperatis, exercitibus sollicitatis et nuntiis trans mare missis, quod te questum esse negas, nos quidem tibi credimus, optimo animo te fecisse : sed tamen neque agnoscimus quidquam eorum, et te miramur, quum hæc reticueris, non potuisse continere iracundiam tuam, quin nobis de morte Cæsaris objiceres. Illud vero quemadmodum ferendum sit, tute cogita : non licere prætoribus, concordiæ ac libertatis causa, per edictum de suo jure decedere, quin consul arma minetur.

LETTRE DCCLV.

4 août 709.

BRUTUS ET CASSIUS, PRÉTEURS, A ANTOINE, CONSUL.

Nous avons lu votre lettre, qui ne dément point votre édit. Mêmes outrages, mêmes menaces; enfin nous l'avons trouvée indigne d'un consul à des gens tels que nous. Songez, Antoine, que nous ne vous avons point offensé. Nous n'avons pas dû nous imaginer qu'il pût vous paraître étrange que des préteurs employassent la voie d'un édit pour faire quelque demande à un consul; et si cette liberté vous choque, permettez-nous de gémir, ce que vous n'accordiez pas même à Brutus et à Cassius. Quant aux troupes qu'on nous accuse de lever, aux contributions que nous avons exigées, à nos sollicitations pour séduire des armées, et aux messagers que nous avons envoyés au delà de la mer, nous nous persuadons, puisque vous nous l'assurez, que vous n'avez fait là dessus aucune plainte, et nous regardons votre désaveu comme une preuve de vos bonnes intentions. Mais nous désavouons aussi tous ces articles, et nous trouvons étrange que ne nous faisant point d'objections de cette nature, vous n'ayez pu vous empêcher, dans votre colère, de nous reprocher la mort de César. Nous vous prions de considérer s'il est raisonnable que des préteurs ne pussent, en faveur du repos public et de la liberté, se départir de leurs droits par un édit, sans que le consul les menace aussitôt de les réprimer par la force des armes.

Quorum fiducia nihil est, quod nos terreas. Neque enim decet, aut convenit nobis, periculo ulli submittere animum nostrum. Neque est Antonio postulandum, ut iis imperet, quorum opera liber est. Nos si alia hortarentur, ut bellum civile suscitare vellemus, litteræ tuæ nihil proficerent. Nulla enim minantis auctoritas apud liberos est. Sed pulchre intelligis, non posse nos quoquam impelli : et fortassis ea re minaciter agis, ut judicium nostrum metus videatur. Nos in hac sententia sumus, ut te cupiamus in libera republica magnum atque honestum esse; vocemus te ad nullas inimicitias, sed tamen pluris nostram libertatem, quam tuam amicitiam æstimemus. Tu etiam atque etiam vide, quid suscipias, quid sustinere possis : neque, quam diu vixerit Cæsar, sed quam non diu regnarit, fac cogites.

Deos quæsumus, consilia tua reipublicæ salutaria sint ac tibi : si minus, ut, salva atque honesta republica, tibi quam minimum noceant, optamus. Pridie nonas sext. Vale.

Ne vous flattez pas cependant de nous effrayer par cette voie : la crainte est au dessous de notre caractère, et ce n'est point Antoine qui doit prétendre commander à ceux qui l'ont rendu libre. Si d'autres raisons étaient capables de nous donner du penchant pour une guerre civile, votre lettre n'est pas propre à nous l'ôter. Les menaces font peu d'impression sur des cœurs libres. Mais comme vous n'ignorez pas qu'il est impossible de forcer notre volonté, peut-être ne prenez-vous un air menaçant que pour faire croire au public que nos résolutions sont l'effet de nos craintes. Nous ne voulons pas vous laisser cette espérance. Voici nos sentimens. Nous désirons vous voir vivre avec distinction et avec honneur dans un état libre. Nous serions fâchés d'en venir avec vous à des querelles violentes; mais nous déclarons que nous faisons plus cas de la liberté que de votre amitié. Considérez donc plus d'une fois ce que vous voulez entreprendre et ce que vous êtes capable de soutenir. Ne faites point attention combien César a vécu, mais combien peu il a régné.

Au reste, nous prions les dieux de vous inspirer des conseils qui soient également salutaires à la république et à vous-même; et si vous en suivez d'autres, nous souhaitons qu'ils ne vous nuisent pas plus que le demandent l'honneur et le salut de la république. Le 4 août. Adieu.

EPISTOLA DCCLVI.

(ad Att., XVI, 6.)

Scrib. Vibone, a. d. VIII kal. sext., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Ego adhuc (perveni enim Vibonem ad Sicam) magis commode, quam strenue navigavi : remis enim magnam partem; prodromi nulli. Illud satis opportune; duo sinus fuerunt, quos tramitti oporteret, Pæstanus, et Vibonensis; utrumque pedibus æquis transmisimus. Veni igitur ad Sicam octavo die e Pompeiano, quum unum diem Veliæ constitissem; ubi quidem fui sane libenter apud Testam nostrum; nec potui accipi, illo absente præsertim, liberalius. IX kalend. igitur ad Sicam. Ibi tanquam domi meæ scilicet. Itaque obduxi posterum diem. Sed putabam, quum Rhegium venissem, fore, ut illic, δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντες, cogitaremus, corbitane Patras, an actuariolis ad Leucopetram Tarentinorum, atque inde Corcyram : et, si oneraria, statimne freto, an Syracusis. Hac super re scribam ad te Rhegio.

Me hercule, mi Attice, sæpe mecum, ἡ δεῦρ' ὁδός σοι τί δύναται; cur ego tecum non sum? cur ocellos Italiæ, villulas meas non video? sed id satis superque. Tecum me non esse? Quid fugientem? Periculumne? At id nunc

LETTRE DCCLVI.

Vibone, 25 juillet 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je n'ai encore pu venir qu'à Vibone chez Sica. Notre voyage a été plus heureux que rapide, car nous n'avons été le plus souvent qu'à force de rames. Les vents qui précèdent la Canicule, n'ont point soufflé. Heureusement nous avons eu un vent arrière, pour traverser les deux golfes de Pestum et de Vibone. Je ne suis donc arrivé chez Sica que le huitième jour depuis mon départ de Pompéies. Je me suis arrêté un jour à Vélie chez notre ami Testa, où j'ai été fort bien reçu; on ne pouvait mieux faire en son absence les honneurs de sa maison. Je suis donc arrivé le 24 chez Sica, où j'ai été comme chez moi; aussi j'y ai passé tout le jour suivant. Mais lorsque je serai arrivé à Rhegium, il faudra, avant que *d'entreprendre ce long trajet,* examiner si je dois passer à Patras avec un vaisseau de charge, ou bien si je dois avec mes petits vaisseaux aller à Leucopétra, port des Tarentins, pour aller de là à Corcyre; et en cas que je m'embarque dans un vaisseau de charge, si je dois passer tout droit de Rhegium en Grèce, où si je dois auparavant aller à Syracuse. Je vous manderai de Rhegium le parti que j'aurai pris.

En vérité, mon cher Atticus, je me dis souvent: *Pourquoi faire ce voyage?* pourquoi ne pas demeurer avec vous? pourquoi quitter mes jolies maisons de campagne, qui sont dans le plus beau pays de l'Italie? Mais

quidem, nisi fallor, nullum est. Ad ipsum autem revocat me auctoritas tua. Scribis enim, in cœlum ferri profectionem meam, sed ita, si ante kalend. jan. redeam: quod quidem certe enitar. Malo enim vel cum timore domi esse, quam sine timore Athenis tuis. Sed tamen prospice, quo ista vergant; mihique aut scribe, aut quod multo malim, affer ipse. Hæc hactenus.

Illud velim in bonam partem accipias, me agere tecum, quod tibi majori curæ sciam esse, quam ipsi mihi. Nomina mea, per deos, expedi, exsolve: belle reliqua reliqui. Sed opus est diligentia, coheredibus pro Cluviano kalend. sext. persolutum ut sit. Cum Publilio quo modo agendum sit, videbis. Non debet urgere, quoniam jure non utimur, sed tamen ei quoque satisfieri plane volo. Terentiæ vero, quid ego dicam? etiam ante diem, si potes. Quin, si, ut spero, celeriter in Epirum: hoc, quod satisdato debeo, peto a te, ut ante provideas, planeque expedias, et solutum relinquas. Sed de his satis; metuoque, ne tu nimium putes.

Nunc negligentiam meam cognosce. De Gloria librum

quand il n'y aurait que la peine que j'ai de m'éloigner de vous, c'en serait trop. Et pourquoi est-ce que je vous quitte? Pour fuir le péril? Je crois qu'à présent il n'y en a aucun, et vous voulez que je revienne lorsqu'il y en aura; car vous me dites qu'on approuve fort le voyage que je fais, pourvu que je sois de retour avant le 1er janvier. Je ferai mon possible pour cela; car j'aime mieux être à Rome, même en courant quelque risque, que d'être en sûreté dans votre Athènes. Tâchez néanmoins, en attendant, de prévoir comment les affaires tourneront, et écrivez-le-moi; ou, ce que j'aimerais beaucoup mieux, venez me le dire vous-même. En voilà assez là dessus.

Trouvez bon, je vous prie, que je vous recommande mes affaires, quoique je sache que vous y donnez plus d'attention que moi-même. Liquidez et acquittez mes dettes, je vous en conjure. J'ai laissé assez de fonds, mais il faut faire des diligences pour le recouvrement. Faites en sorte que l'on puisse payer le 1er d'août les cohéritiers de Cluvius, pour leur part de cette maison qu'ils m'ont cédée. Vous verrez ce qu'il y aura à faire avec Publilius. Il ne doit pas me presser, puisque je n'ai pas agi avec lui à la rigueur; cependant je veux qu'il soit content. Pour Terentia, non-seulement je souhaite qu'on la paye exactement, je voudrais même qu'on pût la payer avant l'échéance. Je vous prie encore, si vous partez bientôt pour l'Épire, comme je l'espère, de penser auparavant à cette dette pour laquelle j'ai répondu; et de la faire payer avant votre départ. Mais en voilà assez, je crains même que vous ne trouviez que c'en est trop.

Voici maintenant une preuve de ma distraction. J'ai

ad te misi : at in eo proœmium id est, quod in Ac mico tertio. Id evenit ob eam rem, quod habeo volu proœmiorum. Ex eo eligere soleo, quum aliquod σ γραμμα institui. Itaque jam in Tusculano, qui non minissem me abusum isto proœmio, conjeci id in e librum, quem tibi misi. Quum autem in navi leger Academicos, agnovi erratum meum. Itaque statim vum proœmium exaravi; tibi misi. Tu illud desecab hoc agglutinabis. Piliæ salutem dices, et Atticæ deli atque amoribus meis.

EPISTOLA DCCLVII.

(ad Att., XVI, 7.)

Scripsit navigans ad Pompeianum, a. d. XIV kal. sept., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

OCTAVO id. sext. quum a Leucopetra profectus (ind enim tramittebam) stadia circiter CCC processissem, rejectus sum austro vehementi ad eamdem Leucopetram. Ibi quum ventum exspectarem (erat enim villa Valerii nostri, ut familiariter essem, et libenter), Rhegini quidam, illustres homines, eo venerunt, Roma sane recentes; in iis Bruti nostri hospes, qui Brutum Neapoli reliquisset. Hæc afferebant, edictum Bruti et Cassii; et fore frequentem senatum kalend.; a Bruto et Cassio litteras missas ad consulares et prætorios; ut adessent, rogare. Summam spem nuntiabant, fore, ut Antonius cederet, res conveniret, nostri Romam

s au traité *de la Gloire*, que je vous ai envoyé depuis u, le préambule que j'avais déjà mis au troisième des *adémiques*. C'est que j'ai plusieurs préambules tout ts, et quand je travaille à quelque nouvel ouvrage, n choisis un. Ainsi, pendant que j'étais à Tusculum, i mis celui-ci à la tête du traité *de la Gloire*, parce e je ne me suis pas souvenu que je l'avais déjà employé leurs. Mais en lisant dans mon vaisseau les *livres Académiques*, je m'en suis aperçu. J'ai donc fait sur-le-amp un autre préambule, que je vous envoie; vous rez ôter l'autre, et coller celui-ci à sa place. Ne m'ouliez pas auprès de ma chère Attica qui est si aimable.

LETTRE DCCLVII.

Écrite en se rendant par mer à Pompéies, le 19 août 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je fis voile de Leucopétra pour la Grèce le 6 août; mais à peine étions-nous à trois cents stades du port, que nous y fûmes repoussés par un vent du midi très-violent. J'attendais donc un vent favorable; et comme notre ami Valerius a sur cette côte une maison de campagne, j'y étais commodément et agréablement, lorsqu'il vint de Rhegium quelques personnes des plus distinguées de cette ville, qui venaïent d'arriver de Rome, entre autres un hôte de Brutus, qu'il avait laissé à Naples. Voici ce qu'ils nous apprirent. Ils nous firent voir l'édit de Brutus et de Cassius, et nous dirent que l'assemblée du sénat serait fort nombreuse le 1er août; que Brutus et Cassius avaient écrit aux consu-

redirent. Addebant etiam, me desiderari, subaccusari.

Quæ quum audissem, sine ulla dubitatione abjeci consilium profectionis, quo me hercule ne antea quidem delectabar. Lectis vero tuis litteris, admiratus equidem sum, te tam vehementer sententiam commutasse; sed, non sine causa, arbitrabar. Etsi, quamvis non fueris suasor et impulsor profectionis meæ, approbator certe fuisti, dummodo kalend. jan. Romæ essem. Ita fiebat, ut, dum minus periculi videretur, abessem, in flammam ipsam venirem. Sed hæc, etiamsi non prudenter, tamen ἀνεμέσητα sunt; primum, quod de mea sententia acta sunt; deinde, etiamsi te auctore, quid debet, qui consilium dat, præstare præter fidem?

Illud admirari satis non potui, quod scripsisti his verbis : *Veni igitur tu, qui εὐθανασίαν· relinques patriam?* An ego relinquebam, aut tibi tum relinquere videbar? Tu id non modo non prohibebas, verum etiam approbabas. Graviora, quæ restant. *Velim σχόλιον aliquod elimes ad me, oportuisse te istuc facere.* Itane, mi Attice, defensione eget meum factum, præsertim apud te, qui id mirabiliter approbasti? ego vero istum ἀπολογι-

laires et aux prétoriens, pour les prier de s'y trouver; qu'il y avait tout lieu d'espérer qu'Antoine se relâcherait de ses prétentions; que les affaires s'accommoderaient, et que les conjurés reviendraient à Rome. Ils ajoutaient même qu'on me souhaitait, et qu'on trouvait que j'avais eu quelque tort de m'éloigner.

Toutes ces nouvelles me déterminèrent à ne point continuer mon voyage; et certainement je ne m'étais résolu qu'avec peine à partir. Lorsque j'eus lu votre lettre, je fus surpris à la vérité que vous eussiez changé de sentiment à ce point, mais je ne doutai pas que ce ne fût par de bonnes raisons. Il est vrai que ce n'est pas vous qui m'avez porté et déterminé à ce voyage; mais vous avez cru du moins que je pouvais le faire, pourvu que je fusse de retour à Rome le 1er janvier. De cette manière j'aurais été absent dans un temps où il n'y aurait pas eu beaucoup de danger à courir, pour revenir lorsque les affaires auraient été le plus échauffées. Cela n'était pas très-prudent, mais je ne m'en prends pas à vous; premièrement je m'y suis porté de moi-même; et quand vous m'y auriez déterminé, je sais que lorsqu'on donne des conseils à ses amis, on ne doit répondre que de ses bonnes intentions.

Ce dont je ne puis assez m'étonner, c'est que vous m'écriviez en ces termes : *Venez donc, vous qui estimez tant une belle mort; venez, abandonnerez-vous votre patrie?* Était-ce l'abandonner? et pensiez-vous ainsi lorsqu'au lieu de me détourner de faire ce voyage, vous l'approuviez? Voici quelque chose de plus fort. *Il faut que vous m'adressiez un écrit, où vous marquerez les raisons que vous avez eues.* Quoi donc! mon cher Atticus, est-il besoin que je me justifie, surtout auprès de vous qui

σμὸν συντάξομαι, sed ad eorum aliquem, quibus invitis et dissuadentibus profectus sum. Etsi quid jam opus est σχολίῳ; si perseverassem, opus fuisset. At hoc ipsum non constanter. Nemo doctus umquam (multa autem de hoc genere scripta sunt) mutationem consilii inconstantiam dixit esse.

Deinceps igitur hæc: *Nam si a Phædro nostro, expedita excusatio esset. Nunc quid respondemus?* Ergo id erat meum factum, quod Catoni probare non possem, flagitii scilicet plenum, et dedecoris. Utinam a primo ita tibi esset visum! tu mihi, sicut esse soles, fuisses Cato. Extremum illud vel molestissimum. *Nam Brutus noster silet:* hoc est, non audet hominem id ætatis monere. Aliud nihil habeo, quod ex iis a te verbis significari putem; et hercule ita est.

Nam XVI kalend. sept. quum venissem Veliam, Brutus audivit. Erat enim cum suis navibus apud Haletem fluvium citra Veliam millia passuum III. Pedibus ad me statim. Dii immortales, quam valde ille reditu, vel potius reversione mea lætatus, effudit illa omnia, quæ tacuerat! ut recordarer illud tuum, *nam Brutus noster silet.* Maxime autem dolebat, me kalend. sext. in senatu non fuisse. Pisonem ferebat in cœlum: se autem lætari, quod effugissem duas maximas vituperationes; unam, quam itinere faciendo me intelligebam suscipere, despe-

aviez si fort approuvé ce voyage? Je pourrai faire cette apologie, mais je l'adresserai à quelqu'un de ceux qui m'avaient conseillé de ne point partir. Après tout, cette apologie n'est plus nécessaire; cela aurait été bon si j'avais continué mon voyage. Mais, me direz-vous, il paraît toujours en cela de l'inconstance. Et moi, je vous réponds, que de tous les philosophes qui ont écrit sur cette matière, et il y en a beaucoup, aucun n'a dit que changer de résolution c'était être inconstant.

Vous ajoutez : *S'il s'agissait de Phèdre, notre ami, il serait aisé de l'excuser; mais que pouvons-nous dire pour vous?* Ainsi donc le parti que j'avais pris ne pouvait être approuvé par Caton; c'était un crime, et je me déshonorais. J'aurais bien voulu que vous en eussiez jugé de même dès que j'y ai pensé; vous auriez été pour moi un Caton, comme vous l'êtes souvent. Vous finissez par ces mots, qui me font plus de peine que tout le reste : *Pour Brutus, il ne dit rien;* c'est-à-dire, qu'il n'ose pas donner des avis à un homme de mon âge. Je ne vois pas que ces paroles puissent signifier autre chose; voici ce qui me l'a confirmé.

J'arrivai à Vélie, le 17 août. Brutus qui était avec ses vaisseaux à l'embouchure du fleuve Halétès, trois mille pas en-deçà de Vélie, l'ayant su, vint me trouver à pied. Bons dieux, qu'il a été ravi que je fusse de retour, ou, pour mieux dire, que je n'eusse point continué mon voyage! il me dit librement ce qu'il n'avait osé me dire jusqu'alors, et cela me fit souvenir de ces mots de votre lettre, *pour Brutus, il ne dit rien.* Il est surtout très-fâché que je n'aie pas été au sénat le 1er août, et il élève Pison jusqu'aux cieux. Il me témoigna qu'il était ravi qu'en revenant je me fusse mis à couvert de

rationis, ac relictionis reipublicæ (flentes mecum vulgo querebantur, quibus de meo celeri reditu non probabam); alteram, de qua Brutus, et qui una erant (multi autem erant), lætabantur, quod eam vituperationem effugissem, me existimari ad Olympia. Hoc vero nihil turpius, quovis reipublicæ tempore : sed hoc, *ἀναπολόγητον*. Ego vero austro gratias miras, qui me a tanta infamia averterit.

Reversionis [has speciosas] causas habes, justas illas quidem et magnas : sed nulla justior, quam quod tu idem aliis litteris : *Provide, si cui quid debetur, ut sit unde [par pari] respondeatur. Mirifica enim δυσχρηστία est propter metum armorum.* In freto medio hanc epistolam legi, ut, quid possem providere, in mentem mihi non veniret, nisi ut præsens me ipse defenderem. Sed hæc hactenus. Reliqua coram.

Antonii edictum legi a Bruto, et horum contra, scriptum præclare. Sed quid ista edicta valeant, aut quo spectent, plane non video : nec ego nunc, ut Brutus censebat, istuc ad rempublicam capessendam venio. Quid enim fieri potest? Num quis Pisoni est assensus?

deux grands reproches : qu'en premier lieu, il semblait que j'abandonnasse la république, comme si les affaires avaient été désespérées : et en effet, tous ceux que je rencontrais sur mon chemin en allant en Grèce, me faisaient ce reproche les larmes aux yeux, ne pouvant se persuader que je serais de retour aussitôt que je le disais; qu'en second lieu, on s'était imaginé que j'allais en Grèce pour voir les jeux Olympiques. Brutus, et un grand nombre d'autres personnes qui étaient avec lui, me témoignèrent qu'ils étaient fort aises que j'eusse détruit ce soupçon. Et certainement il n'y aurait rien de plus honteux dans quel temps que ce pût être; mais dans la conjoncture présente, rien ne pourrait me justifier. Je dois rendre grâces au vent du midi d'avoir sauvé mon honneur.

Voilà les raisons qui m'ont obligé de revenir; elles sont très-justes et très-fortes, et ce sont celles qui sont pour le public : mais il n'y en a point de meilleure que celle que vous me fournissez vous-même dans une autre lettre : *Si vous devez quelque chose, prenez des mesures pour vous faire payer de ce qui vous est dû, car l'argent est très-rare, maintenant qu'on se croit à la veille d'une guerre civile.* J'étais au milieu du détroit lorsque je lus cette lettre, et je ne trouvai d'autres mesures à prendre, que de venir moi-même faire mes affaires. Mais en voilà assez; je vous en dirai davantage lorsque nous serons ensemble.

Brutus m'a fait voir l'édit d'Antoine avec la réponse qu'ils y ont faite, et que j'ai trouvée très-bien. Mais je ne vois pas à quoi peuvent être bons tous ces édits : aussi je ne viens point comme le croit Brutus, pour me mettre à la tête des affaires. Que peut-on faire pour la ré-

num rediit ipse postridie? Sed abesse hanc ætatem longe a sepulcro negant oportere.

Sed obsecro te, quid est quod audivi de Bruto? Piliam πειράζεσθαι παραλύσει, te scripsisse aiebat. Valde sum commotus : etsi idem, te scribere, sperare melius. Ita plane velim. Ei dicas plurimam salutem, et suavissimæ Atticæ. Hæc scripsi navigans, quum Pompeianum accederem, XIV kalend.

EPISTOLA DCCLVIII.

(ad div., X, 1.)

Scrib. Romæ, exeunte septembri, A. V. C. 709.

CICERO PLANCO.

Et abfui proficiscens in Græciam : et posteaquam de meo cursu reipublicæ sum voce revocatus, numquam per M. Antonium quietus fui : cujus tanta est, non insolentia (nam id quidem vulgare vitium est), sed immanitas, non modo ut vocem, sed ne vultum quidem liberum possit ferre cujusquam. Itaque mihi maximæ curæ est, non de mea quidem vita, cui satisfeci, vel ætate, vel factis, vel (si quid etiam hoc ad rem pertinet) gloria : sed me patria sollicitat, inprimisque, mi Plance, exspectatio consulatus tui : quæ ita longa est, ut optandum sit, ut possimus ad id tempus reipublicæ spiritum ducere. Quæ potest enim spes esse in ea republica, in qua hominis impudentissimi, atque intempera-

publique? Quelqu'un a-t-il suivi l'avis de Pison? et est-il revenu lui-même le lendemain au sénat? Mais on ne veut pas qu'à mon âge je m'éloigne du tombeau.

Dites-moi un peu, je vous prie, qu'est-ce que j'apprends? Vous mandez à Brutus que Pilia est menacée d'une paralysie : cela m'a beaucoup alarmé, quoique vous ajoutiez, à ce que m'a dit Brutus, que vous espériez que ce ne serait rien, ce que je souhaite de tout mon cœur. Faites-lui bien mes complimens, et à l'aimable Attica. J'ai écrit cette lettre le 19, dans mon vaisseau, en arrivant à Pompéies.

LETTRE DCCLVIII.

Rome, fin de septembre 709.

CICÉRON A PLANCUS.

J'AVAIS quitté Rome pour me rendre dans la Grèce; mais depuis que la voix de la république m'a fait retourner sur mes pas, Marc-Antoine ne m'a pas laissé un moment de repos. Il porte si loin, je ne dirai pas l'insolence, car ce vice est celui de tout le monde, mais la barbarie, qu'il ne peut souffrir dans personne ni un mot, ni un visage libre. Aussi mon inquiétude n'est point pour ma vie, à laquelle il ne manque rien, ni du côté de l'âge, ni du côté des actions, et, s'il est à propos de le dire, ni du côté de la gloire; mais je tremble pour la patrie, et je suis agité surtout sur l'attente de votre consulat, qui est encore si éloigné, mon cher Plancus, que nous sommes réduits à souhaiter de pouvoir conserver jusque là un reste de vie à la république. Quelle

tissimi armis oppressa sunt omnia? et in qua nec senatus, nec populus vim habet ullam? nec leges ullæ sunt, nec judicia, nec omnino simulacrum aliquod, ac vestigium civitatis?

Sed quum acta omnia mitti ad te arbitrabar, nihil erat quod singulis de rebus scriberem. Illud autem erat amoris mei, quem a tua pueritia susceptum non servavi solum, sed etiam auxi, monere te atque hortari, ut in rempublicam omni cogitatione curaque incumberes. Quæ si ad tuum tempus perducitur, facilis gubernatio est. Ut perducatur autem, magnæ quum diligentiæ est, tum etiam fortunæ. Sed et te aliquanto ante, ut spero, habebimus, et, præterquam quod reipublicæ consulere debemus, tamen tuæ dignitati ita favemus, ut omne nostrum consilium, studium, officium, operam, laborem, diligentiam, ad amplitudinem tuam conferamus. Ita facillime et reipublicæ, quæ mihi carissima est, et amicitiæ nostræ, quam sanctissime nobis colendam puto, me intelligo satisfacturum.

Furnium nostrum tanti a te fieri, quantum ipsius humanitas, et dignitas postulat, nec miror, et gaudeo: teque hoc existimare volo, quidquid in eum judicii, officiique contuleris, id ita me accipere, ut in me ipsum te putem contulisse.

espérance en effet peut-on concevoir d'elle, lorsque le plus emporté et le plus violent de tous les hommes y tient tout sous l'oppression de ses armes; que l'autorité du sénat et du peuple y est sans force; qu'on n'y voit plus ni lois, ni jugemens, ni la moindre apparence ou la moindre trace d'une ville?

On vous envoie sans doute tous les actes publics, et je m'imagine qu'il serait inutile d'entrer ici dans les détails. Mais je me crois obligé par l'affection que j'ai conçue pour vous dès votre enfance, et qui s'est non-seulement conservée, mais accrue, de vous engager, de vous exhorter à n'épargner ni vos efforts ni vos soins pour le service de la république. Si elle subsiste jusqu'au temps de votre consulat, il sera facile alors de la gouverner : mais pour la soutenir jusqu'alors, il ne faut pas moins de bonheur que de zèle. J'espère que nous nous reverrons quelque temps auparavant. Vous pouvez croire qu'outre les soins que je dois à la république, je m'intéresse tant au maintien de votre dignité, que j'y apporte tout mon zèle, toute ma diligence, tous mes soins, tout mon travail et toutes mes vues. C'est ainsi que je veux m'acquitter à la fois, envers la république, qui m'est si chère, et envers notre amitié, que je me crois obligé de cultiver religieusement.

Je suis charmé, sans en être surpris, que vous ayez pour notre cher Furnius autant de considération que sa politesse et son caractère en méritent. Croyez que je regarderai toutes les marques d'estime et d'attention qu'il recevra de vous, comme autant de services que vous m'aurez rendus à moi-même.

EPISTOLA DCCLIX.

(ad div., XI, 4.)

Scrib. in Gallia Citeriore, exeunte sept., A. V. C. 709.

D. BRUTUS IMP. COS. DES. S. D. CICERONI.

Si de tua in me voluntate dubitarem, multis a
verbis peterem, ut dignitatem meam tuerere. Sed p
fecto est ita, ut mihi persuasi, me tibi esse curæ. I
gressus sum ad Inalpinos cum exercitu, non tam
men imperatorium captans, quam cupiens militibus
tisfacere, firmosque eos ad tuendas nostras res effice
quod mihi videor consecutus. Nam et liberalitatem
stram, et animum sunt experti. Cum omnium bellic
simis bellum gessi; multa castella cepi; multa vast
Non sine causa ad senatum litteras misi. Adjuva nos
sententia; quod quum feceris, ex magna parte comm
commodo inservieris.

EPISTOLA DCCLX.

(ad div., XII, 2.)

Scrib. Romæ, exeunte septembri, A. V. C. 709.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Vehementer lætor, tibi probari sententiam et
tionem meam: qua si sæpius uti liceret, nihil esset
gotii, libertatem, et rempublicam reciperare. Sed h

LETTRE DCCLIX.

Écrite dans la Gaule Citérieure, fin de septembre 709.

D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ, A CICÉRON.

Si je doutais de votre inclination à m'obliger, j'emploierais beaucoup d'expressions pour vous prier de prendre la défense de ma dignité : mais je suis sûr de ne me pas tromper, lorsque je vous crois du zèle pour mes intérêts. Je me suis avancé dans l'intérieur des Alpes avec mon armée, moins pour me voir revêtu du titre d'*imperator*, que pour satisfaire mes troupes et leur inspirer plus de fermeté à soutenir notre entreprise. Je me flatte d'y avoir réussi, car ils ont fait l'expérience de ma libéralité et de mon courage. J'ai fait la guerre aux plus belliqueux de tous ces peuples; j'ai pris quantité de places fortes; j'ai ravagé beaucoup de pays. Enfin, ce n'est pas sans fondement que j'ai écrit au sénat. Aidez-moi de votre suffrage, et comptez que ce sera rendre un très-grand service à la cause commune.

LETTRE DCCLX.

Rome, fin de septembre 709.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

Combien est vive ma satisfaction en apprenant que vous approuvez mon sentiment et ma harangue! S'il m'était permis de parler plus souvent, nous n'aurions

amens et perditus, multoque nequior, quam ille ipse, quem tu nequissimum occisum esse dixisti, cædis initium quærit : nullamque aliam ob causam me auctorem fuisse Cæsaris interficiendi criminatur, nisi ut in me veterani incitentur. Quod ego periculum non extimesco, modo vestri facti gloriam cum mea laude communicet. Ita nec Pisoni, qui in eum primus invectus est, nullo assentiente; nec mihi, qui idem tricesimo post die feci; nec P. Servilio, qui me est consecutus, tuto in senatum venire licet. Cædem enim gladiator quærit, ejusque initium a. d. XIII kalend. octobr. a me se facturum putavit. Ad quam paratus venerat, quum in villa Metelli complures dies commentatus esset. Quæ autem in lustris et in vino commentatio potuit esse? Itaque omnibus est visus, ut ad te antea scripsi, vomere suo more, non dicere.

Quare quod scribis te confidere, auctoritate et eloquentia nostra aliquid profici posse : nonnihil, ut in tantis malis, est profectum. Intelligit enim populus romanus tres esse consulares, qui, quia, de republica quæ bene senserint, libere locuti sunt, tuto in senatum venire non possint. Nec est præterea quod quidquam exspectes. Tuus enim necessarius affinitate nova delectatur. Itaque jam non est studiosus ludorum, infinitoque fratris tui plausu dirumpitur. Alter item affinis novis commentariis Cæsaris delinitus est. Sed hæc tolerabilia : illud non ferendum, quod est, qui vestro anno filium suum consulem

pas beaucoup de peine à établir la liberté et la république. Mais cet insensé, ce furieux, beaucoup plus méchant que celui dont vous avez dit que c'était un très-méchant homme de tué, cherche des prétextes pour commencer le carnage, et n'a point d'autre vue, en m'accusant d'avoir conseillé le meurtre de César, que d'exciter contre moi les vétérans. C'est un péril qui m'alarme peu, pourvu qu'il me fasse participer à la gloire de votre action. Ainsi il n'y a plus de sûreté à se rendre au sénat, ni pour Pison, qui s'est emporté le premier contre lui, ni pour moi qui ai fait la même chose trente jours après, ni pour P. Servilius, qui a suivi mon exemple. L'infâme gladiateur veut répandre du sang, et s'était flatté de commencer par moi le 19 septembre. Mais jugez comment il vint préparé, après avoir passé plusieurs jours à la campagne de Metellus dans ses exercices ordinaires. Le vin et la débauche n'avaient-ils pas été d'excellentes préparations? Aussi tout le monde a-t-il jugé qu'il vomissait, comme je vous l'ai déjà marqué, plutôt qu'il ne parlait.

Autant donc qu'on peut l'espérer dans de si grands maux, j'ai fait une petite partie de ce que vous vous promettez, m'écrivez-vous, de mon autorité et de mon éloquence. Le peuple romain comprend qu'il existe trois consulaires, qui, pour avoir bien pensé sur l'état de la république et s'être expliqué librement, ne peuvent aller en sûreté aux assemblées du sénat. N'attendez rien de plus. Votre allié se complaît dans son nouvel engagement : vous comprenez bien qu'il n'a plus de passion pour les jeux, et qu'il enrage des applaudissemens infinis qu'il voit recevoir à votre frère. Votre autre allié s'est laissé adoucir par les Mémoires de César. Mais tout

futurum putet, ob eamque causam se huic latroni deservire præ se ferat. Nam L. Cotta, familiaris meus, fatali quadam desperatione, ut ait, minus in senatum venit. L. Cæsar, optimus, et fortissimus civis, valetudine impeditur. Ser. Sulpicius, et summa auctoritate, et optime sentiens, non adest.

Reliquos, exceptis designatis, ignosce mihi, si non numero consulares. Habes auctores consilii publici : qui numerus etiam bonis rebus exiguus esset, quid censes perditis?

Quare spes est omnis in vobis; qui si idcirco abestis, ut sitis in tuto, ne in vobis quidem. Sin aliquid dignum vestra gloria cogitatis, velim salvis nobis. Sin id minus, res tamen publica per vos brevi tempore jus suum reciperabit. Ego tuis neque desum, neque deero. Qui sive ad me referent, sive non, mea tibi tamen benivolentia fidesque præstabitur.

cela est supportable. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'il y ait quelqu'un qui compte voir son fils consul dans votre année, et qui affecte par cette raison de faire sa cour à ce misérable Antoine. L. Cotta, mon ami familier, a cessé d'assister au sénat, sans autre raison, dit-il, qu'une espèce de fatal désespoir. L. César, un de nos meilleurs et de nos plus braves citoyens, est arrêté par sa maladie. Servius Sulpicius, homme d'un grand poids, et qui pense fort bien, est absent de Rome.

Pardonnez-moi si, à la réserve des deux consuls désignés, je ne prends pas la peine de nommer le reste des consulaires. Vous venez de voir les principaux chefs des délibérations publiques. Ce nombre serait petit dans la plus heureuse situation des affaires : qu'en pensez-vous dans le misérable état où elles sont réduites?

Toute notre espérance est donc en vous; du moins si ce n'est pas pour votre sûreté que vous êtes hors de Rome, car alors ce ne serait pas même en vous que nous espèrerions : mais si vous méditez quelque chose qui soit digne de votre gloire, je souhaite que mon salut s'y trouve compris; et quand il ne le serait pas, je ne doute pas du moins que vous ne rétablissiez bientôt la république dans tous ses droits. Pour moi, comptez que je ne manque et ne manquerai jamais à ceux qui vous appartiennent. Dussent-ils manquer eux-mêmes de confiance pour moi, ma fidélité et mon amitié pour vous n'en seront pas moins inviolables.

EPISTOLA DCCLXI.

(ad div., XII, 3.)

Scrib. Romæ, circa nonas octobr., A. V. C. 709.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

AUGET tuus amicus furorem in dies : primum in statua, quam posuit in Rostris, inscripsit PARENTI OPTIME MERITO; ut non modo sicarii, sed jam etiam parricidæ judicemini. Quid dico, judicemini? judicemur potius. Vestri enim pulcherrimi facti ille furiosus me principem dicit fuisse. Utinam quidem fuissem! molestus nobis non esset. Sed hoc vestrum est : quod quum præteriit, utinam haberem, quid vobis darem consilii! Sed ne mihi quidem ipsi reperio, quid faciendum sit. Quid enim est, quod contra vim sine vi fieri possit? Consilium omne autem hoc est illorum, ut mortem Cæsaris persequantur. Itaque a. d. VI non. octob. productus in concionem a Canutio, turpissime ille quidem discessit : sed tamen ea dixit de conservatoribus patriæ, quæ dici deberent de proditoribus. De me quidem non dubitanter, quin omnia de meo consilio et vos fecissetis, et Canutius faceret. Cetera cujusmodi sint, ex hoc judica, quod legato tuo viaticum eripuerunt. Quid eos interpretari putas, quum hoc faciunt? Ad hostem scilicet portari.

LETTRE DCCLXI.

Rome, vers le 7 octobre 709.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

La fureur de votre ami augmente de jour en jour. Premièrement, il a mis pour inscription à la statue qu'il a fait élever aux Rostres : PARENTI OPTIME MERITO; dans la vue sans doute de vous faire passer non-seulement pour des assassins, mais encore pour des parricides. Mais, que dis-je? *vous* : c'est *nous* que je devais dire, car ce furieux prétend que votre glorieuse action n'a point eu d'autre conseiller que moi. Plût au ciel que je l'eusse été! il ne nous causerait plus d'inquiétude. Vous savez que ce reproche tombe sur vous. Mais comme le mal est fait, je voudrais du moins pouvoir vous aider de mes conseils. Quel moyen, lorsque je ne vois pas quel parti j'ai à prendre pour moi-même? Que faire contre la violence, si l'on ne prend pas aussi le parti de l'employer? Il est certain que ces gens-là rapportent tous leurs desseins à venger la mort de César. Le 2 octobre, Antoine, s'étant fait présenter à la tribune par Canutius, n'en est sorti à la vérité que fort honteusement; mais il n'a pas laissé d'y parler des conservateurs de la patrie, du même ton dont on devrait parler d'une troupe de traîtres; et tous, autant qu'ils sont, assurent hardiment que vous n'avez rien fait et que Canutius ne fait rien que par mon conseil. Tout le reste est de la même force. Jugez-en par ce seul trait : ils ont enlevé à votre lieutenant ses indemnités de route. Que croyez-

O rem miseram! Dominum ferre non potuimus; conservo servimus. Et tamen me quidem favente magis, quam sperante, etiam nunc residet spes in virtute tua. Sed ubi sunt copiæ? De reliquo, malo te ipsum loqui tecum, quam nostra dicta cognoscere. Vale.

EPISTOLA DCCLXII.

(ad div., XII, 23.)

Scrib. Romæ, medio octobr., A. V. C. 709.

M. T. CICERO P. CORNIFICIO S. D.

Omnem conditionem imperii tui, statumque provinciæ mihi demonstravit Stratorius. O multa intolerabilia locis omnibus! Sed quo tua major dignitas, eo, quæ tibi acciderunt, minus ferenda. Neque enim, quæ tu propter magnitudinem et animi et ingenii moderate fers, a te non ulciscenda sunt, etiamsi non sunt dolenda. Sed hæc posterius.

Rerum urbanarum acta tibi mitti certo scio. Quod ni ita putarem, ipse perscriberem, inprimisque Cæsaris Octaviani conatum : de quo multitudini fictum ab Antonio crimen videtur, ut in pecuniam adolescentis impetum faceret. Prudentes autem, et boni viri, et credunt factum, et probant. Quid quæris? Magna spes est

vous qu'ils s'imaginent lorsqu'ils s'abandonnent à ces excès? Ils pensent sans doute que cet argent se porte aux ennemis publics.

O comble de misère! Nous n'avons pu souffrir un maître, et nous servons notre compagnon d'esclavage. Cependant, quoiqu'il reste moins de lieu à l'espoir qu'à la crainte, je conserve encore de la confiance dans votre vertu. Mais où sont les troupes? A l'égard du reste, j'aime mieux que vous vous consultiez vous-même que de vous apprendre tout ce que l'on peut dire. Adieu.

LETTRE DCCLXII.

Rome, 15 octobre 709.

M. T. CICÉRON A P. CORNIFICIUS.

STRATORIUS m'a rendu un compte exact de votre situation et de l'état de votre province. Que d'abus insupportables de tous côtés! Mais plus votre dignité a d'éclat, moins vous devez souffrir ce qui vous est arrivé. Mille choses, que la grandeur de votre courage et de votre esprit vous rend capable de supporter, ne demandent pas moins une juste vengeance, quoiqu'elles ne doivent pas vous affliger. Mais, nous nous entretiendrons de cela plus tard.

Je sais qu'on vous tient au courant des affaires de la ville, sans quoi je ne manquerais pas de vous écrire ce qui s'y passe; et surtout l'entreprise du jeune César Octave, contre qui le vulgaire s'imagine qu'Antoine n'a formé une feinte accusation que pour fondre sur son argent : mais les personnes de sens et d'honneur

in eo. Nihil est, quod non existimetur laudis et gloriæ causa facturus.

Antonius autem, noster familiaris, tanto se odio esse intelligit, ut, quum interfectores suos domi comprenderit, rem proferre non audeat. A. d. VII idus octobr. Brundisium erat profectus obviam legionibus macedonicis IV, quas sibi conciliare pecunia cogitabat, easque ad Urbem adducere, et in cervicibus nostris collocare.

Habes formam reipublicæ, si in castris potest esse respublica : in quo tuam vicem sæpe doleo, quod nullam partem, per ætatem, sanæ et salvæ reipublicæ gustare potuisti. Atque antehac quidem sperare saltem licebat : nunc etiam id ereptum est. Quæ enim est spes, quum in concione dicere ausus sit Antonius, Canutium apud eos sibi locum quærere, quibus, se salvo, locus in civitate esse non posset? Equidem et hæc et omnia, quæ homini accidere possunt, sic fero, ut philosophiæ magnam habeam gratiam, quæ me non modo ab sollicitudine abducit, sed etiam contra omnes fortunæ impetus armat : tibique idem censeo faciendum, nec, a quo culpa absit, quidquam in malis numerandum. Sed hæc tu melius. Stratorium nostrum quum semper probassem, tum maxime in tuis rebus summam ejus fidem, diligentiam, prudentiamque cognovi.

ne doutent pas de la vérité du fait, et s'accordent à l'approuver. Me demandez-vous ce que je pense d'Octave? Il donne de hautes espérances. On est persuadé que l'honneur et la gloire lui feront tout entreprendre.

Pour notre cher Antoine, il sent qu'il est devenu si odieux, qu'ayant surpris dans sa propre maison des gens prêts à le tuer, il n'ose en faire ouvertement des plaintes. Il est parti le 9 octobre pour se rendre à Brindes, au devant des quatre légions de Macédoine, qu'il veut gagner à force d'argent, dans la vue de les amener à Rome et de les faire servir à nous mettre sous le joug.

Voilà le tableau de la république, si elle existe encore au milieu des armes. Je plains votre sort : votre âge ne vous a pas permis de goûter dans aucun temps les douceurs d'une république saine et tranquille. Jusqu'à présent néanmoins vous en avez eu l'espérance : mais cette douceur même vous est ôtée; car en peut-il rester, lorsqu'Antoine a l'audace de dire dans une harangue publique, que Canutius cherche une place parmi ceux dont le séjour dans la ville ne peut s'accorder avec sa sûreté? Pour moi, je souffre ces indignités et tout ce qui peut arriver de la même nature, avec une constance qui me rend de beaucoup redevable à la philosophie; car c'est elle qui non-seulement m'élève au dessus de l'inquiétude, mais qui m'arme contre tous les outrages de la fortune. Je vous exhorte à prendre les mêmes sentimens, et à ne pas compter parmi les maux ce qui est exempt de reproche. Mais je parle à un homme mieux instruit que moi. Si j'ai toujours estimé Stratorius, je prends, à l'occasion de vos affaires, une plus haute idée que jamais de sa fidélité, de son zèle et de sa prudence.

Da operam, ut valeas : hoc mihi gratius facere nihil potes.

EPISTOLA DCCLXIII.

(ad div., X, 2.)

Scrib. Romæ, medio octobr., A. V. C. 709.

CICERO PLANCO S.

Meum studium honori tuo pro necessitudine nostra non defuisset, si aut tuto in senatum, aut honeste venire potuissem. Sed nec sine periculo quisquam libere de republica sentiens versari potest in summa impunitate gladiorum : nec nostræ dignitatis videtur esse, ibi sententiam de republica dicere, ubi me et melius et propius audiant armati, quam senatores. Quapropter in privatis rebus nullum neque officium neque studium meum desiderabis. Ne in publicis quidem, si quid erit, in quo me interesse necesse sit, unquam deero, ne cum periculo quidem meo, dignitati tuæ. In iis autem rebus, quæ nihilominus, ut ego absim, confici possunt, peto a te, ut me rationem habere velis et salutis et dignitatis meæ.

Ménagez votre santé : vous ne pouvez rien faire qui me soit plus agréable.

LETTRE DCCLXIII.

Rome, 15 octobre 709.

CICÉRON A PLANCUS.

Je n'aurais pas manqué de soutenir vos intérêts, comme l'amitié m'y oblige, s'il y avait eu pour moi de l'honneur ou de la sûreté à me trouver au sénat; mais pour quiconque pense librement sur les affaires publiques, il n'y a plus moyen de vivre sans péril au milieu d'une troupe de gladiateurs, dont l'impunité fait monter l'insolence à l'excès; et ma dignité ne me permet pas d'expliquer mes sentimens sur l'état de la république, dans un lieu où je suis écouté plus attentivement et de plus près par des gens armés que par des sénateurs. Ainsi tous mes services et tout mon zèle vous sont assurés dans les affaires particulières, et même dans les affaires publiques, lorsque ma présence y sera nécessaire; car je ne me laisserais effrayer de rien, s'il était question de votre dignité : mais pour les occasions où mon absence n'empêche point que les affaires ne s'expédient, je vous prie de trouver bon que je garde quelques ménagemens pour ma sûreté et mon honneur.

EPISTOLA DCCLXIV.

(ad Att., XII, 13.)

Scrib. in Puteolano, VIII kal. nov., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

OCTAVO kalend. duas a te accepi epistolas. Respondebo igitur priori prius. Assentior tibi, ut nec duces simus, nec agmen cogamus; faveamus tamen. Orationem tibi misi. Ejus custodiendæ et proferendæ arbitrium tuum. Sed quando illum diem, quum tu edendam putes? Inducias, quas scribis, non intelligo fieri posse. Melior est ἀναντιφωνησία· qua me usurum arbitror. Quod scribis legiones duas Brundisium venisse; vos omnia prius. Scribes igitur, quidquid audieris. Varronis διάλογον exspecto. Jam probo Ἡρακλείδιον, præsertim quum tu tantopere delectere : sed quale velis, velim scire. Quod ad te *antea*, atque adeo *prius* scripsi (sic enim mavis), tu vero ad scribendum fecisti me acriorem. Ad tuum enim judicium, quod mihi erat notum, addidisti Peducæi auctoritatem, magnam quidem apud me, et in primis gravem. Enitar igitur, ne desideres aut industriam meam, aut diligentiam.

Vectenum, ut scribis, et Faberium foveo. Clodium nihil arbitror malitiose : quamquam.... Sceleste quidem

LETTRE DCCLXIV.

Pouzzoles, 24 octobre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI reçu deux de vos lettres le 24; je vais d'abord répondre à la première. Je pense, comme vous, je pense qu'il ne faut pas prendre de commandement, qu'il ne faut pas louer de troupes; mais qu'il convient de seconder le mouvement. Je vous envoie ma harangue. Vous la garderez et vous ne la ferez paraître que lorsque vous le jugerez à propos; mais quand viendra le jour que vous croirez qu'on pourra la montrer? Je ne conçois pas comment on pourrait faire cette trève dont vous me parlez : il vaut mieux ne pas rompre en visières à ses ennemis, et c'est le parti que je prendrai. Vous me mandez qu'il est arrivé à Brindes deux légions; je vois que vous savez toutes les nouvelles avant nous; vous me manderez donc tout ce que vous entendrez dire. J'ai grande envie de voir le *Dialogue* de Varron. Je suis déterminé à écrire quelque chose à la manière d'Héraclide, puisque cela entre tant dans votre goût; mais je voudrais bien savoir comment vous voulez que je traite ce sujet. Je vous avais écrit *auparavant*, ou je vous avais écrit *d'abord* (car c'est ainsi que vous voulez qu'on dise), que vous m'avez fort encouragé; car à votre approbation, vous joignez celle de Péducéus, dont je fais un cas infini : ainsi je n'oublierai rien pour vous contenter au plus tôt.

Je ménage Vectenus et Faberius, comme vous me le conseillez. Je ne crois pas que Clodius ait de mauvaises

egerit. De libertate retinenda, qua certe nihil est dulcius, tibi assentior. Itane Gallo Caninio? o hominem nequam! quid enim dicam aliud? Cautum Marcellum; me sic sentis, non tamen cautissimum.

Longiori epistolæ superiorique respondi. Nunc breviori propiorique quid respondeam, nisi eam fuisse dulcissimam? Res hispanienses valde bonæ. Modo Balbilium incolumem videam, subsidium nostræ senectutis. De Anniano item, quod me valde observat Visellia. Sed hæc quidem humana. De Bruto te nihil scire dicis: sed Servilia venisse M. Scaptium; eumque non qua pompa, ad se tamen clam venturum, sciturumque me omnia: quæ ego statim. Interea narrat eadem, Bassi servum venisse, qui nuntiaret, legiones alexandrinas in armis esse, Bassum arcessi, Cassium exspectari. Quid quæris? videtur respublica jus suum reciperatura. Sed ne quid ante. Nosti horum exercitationem in latrocinio et amentiam.

Dolabella vir optimus. Etsi, quum scribebam, secunda mensa apposita, venisse eum ad Baias audiebam, tamen ad me ex Formiano scripsit (quas litteras, quum e balineo exissem, accepi), sese de attributione omnia summa fecisse: Vectenum accusat (tricatur scilicet, ut

intentions; cependant il ne faut pas trop s'y fier : mandez-moi ce qu'il aura fait. Quoi! traiter ainsi Gallus Caninius? Le scélérat! car peut-on lui donner un autre nom? Que Marcellus a bien fait de prendre ses précautions! j'en prends aussi, mais je n'en prends peut-être pas assez.

Voici ma réponse à la première et à la plus longue de vos lettres. Je n'ai rien à vous dire sur l'autre, si ce n'est qu'elle m'a fait un plaisir infini. Les affaires d'Espagne vont fort bien : tout ce que je souhaite, c'est de revoir sain et sauf Balbilius, qui sera mon bâton de vieillesse. Je suis fâché de la mort d'Annianus, à cause de Visellia, qui a toujours eu de l'attachement pour moi; mais il faut se consoler des malheurs qui sont attachés à la condition des hommes. Vous me dites que vous ne savez point de nouvelles de Brutus : je vous apprendrai donc que Servilia m'a dit que M. Scaptius était arrivé sans suite, qu'il viendrait la voir en secret, et qu'elle me manderait tout ce qu'il lui dirait; je vous l'écrirai aussitôt. En attendant, elle m'a dit qu'il était venu un esclave de Bassus, qui a dit que les légions d'Alexandrie avaient pris les armes, qu'elles avaient député vers Bassus pour qu'il vînt les rejoindre, et qu'on attendait Cassius. Que vous dirai je? Je crois que la république va reprendre ses droits, pourvu que les partisans d'Antoine ne vous préviennent pas; car vous savez que ce sont des furieux, à qui le crime ne coûte rien.

Je suis fort content de Dolabella; je viens d'apprendre, en écrivant cette lettre au second service, qu'il est arrivé à Baïes : cependant j'ai reçu, comme je sortais du bain, une lettre de lui, datée de Formies, dans laquelle il me mande qu'il a fait tout ce que je

homo talis). Sed ait totum negotium Sextium nostrum suscepisse, optimum quidem illum virum, nostrique amantissimum. Quæro autem, quid tandem Sextius in hac re facere possit, quod non quivis nostrum? Sed, si quid præter spem erit, facies ut sciam. Sin est, ut arbitror, negotium perditum, scribes tamen; neque ista res commovebit.

Nos hic φιλοσοφοῦμεν (quid enim aliud?), et τὰ περὶ τοῦ καθήκοντος magnifice explicamus, προσφωνοῦμενque Ciceroni. Qua de re enim potius pater filio? deinde alia. Quid quæris? exstabit opera peregrinationis hujus. Varronem hodie aut cras venturum putabant. Ego autem in Pompeianum properabam; non quo hoc loco quidquam pulchrius, sed interpellatores illic minus molesti. Sed perscribe, quæso, quæ causa sit Myrtilo (pœnas quidem illum pependisse audivi), et satisne pateat, unde correptus. Hæc quum scriberem, tantum quod existimabam ad te orationem esse perlatam. Hui, quam timeo, quid existimes. Etsi quid ad me, quæ non sit foras proditura, nisi republica recuperata? de quo quid sperem, non audeo scribere.

souhaitais sur le transport de sa dette; que s'il ne l'a pas fait plus tôt, c'est la faute de Vectenus, qui chicane, comme font ordinairement ces gens-là; que Sextius s'est chargé de cette affaire. C'est un très-honnête homme, et qui est un de mes amis intimes : mais dites-moi, je vous prie, qu'est-ce que Sextius peut faire là dessus, que tout autre ne puisse pas faire comme lui? Si cette affaire est en meilleur état que je ne l'espère, vous me le manderez. Mais si elle est désespérée, comme je le crois, vous me le manderez toujours, et cela ne m'inquiètera pas plus que de raison.

Je travaille ici sur des matières philosophiques (que pourrais-je faire de mieux?) et je compose un grand ouvrage sur *les Offices*, que j'adresse à mon fils, car un père ne peut choisir un sujet plus propre pour instruire son fils. Je traiterai ensuite d'autres sujets. Enfin, on verra que je n'ai pas perdu mon temps depuis que je suis hors de Rome. On croit que Varron sera ici aujourd'hui ou demain. Pour moi, je m'en vais vite à Pompéies. Ce n'est pas que je puisse trouver un pays plus agréable que celui-ci, mais il y aura moins d'importuns où je vais. Mandez-moi, je vous prie, ce qu'il en est de Myrtilus; on me dit qu'il a été puni. Sait-on qui l'a fait saisir? et qu'est-ce qui le faisait agir? Dans ce moment je pense que vous avez reçu ma harangue, et je tremble de peur que vous n'en soyez pas content; mais, après tout, pourquoi m'en mettre en peine, puisqu'elle ne paraîtra que lorsque le parti de la république sera le plus fort? et je n'oserais dire combien j'espère que cela arrivera.

EPISTOLA DCCLXV.

(ad Att. XVI, 8.)

Scrib. in Puteolano, post kal. nov., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Quum sciam, quo die venturus sim, faciam ut scias. Impedimenta exspectanda sunt, quæ Anagnia veniunt : et familia ægra est. Kalend. vesperi litteræ mihi ab Octaviano. Magna molitur. Veteranos, quiqui Casilini et Calatiæ sunt, perduxit ad suam sententiam. Nec mirum; quingenos denarios dat : cogitat reliquas colonias obire. Plane hoc spectat, ut se duce bellum geratur cum Antonio. Itaque video paucis diebus nos in armis fore. Quem autem sequamur? Vide nomen; vide ætatem. Atque a me postulat, primum ut clam colloquatur mecum, vel Capuæ, vel non longe a Capua. Puerile hoc quidem, si id putat clam fieri posse. Docui per litteras, id nec opus esse, nec fieri posse. Misit ad me Cæcinam quemdam Volaterranum, familiarem suum, qui hæc pertulit : Antonium cum legione Alaudarum ad Urbem pergere, pecunias municipiis imperare, legionem sub signis ducere. Consultabat, utrum Romam cum CIↃ CIↃ CIↃ veteranorum proficisceretur, an Capuam teneret, et Antonium venientem excluderet, an iret ad tres legiones macedonicas, quæ iter secundum mare Superum faciunt; quas sperat suas esse. Eæ congiarium ab Antonio accipere noluerunt, ut hic quidem narrat, et ei convicium grave fecerunt, concionantemque reliquerunt.

LETTRE DCCLXV.

Postérieure au 1er novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Quand je saurai quel jour je pourrai être à Rome, je vous en ferai part. Il faut que j'attende mon équipage qui vient d'Anagnie, et j'ai plusieurs de mes gens malades. J'ai reçu, le 1er du mois au soir, une lettre d'Octavianus. Il a de grands desseins, il a engagé dans son parti tous les soldats vétérans qui sont à Casilinum et à Calatia. Je n'en suis pas surpris, il leur donne à chacun cinq cents deniers. Il veut aller faire un tour dans toutes les autres colonies. Son but est de commander les troupes qu'on opposera à Antoine; ainsi je vois que dans peu de jours on prendra les armes. Qui suivrons-nous? Pensez au nom qu'Octavius a pris, et à sa grande jeunesse. Il me demande d'abord d'avoir une conférence secrète avec moi à Capoue, ou auprès de cette ville. Cela est bien d'un jeune homme, de s'imaginer que nous puissions nous voir sans qu'on le sache. Je lui ai mandé que cela n'était ni nécessaire, ni possible. Il m'a envoyé un certain Cécina de Volterre, son ami particulier, qui m'a dit qu'Antoine s'avançait vers Rome avec la légion surnommée des *Alouettes*, qu'il tirait de l'argent des villes municipales, et que ses troupes marchaient en corps d'armée. Octavianus me demande si je suis d'avis qu'il aille à Rome avec ces trois mille vétérans, ou qu'il se poste à Capoue pour s'opposer à la marche d'Antoine, ou bien qu'il aille au devant des trois légions qui vien-

Quid quæris? ducem se profitetur, nec nos sibi putat deesse oportere. Equidem suasi, ut Romam pergeret. Videtur enim mihi et plebeculam urbanam, et, si fidem fecerit, etiam bonos viros secum habiturus. O Brute, ubi es? Quantam εὐκαιρίαν amittis? non equidem hoc divinavi, sed aliquid tale putavi fore. Nunc tuum consilium exquiro. Romamne venio, an hic maneo, an Arpinum (ἀσφάλειαν habet is locus) fugiam? Romam; ne desideremur, si quid actum videbitur. Hoc igitur explica. Nunquam in majore ἀπορίᾳ fui.

EPISTOLA DCCLXVI.

(ad Att., XVI, 9.)

Scrib. in Puteolano, circa non. nov., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Binæ uno die mihi litteræ ab Octavio, nunc quidem, ut Romam statim veniam : velle se rem agere per senatum. Cui ego, non posse senatum ante kalend. jan.; quod quidem ita credo. Ille autem addit, *consilio tuo*. Quid multa? Ille urget; ego autem σκήπτομαι. Non confido ætati. Ignoro, quo animo : nil sine Pansa tuo volo.

nent de Macédoine, et qui ont pris leur route le long de la mer Adriatique; il espère qu'elles se donneront à lui. Les soldats de ces légions n'ont point voulu recevoir l'argent d'Antoine, à ce que m'a dit Cécina : ils l'ont chargé d'injures, et lorsqu'il a voulu les haranguer, ils l'ont laissé haranguer tout seul.

Que vous dirai-je? Octavius veut se mettre à la tête d'un parti, et il compte que je le seconderai. Je lui ai conseillé d'aller à Rome : selon toutes les apparences, il aura pour lui toute la populace, et même les honnêtes gens, s'ils croient pouvoir se fier à lui. Brutus, où êtes-vous? que vous perdez une belle occasion! Je n'ai pas deviné ceci précisément, mais j'ai toujours cru qu'il arriverait quelque chose de semblable. Dites-moi maintenant si je dois aller à Rome ou demeurer ici, ou si je me sauverai à Arpinum. J'y serais plus en sûreté; mais, d'autre part, je serais fâché de ne pas me trouver à Rome, si ma présence y était nécessaire. Déterminez-moi; je n'ai jamais été dans une plus grande incertitude.

LETTRE DCCLXVI.

Pouzzoles, vers le 5 novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ai reçu, en un même jour, deux lettres d'Octavius. Il me prie à présent de venir au plus tôt à Rome, et me dit qu'il ne veut agir que par l'autorité du sénat. Je lui ai mandé qu'on ne pouvait pas assembler le sénat avant le 1er janvier, et je crois en effet que cela ne se peut pas. Octavius ajoute qu'il veut se conduire par mes

Vereor, ne valeat Antonius : nec a mari discedere libet : et metuo, ne quæ ἀριστεία me absente. Varroni quidem displicet consilium pueri; mihi non. Firmas copias habet; Brutum habere potest; et rem gerit palam. Centuriat Capuæ; dinumerat. Jam jamque video bellum. Ad hæc rescribe. Tabellarium meum kalend. Roma profectum sine tuis litteris miror.

EPISTOLA DCCLXVII.

(ad Att., XVI, 11.)

Scrib. in Puteolano, nonis novembr., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Nonis accepi a te duas epistolas, quarum alteram kalend. dederas, alteram pridie. Igitur prius ad superiorem. Nostrum opus tibi probari lætor : ex quo ἄνθη ipsa posuisti, quæ mihi florentiora sunt visa tuo judicio. Cerulas enim tuas miniatulas illas extimescebam. De Sica ita est, ut scribis. Ast ægre me tenui. Itaque perstringam sine ulla contumelia Sicæ aut Septimiæ; tantum, ut sciant παῖδες παίδων sine rallo Luciliano, eum ex C. Fadii filia liberos habuisse. Atque utinam eum diem

conseils; en un mot, il me presse; mais moi, je ne me presse pas. Je ne me fie point à sa jeunesse; je ne sais s'il est bien intentionné, et je ne veux rien faire sans votre ami Pansa. Je crains qu'Antoine ne soit le plus fort; je n'ai point envie de m'éloigner de la mer : d'un autre côté, je crains qu'il ne se passe en mon absence quelque chose dont je voudrais bien partager l'honneur avec les bons citoyens. Varron n'approuve point les projets de ce jeune homme; mais je ne suis pas de cet avis. Il a de bonnes troupes, il peut se joindre avec Brutus; il agit déjà en chef de parti; il organise ses centuries à Capoue, et les paie bien. Nous allons avoir la guerre. Dites-moi ce que vous pensez de tout cela. Je suis surpris que mon messager, qui est parti de Rome le 1er de ce mois, ne m'ait point apporté de lettres de vous.

LETTRE DCCLXVII.

Pouzzoles, 5 novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI reçu aujourd'hui deux de vos lettres, l'une du 1er de ce mois, et l'autre du dernier jour du mois passé; je commencerai par la plus vieille. Je suis ravi que vous soyez content de ma harangue, dont vous avez marqué les plus beaux endroits : votre goût me les fera trouver meilleurs, je craignais fort votre crayon. Ce que vous me dites de Sica, est vrai. J'ai eu peine à me retenir; mais je frapperai Antoine sans offenser Sica ni Septimia : il me suffit de faire savoir aux enfans de nos enfans, sans restriction, à la manière de Lucilius, qu'il a eu

videam, quum ista oratio ita libere vagetur, ut etiam in Sicæ domum introeat! Sed illo tempore opus est, quod fuit illis triumviris. Moriar, nisi facete.

Tu vero leges Sexto, ejusque judicium mihi perscribes. Εἷς ἐμοὶ μύριοι. Caleni interventum, et Calvenæ cavebis. Quod vereris, ne ἀδόλεσχος, mihi tu? quis minus? cui, ut Aristophani Archilochi iambus, sic epistola longissima quæque optima videtur. Quod me admones: tu vero etiamsi reprehenderes, non modo facile paterer, sed etiam lætarer; quippe quum in reprehensione est prudentia cum εὐμενείᾳ. Ita libenter ea corrigam, quæ a te animadversa sunt, *eodem jure, quo Rubriana*, potius quam *quo Scipionis*: et de laudibus Dolabellæ deruam cumulum. Attamen est isto loco bella, ut mihi videtur, εἰρωνεία, quod eum ter contra cives in acie. Illud etiam malo, *indignissimum est hunc vivere*, quam *quid indignius?*

Πεπλογραφίαν Varronis tibi probari non moleste fero: a quo adhuc Ἡρακλείδιον illud non abstuli. Quod me hortaris ad scribendum: amice tu quidem; sed me scito agere nihil aliud. Gravedo tua mihi molesta est. Quæso adhibe, quam soles, diligentiam. *O Tite* tibi prodesse, lætor. Anagnini sunt, Mustela ταξιάρχης, et Laco, qui

des enfans de la fille de Q. Fadius. Je souhaite qu'un jour cette harangue puisse être assez publique pour parvenir jusque dans la maison de Sica; mais il faudrait pour cela que les choses fussent comme elles étaient du temps de ces triumvirs. Je veux mourir s'il y a rien de plus plaisant que ce que vous me dites là dessus.

Vous lirez ma harangue à Sextus Peduceus, et vous me manderez ce qu'il en pense. Son suffrage en vaut pour moi dix mille autres; mais prenez garde que Calenus et Matius ne s'y trouvent. Vous craignez, dites-vous, de m'ennuyer. Vous, m'ennuyer? jamais scrupule ne fut plus mal fondé. Bien loin de là, je pense de vos lettres ce qu'Aristophane dit des *iambes* d'Archiloque, que les plus longs sont les meilleurs. Quant aux avis que vous me donnez, je les recevrais avec plaisir quand ce seraient des critiques, persuadé que la raison et l'amitié vous les dicteraient. Je corrigerai donc volontiers les endroits de ma harangue que vous me marquez. Je mettrai *eodem jure quo Rubriana*, au lieu de *quo Scipionis*, et je retrancherai quelque chose des louanges que je donne à Dolabella. Il me semble, après tout, que c'est assez bien se moquer de lui, que de lui faire un mérite de ce qu'il s'est trouvé à trois batailles où il combattait contre des citoyens. J'aime mieux aussi *indignissimum est hunc vivere*, que *quid indignius?*

Je ne suis pas fâché que vous soyez content de la *Robe de Minerve* de Varron; je n'ai point encore pu tirer de lui le traité qu'il m'a promis de m'adresser. Vous m'exhortez à composer, et je vous en sais bon gré; mais vous pouvez compter que je ne fais autre chose. Je suis fâché de votre incommodité. Observez, je vous prie, à votre

plurimum bibit. Librum, quem rogas, perpoliam, et mittam.

Hæc ad posteriorem. Τὰ περὶ τοῦ καθήκοντος, quatenus Panætius, absolvi duobus : illius tres sunt. Sed quum initio divisisset ita, tria genera exquirendi officii esse; unum, quum deliberemus, honestum an turpe sit; alterum, utile an inutile; tertium, quum hæc inter se pugnare videantur, quo modo judicandum sit; qualis causa Reguli, redire honestum, manere utile : de duobus primis præclare disseruit, de tertio pollicetur se deinceps; sed nihil scripsit. Eum locum Posidonius persecutus. Ego autem et ejus librum arcessivi, et ad Athenodorum Calvum scripsi, ut ad me τὰ κεφάλαια mitteret; quæ exspecto : quem velim cohortere et roges, ut quamprimum. In eo est περὶ τοῦ κατὰ περίστασιν καθήκοντος. Quod de inscriptione quæris, non dubito, quin καθῆκον *officium* sit, nisi quid tu aliud : sed inscriptio plenior, *de officiis*. Προσφωνῶ autem Ciceroni filio. Visum est non ἀνοικεῖον.

De Myrtilo dilucide. O quales tu semper istos! Itane in D. Brutum? dii istis.

Ego me, ut scripseram, in Pompeianum non abdidi,

ordinaire, un régime exact. Je suis ravi que mon traité *de la Vieillesse* vous soit de quelque utilité. Ces gens d'Anagnie, c'est Mustella, le chef des gladiateurs, et Lacon, ce grand ivrogne. Je retoucherai l'ouvrage que vous me demandez, et je vous l'enverrai.

Je vais à présent répondre à votre seconde lettre. J'ai renfermé dans les deux premiers livres *des Offices*, ce que Panétius a mis en trois; voici comme il divise son ouvrage. Il dit que lorsqu'on délibère il y a trois choses à examiner : si ce qu'on veut faire convient à un honnête homme, ou en est indigne; si cela est utile, ou nuisible; enfin lorsqu'il paraît qu'on ne peut accorder l'honnête avec l'utile, quel parti il faut prendre. Comme dans l'affaire de Regulus, s'il retourne à Carthage, il lui en coûtera la vie; s'il n'y retourne pas, il manque à sa parole. Panétius a fort bien traité les deux premières parties, et il promet de traiter la troisième; mais il ne l'a point fait. Posidonius a achevé ce que Panétius avait commencé. Je fais venir ce livre, et j'ai écrit à Athenodorus Calvus de m'en envoyer les sommaires. Je les attends; exhortez-le, je vous prie, à me les envoyer au plus tôt. Possidonius y traite des devoirs qui changent selon les circonstances. Quant au titre de mon ouvrage, je ne doute point que notre *officium* ne réponde au καθῆκον des Grecs; mais *de Officiis* est une expression plus pleine. Je l'adresse à mon fils; il m'a paru que cela convenait assez.

Vous avez fort bien démêlé l'affaire de Myrtilus, et vous me dépeignez à votre ordinaire ces gens-là. Quoi! ils en voulaient à Decimus Brutus? Que les dieux puissent les confondre.

Je n'ai pas été me renfermer à Pompéies, comme je

primo tempestatibus, quibus nil tetrius : deinde ab Octaviano quotidie litteræ, ut negotium susciperem, Capuam venirem, iterum rempublicam servarem, Romam utique statim.

.... αἴδεσθεν μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχθαι.

Is tamen egit sane strenue, et agit. Romam veniet cum manu magna : sed est plane puer. Putat senatum statim. Quis veniet? si venerit, quis incertis rebus offendet Antonium? kalend. jan. erit fortasse præsidio : aut quidem ante depugnabitur. Puero municipia mire favent. Iter enim faciens in Samnium venit Cales, mansit Teani. Mirifica ἀπάντησις, et cohortatio. Hoc tu putares? Ob hoc ego citius Romam, quam constitueram. Simul ac constituero, scribam.

Etsi nondum stipulationes legeram (nec enim Eros venerat), tamen rem pridie idus velim conficias.

Epistolas Catinam, Tauromenium, Syracusas commodius mittere potero, si Valerius interpres ad me nomina gratiosorum scripserit. Alii enim sunt alias, nostrique familiares fere demortui. Publice tamen scripsi, si uti vellet eis Valerius; aut mihi nomina mitteret.

De Lepidanis feriis Balbus ad me usque ad IV kalend. Exspectabo tuas litteras : deque Torquati negotiolo scitu-

vous l'avais marqué : le temps a été trop mauvais pour y aller. D'ailleurs, je reçois tous les jours des lettres d'Octavius, qui me prie de me mettre à la tête des affaires, de venir à Capoue, et de sauver une seconde fois la république; qu'il marchera droit à Rome.

« J'ai honte de refuser, et je crains d'accepter. »

Cependant Octavius a agi jusqu'à présent et agit encore avec vigueur; mais ce n'est qu'un enfant. Il croit qu'on pourra d'abord assembler le sénat. Qui est-ce qui y viendra? et quand on y viendrait, qui est-ce qui osera se déclarer contre Antoine, dans l'incertitude où sont les affaires? Octavius pourra, le 1er janvier, soutenir et rassurer le sénat; ou l'on en viendra peut-être aux mains auparavant. Toutes les villes municipales de l'Italie sont merveilleusement affectionnées à ce jeune homme. En allant au Samnium, il passa à Calès, et coucha à Teanum : on accourait de tous côtés au devant de lui, et on l'exhortait à soutenir son entreprise. L'auriez-vous cru? Cela me fera aller à Rome plus tôt que je ne l'avais résolu : quand je serai déterminé, je vous le ferai savoir.

Quoique je n'aie pas encore vu les conventions dont vous me parlez (car Éros n'est pas encore arrivé), je vous prie de finir le 12 cette affaire.

Pour que j'écrive à Catine, à Tauromenium, et à Syracuse, il est bon que Valerius l'interprète m'envoie le nom de ceux qui ont du crédit; car cela change, et presque tous mes amis sont morts. J'ai toujours écrit des lettres aux magistrats des villes. Si Valerius ne veut pas s'en servir, il n'a qu'à m'envoyer les noms des particuliers.

Balbus m'a écrit que, suivant les féries marquées dans le livre de Lepidus, je pouvais être absent jusqu'au 29.

rum puto. Quinti litteras ad te misi, ut scires, quam valde eum amaret, quem dolet a te minus amari. Atticæ, quoniam, quod optimum in pueris est, hilarula est, meis verbis suavium des. Vale.

EPISTOLA DCCLXVIII.

(ad Att., XVI, 12.)

Scrib. VIII id. nov., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Oppii epistolæ, quia perhumana erat, tibi misi exemplum. De Ocella, dum tu muginaris, nec mihi quidquam rescribis, cepi consilium domesticum. Itaque me pridie idus arbitror Romæ futurum. Commodius est visum, frustra me istic esse, quum id non necesse esset, quam, si opus esset, non adesse; et simul, ne intercluderer, metuebam. Ille enim jam adventare potest : etsi varii rumores, multique, quos cuperem veros. Nihil tamen certi. Ego vero, quidquid est, tecum potius, quam animi pendeam, quum a te absim, et de te, et de me. Sed quid tibi dicam? Bonum animum. De Ἡρακλειδείῳ Varronis, negotia salsa. Me quidem nihil unquam sic delectavit. Sed hæc et alia majora coram.

J'attendrai de vos nouvelles, et je crois que vous serez instruit à présent de cette petite affaire de Torquatus. Je vous envoie une lettre de mon frère, pour vous faire voir combien il aime à présent son fils, et combien il est fâché que vous ne l'aimiez point. Puisqu'Attica est de si belle humeur, ce qui est fort bon dans les enfans, je vous prie de l'embrasser pour moi. Adieu.

LETTRE DCCLXVIII.

6 novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je vous envoie une copie de la lettre d'Oppius, parce que je l'ai trouvée fort obligeante. Pendant que vous délibérez sur l'affaire d'Ocella sans rien conclure, et sans me faire réponse, j'ai pris mon parti de moi-même. Je compte donc être à Rome le 12. J'ai cru qu'il valait mieux que j'y allasse quand même cela ne serait pas nécessaire, que de n'y être pas si l'on venait à avoir besoin de moi. D'ailleurs, je craignais que les chemins ne fussent plus libres; car Antoine peut arriver de jour à autre, quoiqu'on en parle fort diversement, et qu'on dise bien des choses que je voudrais bien qui fussent vraies; mais on ne sait rien de certain. Quoi qu'il en soit, j'aime mieux être avec vous, que d'être en peine ici, et par rapport à vous, et par rapport à moi. Que voulez-vous? il faut avoir bon courage. Ce que vous dites sur cet ouvrage de Varron est plein de sel, jamais rien ne m'a plus réjoui : mais nous parlerons ensemble de cela, et de beaucoup d'autres affaires plus importantes.

EPISTOLA DCCLXIX.

(ad Att., XVI, 10.)

Scrib. in Sinuessano, VI id. nov., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

SEPTIMO id. veni ad me in Sinuessanum. Eodem die vulgo loquebantur, Antonium mansurum esse Casilini. Itaque mutavi consilium. Statueram enim recta Appia Romam. Facile me ille esset assecutus. Aiunt enim eum Cæsarina uti celeritate. Verti igitur me a Minturnis Arpinum versus. Constitueram, ut V idus aut Aquini manerem, aut in Arcano. Nunc, mi Attice, tota mente incumbe in hanc curam. Magna enim res est. Tria sunt autem, maneamne Arpini, an propius accedam, an veniam Romam. Quod censueris, faciam. Sed quamprimum : avide exspecto tuas litteras. VI idus mane in Sinuessano.

EPISTOLA DCCLXX.

(ad Att., XVI, 13.)

Scrib. Aquini, IV id. nov., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

O CASUM mirificum! VI idus quum ante lucem de Sinuessano surrexissem, venissemque diluculo ad pontem Tirenum, qui est Minturnis, in quo flexus est ad iter Arpinas, obviam mihi fit tabellarius, qui me offendit

LETTRE DCCLXIX.

Sinuesse, 8 novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

J'ARRIVAI à ma maison de Sinuesse le 7. Le bruit courait qu'Antoine devait coucher le même jour à Casilinum; ainsi j'ai renoncé au dessein que j'avais d'aller tout droit à Rome par le grand chemin d'Appius. Antoine aurait pu m'atteindre, car on dit que c'est un autre César pour la diligence. Quand j'ai été à Minturnes, j'ai tourné du côté d'Arpinum. J'espère coucher demain à Aquinum, ou à Arcé. Il faut à présent, mon cher Atticus, que vous pensiez sérieusement à ce que je dois faire. Il s'agit de savoir si je demeurerai à Arpinum, ou si je m'approcherai davantage, ou si j'irai à Rome. Je ferai ce que vous me conseillerez; mais marquez-le-moi au plus tôt : j'attends de vos nouvelles avec impatience. Le 8 au matin, à ma maison de Sinuesse.

LETTRE DCCLXX.

Aquinum, 10 novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

L'HEUREUSE rencontre! j'étais parti le 8 de grand matin de ma maison de Sinuesse, et j'étais avant le jour au pont de Minturnes, où l'on prend le chemin d'Arpinum, lorsque votre messager me rencontra dans le temps

δολιχὸν πλόον ὁρμαίνοντα. Ego statim, Cedo, inquam, quid ab Attico. Nondum legere poteramus : nam et lu mina dimiseramus, nec satis lucebat. Quum autem luc ret, ante scripta epistola ex duabus tuis prior mihi le cœpta est. Illa omnium quidem elegantissima. Ne si salvus, si aliter scribo, ac sentio; nihil legi humani Itaque veniam, quo vocas, modo adjutore te. Sed nih tam ἀπροσδιόνυσον mihi primo videbatur, quam ad h litteras, quibus ego a te consilium petieram, te mihi is rescribere. Ecce tibi altera, qua hortaris παρ' ἠνεμόεν Μίμαντα νήσου ἐπὶ Ψυρίης, Appiam ἐπ' ἀρίστερ' ἔχοντ Itaque eo die mansi Aquini. Longulum sane iter, et inepta : inde postridie mane proficiscens has litteras de

EPISTOLA DCCLXXI.

(ad Att., XVI, 13, extr.)

Dat. III id. nov. in Arpinati, A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

.....et quidem, ut a me dimitterem invitissimus, fecerunt Erotis litteræ. Rem tibi Tiro narrabit. Tu, quid faciendum sit, videbis. Præterea, possimne propius accedere (malo enim esse in Tusculano, aut uspiam in suburbano), an etiam longius discedendum putes, crebro ad me velim scribas. Erit autem quotidie, cui des. Quod præterea consulis, quid tibi censeam faciundum,

que je délibérais sur le chemin que je devais prendre. Je lui demandai vite s'il n'avait point de lettres de vous. J'avais fait éteindre les flambeaux, et il ne faisait pas assez jour encore pour lire. Quand il fit clair, on me lut d'abord la lettre que vous aviez écrite la première. On ne peut rien voir de mieux dicté. Que je meure si je ne le pense comme je vous le dis, je n'ai jamais rien vu de plus obligeant. J'irai donc où vous m'appelez, mais c'est à condition que vous m'aiderez de vos conseils. D'abord je trouvais que tout ce que vous me disiez n'avait aucun rapport avec ce que je vous avais mandé : mais voici une seconde lettre, où vous me dites *d'aller du côté du mont Mimas, vers l'île Psyria, en laissant à gauche la voie Appienne.* C'est ce que j'ai fait; j'ai été coucher à Aquinum : la journée est assez grande et le chemin fort mauvais. Je vous ai écrit cette lettre le lendemain matin avant de partir.

LETTRE DCCLXXI.

Arpinum, 11 novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

....Je n'ai laissé partir Tiron qu'avec peine : ce qu'Éros m'écrit m'a déterminé à l'envoyer à Rome; Tiron vous dira ce que c'est. Vous verrez ce qu'il y aura à faire. Je vous prie aussi de m'écrire souvent, et de me marquer si je puis sans risque m'approcher plus près de Rome (j'aimerais mieux être à Tusculum, ou dans quelque maison aux portes de Rome), ou si vous croyez que je ferai mieux de m'éloigner encore davantage; vous

difficile est, quum absim. Verumtamen, si pares æque inter se, quiescendum : sin; latius manabit, et quidem ad nos; deinde communiter. Avide tuum consilium exspecto. Timeo, ne absim, quum adesse me sit honestius: venire non audeo. De Antonii itineribus nescio quid aliter audio, atque ad te scribebam. Omnia igitur velim explices, et ad me certa mittas.

De reliquo quid tibi ego dicam? Ardeo studio historiæ (incredibiliter enim me commovet tua cohortatio) quæ quidem nec institui nec effici potest sine tua op. Coram igitur hoc quidem conferemus. In præsentia mi velim scribas, quibus censoribus C. Fannius M. F. tribunus plebis fuerit. Videor mihi audisse, P. Africano, L. Mummio. Id igitur quæro. Tu mihi de iis rebus, qu novantur, omnia certa, clara. III id. ex Arpinati.

EPISTOLA DCCLXXII.

(ad Att., XVI, 14.)

Scrib. in Arpinati, idib. nov., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

NIHIL erat plane, quod scriberem. Nam quum Pu-

aurez tous les jours quelque occasion pour m'écrire. Quant aux conseils que vous me demandez sur le parti que vous devez prendre, je ne puis guère vous en donner que je ne sois à Rome. Je vous dirai seulement que tant qu'il y aura de l'égalité entre les deux partis, il faut demeurer en repos; mais si l'un des deux l'emporte, le mal s'étendra fort loin : il commencera par nous, et gagnera ensuite tout le monde. J'attends avec impatience que vous me déterminiez. J'ai peur d'être absent dans des circonstances où il serait de mon honneur d'être à Rome : d'autre part, je crains de n'y être pas en sûreté. On dit à présent, sur la marche d'Antoine, des nouvelles assez différentes de celles que je vous avais mandées. Tâchez donc d'en avoir de certaines, et faites-m'en part.

Au reste, je vous assure que j'ai grande envie de travailler à quelque histoire; ce que vous me dites m'encourage : mais c'est un dessein que je ne puis ni entreprendre ni exécuter sans votre secours. En attendant, je vous prie de me marquer sous quels censeurs Caïus Fannius, fils de Marcus, a été tribun. Il me semble que j'ai entendu dire que c'était sous Scipion l'Africain et sous L. Mummius; dites-moi, si je ne me trompe point. Rendez-moi un compte exact et détaillé de tous les mouvemens présens. Le 11, à ma maison près d'Arpinum.

LETTRE DCCLXXII.

Arpinum, 13 novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Je n'ai absolument rien à vous écrire. Pendant que

teolis essem, quotidie aliquid novi de Octaviano, multa etiam falsa de Antonio. Ad ea autem, quæ scripsisti (tres enim acceperam III idus a te epistolas), valde tibi assentior, si multum possit Octavianus, multo firmius acta tyranni comprobatum iri, quam in Telluris, atque id contra Brutum fore : sin autem vincitur, vides intolerabilem Antonium; ut, quem velis, nescias.

O Sextii tabellarium, hominem nequam! Postridie Puteolis Romæ se dixit fore. Quod me mones, ut pedetentim; assentior : etsi aliter cogitabam. Nec me Philippus aut Marcellus movet. Alia enim eorum ratio : et, si non est, tamen videtur. Sed in isto juvene, quamquam animi satis, auctoritatis parum est. Tamen vide, si forte in Tusculano recte esse possum, idne melius sit (ero libentius; nihil enim ignorabo), an hoc, quum Antonius venerit.

Sed, ut aliud ex alio, mihi non est dubium, quin, quod Græci καθῆκον, nos *officium*. Id autem, quid dubitas, quin etiam in rempublicam præclare caderet? nonne dicimus, *consulum officium*, *senatus officium?* præclare convenit; aut da melius. Male narras de Nepotis filio. Valde me hercule moveor, et moleste fero. Nescieram omnino esse istum puerum. Caninium perdidi, homi-

j'étais à Pouzzoles, j'apprenais tous les jours quelque chose de nouveau d'Octavianus; il courait aussi beaucoup de faux bruits touchant Antoine. Pour répondre à vos lettres, car j'en ai reçu trois le 11, vous avez raison de croire que si Octavianus a l'avantage, tout ce que le tyran a fait et réglé aura encore plus de force et d'autorité que nous ne lui en avons donné lorsque nous nous assemblâmes dans le temple de la Terre, et que cela tournera contre l'intérêt de Brutus; mais, d'un autre côté, si Octavianus est battu, jugez quelle sera l'insolence d'Antoine. On ne sait vraiment que souhaiter.

Ce messager de Sextius a grand tort : il m'avait promis, quand il partit de Pouzzoles, qu'il serait à Rome le lendemain. Vous me conseillez d'aller doucement : je suivrai votre avis, quoique j'eusse une autre pensée. Ce n'est pas l'exemple de Philippe et de Marcellus qui me détermine : ils n'ont pas les mêmes engagemens que moi, ou du moins ils ne paraissent pas les avoir. Pour ce jeune homme, il ne manque pas de résolution, mais il n'a pas assez d'autorité. Pensez un peu, je vous prie, si je ne ferais pas bien d'aller à Tusculum, pourvu que cela convienne : j'y serais plus à portée pour être instruit de tout; ou bien si je dois attendre l'arrivée d'Antoine.

Mais pour parler d'autre chose, je ne doute point que notre *officium* ne réponde au καθῆκον des Grecs. Je ne sais pourquoi vous doutez qu'on puisse se servir de ce mot. En parlant de ce qui a rapport aux affaires publiques, ne disons-nous pas *consulum officium*, *senatus officium ?* Ce mot est très-propre, à moins que vous ne m'en donniez un meilleur. Je suis très-fâché de la mort

nem, quod ad me attinet, non ingratum. Athenodorum, nihil est, quod hortere. Misit enim satis bellum ὑπόμνημα. Gravedini, quæso, omni ratione subveni. Avi tui pronepos scribit ad patris mei nepotem, se ex nonis iis, quibus nos magna gessimus, ædem Opis explicaturum, idque ad populum. Videbis igitur, et scribes. Sexti judicium exspecto.

EPISTOLA DCCLXXIII.

(ad Att., XVI, 15.)

Scrib. in Arpinati exeunte nov., A. V. C. 709.

CICERO ATTICO SAL.

Noli putare, pigritia me facere, quod non mea manu scribam; sed me hercule pigritia. Nihil enim habeo aliud, quod dicam; et tamen in tuis quoque epistolis Alexim videor agnoscere. Sed ad rem venio. Ego, si me non improbissime Dolabella tractasset, dubitassem fortasse, utrum remissior essem, an summo jure contenderem. Nunc vero etiam gaudeo mihi causam oblatam, in qua et ipse sentiat et reliqui omnes, me ab illo abalienatum : idque præ me feram, et quidem me mea facere, et reipublicæ causa, ut illum oderim, quod, quum eam me auctore defendere cœpisset, non modo deseruerit,

du fils de Nepos, et je prends beaucoup de part à sa douleur; je ne lui connaissais point ce fils-là. J'ai perdu en la personne de Caninius un homme dont j'avais lieu en mon particulier d'être content, et qui m'a toujours marqué de la reconnaissance. Vous n'avez que faire de presser Athénodore, il m'a envoyé un mémoire assez bien fait. Travaillez sérieusement, je vous prie, à vous bien rétablir. L'arrière-petit-fils de votre aïeul écrit au petit-fils de mon père que le 5 décembre, jour à jamais glorieux pour moi, il fera rendre compte, devant le peuple, de l'argent qui était dans le temple d'Ops. Sachez un peu ce que c'est, et me le mandez. Marquez-moi aussi ce que Sextus Peducéus vous aura dit de ma harangue.

LETTRE DCCLXXIII.

Arpinum, fin de novembre 709.

CICÉRON A ATTICUS.

Ne croyez pas que ce soit par paresse que je me sers d'un secrétaire; après tout, il faut bien que ce soit par paresse, car je n'ai point d'autre raison à vous donner: il me semble aussi que je reconnais dans vos lettres la main d'Alexis. Venons au fait. Si Dolabella n'avait pas agi avec moi de la plus mauvaise foi du monde, peut-être douterais-je encore si je dois garder quelque ménagement à son égard, ou suivre la rigueur du droit: mais à présent je suis ravi d'avoir occasion de lui faire sentir, et de faire voir à tout le monde que je suis brouillé avec lui; je suis bien aise que l'on sache que je le hais, et par rapport à lui, et par rapport à la république. Je

emptus pecunia, sed etiam, quantum in ipso fuit, everterit.

Quod autem quæris, quomodo agi placeat, quum dies venerit; primum velim ejusmodi sit, ut non alienum sit, me Romæ esse : de quo, ut de ceteris, faciam, ut tu censueris. De summa autem agi prorsus vehementer et severe volo. Etsi, sponsores appellare, videtur habere quamdam δυσωπίαν· tamen hoc, quale sit, consideres velim. Possumus enim, ut sponsores appellentur, procuratores introducere. Neque enim illi litem contestabuntur : quo facto, non sum nescius, sponsores liberari. Sed et illi turpe arbitror, eo nomine, quod satisdato debeat, procuratores ejus non dissolvere; et nostræ gravitatis, jus nostrum sine summa illius ignominia persequi. De hoc quid placeat, rescribas velim : nec dubito, quin hoc totum lenius administraturus sis.

Redeo ad rempublicam. Multa me hercule a te sæpe ἐν πολιτικῷ genere prudenter; sed his litteris nihil prudentius : *quamquam enim in præsentia belle iste puer retundit Antonium, tamen exitum exspectare debemus.* At, quæ concio! nam est missa mihi. Jurat, *ita sibi parentis honores consequi liceat :* et simul dextram intendit ad statuam. Μηδὲ σωθείην ὑπό γε τοιούτου. Sed, ut scribis, certissimum esse video discrimen, Cascæ nostri tribunatum : de quo quidem ipso dixi Oppio, quum me hortaretur, ut adolescentem, totamque causam, manum-

l'avais d'abord porté à la défendre; mais depuis qu'il s'est vendu à Antoine, non-seulement il l'a abandonnée, il a même fait tout ce qu'il a pu pour la perdre entièrement.

Vous me demandez ce que je veux que l'on fasse, lorsque le jour du paiement sera venu. D'abord, je désire être alors à Rome : mais là dessus, comme sur toute autre chose, je ne ferai que ce que vous me conseillerez. En général, je veux qu'on pousse cette affaire vigoureusement. Cependant il semble qu'on doit se faire quelque sorte de peine de faire assigner ses cautions; vous verrez quelles mesures il y aura à prendre. Nous pouvons les faire assigner par des fondés de pouvoir, car ces cautions ne manqueront pas de soutenir la cause au fond. Je sais que par ce moyen ils pourront être mis hors d'instance; mais il serait honteux pour lui que ses gens d'affaires refusassent de me payer une dette qu'il m'a garantie; et l'on ne peut pas trouver mauvais que je poursuive mon droit, pourvu que je garde quelque mesure d'honnêteté. Je vous prie de me mander ce que vous en pensez, et je ne doute point que vous ne conduisiez cette affaire avec ménagement.

Parlons maintenant de la république. Vous m'avez souvent écrit sur ce sujet avec toute la prudence possible, mais je n'ai jamais vu une plus sage politique que dans votre dernière lettre. *Quoique pour le présent*, concluez-vous, *ce jeune homme s'oppose avec vigueur aux entreprises d'Antoine, cependant il faut voir ce que ceci deviendra.* Mais quelle harangue! car on me l'a envoyée. *Ainsi puissé-je parvenir aux mêmes honneurs que mon père!* C'est son serment, et en le faisant il étend sa main vers la statue de César. Je ne veux point d'un pareil libérateur. Mais, comme vous me le

que veteranorum complecterer, me nullo modo facere posse, ni mihi exploratum esset, eum non modo non inimicum tyrannoctonis, verum etiam amicum fore. Quum ille diceret, ita futurum : quid igitur festinamus? inquam. Illi enim mea opera ante kalend. januar. nihil opus est. Nos autem ejus voluntatem ante idus decemb. perspiciemus in Casca. Mihi valde assensus est. Quamobrem hæc quidem hactenus. Quod reliquum est, quotidie tabellarios habebis, et, ut ego arbitror, etiam quod scribas habebis quotidie. Leptæ litterarum exemplum tibi misi; ex quo mihi videtur στρατύλλαξ ille dejectus de gradu. Sed tu, quum legeris, existimabis.

Obsignata jam epistola, litteras a te et a Sexto accepi. Nihil jucundius litteris Sexti, nihil amabilius : nam tuæ, breves; priores erant uberrimæ. Tu quidem et prudenter et amice suades, ut in his locis potissimum sim, quoad audiamus, hæc, quæ commota sunt, quorsum evadant. Sed me, mi Attice, non sane hoc quidem tempore movet respublica; non quo aut sit mihi quidquam carius, aut esse debeat; sed desperatis etiam Hippocrates vetat adhibere medicinam. Quare ista valeant : me res familiaris movet : rem dico? imo vero existimatio. Quum enim tanta reliqua sint; ne Terentiæ quidem

dites, nous pourrons nous assurer de ses intentions lorsque Casca, qui est désigné tribun, sera prêt à entrer en charge. C'est ce que je répondis à Oppius, lorsqu'il me pressa de me déclarer pour Octavius, de soutenir les vétérans, et de me mettre à la tête de ce parti. Je lui dis que je ne pouvais rien faire si je n'étais auparavant bien assuré qu'Octavius, non-seulement ne serait pas contraire aux meurtriers du tyran, mais même qu'il les favoriserait. Il m'en répondit. Eh bien! lui dis-je, pourquoi nous presser? Octavius n'a besoin de moi que le 1er janvier, et je pourrai, par rapport à ce qui regarde Casca, m'assurer de ses dispositions avant le 13 décembre. Oppius trouva cela fort raisonnable. Voilà pour le présent tout ce que j'avais à vous dire. J'ajouterai seulement que vous aurez tous les jours une occasion pour m'écrire, et je crois que vous aurez aussi tous les jours quelque chose à me mander. Je vous envoie une copie de la lettre de Lepta, par laquelle il paraît que notre guerrier est fort déconcerté; mais vous en jugerez vous-même.

Ma lettre était cachetée, que j'en ai reçu une de vous et une autre de Peduceus, qui est très-agréable et très-obligeante. Pour la vôtre, elle est fort courte, mais la précédente était très-remplie. Vous êtes d'avis que je demeure dans ces quartiers, jusqu'à ce que nous sachions à quoi aboutiront les mouvemens présens. Je reconnais dans ce conseil votre amitié et votre prudence. Mais, mon cher Atticus, ce n'est point à présent la république qui me détermine; non que rien me soit ou me doive être plus cher; mais Hippocrate ne veut pas que l'on traite les malades qui sont désespérés : ainsi ne nous en mettons plus en peine. Ce sont mes affaires domesti-

EPISTOLA DCCLXXIV.

(ad div., XI, 5.)

Scrib. Romæ circa id. decembr., A. V. C. 709.

M. T. CICERO S. D. BRUTO IMP. COS. DES.

Lupus, familiaris noster, quum a te venisset, quumque Romæ quosdam dies commoraretur, ego eram in iis locis, in quibus maxime me tuto esse arbitrabar. Eo factum est, ut ad te Lupus sine meis litteris rediret, quum tamen curasset tuas ad me perferendas. Romam autem veni a. d. quintum idus decembres, nec habui quidquam antiquius, quam ut Pansam statim convenirem : ex quo ea de te cognovi, quæ maxime optabam. Quare hortatione tu quidem non eges, si ne illa quidem in re, quæ a te gesta est post hominum memoriam maxima, hortatorem desiderasti. Illud tamen breviter significandum videtur, populum romanum omnia a te exspectare, atque in te aliquando recuperandæ libertatis omnem spem ponere. Tu si dies noctesque memineris (quod te facere certo scio), quantam rem gesseris, non obliviscere profecto, quantæ tibi etiam nunc gerendæ sint. Si enim iste provinciam nactus erit, cui quidem ego semper amicus fui, antequam illum intellexi non modo aperte, sed etiam libenter cum republica bellum gerere, spem reliquam nullam video salutis. Quamobrem te obsecro iisdem precibus, quibus S. P. Q. R., ut in perpetuum rempublicam dominatu regio liberes, ut principiis consentiant exitus. Tuum est hoc munus, tuæ

LETTRE DCCLXXIV.

Rome, vers le 13 décembre 709.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

A L'ARRIVÉE de notre ami Lupus, que vous nous avez envoyé, et pendant quelques jours qu'il a passés à Rome, j'étais dans les lieux où je me croyais le plus en sûreté; ce qui est cause que Lupus s'en est retourné sans mes lettres, quoiqu'il eût pris soin de me faire remettre les vôtres. Je suis revenu à Rome le 9 décembre, et n'ayant rien eu de plus pressant que de voir aussitôt Pansa, il m'a appris de vous, ce qui était le plus capable de flatter mes désirs. Si, dans l'entreprise que vous avez exécutée (la plus grande assurément dont la mémoire se soit conservée) vous n'avez pas eu besoin d'exhortations, elles vous sont aujourd'hui bien moins nécessaires. Cependant je crois devoir vous informer qu'il n'y a rien que le peuple romain n'attende de vous, et qu'il met en vous toute l'espérance qu'il a de voir un jour sa liberté rétablie. Représentez-vous nuit et jour, comme vous le faites sans doute, quelle action vous avez exécutée; il vous sera impossible d'oublier ce qui vous reste à faire. Si Antoine, pour qui j'ai toujours eu de l'amitié avant qu'il déclarât à la république non-seulement une guerre ouverte, mais une guerre volontaire, se met en possession de votre province, je ne vois point qu'il nous reste aucune espérance de salut. Je vous conjure donc, avec les mêmes instances que le peuple romain, de délivrer pour jamais la république du pouvoir

partes : a te hoc civitas, vel omnes potius gentes non exspectant solum, sed etiam postulant.

Quamquam, quum hortatione non egeas, ut supra scripsi, non utar ea pluribus verbis: faciam illud, quod meum est, ut tibi omnia mea officia, studia, curas, cogitationes pollicear, quæ ad tuam laudem et gloriam pertinebunt. Quamobrem velim tibi ita persuadeas, me tum reipublicæ causa, quæ mihi vita mea est carior, tum quod tibi ipse faveam, tuamque dignitatem amplificari velim, tuis optimis consiliis, amplitudini, gloriæ nullo loco defuturum. Vale.

EPISTOLA DCCLXXV.

(ad div., XI, 6.)

Scrib. Romæ, circa x kal. jan., A. V. C. 709.

M. T. CICERO S. D. BRUTO IMP. COS. DES.

Lupus noster quum Romam sexto die Mutina venisset, postridie me mane convenit, tua mihi mandata diligentissime exposuit, et litteras reddidit. Quod mihi tuam dignitatem commendas, eodem tempore existimo te mihi meam dignitatem commendare, quam me hercule non habeo tua cariorem. Quare mihi gratissimum facies, si exploratum habebis, tuis laudibus nullo loco nec consilium nec studium meum defuturum. Quum tribuni plebis edixissent, senatus adesset a. d. XIII kalend. jan. ha-

royal, du moins si vous voulez que la fin réponde à vos glorieux commencemens. C'est votre office, c'est le rôle qui vous appartient. Rome, ou plutôt toutes les nations du monde l'attendent de vous et vous le demandent.

Mais je ne dois rien ajouter, car je répète que vous n'avez pas besoin d'exhortation. Mon rôle, à moi, c'est de vous promettre tous mes services, mes soins, mon zèle, toutes mes pensées dans ce qui peut appartenir à votre honneur et à votre gloire. Soyez donc persuadé que, soit en faveur de la république, qui m'est plus chère que ma vie, soit par le penchant que j'ai pour vous et par le désir d'augmenter votre dignité, je seconderai dans toutes les circonstances vos excellentes intentions, et je contribuerai de toutes mes forces à votre grandeur et à votre gloire. Adieu.

LETTRE DCCLXXV.

Rome, vers le 23 décembre 709.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

Lupus étant arrivé de Modène après six jours, m'est venu voir le lendemain au matin, m'a expliqué soigneusement vos ordres et m'a remis vos lettres. Lorsque vous me recommandez votre dignité, je m'imagine que c'est la mienne que vous me recommandez; car je vous assure qu'elle ne m'est pas plus chère que la vôtre. Vous ne sauriez donc me faire plus de plaisir que d'être bien persuadé qu'il n'y aura point d'occasions où vous ne puissiez compter sur tout ce qui dépend de moi pour votre gloire. J'avais résolu de ne me pas trouver au sénat avant

berentque in animo de præsidio consulum designatorum referre; quamquam statueram in senatum ante kalend. jan. non venire : tamen, quum eo die ipso edictum tuum propositum esset, nefas esse duxi, aut ita haberi senatum, ut de tuis divinis in rempublicam meritis sileretur (quod factum esset, nisi ego venissem), aut, etiamsi quid de te honorifice diceretur, me non adesse. Itaque in senatum veni mane. Quod quum esset animadversum, frequentissimi senatores convenerunt. Quæ de te in senatu egerim, quæ in concione maxima dixerim, aliorum te litteris malo cognoscere. Illud tibi persuadeas velim, me omnia, quæ ad tuam dignitatem augendam pertinebunt, quæ est per se amplissima, summo semper studio suscepturum et defensurum : quod quamquam intelligo me cum multis esse facturum, tamen appetam hujus rei principatum.

EPISTOLA DCCLXXVI.

(ad div., XI, 7.)

Scrib. Romæ, exeunte decembri, A. V. C. 709.

M. T. CICERO S. D. D. BRUTO IMP. COS. DES.

Quum adhibuisset domi meæ Lupus me et Libonem et Servium, consobrinum tuum : quæ mea fuerit sententia, cognosse te ex M. Seio arbitror, qui nostro sermoni interfuit. Reliqua, quamquam statim Seium Græceius est subsecutus, tamen ex Græceio poteris cogno-

les calendes de janvier; mais les tribuns du peuple ayant convoqué l'assemblée pour le 20 décembre, et se proposant d'y parler d'une garde pour les consuls désignés, je me serais fait un crime, votre proclamation devant être le sujet d'un rapport, de souffrir que l'assemblée se tînt sans qu'on y parlât des services inestimables que vous avez rendus à la république : ce qui serait arrivé néanmoins si je n'y eusse point assisté; ou que, si l'on y disait quelque chose à votre honneur, je n'y fusse pas présent. Aussi ne manquai-je pas de m'y rendre le matin; et lorsqu'on s'en fut aperçu, il y vint un grand nombre de sénateurs. J'aime mieux que vous appreniez par les lettres d'autrui que par les miennes, ce que j'ai fait en votre faveur et ce que j'ai dit dans une assemblée fort nombreuse. Je souhaite seulement de vous voir bien persuadé que lorsqu'il sera question de l'accroissement de votre dignité, qui est déjà très-grande, mon zèle sera toujours extrême, autant à proposer qu'à soutenir; je vois que j'aurai quantité de personnes dans mon parti; mais je m'efforcerai de l'emporter sur tout le monde.

LETTRE DCCLXXVI.

Rome, fin de décembre 709.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

Lupus m'ayant demandé une conférence chez moi avec Libon et Servius votre cousin, je ne doute point que vous n'ayez appris de M. Seius, qui était présent à nos discours, quel a été mon sentiment. Quoique le départ de Gréceius ait suivi presque immédiatement le

scere. Caput autem est hoc, quod te diligentissime percipere et meminisse velim, ut ne in libertate et salute populi romani conservanda auctoritatem senatus exspectes, nondum liberi, ne et tuum factum condemnes (nullo enim publico consilio rempublicam liberasti; quo etiam est res illa major et clarior); et adolescentem, vel puerum potius, Cæsarem, judices temere fecisse, qui tantam causam publicam privato consilio susceperit; denique homines rusticos, sed fortissimos viros, civesque optimos, dementes fuisse judices, primum milites veteranos, commilitones tuos, deinde legionem Martiam, legionem quartam, quæ suum consulem hostem judicaverunt, seque ad salutem reipublicæ defendendam contulerunt. Voluntas senatus pro auctoritate haberi debet, quum auctoritas impeditur metu. Postremo suscepta tibi causa jam bis est, ut non sit integrum : primum idibus martiis; deinde proxime, exercitu novo et copiis comparatis. Quamobrem ad omnia ita paratus seu animatus debes esse, non ut nihil facias, nisi jussus; sed ut ea geras, quæ ab omnibus summa cum admiratione laudentur.

sien, vous pourrez savoir le reste de lui. Le principal point, celui que je souhaiterais que vous comprissiez bien et qu'il ne vous sortît point de la mémoire, c'est que, pour conserver la liberté et le salut du peuple romain, vous ne devez point attendre l'ordre d'un sénat qui n'est point encore libre; du moins si vous voulez ne pas laisser croire que vous condamnez votre propre action (car vous n'avez demandé le conseil de personne pour délivrer la république; ce qui rend votre entreprise plus grande et plus glorieuse) et si vous ne voulez point aussi faire entendre que vous accusez de témérité César, qui n'est qu'un jeune homme, ou plutôt un enfant, parce qu'il a pris de son propre mouvement la défense de la république; enfin si vous ne voulez pas faire croire que vous regardez comme autant d'insensés des gens rustiques à la vérité, mais remplis de courage et citoyens excellens : je veux dire d'abord les vétérans, qui sont vos compagnons de guerre; et puis la légion Martia et la quatrième légion, qui ont jugé leur consul ennemi de la république, et qui ont entrepris la défense du salut commun. L'intention du sénat doit passer pour un décret, lorsque ses décrets sont arrêtés par la terreur. Enfin vous êtes lié par un double engagement, qui ne vous laisse plus la liberté du choix. Les ides de mars ont été votre premier lien, et vous vous en êtes formé un second en assemblant une armée et en ramassant des troupes. Ainsi vos dispositions et votre zèle doivent vous porter, non à ne rien entreprendre sans ordre, mais à faire de si grandes choses qu'elles vous attirent des louanges, accompagnées de la plus haute admiration.

EPISTOLA DCCLXXVII.

(ad div., XII, 22.)

Scrib. Romæ, exeunte decembri, A. V. C. 709.

M. T. CICERO S. P. D. CORNIFICIO.

Nos hic cum homine gladiatore, omnium nequissimo, collega nostro, Antonio, bellum gerimus; sed non pari conditione, contra arma verbis. At etiam de te concionatur; nec impune. Nam sentiet, quos lacessierit. Ego autem acta ad te omnia arbitror perscribi ab aliis : a me futura debes cognoscere; quorum quidem non est difficilis conjectura. Oppressa omnia sunt; nec habent ducem boni; nostrique τυραννοκτόνοι longe gentium absunt. Pansa et sentit bene, et loquitur fortiter; Hirtius noster tardius convalescit. Quid futurum sit, plane nescio. Spes tamen una est, aliquando populum romanum majorum similem fore. Ego certe reipublicæ non deero : et, quidquid acciderit, a quo mea culpa absit, animo forti feram. Illud profecto, quoad potero; tuam famam et dignitatem tuebor.

A. d. XIII kalendas januar. senatus frequens mihi est assensus, quum de ceteris rebus magnis et necessariis, tum de provinciis, ab iis, qui obtinerent, retinendis, neque cuiquam tradendis, nisi qui ex senatus consulto

LETTRE DCCLXXVII.

Rome, fin de décembre 709.

M. T. CICÉRON A CORNIFICIUS.

Nous sommes ici en guerre avec un gladiateur le plus méchant de tous les hommes, M. Antoine, notre collègue. Le combat n'est pas égal, car il emploie les armes, et nous la parole. Il harangue même contre vous : mais ce ne sera pas impunément, car on lui fera sentir à qui il s'est attaqué. Je pense qu'on vous envoie le recueil des actes. Pour moi, je ne dois me charger de vous apprendre que le futur, qui n'est point en vérité fort difficile à pénétrer. Tout est dans l'oppression. Les honnêtes gens manquent de chef, et nos *tyrannicides* sont dans des lieux éloignés. Pansa a de bons sentimens et parle avec fermeté. La santé de notre cher Hirtius se rétablit lentement. Je ne puis vous dire absolument ce qui arrivera; mais il reste du moins l'espérance que le peuple romain ressemblera quelque jour à ses ancêtres. Pour moi, je suis bien résolu de ne manquer jamais à la république; et, quel que soit l'évènement qui nous menace, je le supporterai avec constance lorsque je n'aurai rien à me reprocher. Comptez du moins avec certitude, qu'aussi long-temps que je le pourrai, je soutiendrai votre dignité et votre gloire.

L'assemblée du sénat, qui était fort nombreuse le 20 décembre, approuva mon opinion sur plusieurs affaires importantes, et particulièrement sur la nécessité de laisser les provinces à ceux qui les gouvernaient, avec or-

successisset. Hoc ego quum reipublicæ causa censui, tum, me hercule, in primis retinendæ dignitatis tuæ. Quamobrem te amoris nostri causa rogo, reipublicæ causa hortor, ut ne cui quidquam juris in tua provincia esse patiare; atque ut omnia referas ad dignitatem; qua nihil potest esse præstantius.

Vere tecum agam, ut necessitudo nostra postulat. In Sempronio, si meis litteris obtemperasses, maximam ab omnibus laudem adeptus esses. Sed illud et præteriit, et levius est. Hæc magna res est : fac, ut provinciam retineas in potestate reipublicæ. Plura scripsissem, nisi tui festinarent. Itaque Cherippo nostro me velim excuses.

EPISTOLA DCCLXXVIII.

(ad div., XVI, 27.)

Scrib. Romæ, mense incerto, A. V. C. 709.

Q. CICERO TIRONI SUO S. P. D.

Mirificam mihi verberationem cessationis epistola dedisti. Nam, quæ parcius frater perscripserat, verecundia videlicet et properatione, ea tu sine assentatione, ut erant, ad me scripsisti, et maxime de consulibus designatis; quos ego penitus novi libidinum et languoris effeminatissimi animi plenos : qui nisi a gubernaculis

dre de ne pas recevoir de successeur sans un décret exprès du sénat. Si c'est par zèle pour la république que j'ai ouvert cet avis, croyez que l'envie de conserver votre dignité n'y a pas moins eu part. Je vous prie donc, au nom de notre amitié, et je vous sollicite pour l'intérêt de la république, de ne laisser prendre à personne aucun droit dans votre province, et de rapporter tout à votre dignité, qui doit l'emporter sur tout.

Je veux vous parler sans déguisement, comme notre amitié le demande : si vous vous étiez conformé à mes lettres sur l'article de Sempronius, vous vous seriez fait beaucoup d'honneur aux yeux de tout le monde. Mais c'est une affaire faite, et qui n'était que d'une légère importance. Celle-ci est d'une autre nature : ne manquez pas de conserver votre province sous l'autorité de la république. Je m'étendrais davantage, si vos gens ne paraissaient pressés. Chargez-vous de mes excuses auprès de Cherippus.

LETTRE DCCLXXVIII.

Écrite à Rome, en 709 (mois incertain).

QUINTUS CICÉRON A SON CHER TIRON.

Votre lettre est un reproche merveilleux de mon silence. Mon frère m'avait écrit avec réserve, autant par embarras apparemment que par précipitation. Pour vous, sans y garder tant de mesures, vous m'écrivez les choses telles qu'elles sont, surtout par rapport aux consuls désignés. Je les connais à fond. Ce sont des gens efféminés par la débauche, qui mettront la république dans

recesserint, maximum ab universo naufragio periculum est. Incredibile est, quæ ego illos scio, oppositis Gallorum castris, in æstivis fecisse, quos ille latro, nisi aliquid firmius fuerit, societate vitiorum deliniet. Res est aut tribuniciis aut privatis consiliis munienda. Nam isti duo vix sunt digni, quibus alteri Cæsenam, alteri Cossutianarum tabernarum fundamenta credas. Te, ut dixi, fero oculis. Ego vos a. d. III kalend. videbo, tuosque oculos, etiam si te veniens in medio foro videro, dissuaviabor. Me ama. Vale.

EPISTOLA DCCLXXIX.

(ad div., XVI, 21.)

Scrib. Athenis, mense incerto, A. V. C. 709.

CICERO FIL. TIRONI SUO DULCISS. S. P. D.

Quum vehementer tabellarios exspectarem quotidie, aliquando venerunt post diem VI et XL, quam a vobis discesserant : quorum mihi fuit adventus optatissimus. Nam quum maximam cepissem lætitiam ex humanissimi et carissimi patris epistola, tum vero jucundissimæ tuæ litteræ cumulum mihi gaudii attulerunt. Itaque me jam non pœnitebat, intercapedinem scribendi fecisse, sed potius lætabar. Fructum enim magnum humanitatis tuæ capiebam ex silentio mearum litterarum.

le dernier danger d'une ruine totale, s'ils n'abandonnent pas le gouvernail. Ce que je sais qu'ils ont fait pendant la campagne, à la vue du camp gaulois, est véritablement incroyable. A moins qu'on n'y prenne garde, ce brigand d'Antoine les gagnera par la société des mêmes vices. Il faut que la république se fortifie par le secours des tribuns, ou par des voies particulières; car j'ai si mauvaise opinion de ces deux hommes, que je ne confierais pas à l'un Césène, ni à l'autre les fondemens des boutiques cossutiennes. Je vous aime chèrement, mon cher Tiron, comme je vous l'ai déjà dit. J'espère vous voir tous le 28, et je me promets bien de vous embrasser à mon arrivée, quand je vous rencontrerais au milieu du forum. Aimez-moi, et portez-vous bien.

LETTRE DCCLXXIX.

Athènes, 709 (mois incertain).

CICÉRON LE FILS, A SON CHER TIRON.

J'ATTENDAIS votre messager, de jour en jour, avec la dernière impatience. Il est arrivé enfin, quarante-six jours après vous avoir quitté, et rien ne pouvait me causer plus de plaisir. La lettre de mon père est si bienveillante et renferme une telle expansion de tendresse, qu'elle m'a pénétré de joie. La vôtre y a mis le comble : de sorte qu'au lieu de me repentir d'avoir manqué la dernière occasion d'écrire à Rome, je dois m'applaudir de mon silence, qui m'a procuré des témoignages si particuliers de votre affection.

Vehementer igitur gaudeo, te meam sine dubitatione accepisse excusationem. Gratos tibi optatosque esse, qui de me rumores afferuntur, non dubito, mi dulcissime Tiro : præstaboque et enitar, ut in dies magis magisque hæc nascens de me duplicetur opinio. Quare quod polliceris te buccinatorem fore existimationis meæ, firmo id constantique animo facias licet. Tantum enim mihi dolorem cruciatumque attulerunt errata ætatis meæ, ut non solum animus a factis, sed aures quoque a commemoratione abhorreant. Cujus te sollicitudinis et doloris participem fuisse, notum exploratumque est mihi : nec id mirum. Nam quum omnia mea causa velles mihi successa, tum etiam tua. Socium enim te meorum commodorum semper esse volui.

Quod igitur tum ex me doluisti, nunc, ut duplicetur tuum ex me gaudium, præstabo. Cratippo me scito non ut discipulum, sed ut filium, esse conjunctissimum. Nam quum audio illum libenter, tum etiam propriam ejus suavitatem vehementer amplector. Sum totos dies cum eo, noctisque sæpenumero partem. Exoro enim, ut mecum quam sæpissime cœnet. Hac introducta consuetudine, sæpe inscientibus nobis et cœnantibus obrepit, sublataque severitate philosophiæ humanissime nobiscum jocatur. Quare da operam, ut hunc talem, tam jucundum, tam excellentem virum videas quam primum.

Nam quid ego de Bruttio dicam? quem nullo tempore

Je suis charmé que vous ayez agréé tout d'un coup mes excuses, et je ne doute pas, mon très-cher Tiron, que les récits qu'on vous fait à présent de moi ne vous causent une vraie satisfaction. Tous mes soins et mes efforts vont être employés à redoubler de jour en jour la bonne opinion qu'on commence à prendre de moi; et puisque vous me promettez de publier mes louanges, je vous assure que vous le pouvez hardiment, sans craindre que je les démente jamais. Je suis si humilié des erreurs de mon âge, que non-seulement je les ai prises en haine, mais que je ne puis en entendre parler sans honte. Vous avez pris part, je le sais, à mon inquiétude et à mes regrets. Je ne m'en étonne point; car en me souhaitant du bien, pour l'amour de moi-même, vous devez m'en souhaiter aussi pour votre propre intérêt, puisque ma résolution a toujours été de partager avec vous tout le bien qui peut m'arriver.

Après vous avoir causé du chagrin, je veux m'attacher présentement à vous donner une double joie par ma conduite. Vous saurez que je vis dans la plus intime union avec Cratippus, et qu'il me traite moins comme son disciple que comme son fils. Je prends autant de plaisir à la douceur de sa conversation qu'à ses lectures. Nous passons ensemble des jours entiers, et fort souvent une partie de la nuit; car je l'engage aussi souvent que je le puis à souper avec moi. Depuis que nous vivons sur ce pied-là, il vient souvent me surprendre à table; et, mettant à part la sévérité philosophique, il est avec nous d'une humeur charmante. Tâchez de nous venir joindre le plus tôt qu'il vous sera possible, pour voir un si aimable et si excellent homme.

Que vous dirai-je de Bruttius? Je vous assure que je

modo ego mihi nunc ante oculos tuum jucundissimum conspectum propono? Videor enim videre ementem te rusticas res, cum villico loquentem, in lacinia servantem ex mensa secunda semina. Sed quod ad rem pertinet, me tum tibi defuisse, æque ac tu doleo. Sed noli dubitare, mi Tiro, quin te sublevaturus sim, si modo fortuna me : præsertim quum sciam, communem nobis emptum esse istum fundum.

De mandatis quod tibi curæ fuit, est mihi gratum. Sed peto a te, ut quam celerrime mihi librarius mittatur, maxime quidem græcus : multum mihi enim eripitur operæ in exscribendis hypomnematis. Tu velim in primis cures, ut valeas, ut una συμφιλολογεῖν possimus. Antherum tibi commendo. Vale.

EPISTOLA DCCLXXX.

(ad div., XVI, 25.)

Scrib. Athenis, mense incerto, A. V. C. 709.

CICERO FIL. TIRONI S. P. D.

Etsi justa et idonea usus es excusatione de intermissione litterarum tuarum, tamen, id ne sæpius facias, rogo. Nam etsi de republica rumoribus et nuntiis certior fio, et de sua in me voluntate semper ad me per-

la vôtre que vous avez fait cette nouvelle acquisition. Trève, s'il vous plaît, de toutes les bonnes façons de la ville, et vous voilà devenu un Romain de la vieille roche. Avec quelle satisfaction je me représente déjà votre figure! Je vous vois occupé du soin de vos affaires rustiques, consultant votre fermier, ou gardant au dessert des semences pour votre jardin. Raillerie à part, je suis aussi fâché que vous, de ce que je n'ai pu vous être de secours en cette occasion. Mais comptez, mon cher Tiron, que je vous serai un jour bon à quelque chose, si la fortune répond à mes espérances; surtout connaissant que vous avez acheté cette ferme pour mon usage autant que pour le vôtre.

Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous avez exécuté mes commissions; mais ayez soin, je vous prie, qu'on m'envoie promptement un copiste, qui sache particulièrement écrire le grec : car vous ne sauriez vous imaginer combien je perds de temps à transcrire. Sur toutes choses, conservez votre santé; afin que nous puissions bien nous entretenir de littérature et de science. Je vous recommande Antherus. Adieu.

LETTRE DCCLXXX.

Athènes, 709 (mois incertain).

CICÉRON LE FILS A TIRON.

Quoique l'excuse que vous m'apportez pour l'interruption de vos lettres soit juste et convenable, je vous prie de ne pas retomber souvent dans la même faute. J'apprends à la vérité les affaires publiques par les bruits

scribit pater : tamen de quavis minima re scripta a te ad me epistola semper fuit gratissima. Quare quum in primis tuas desiderem litteras, noli committere, ut excusatione potius expleas officium scribendi, quam assiduitate epistolarum. Vale.

EPISTOLA DCCLXXXI.

(ad div., XII, 21.)

Scrib. mense incerto, A. V. C. 709.

M. T. CICERO CORNIFICIO S. D.

C. Anicius, familiaris meus, vir omnibus rebus ornatus, negotiorum suorum causa legatus est in Africam legatione libera. Eum velim rebus omnibus adjuves, operamque des, ut quam commodissime sua negotia conficiat. In primisque, quod ei carissimum est, dignitatem ejus tibi commendo : idque a te peto, quod ipse in provincia facere sum solitus non rogatus, ut omnibus senatoribus lictores darem : quod idem acceperam et cognoveram a summis viris factitatum. Hoc igitur, mi Cornifici, facies : ceterisque rebus omnibus ejus dignitati reique, si me amas, consules. Id erit mihi gratissimum. Da operam, ut valeas.

et les messagers, et mon père prend la peine de me marquer ses volontés lui-même; cependant j'ai toujours trouvé beaucoup de plaisir à lire les moindres détails lorsqu'ils me venaient de vous. Sachant donc avec quelle ardeur je les désire, n'allez pas, au lieu d'une correspondance active et suivie, ne me donner que des excuses. Adieu.

LETTRE DCCLXXXI.

Écrite en 709 (mois incertain).

M. T. CICÉRON A CORNIFICIUS.

Caius Anicius, mon ami intime, homme accompli de tout point, part pour l'Asie avec la faveur d'une légation libre : je vous demande pour lui vos bons offices dans toutes sortes d'occasions, et je vous prie de lui faciliter le succès de ses affaires. Mais je vous recommande surtout sa dignité, parce qu'il n'a rien de plus cher. Faites pour lui ce que j'ai fait, sans en être sollicité, pour tous les sénateurs qui venaient dans ma province; c'est-à-dire que je vous prie de lui donner des licteurs : en cela je suivais l'exemple de plusieurs grands hommes. Accordez-lui la même chose, mon cher Cornificius; et, si vous avez quelque amitié pour moi, secondez-le dans tout ce qui concerne ses affaires ou sa dignité. Ce sera m'obliger infiniment. Prenez bien soin de votre santé!

EPISTOLA DCCLXXXII.

(ad div., XII, 26.)

Scrib. mense incerto, A. V. C. 709.

M. T. CICERO CORNIFICIO S. D.

Q. Turius, qui in Africa negotiatus est, vir bonus et honestus, heredes fecit similes sui, Cn. Saturninum, Sex. Aufidium, C. Anneium, Q. Considium Gallum, L. Servilium Postumum, C. Rubellium. Ex eorum oratione intellexi, gratiarum actione eos magis egere, quam commendatione. Tanta enim liberalitate se tua usos prædicabant, ut iis plus a te tributum intelligerem, quam ego te auderem rogare. Audebo tamen. Scio enim, quantum ponderis mea commendatio sit habitura. Quare a te peto, ut ad eam liberalitatem, qua sine meis litteris usus es, quam maximus his litteris cumulus accedat. Caput autem est meæ commendationis, ne patiare, Erotem Turium, Q. Turii libertum, ut adhuc fecit, hereditatem Turianam avertere, ceterisque omnibus rebus habeas eos commendatissimos. Magnam ex eorum splendore et observantia capies voluptatem. Quod ut velis, te vehementer etiam atque etiam rogo.

LETTRE DCCLXXXII.

Écrite en 709 (mois incertain).

M. T. CICÉRON A CORNIFICIUS.

Quintus Turius, qui exerçait le commerce en Afrique, était un honnête homme, qui a laissé des héritiers du même caractère : c'est Cn. Saturninus, Sex. Aufidius, C. Anneius, Q. Considius Gallus, L. Servilius Postumus, et C. Rubellius. Ce qu'ils m'ont dit m'a fait comprendre qu'ils ont moins besoin de recommandation auprès de vous, que de vous faire parvenir l'expression de leur reconnaissance. Ils se louent tellement de vos bontés, qu'ils me paraissent avoir reçu de vous plus que je n'oserais vous demander pour eux. Je ne laisse pas de prendre cette hardiesse, parce que je sais de quel poids sera ma recommandation. Je souhaite donc que ma lettre vous fasse mettre le comble aux faveurs que vous leur avez accordées sans que je vous en aie sollicité. Ce que je vous demande principalement, c'est de ne pas permettre qu'Éros Turius, affranchi de Q. Turius, détourne, comme il a fait jusqu'à présent, les effets de la succession. Ma recommandation s'étend aussi à tout le reste, et je vous assure que vous ne pouvez recueillir que de la satisfaction de leur attachement et de l'opinion qu'on a de leur caractère. Enfin je vous fais les plus fortes instances en leur faveur.

EPISTOLA DCCLXXXIII.

(ad div., XII, 27.)

Scrib. mense incerto, A. V. C. 709.

M. T. CICERO S. P. D. CORNIFICIO.

Sex. Aufidius et observantia, qua me colit, accedit ad proximos, et splendore equiti romano nemini cedit. Est autem ita temperatis moderatisque moribus, ut summa severitas summa cum humanitate jungatur. Cujus tibi negotia, quæ sunt in Africa, ita commendo, ut majore studio magisve ex animo commendare non possim. Pergratum mihi feceris, si dederis operam, ut is intelligat, meas apud te litteras maximum pondus habuisse. Hoc te vehementer, mi Cornifici, rogo.

EPISTOLA DCCLXXXIV.

(ad div., XI, 16.)

Scrib. mense incerto, A. V. C. 709.

M. T. CICERO D. BRUTO IMP. COS. DES. S. P. D.

Permagni interest, quo tibi hæc tempore epistola reddita sit; utrum quum sollicitudinis aliquid haberes, an quum ab omni molestia vacuus esses. Itaque ei præcepi, quem ad te misi, ut tempus observaret epistolæ tibi reddendæ. Nam quemadmodum coram, qui ad nos intempestive adeunt, molesti sæpe sunt, sic epistolæ of-

LETTRE DCCLXXXIII.

Écrite en 709 (mois incertain).

M. T. CICÉRON A CORNIFICIUS.

Sextus Aufidius ne le cède guère à mes meilleurs amis, par les témoignages qu'il me donne de son attachement; et par sa splendeur personnelle il n'est assurément au dessous d'aucun chevalier romain. Son caractère est si modéré, qu'il joint une douceur extrême aux mœurs les plus sévères. Vous ne serez pas surpris qu'à tous ces titres je vous recommande ses affaires en Afrique avec toute la sincérité et tout le zèle que je puis mettre dans une recommandation. Si vous voulez m'obliger beaucoup, mon cher Cornificius, faites-lui sentir que ma lettre a produit beaucoup d'effet sur vous. Je vous le demande avec instance.

LETTRE DCCLXXXIV.

Écrite en 709 (mois incertain).

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

Il importe beaucoup de vous remettre cette lettre en temps opportun, et d'observer si vous avez alors l'esprit libre, ou s'il est troublé par quelque inquiétude. Aussi ai-je donné ordre au porteur de bien saisir le moment où il vous la remettra. Une lettre remise mal-à-propos nous est importune, comme une visite malencontreuse. Mais

fendunt, non loco redditæ. Si autem, ut spero, nihil te perturbat, nihil impedit, et ille, cui mandavi, satis scite et commode tempus ad te cepit adeundi : confido, me, quod velim, facile a te impetraturum.

L. Lamia præturam petit. Hoc ego utor uno omnium plurimum. Magna vetustas, magna consuetudo intercedit: quodque plurimum valet, nihil mihi ejus est familiaritate jucundius. Magno præterea beneficio ejus, magnoque merito sum obligatus. Nam Clodianis temporibus, quum equestris ordinis princeps esset, proque mea salute acerrime propugnaret, a Gabinio consule relegatus est : quod ante id tempus civi romano contigit nemini. Hoc quum populus romanus meminerit, me ipsum non meminisse turpissimum est. Quapropter persuade tibi, mi Brute, me petere præturam. Quamquam enim Lamia summo splendore, summa gratia est, magnificentissimo munere ædilicio : tamen, quasi ea ita non essent, ego suscepi totum negotium. Nunc, si me tanti facis, quanti certe facis, quando equitum centurias tenes, in queis regnas, mitte ad Lupum nostrum, ut is nobis eas centurias conficiat.

Non tenebo te pluribus. Ponam in extremo quod sentio. Nihil est, Brute, quum omnia a te exspectem, quod mihi gratius facere possis.

si vous êtes aussi tranquille, aussi libre que je l'espère, et que celui que j'ai chargé de mes ordres choisisse assez habilement l'heure convenable pour se présenter à vous, je me flatte d'obtenir facilement ce que je vous demande.

L. Lamia sollicite la préture. C'est l'homme du monde avec qui je vis le plus familièrement. Notre commerce est ancien, il est intime; et, ce qui mérite encore plus d'attention, il fait tout l'agrément de ma vie. J'ai d'ailleurs à Lamia des obligations considérables; car, dans le temps de mes démêlés avec Clodius, étant le chef de l'ordre équestre, et prenant parti pour moi avec beaucoup de chaleur, il fut exilé par le consul Gabinius; ce qui n'était arrivé jusqu'alors à aucun citoyen romain. Il n'y a personne à Rome qui ne s'en souvienne. Ne serait-il pas honteux que je l'eusse oublié? Figurez-vous donc, mon cher Brutus, que c'est moi-même qui demande la préture. Quoiqu'il ne manque rien à la splendeur de Lamia, ni à son crédit, et qu'il ait le mérite d'avoir été fort magnifique dans les jeux de son édilité, j'ai entrepris de le servir comme s'il n'avait rien qui parlât en sa faveur. Vous êtes à la tête des centuries de l'ordre équestre, et vous y avez un pouvoir absolu. Si vous avez pour moi autant de considération que j'en suis persuadé, marquez à notre cher Lupus de nous procurer les suffrages de ces centuries.

Je ne vous tiendrai pas plus long-temps; mais je finis par une protestation sincère; c'est, mon cher Brutus, que si je puis tout me promettre de votre amitié, il n'y a rien aussi en quoi vous puissiez m'obliger davantage.

EPISTOLA DCCLXXXV.

(ad div., XI, 17.)

Scrib. mense incerto, A. V. C. 709.

M. T. CICERO D. BRUTO IMP. S. D.

LAMIA uno omnium familiarissime utor. Magna ejus in me, non dico officia, sed merita, eaque sunt populo romano notissima. Is magnificentissimo munere ædilitatis perfunctus petit præturam, omnesque intelligunt, nec dignitatem ei deesse, nec gratiam. Sed is ambitus instare videtur, ut ego omnia pertimescam, totamque petitionem Lamiæ mihi sustinendam putem. In ea re quantum me possis adjuvare, facile perspicio; nec vero, quantum mea causa velis, dubito. Velim igitur, mi Brute, tibi persuadeas, nihil me majore studio a te petere, nihil te mihi gratius facere posse, quam si omnibus tuis opibus, omni studio, Lamiam in petitione juveris: quod ut facias, vehementer te rogo.

EPISTOLA DCCLXXXVI.

(ad div., X, 4.)

Scrib. in Gallia Transalpina, exeunte decembri, A. V. C. 709.

PLANCUS CICERONI.

GRATISSIMÆ mihi tuæ litteræ fuerunt, quas ex Furnii sermone te scripsisse animadverti. Ego autem præ-

LETTRE DCCLXXXV.

Écrite en 709 (mois incertain).

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMPERATOR.

LAMIA est le plus intime de mes amis : il m'a rendu, je ne dirai pas des soins, mais des services éminens, qui sont connus du peuple romain. Après s'être distingué dans son édilité par la magnificence de ses jeux, il demande la préture, et tout le monde convient qu'il ne manque ni de crédit ni de dignité : mais la brigue est si puissante que je crains beaucoup, et que je crois devoir prendre sur moi tout le soin de ses sollicitations. Il m'est aisé de voir combien vous pouvez m'aider dans cette entreprise, et je ne sais pas moins combien vous êtes disposé à m'obliger. Je vous prie donc, mon cher Brutus, d'être bien persuadé que je ne vous demande rien avec plus d'instance, et que vous ne pouvez rien m'accorder à quoi je sois plus sensible, que d'employer tout votre pouvoir et votre zèle pour soutenir les prétentions de Lamia. C'est une grâce que je vous conjure de ne pas me refuser.

LETTRE DCCLXXXVI.

Écrite de la Gaule Transalpine, fin de décembre 709.

PLANCUS A CICÉRON.

J'AI lu avec une vive satisfaction ce que vous m'écrivez sur le récit de Furnius. Si j'ai tardé si long-temps à

Sum in exspectatione omnium rerum, quid in Gallia Citeriore, quid in urbe mense januario geratur. Interim maximam hic sollicitudinem curamque sustineo, ne inter aliena vitia hæ gentes nostra mala suam putent occasionem. Quod si proinde, ut ipse mereor, mihi successerit : certe et tibi, cui maxime cupio, et omnibus viris bonis satisfaciam. Fac valeas, meque mutuo diligas.

'attends avec impatience des nouvelles de la Gaule
érieure, et ce qui se sera passé dans la ville au mois
anvier : mais je ne suis pas peu troublé dans l'inter-
e par la crainte que les peuples de ce pays-ci ne
issent pour nous attaquer l'occasion que leur offrent
malheurs. Si j'obtiens le succès que je crois mériter,
uis vous assurer que ma conduite satisfera, et vous,
ui je désire particulièrement plaire, et tous les gens
ien. Tâchez de conserver votre santé et de me ren-
toute l'amitié que je vous porte.

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ

A. V. C. DCCX
SCRIPTÆ C. VIBIO PANSA, A. HIRTIO COSS.

EPISTOLA DCCLXXXVII.

(ad div., XII, 24.)

Scrib. Romæ, ineunte januario, A. V. C. 710.

M. T. CICERO S. P. D. CORNIFICIO.

Ego nullum locum prætermitto (nec enim debeo) non modo laudandi tui, sed ne ornandi quidem. Sed mea studia erga te et officia malo tibi ex tuorum litteris, quam ex meis, esse nota. Te tamen hortor, ut omni cura in rempublicam incumbas. Hoc est animi, hoc est ingenii tui, hoc ejus spei, quam habere debes, amplificandæ dignitatis tuæ. Sed hac de re alias ad te pluribus. Quum enim hæc scribebam, in exspectatione erant omnia.

Nondum legati redierant, quos senatus non ad pacem deprecandam, sed ad denuntiandum bellum miserat, nisi legatorum nuntio paruisset. Ego tamen, ut primum

LETTRES

DE M. T. CICÉRON

ÉCRITES L'AN DE ROME 710,
SOUS LE CONSULAT DE C. VIBIUS PANSA ET A. HIRTIUS.

LETTRE DCCLXXXVII.

Rome, commencement de janvier 710.

M. T. CICÉRON A CORNIFICIUS.

Je me fais un devoir de ne laisser passer aucune occasion, et de vous louer, et de contribuer à votre gloire. Mais j'aime mieux que vous soyez informé de mon zèle et de mes services par les lettres de vos amis que par les miennes. Cependant je vous exhorte à rapporter tous vos soins au soutien de la république. C'est ce que j'attends de votre courage, de votre esprit, et de l'espérance que vous devez avoir d'augmenter votre dignité. Mais je donnerai plus d'étendue à mes exhortations dans un autre temps : aujourd'hui nous sommes dans l'attente des évènemens.

Nous ne voyons point encore arriver les députés que le sénat avait envoyés, non pour demander la paix, mais pour déclarer la guerre, s'il n'avait pas fléchi après

occasio data est, meo pristino more rempublicam defendi; me principem senatui populoque romano professus sum; nec, posteaquam suscepi causam libertatis, minimum tempus amisi tuendæ salutis libertatisque communis. Sed hæc quoque te ex aliis malo.

T. Pinarium, familiarissimum meum, tanto tibi studio commendo, ut majore non possim. Cui quum propter omnes virtutes, tum etiam propter studia communia, sum amicissimus. Is procurat rationes negotiaque Dionysii nostri, quem et tu multum amas, et ego omnium plurimum. Ea tibi ego non debeo commendare; sed commendo tamen. Facies igitur, ut ex Pinarii, gratissimi hominis, litteris tuum et erga illum et erga Dionysium studium perspiciamus.

EPISTOLA DCCLXXXVIII.

(ad div., XI, 8.)

Scrib. Romæ, ineunte januario, A. V. C. 710.

M. T. CICERO S. D. BRUTO, IMP., COS. DES.

Eo tempore Polla tua misit, ut ad te, si quid vellem, darem litterarum, quum, quod scriberem, non habebam. Omnia enim erant suspensa propter exspectationem legatorum : qui quid egissent, nihildum nuntiabatur. Hæc tamen scribenda existimavi : primum, S. P. Q. R.

avoir reçu d'eux un messager. Je n'ai pas laissé, dès la première occasion, de défendre la république avec mon ancienne chaleur. Je me suis déclaré le chef du sénat et du peuple romain; et depuis que j'ai embrassé la cause de la liberté, je n'ai pas cessé un moment de m'employer à la défense du salut et de la liberté publique. Mais j'aime mieux que vous appreniez cela par d'autres que par moi.

Je vous recommande T. Pinarius, mon ami très-intime, avec toute l'ardeur dont je suis capable. Le goût de toutes les vertus, qu'il possède sans exception, et la conformité de nos études m'attachent à lui très-étroitement. Il est chargé des comptes et des affaires de notre Dionysius, que vous aimez beaucoup vous-même, et qui m'est plus cher que personne. Au fond, je ne devrais pas vous faire une recommandation de cette nature : mais je vous la fais néanmoins; et j'espère apprendre par les lettres de Pinarius, qui est fort sensible à la reconnaissance, le zèle que vous aurez marqué pour lui et pour Dionysius.

LETTRE DCCLXXXVIII.

Rome, commencement de janvier 710.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

Votre chère Polla m'a fait demander si j'avais des lettres à vous envoyer, dans un temps où je n'avais rien à vous écrire. En effet, l'attente où l'on est du retour des députés tient tout en suspens, et l'on n'a point encore appris ce qu'a produit leur négociation. Cependant je

de te laborare, non solum salutis suæ causa, sed etiam dignitatis tuæ. Admirabilis enim est quædam tui nominis caritas, amorque in te singularis omnium civium. Ita enim sperant atque confidunt, ut antea rege, sic hoc tempore regno te rempublicam liberaturum.

Romæ delectus habetur totaque Italia; si hic delectus appellandus est, quum ultro se offerunt omnes : tantus ardor occupavit animos hominum desiderio libertatis odioque diutinæ servitutis. De reliquis rebus a te jam exspectare litteras debemus, quid ipse agas, quid noster Hirtius, quid Cæsar meus : quos spero brevi tempore societate victoriæ tecum copulatos fore. Reliquum est, ut de me id scribam, quod te ex tuorum litteris et spero et malo cognoscere : me neque deesse ulla in re, neque unquam defuturum dignitati tuæ.

EPISTOLA DCCLXXXIX.

(ad div., X, 3.)

Scrib. Romæ, mense januario, A. V. C. 710.

CICERO PLANCO S. D.

Quum ipsum Furnium per se vidi libentissime, tum hoc libentius, quod illum audiens te videbar audire. Nam et in re militari virtutem, et in administranda pro-

crois devoir vous marquer que le sénat et le peuple romain ont de l'inquiétude pour vous, non-seulement par le motif de leur propre salut, mais encore pour l'intérêt de votre dignité; car, votre nom est ici dans une vénération admirable, et tous les citoyens vous portent une affection singulière. On espère, on compte que vous allez délivrer la république de la tyrannie, comme vous l'avez déjà délivrée du tyran.

On fait de nouvelles levées à Rome et dans toute l'Italie, si l'on doit employer ce terme lorsque tout le monde se présente volontairement : tant le désir de la liberté et la haine d'un long esclavage ont échauffé tous les cœurs! C'est de vos lettres désormais que nous devons attendre des informations sur tout le reste, c'est-à-dire, sur ce que vous faites, sur ce que font Hirtius et mon cher César, que j'espère voir bientôt réunis avec vous par une association de victoire. J'ajouterai, par rapport à moi, ce que j'aime bien mieux que vous appreniez par les lettres de votre famille et ce que je me flatte effectivement qu'on ne vous laisse point ignorer; c'est-à-dire, que je ne manque dans aucune occasion et que je ne manquerai jamais de soutenir votre dignité.

LETTRE DCCLXXXIX.

Rome, janvier 710.

CICÉRON A PLANCUS.

La joie que j'ai éprouvée en revoyant Furnius m'a été d'autant plus sensible, qu'en l'entendant parler je croyais vous entendre vous-même. Il m'a fait le récit de

vincia justitiam, et in omni genere prudentiam mihi tuam exposuit, et mihi non ignotam in consuetudine et familiaritate suavitatem tuam adjunxit; præterea summam erga se liberalitatem. Quæ omnia mihi jucunda, hoc extremum etiam gratum fuit. Ego, Plance, necessitudinem constitutam habui cum domo vestra ante aliquanto, quam tu natus esses; amorem autem erga te ab ineunte pueritia tua; confirmata jam ætate, familiaritatem quum studio meo, tum judicio tuo constitutam. His de causis mirabiliter faveo dignitati tuæ, quam mihi tecum statuo habere communem. Omnia summa consecutus es, virtute duce, comite fortuna; eaque es adeptus adolescens, multis invidentibus, quos ingenio industriaque fregisti. Nunc me amantissimum tui, nemini concedentem, qui tibi vetustate necessitudinis potior possit esse, si audies, omnem tibi reliquæ vitæ dignitatem ex optimo reipublicæ statu acquires.

Scis profecto (nihil enim te fugere potuit), fuisse quoddam tempus, quum homines existimarent, te nimis servire temporibus; quod ego quoque existimarem, te si ea, quæ patiebare, probare etiam arbitrarer. Sed quum intelligerem, quid sentires, te arbitrabar videre, quid posses. Nunc alia ratio est. Omnium rerum tuum judicium est, idque liberum. Consul es designatus, optima ætate, summa eloquentia, maxima orbitate reipublicæ virorum talium. Incumbe, per deos immortales, in eam

votre habileté et de votre courage dans les expéditions militaires, de votre équité dans l'administration de votre province, et de votre prudence dans toutes sortes d'occasions. Il m'a fait de grands éloges de la douceur que vous faites trouver dans votre commerce à vos amis familiers; enfin il s'est loué extrêmement de vos bontés pour lui. Tout cela m'a fait bien plaisir, et la fin a même excité ma reconnaissance. Mes liaisons avec votre famille, mon cher Plancus, ont précédé de quelque temps votre naissance. J'ai pris de l'amitié pour vous dès votre première jeunesse : ensuite mon inclination et votre propre goût en ont fait une liaison familière lorsque vous êtes avancé en âge. C'est par toutes ces raisons que je prends un intérêt si vif à votre dignité, et que je ne la distingue pas de la mienne. Guidé par la vertu et secondé par la fortune, vous êtes parvenu dès votre jeunesse aux plus hauts degrés de l'honneur. Votre esprit et votre habileté vous ont fait surmonter les obstacles de l'envie. Aujourd'hui, si vous en croyez un homme qui vous aime tendrement et qui vous est plus anciennement attaché que personne, vous ferez dépendre votre dignité, pour tout le reste de votre vie, du rétablissement de la république.

Vous savez, car il est impossible que vous ayez rien ignoré, qu'on vous a reproché pendant quelque temps de vous être trop plié aux circonstances; et j'aurais de vous la même opinion, si je croyais que vous eussiez approuvé ce que vous étiez obligé de souffrir : mais je comprenais fort bien ce que vous pensiez alors, et j'étais persuadé que vous examiniez de quoi vous étiez capable. A présent les choses vont changer de face; c'est à vous de vous déterminer, et vous en avez la liberté. Vous êtes désigné consul à la fleur de votre âge, avec

curam et cogitationem, quæ tibi summam dignitatem et gloriam afferat. Unus autem est, hoc præsertim tempore, per tot annos republica devexata, reipublicæ bene gerendæ cursus ad gloriam.

Hæc amore magis impulsus scribenda ad te putavi, quam quo arbitrarer te monitis et præceptis egere. Sciebam enim, ex iisdem te hæc haurire fontibus, ex quibus ipse hauseram. Quare modum faciam. Nunc tantum significandum putavi, ut potius amorem tibi ostenderem meum, quam ostentarem prudentiam. Interea, quæ ad dignitatem tuam pertinere arbitrabor, studiose diligenterque curabo.

EPISTOLA DCCXC.

(ad div., XII, 4.)

Scrib. Romæ, mense januario, A. V. C. 710.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

VELLEM idibus martiis me ad cœnam invitasses : reliquiarum nihil fuisset. Nunc me reliquiæ vestræ exercent, et quidem præter ceteros me. Quamquam egregios consules habemus, sed turpissimos consulares; senatum fortem, sed infimo quemque honore fortissimum. Populo vero nihil fortius, nihil melius, Italiaque universa. Nihil autem fœdius Philippo et Pisone legatis, nihil flagitiosius :

une grande réputation d'éloquence, et dans un temps où la république a bien peu de citoyens tels que vous. Attachez-vous, je vous en conjure par les dieux immortels, à former des vues et des entreprises qui puissent vous conduire au sommet de la dignité et de la gloire. Je ne connais surtout dans le temps où nous sommes, après les maux que la république a soufferts depuis tant d'années, qu'une seule route qui mène à la gloire; c'est une bonne administration.

N'attribuez qu'à mon amitié la liberté que je prends de vous écrire dans ces termes. Je suis fort éloigné de croire que vous ayez besoin de mes avis et de mes préceptes. Vos principes, je le sais, viennent de la même source où j'ai puisé les miens. Finissons, puisque j'ai bien moins pensé à faire parade de ma prudence qu'à vous donner un témoignage de mon affection. Comptez toujours que je ne relâcherai rien de mon zèle et de mes soins dans tout ce qui me paraîtra toucher votre dignité.

LETTRE DCCXC.

Rome, janvier 710.

M. T. CICÉRON A CASSIUS.

Que ne m'avez-vous invité à votre festin des ides de mars! il n'y aurait point eu de restes. Aujourd'hui, ce sont ces restes qui me donnent de l'exercice, et qui m'en donnent plus qu'à personne. Cependant nous avons d'excellens consuls; mais les infâmes consulaires! Nous avons en général un sénat plein de courage; mais les plus courageux sont précisément les moins élevés en dignité. Il n'y

qui quum essent missi, ut Antonio ex senatus sententia certas res denuntiarent, quum ille earum rerum nulli paruisset, ultro ab illo ad nos intolerabilia postulata retulerunt. Itaque ad nos concurritur; factique jam in re salutari populares sumus. Sed tu quid ageres, quid acturus, ubi denique esses, nesciebam. Fama nuntiabat, te isse in Syriam : auctor erat nemo.

De Bruto, quo propius est, eo firmiora videntur esse, quæ nuntiantur. Dolabella valde vituperabatur ab hominibus non insulsis, quod tibi tam cito succederet, quum tu vixdum triginta dies in Syria fuisses. Itaque constabat, eum recipi in Syriam non oportere. Summa laus et tua et Bruti est, quod exercitum præter spem existimamini comparasse. Scriberem plura, si rem causamque nossem. Nunc quæ scribo, scribo ex opinione hominum atque fama. Tuas litteras avide exspecto. Vale.

EPISTOLA DCCXCI.

(ad div., X, 28.)

Scrib. Romæ, mense februario, A. V. C. 710.

CICERO TREBONIO S.

Quam vellem ad illas pulcherrimas epulas me idibus

a rien de plus ferme et de mieux intentionné que le peuple romain et l'Italie entière; mais rien de si méprisable et de si criminel que Philippus et Pison, nos deux députés vers Antoine. Croiriez-vous qu'ayant été chargés de lui porter, suivant les délibérations du sénat, quelques ordres, auxquels il a refusé d'obéir sans exception, ils n'ont pas fait difficulté de nous rapporter de sa part des demandes insupportables? Tout le monde a recours à moi, et je suis devenu populaire dans une fort bonne cause. Mais j'ignore ce que vous faites, ce que vous vous proposez, et jusqu'aux lieux où vous êtes. Le bruit s'est répandu que vous étiez allé en Syrie, mais sans qu'on en connaisse la source.

Pour Brutus, il y a plus de fondement à croire ce que l'on rapporte de lui, parce qu'il est moins éloigné. Des gens qui ne manquent pas d'esprit blâment Dolabella de vous avoir succédé si tôt, à vous qui êtes à peine en Syrie depuis trente jours, et qui concluent qu'il ne faut pas que vous l'y receviez. Mais on loue beaucoup et vous et Brutus d'avoir formé, comme on se l'imagine, une armée en si peu de temps, contre toute espérance. Je ferais ma lettre plus longue, si je connaissais votre situation. Je ne m'attache ici qu'au bruit public. Satisfaites donc à l'impatience que j'ai de recevoir vos lettres. Adieu.

LETTRE DCCXCI.

Rome, février 710.

CICÉRON A TRÈBONIUS.

Que ne m'aviez-vous invité à ce charmant festin des

martiis invitasses! reliquiarum nihil haberemus. At nunc cum his tantum negotii est, ut vestrum illud divinum in rempublicam beneficium nonnullam habeat querelam. Quod vero a te, viro optimo, seductus est, tuoque beneficio adhuc vivit hæc pestis : interdum, quod mihi vix fas est, tibi subirascor. Mihi enim negotii plus reliquisti uni, quam præter me omnibus. Ut enim primum post Antonii fœdissimum discessum senatus haberi libere potuit, ad illum animum meum reverti pristinum, quem tu cum civi acerrimo, patre tuo, in ore et amore semper habuisti.

Nam quum senatum a. d. XIII kalendas januarias tribuni plebis vocavissent, deque alia re referrent : totam rempublicam sum complexus, egique acerrime, senatumque jam languentem et defessum ad pristinam virtutem consuetudinemque revocavi, magis animi quam ingenii viribus. Hic dies, meaque contentio atque actio spem primum populo romano attulit libertatis recuperandæ. Nec vero ipse postea tempus ullum intermisi de republica non cogitandi solum, sed etiam agendi. Quod nisi res urbanas actaque omnia ad te perferri arbitrarer, ipse perscriberem; quamquam eram maximis occupationibus impeditus. Sed illa cognosces ex aliis, a me pauca, et ea summatim. Habemus fortem senatum, consulares partim timidos, partim male sentientes.

ides de mars! je vous réponds qu'il n'y en aurait point de restes. Ces gens-là nous causent aujourd'hui tant d'affaires, que l'éminent service que vous rendîtes alors à la république nous laisse quelque sujet de plainte. Je m'emporterais volontiers contre vous, quoique j'ose à peine y penser; oui, contre vous, qui êtes un excellent homme, pour avoir tiré cette peste à l'écart, et lui avoir sauvé la vie. Vous m'avez laissé plus d'embarras qu'à tous les autres ensemble; car, dès la première fois que le sénat put s'assembler librement après l'infâme départ d'Antoine, je repris ces anciens sentimens, que vous avez toujours aimés vous et votre père, un de nos plus zélés citoyens, et que vous ne cessiez pas de vanter l'un et l'autre.

Les tribuns du peuple ayant convoqué l'assemblée, le 20 décembre, pour d'autres affaires dont ils firent le rapport, j'entrepris d'exposer toute la situation de la république; je m'expliquai avec beaucoup de force; et, par la vigueur de mon courage, plutôt que par celle de mon esprit, je ranimai dans le sénat languissant et fatigué les sentimens et les principes de l'ancienne vertu. Ce jour et la chaleur de mon action rendirent au peuple romain les premières espérances du rétablissement de sa liberté. Ensuite je n'ai pas cessé un instant de penser et d'agir pour l'intérêt de la république. Je vous ferais ce détail, tout occupé que je suis des plus importantes affaires, si je n'étais persuadé qu'on vous instruit de ce qui se passe à la ville, et de tous les actes publics. Vous recevrez donc ces informations d'un autre côté, et je me borne à vous apprendre en substance que nous avons un sénat rempli de fermeté; mais qu'entre nos consulaires les uns sont timides, et les autres mal disposés.

Magnum damnum factum est in Servio. L. (optime sentit; sed, quod avunculus est, non acer dicit sententias. Consules egregii, præclarus D. Br puer egregius Cæsar, de quo spero equidem re. Hoc vero certum habeto, nisi ille veteranos cel conscripsisset, legionesque duæ de exercitu Antoı ejus se auctoritatem contulissent, atque is oppositı set terror Antonio, nihil, Antonium sceleris, nihil delitatis præteriturum fuisse.

Hæc tibi, etsi audita esse arbitrabar, volui tamei tiora esse. Plura scribam, si plus otii habuero.

EPISTOLA DCCXCII.

(ad div., XII, 5.)

Scrib. Romæ, mense februario, A. V. C. 710.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Hiemem credo adhuc prohibuisse, quo minus certum haberemus, quid ageres, maximeque ubi (Loquebantur omnes tamen, credo quod voleban Syria te esse, habere copias. Id autem eo facilius c batur, quia simile vero videbatur. Brutus quidem n egregiam laudem est consecutus. Res enim tantas g tamque inopinatas, ut eæ quum per se gratæ es tum ornatiores propter celeritatem. Quodsi tu ea t quæ putamus : magnis subsidiis fulta respublica A prima enim ora Græciæ usque ad Ægyptum opı

Nous avons fait une grande perte en Servius. Lucius César pense fort bien; mais sa qualité d'oncle ne lui permet pas de parler avec assez de vigueur. Les consuls sont des gens admirables. Decimus Brutus est un homme du premier ordre, et César un adolescent d'un mérite distingué, dont je conçois les plus grandes espérances. Vous ne devez pas douter que, s'il ne s'était hâté de rassembler les vétérans, et si les deux légions de l'armée d'Antoine, qui ont passé sous ses enseignes, ne l'avaient mis en état de se faire redouter, il n'y aurait point de crimes ni de cruautés dont Antoine n'eût été capable.

J'ai voulu que vous reçussiez de moi ce petit nombre d'explications, quoiqu'elles vous soient peut-être venues d'ailleurs. Je vous écrirai plus au long si j'ai plus de loisir.

LETTRE DCCXCII.

Rome, février 710.

M. T. CICÉRON A CASSIUS.

C'EST l'hiver, apparemment, qui ne nous a point encore permis d'apprendre de vous-même ce que vous faites et où vous êtes. Cependant tout le monde dit que vous êtes en Syrie, et que vous y avez des troupes. Peut-être le dit-on, parce qu'on le souhaite, et se le persuade-t-on facilement, parce qu'on y trouve de la vraisemblance. Notre cher Brutus s'est acquis assurément beaucoup de gloire : il a fait de si grandes choses, auxquelles on s'attendait si peu, que si elles sont fort agréables en elles-mêmes, la promptitude de l'exécution leur donne encore un nouveau prix. De votre côté, si vous êtes en

rum civium imperiis muniti erimus et copiis. Quamquam, nisi me fallebat, res se sic habebat, ut totius belli omne discrimen in D. Bruto positum videretur: qui si, ut sperabamus, erupisset Mutina, nihil belli reliquum fore videbatur. Parvis omnino jam copiis obsidebatur, quod magno præsidio Bononiam tenebat Antonius. Erat autem Claternæ noster Hirtius; ad Forum Cornelium Cæsar; uterque cum firmo exercitu; magnasque Romæ Pansa copias ex delectu Italiæ comparabat. Hiems adhuc rem geri prohibuerat.

Hirtius nihil nisi considerate, ut mihi crebris litteris significat, acturus videbatur. Præter Bononiam, Rhegium Lepidi, Parmam, totam Galliam tenebamus, studiosissimam reipublicæ. Tuos etiam clientes Transpadanos mirifice conjunctos cum causa habebamus. Erat firmissimus senatus, exceptis consularibus; ex quibus unus L. Cæsar firmus est et rectus.

Ser. Sulpicii morte magnum præsidium amisimus. Reliqui partim inertes, partim improbi: nonnulli invident eorum laudi, quos in republica probari vident. Populi vero romani totiusque Italiæ mira consensio est. Hæc erant fere, quæ tibi nota esse vellem. Nunc autem opto, ut ab istis Orientis partibus virtutis tuæ lumen eluceat. Vale.

possession de tous les avantages qu'on s'imagine, la république est appuyée par de grands secours; car on compte que, depuis l'entrée de la Grèce jusqu'en Égypte, nous serons fortifiés par l'autorité et les troupes de deux excellens citoyens. Cependant, je suis trompé, si, dans l'état où sont les choses, tout le fort de la guerre ne roule sur Decimus Brutus. S'il sort de Modène, comme nous l'espérons, il semble que la guerre est finie. Il n'est assiégé que par un fort petit nombre de troupes, parce qu'Antoine a mis une forte garnison à Bologne. Hirtius est à Claterna, Octave au Forum Cornelium, tous deux avec une bonne armée; et Pansa en forme une puissante à Rome, des levées d'Italie. L'hiver empêche encore qu'on ne puisse rien entreprendre.

Si j'en crois les lettres que je reçois souvent d'Hirtius, il me paraît qu'il ne fera rien imprudemment. Outre Bologne, Rhegium et Parme, nous sommes sûrs que toute la Gaule est fort attachée à la république. Vos cliens de l'autre côté du Pô marquent aussi un zèle admirable pour la cause commune. Le corps du sénat est plein de courage, à l'exception des consulaires, entre lesquels je ne vois que L. César qui ait de la fermeté et de la droiture.

La mort de Servius Sulpicius nous a fait perdre un puissant appui. Les autres du même ordre sont ou lâches ou méchans. Quelques-uns portent envie à la gloire de ceux dont ils voient les services approuvés du public. Mais enfin l'accord du peuple romain et de toute l'Italie est admirable : voilà ce que j'ai cru devoir vous communiquer. Je souhaite que de l'Orient, où vous êtes, vous fassiez luire jusqu'ici la lumière de votre vertu. Adieu.

EPISTOLA DCCXCIII.

(ad div., IX, 24.)

Scrib. Romæ, exeunte februario, A. V. C. 710.

CICERO PÆTO.

Rufum istum, amicum tuum, de quo iterum jam ad me scribis, adjuvarem, quantum possem, etiamsi ab eo læsus essem, quum te tantopere viderem ejus causa laborare : quum vero et ex tuis litteris, et ex illius ad me missis intelligam et judicem, magnæ curæ ei salutem meam fuisse, non possum ei non amicus esse, neque solum tua commendatione, quæ apud me, ut debet, valet plurimum, sed etiam voluntate ac judicio meo.

Volo enim te scire, mi Pæte, initium mihi suspicionis et cautionis et diligentiæ fuisse litteras tuas; quibus litteris congruentes fuerunt aliæ postea multorum. Nam et Aquini et Fabrateriæ consilia sunt inita de me, quæ te video inaudisse : et, quasi divinarent, quam his molestus essem futurus, nihil aliud egerunt, nisi me ut opprimerent. Quod ego non suspicans incautior fuissem, nisi a te admonitus essem. Quamobrem iste tuus amicus apud me non eget commendatione. Utinam ea fortuna reipublicæ sit, ut ille me quam gratissimum possit cognoscere! Sed hæc hactenus.

LETTRE DCCXCIII.

Rome, fin de février 710.

CICÉRON A PÉTUS.

Quand j'aurais reçu quelque offense de ce Rufus, votre ami, en faveur duquel vous m'écrivez pour la seconde fois, je ne lui rendrais pas moins les services qui dépendent de moi, puisque vous me montrez tant de chaleur pour ses intérêts. Mais apprenant, par vos lettres et par les siennes, qu'il s'est employé soigneusement pour les miens, je ne puis me dispenser de l'aimer; et ma propre inclination, mes propres sentimens doivent m'y porter autant que votre recommandation, qui est d'ailleurs toute-puissante sur moi comme elle doit l'être.

Je veux que vous sachiez, mon cher Pétus, que la première cause de mes soupçons, de mes précautions et de mes soins, avait été dans vos propres lettres. J'en avais ensuite reçu de plusieurs côtés, qui s'accordaient avec les vôtres. On avait formé contre moi, dans Aquinum et dans Fabrateria, des projets étranges, dont je vois que vous avez appris quelque chose; et ces gens-là devinant peut-être les embarras que je devais leur causer, ne pensaient qu'à me perdre. Sans défiance, comme j'étais, je ne me serais pas mis sur mes gardes, si vous ne m'aviez averti. Vous voyez donc que votre ami n'a pas besoin de m'être recommandé : je souhaite seulement que le sort de la république devienne tel, que je puisse trouver l'occasion de lui marquer ma reconnaissance. Mais c'en est assez là dessus.

Te ad cœnas itare desisse, moleste fero. Magna enim te delectatione et voluptate privasti. Deinde etiam vereor, licet enim verum dicere, ne nescio quid illud, quod solebas, dediscas, et obliviscare cœnulas facere. Nam si tum, quum habebas, quos imitarere, non multum proficiebas; quid nunc te facturum putem? Spurinna quidem, quum ei rem demonstrassem, et vitam tuam superiorem exposuissem, magnum periculum summæ reipublicæ demonstrabat, nisi ad superiorem consuetudinem tum, quum Favonius flaret, revertisses. Hoc tempore ferri posse, si forte tu frigus ferre non posses.

Sed, me hercule, mi Pæte, extra jocum, moneo te, quod pertinere ad beate vivendum arbitror, ut cum viris bonis, jucundis, amantibus tui vivas. Nihil aptius vitæ: nihil ad beate vivendum accommodatius. Nec id ad voluptatem refero, sed ad communitatem vitæ atque victus remissionemque animorum, quæ maxime sermone efficitur familiari, qui est in conviviis dulcissimus; ut sapientius nostri quam Græci; illi *συμπόσια* aut *σύνδειπνα*, nos *convivia;* quod tum maxime simul vivitur.

Vides ut te philosophando revocare coner ad cœnas? Cura, ut valeas. Id foris cœnitando facillime consequere. Sed cave, si me amas, existimes, me, quod jocosius

Je suis fâché que vous ayez renoncé à vos soupers; c'est une grande douceur et un grand plaisir dont vous vous êtes privé : d'ailleurs, car il faut parler sincèrement, je crains que vous ne perdiez l'habitude que vous aviez; en un mot, que vous n'oubliiez l'art des petits soupers : car, si, dans le temps même que vous aviez d'excellens modèles, vous n'y avez pas fait de grands progrès, que sera-ce à présent? J'en ai parlé à Spurinna, et lui ayant expliqué votre situation présente et votre vie passée, il m'a fait voir clairement que la république courait un grand danger, si vous ne repreniez pas votre ancien usage, tandis que le Favonius nous fait sentir son souffle, et que, tout sensible que vous pouvez être au froid, il n'est pas insupportable en cette saison.

Mais, je vous le dis en vérité, mon cher Pétus, et le plus sérieusement du monde, parce que je suis persuadé qu'une partie du bonheur en dépend, vous devez vivre avec d'honnêtes gens, avec des gens d'un commerce agréable et qui vous aiment. Soyez sûr qu'il n'y a rien de plus propre à rendre la vie douce et heureuse. Et ce n'est pas la volupté que j'envisage ici, mais l'agrément de la société et le délassement de l'esprit, qui se trouvent particulièrement dans les conversations familières, telles que la table les fait naître avec plus de douceur que tout autre lieu : aussi crois-je que le nom de *convivia* que nous leur avons donné, parce qu'en effet c'est là proprement qu'on vit ensemble, leur convient bien mieux que les noms grecs, qui ne signifient que des parties de boire ou de souper.

Voyez comme, en philosophant, je tâche de vous ramener aux soupers. Prenez soin de votre santé, et ne doutez pas que les soupers n'y servent beaucoup. Mais

scribam, abjecisse curam reipublicæ. Sic tibi, mi Pæte, persuade, me dies et noctes nihil aliud agere, nihil curare, nisi ut mei cives salvi liberique sint. Nullum locum prætermitto monendi, agendi, providendi : hoc denique animo sum, ut, si in hac cura atque administratione vita mihi ponenda sit, præclare actum mecum putem. Etiam atque etiam vale.

EPISTOLA DCCXCIV.

(ad div., X, 5.)

Scrib. Romæ, mense februario, A. V. C. 710.

CICERO PLANCO S.

Binas a te accepi litteras eodem exemplo : quod ipsum argumento mihi fuit diligentiæ tuæ. Intellexi enim, te laborare, ut ad me mihi exspectatissimæ litteræ perferrentur. Ex quibus cepi fructum duplicem, mihique in comparatione difficilem ad judicandum, amoremne erga me tuum, an animum in rempublicam pluris æstimandum putarem. Est omnino patriæ caritas, meo quidem judicio, maxima : sed amor voluntatisque conjunctio plus certe habet suavitatis. Itaque commemoratio tua paternæ necessitudinis, benivolentiæque ejus, quam erga me a pueritia contulisses, ceterarumque rerum, quæ ad eam sententiam pertinebant, incredibilem mihi lætitiam attulerunt. Rursus declaratio animi tui, quem haberes de republica, quemque habiturus esses, mihi erat jucun-

n'allez pas conclure du badinage qui règne dans mes lettres, que j'aie renoncé entièrement au soin de la république. Je vous assure, mon cher Pétus, que, nuit et jour, je rapporte toutes mes actions et tous mes soins au salut et à la liberté de mes concitoyens. Je ne laisse passer aucune occasion de parler, d'agir, de pourvoir aux besoins publics. Enfin, je sens dans le fond de mon cœur que s'il fallait sacrifier ma vie à tous les soins de l'administration, je la croirais fort bien employée. Je vous recommande instamment le soin de votre santé.

LETTRE DCCXCIV.

Écrite à Rome, en février 710.

CICÉRON A PLANCUS.

J'AI reçu deux copies de votre dernière lettre : c'est une preuve de votre zèle. J'en ai conclu que si j'attendais impatiemment de vos nouvelles, vous ne désiriez pas moins que j'en pusse recevoir. Elles m'ont causé deux satisfactions très-vives, mais dont la comparaison serait assez difficile ; car je ne sais si c'est de votre affection pour moi, ou de votre zèle pour la république, que je dois faire le plus de cas. L'amour de la patrie a sans doute quelque chose de plus noble ; mais il faut convenir qu'il y a plus de douceur dans l'amitié particulière et dans l'union des volontés. Ainsi, vous m'avez fait ressentir un plaisir extrême en me rappelant la liaison que j'ai eue avec votre père, l'amitié que vous m'avez portée dès votre enfance, et tout ce qui regarde cet article. Ensuite le témoignage que vous y joignez de vo-

[illegible] laetitia, quod ad illa su-
[illegible]

[illegible] Plance, sed plane
[illegible] litteris, quibus tu humanissime
[illegible] animi impetu in
[illegible] Vini est, quod tibi majori fru-
[illegible] quidquam ex omnibus
[illegible] prestantius, quam de
[illegible] patitur tua summa
[illegible] libere dicere.
[illegible] maximas consecutus:
[illegible] potuisses, tamen ex
[illegible] fortunæ temporibus-
[illegible] difficillimis reipublicæ
[illegible] et proprie tuum.
[illegible] latronibus exceptis,
[illegible] magna spes in te et in tuo exer-
[illegible] per deos, gratiæ glo-
[illegible] amicis. Sic moneo, ut filium; sic
[illegible] *et pro patria*, *et* amicis-

ar
lab
ren
con
me
dum
judi
plus
pater
me a
eam se
attuler
de repu

dissima; eoque major erat hæc lætitia, quod ad illa superiora accedebat.

Itaque te non hortor solum, mi Plance, sed plane etiam oro, quod feci his litteris, quibus tu humanissime respondisti, ut tota mente omnique animi impetu in rempublicam incumbas. Nihil est, quod tibi majori fructui gloriæque esse possit : nec quidquam ex omnibus rebus humanis est præclarius aut præstantius, quam de republica bene mereri. Adhuc enim patitur tua summa humanitas et sapientia, me, quod sentiam, libere dicere. Fortuna suffragante videris res maximas consecutus : quod quamquam sine virtute non potuisses, tamen ex maxima parte ea, quæ es adeptus, fortunæ temporibusque tribuuntur. His temporibus difficillimis reipublicæ quidquid subveneris, id erit totum et proprie tuum. Incredibile est omnium civium, latronibus exceptis, odium in Antonium : magna spes in te et in tuo exercitu, magna exspectatio. Cujus, per deos, gratiæ gloriæque cave tempus amittas. Sic moneo, ut filium; sic faveo, ut mihi; sic hortor, ut et pro patria, et amicissimum.

tre zèle pour la république m'a pénétré de joie, et l'union de ces deux sentimens a mis le comble à ma satisfaction.

Je vous exhorte donc, mon cher Plancus, que dis-je? je vous supplie, comme je l'ai déjà fait dans la lettre à laquelle vous me faites une réponse si obligeante, d'employer toute la force et toute l'étendue de votre âme au service de la république. Comptez que vous ne pouvez aspirer à rien de plus utile et de plus glorieux pour vous-même, et que, dans l'ordre entier des choses humaines, il n'y a rien de si grand, rien de si beau que de servir sa patrie. L'opinion que j'ai de votre bonté et de votre sagesse, m'autorise encore à vous parler librement. Jusqu'à présent il paraît que si vous avez acquis des avantages distingués, vous en êtes redevable à la fortune. Quoique vous ne fussiez jamais monté si haut sans vertn, on ne laisse pas d'attribuer une grande partie des biens dont vous jouissez à la faveur du sort et au bonheur des circonstances. Mais, dans des temps aussi difficiles que ceux où nous sommes, tous les secours que vous donnerez à la république tourneront à votre seul honneur et vous appartiendront entièrement. Tous les citoyens, si j'excepte les brigands, haïssent mortellement Antoine. On espère beaucoup de vous; on a conçu la plus haute attente de votre armée. Au nom des dieux, ne perdez point une si belle occasion d'augmenter votre crédit et votre gloire. Je vous avertis comme un fils, je m'intéresse pour vous comme pour moi-même, je vous exhorte avec le zèle que je dois à la patrie et à l'amitié.

EPISTOLA DCCXCV.

(ad div., XII, 11.)

Scrib. nonis martiis in castris Taricheis, A. V. C. 710.

C. CASSIUS PROCOS. M. T. CICERONI S. P. D.

Si vales, bene est : ego quidem valeo. In Syriam me profectum esse scito ad L. Murcum et Q. Crispum, imperatores. Viri fortes optimique cives, posteaquam audierunt, quæ Romæ gererentur, exercitus mihi tradiderunt, ipsique mecum una fortissimo animo rempublicam administrant. Item legionem, quam Q. Cæcilius Bassus habuit, ad me venisse, quatuorque legiones, quas A. Allienus ex Ægypto eduxit, traditas ab eo mihi esse scito. Nunc te cohortatione non puto indigere, ut nos absentes remque publicam, quantum est in te, defendas. Scire te volo, firma præsidia vobis senatuique non deesse, ut optima spe et maximo animo rempublicam defendas. Reliqua tecum aget L. Carteius, familiaris meus. Vale. Data nonis martiis, ex castris Taricheis.

LETTRE DCCXCV.

Au camp de Tarichée, 7 mars 710.

C. CASSIUS, PROCONSUL, A CICÉRON.

Je souhaite que votre santé soit parfaite : quant à la mienne, elle est bonne. Sachez que je me suis rendu dans la Syrie pour joindre L. Murcus et Q. Crispus, tous deux honorés du titre d'*imperator*. Aussi bons citoyens que braves guerriers, ils n'ont pas plus tôt su ce qui se passait à Rome, qu'ils m'ont remis leurs armées, et qu'ils se sont unis à moi pour servir courageusement la république. Apprenez encore que la légion dont Q. Cécilius Bassus avait le commandement s'est rendue sous mes enseignes, et qu'Allienus m'a remis aussi les quatre légions qu'il a tirées de l'Égypte. Je m'imagine que vous n'avez pas besoin à présent d'exhortation pour soutenir nos intérêts dans notre absence, et défendre la république; mais je vous apprends que les secours ne vous manquent point, à vous ni au sénat, pour vous y employer avec autant de confiance que de zèle. L. Carteius, mon ami intime, est chargé de vous communiquer le reste. Adieu. Au camp de Tarichée, 7 mars.

EPISTOLA DCCXCVI.

(ad div., X, 31.)

Scrib. Cordubæ, XVII kal. april., A. V. C. 710.

C. ASINIUS POLLIO CICERONI S. D.

MINIME mirum tibi debet videri, nihil me scripsisse de republica, posteaquam itum est ad arma. Nam saltus Castulonensis, qui semper tenuit nostros tabellarios, etsi nunc frequentioribus latrociniis infestior factus est, tamen nequaquam tanta in mora est, quanta, qui locis omnibus dispositi ab utraque parte scrutantur tabellarios et retinent. Itaque nisi nave perlatæ litteræ essent, omnino nescirem, quid istic fieret. Nunc vero nactus occasionem, posteaquam navigari cœptum est, cupidissime, et quam creberrime potero, scribam ad te. Ne moveare ejus sermonibus, quem, tametsi nemo est, qui videre velit, tamen nequaquam proinde, ac dignus est, oderunt homines, periculum non est. Adeo est enim invisus mihi, ut nihil non acerbum putem, quod commune cum illo sit.

Natura autem mea et studia trahunt me ad pacis et libertatis cupiditatem. Itaque illud initium civilis belli sæpe deflevi. Quum vero non liceret mihi nullius partis esse, quia utrobique magnos inimicos habebam, ea castra fugi, in quibus plane tutum me ab insidiis inimici sciebam non futurum. Compulsus eo, quo minime volebam ne in extremis essem, plane pericula non dubi-

LETTRE DCCXCVI.

Cordoue, 16 mars 710.

C. ASINIUS POLLION A CICÉRON.

Vous n'avez pas dû trouver étrange que je ne vous aie point encore écrit sur la situation des affaires depuis qu'on a pris les armes. La forêt de Castulon, qui a toujours arrêté nos messagers, et qui est plus infestée que jamais par toutes sortes de brigandages, n'apporte pas tant d'obstacles au passage des lettres, qu'une infinité d'émissaires de l'un et de l'autre parti, postés à chaque pas, qui fouillent et qui retiennent les courriers. J'ignorerais absolument ce qui se passe où vous êtes, si je n'en avais reçu des nouvelles par mer. Mais à présent que la navigation est ouverte, je vous écrirai avec beaucoup d'empressement et le plus souvent qu'il me sera possible. Il ne faut pas craindre que vous donniez la moindre confiance aux discours d'un homme qu'on ne hait point encore autant qu'il le mérite, quoique tout le monde refuse de le voir. Pour moi, je le déteste tant, que tout ce qui me serait commun avec lui me paraîtrait insupportable.

Mon caractère naturel et mes inclinations me portent au désir de la paix et de la liberté. Aussi ai-je souvent déploré la naissance de cette guerre civile; mais voyant qu'il ne me serait pas permis de demeurer neutre, parce que j'avais des ennemis redoutables dans les deux partis, j'ai renoncé à celui des deux camps où je savais que j'aurais peine à me mettre à couvert des pièges de mon

tanter adii. Cæsarem vero, quod me in tanta fortuna, modo cognitum, vetustissimorum familiarium loco habuit, dilexi summa cum pietate et fide. Quæ mea sententia gerere mihi licuit, ita feci, ut optimus quisque maxime probarit. Quod jussus sum, eo tempore atque ita feci, ut appareret, invito imperatum esse. Cujus facti injustissima invidia erudire me potuit, quam jucunda libertas, et quam misera sub dominatione vita esset.

Ita, si id agitur, ut rursus in potestate omnia unius sint, quicunque is est, ei me profiteor inimicum. Nec periculum est ullum, quod pro libertate aut refugiam aut deprecer. Sed consules neque senatus consulto, neque litteris præceperant mihi, quid facerem. Unas enim post idus martias demum a Pansa litteras accepi, in quibus hortatur me, ut senatui scribam, me et exercitum in potestate ejus futurum. Quod, quum Lepidus concionarêtur, atque omnibus scriberet, se consentire cum Antonio, maxime contrarium fuit. Nam quibus commeatibus, invito illo, per illius provinciam legiones ducerem? aut, si cetera transissem, num etiam Alpes poteram transvolare, quæ præsidio illius tenentur? Adde huc, quod perferri litteræ nulla conditione potuerunt.

principal ennemi. Ainsi, c'est la nécessité qui m'a jeté dans celui où mon inclination ne me portait pas; et, pour ne pas me perdre entièrement, je n'ai pas fait difficulté de m'exposer ouvertement à d'autres périls. Ensuite, César m'ayant reçu au rang de ses plus anciens amis, moi qu'il ne connaissait que depuis peu, et dans un temps où sa fortune était au comble, je n'ai pu me défendre de l'aimer avec autant de fidélité que de tendresse. Dans tout ce que j'ai fait de mon propre choix, je me suis conduit d'une manière qui a dû m'attirer l'approbation de tous les gens de bien; et dans les occasions où je me suis vu forcé de suivre la volonté d'autrui, on a pu s'apercevoir que j'agissais contre mon inclination. L'injuste reproche qu'on n'a pas laissé de m'en faire, a suffi pour m'apprendre combien il y a de douceur dans la liberté, et de malheur à vivre sous la domination d'autrui.

S'il s'agit donc aujourd'hui de nous donner un nouveau maître, je fais profession, quel qu'il soit, d'être son ennemi; et de tous les périls, il n'y en a pas un que je redoute ou que je veuille éviter, s'il est question de la liberté. Mais les consuls ne m'avaient encore rien prescrit, ni par un décret du sénat, ni par leurs lettres. En effet, depuis les ides de mars je n'en ai reçu qu'une de Pansa, par laquelle il m'exhorte à marquer au sénat qu'il pouvait disposer de moi et de mon armée. La prudence m'ordonnait le contraire, lorsque Lepidus publiait dans ses harangues et dans ses lettres qu'il était d'accord avec Antoine. Comment aurais-je pu, malgré lui, me procurer des vivres pour traverser sa province avec mes légions? Et quand j'aurais pu m'ouvrir tous les autres passages, avais-je des ailes pour franchir les

Sexcentis enim locis excutiuntur, deinde etiam retinentur a Lepido tabellarii. Illud me Cordubæ pro concione dixisse, nemo vocabit in dubium, provinciam me nulli, nisi qui ab senatu missus venisset, traditurum. Nam de legione trigesima tradenda quantas habuerim contentiones, quid ego scribam? Qua tradita, quanto pro republica infirmior futurus fuerim, quis ignorat? Hac enim legione noli acrius aut pugnacius quidquam putare. Quare eum me existima esse, qui primum pacis cupidissimus sim; omnes enim cives plane studeo esse salvos: deinde, qui et me et rempublicam vindicare in libertatem paratus sim.

Quod familiarem meum tuorum numero habes, opinione tua mihi gratius est. Invideo illi tamen, quod ambulat et jocatur tecum. Quas res quanti æstimem, si unquam licuerit vivere in otio, experieris. Nullum enim vestigium abs te recessurus sum.

Illud vehementer admiror, non scripsisse te mihi, manendo in provincia, an ducendo exercitum in Italiam, reipublicæ magis satisfacere possim. Ego quidem, etsi mihi tutius, ac minus laboriosum est, manere; tamen quia video, tali tempore multo magis legionibus opus esse, quam provinciis, quæ præsertim recuperari nullo negotio possunt, constitui, ut nunc est, cum exercitu proficisci. Deinde ex litteris, quas Pansæ misi, cogno-

Alpes, qui sont gardées par ses troupes? Ajoutez qu'il m'était impossible de faire passer mes lettres, parce que Lepidus fait fouiller et retenir en mille endroits les messagers. Ce qui ne peut être incertain pour personne, c'est que, dans un discours public, à Cordoue, j'ai déclaré que je ne remettrais ma province qu'à celui qui se présenterait avec un ordre du sénat. Dirai-je combien j'ai fait de difficultés pour livrer la trentième légion? Personne n'ignore que c'était m'affaiblir extrêmement pour le service de la république; car il n'y a rien de si ferme et de si brave que cette légion. Soyez donc persuadé que si je souhaite ardemment la paix, parce que je m'intéresse de bonne foi au salut de tous mes concitoyens, je suis prêt aussi à défendre ma liberté et celle de la république.

Vous avez reçu mon ami au nombre des vôtres. Je suis ravi qu'il doive cette faveur à votre propre goût. Cependant j'envie le bonheur qu'il a de se promener et de se réjouir avec vous. Voulez-vous savoir le cas que je fais de cet avantage? Vous l'apprendrez par l'expérience, si le ciel m'accorde jamais une vie tranquille; car je ne vous quitterai point d'un seul pas.

Je suis surpris que vous ne m'ayez point écrit ce qui serait le plus utile à la république, ou que je demeure dans ma province, ou que je passe en Italie avec mon armée. Quoiqu'il y ait pour moi plus de sûreté et moins de fatigue à demeurer, comme je vois qu'on a besoin d'armées beaucoup plus que de provinces, parce qu'il sera toujours aisé de ramener les provinces à la soumission, j'ai pris la résolution de partir avec mes troupes. Vous serez d'ailleurs instruit de tout par la

sces omnia. Nam tibi earum exemplar misi. XVII kalend. april. Cordubæ. Vale.

EPISTOLA DCCXCVII.

(ad div., X, 6.)

Scrib. Romæ, XIII kal. april., A. V. C. 710.

CICERO PLANCO.

QUÆ locutus est Furnius noster de animo tuo in rempublicam, ea gratissima fuerunt senatui, populoque romano probatissima. Quæ autem recitatæ litteræ sunt in senatu, nequaquam consentire cum Furnii oratione visæ sunt. Pacis enim auctor eras, quum collega tuus, vir clarissimus, a fœdissimis latronibus obsideretur : qui aut positis armis pacem petere debent; aut, si pugnantes eam postulant, victoria pax, non pactione parienda est.

Sed de pace litteræ vel Lepidi, vel tuæ, quam in partem acceptæ sint, ex viro optimo, fratre tuo, et ex C. Furnio poteris cognoscere. Me autem impulit tui caritas, ut, quamquam nec tibi ipsi consilium deesset, et fratris Furniique benivolentia, fidelisque prudentia tibi præsto esset futura, vellem tamen meæ quoque auctoritatis, pro plurimis nostris necessitudinibus, præceptum ad te aliquod pervenire. Crede igitur mihi, Plance, omnes, quos adhuc gradus dignitatis consecutus sis (es autem adeptus amplissimos), eos honorum vocabula habituros, non dignitatis insignia, nisi te cum libertate populi romani, et cum senatus auctoritate conjunxeris.

lettre que j'écris à Pansa, et dont je vous envoie une copie. A Cordoue, le 16 mars. Adieu.

LETTRE DCCXCVII.

Rome, 20 mars 710.

CICÉRON A PLANCUS.

Le sénat a reçu avec beaucoup de plaisir, et le peuple romain avec de grandes marques d'approbation, le témoignage que Furnius leur a rendu de votre zèle pour la république. Mais les lettres qu'on a lues au sénat n'ont pas paru s'accorder avec le discours de Furnius. Vous étiez pour la paix, tandis que votre illustre collègue était assiégé par d'infâmes brigands. Mais s'ils la demandent, ils doivent mettre bas les armes; ou s'ils veulent l'obtenir en combattant, c'est par la victoire, et non par des compositions qu'on l'obtiendra d'eux.

Vous pourrez apprendre de votre frère, dont j'honore l'excellent naturel, et de C. Furnius comment on a reçu vos lettres et celles de Lepidus, pour ce qui concerne la paix. Mais, quoique vous ne manquiez pas de prudence, et que vous ayez une ressource toujours prête dans l'amitié et les fidèles conseils de Furnius et de votre frère, l'affection que j'ai pour vous et mille raisons qui nous unissent de cœur, me portent à vous donner aussi quelques avis, dont je souhaite que vous sentiez l'importance. Vous êtes parvenu, mon cher Plancus, aux plus hauts degrés des honneurs; mais soyez persuadé que toutes ces distinctions seront regardées comme de simples titres et non comme de véritables caractères de dignité,

Sejunge te, quæso, aliquando ab iis, cum quibus te non tuum judicium, sed temporum vincla conjunxerunt. Complures in perturbatione reipublicæ consules dicti; quorum nemo consularis habitus, nisi qui animo exstitit in rempublicam consularis.

Talem igitur te esse oportet, qui primum te ab impiorum civium, tui dissimillimorum, societate sejungas: deinde et senatui, bonisque omnibus auctorem, principem, ducem præbeas: postremo, ut pacem esse judices non in armis positis, sed in abjecto armorum et servitutis metu.

Hæc si et ages et senties, tum eris non modo consul et consularis, sed magnus etiam et consul et consularis. Sin aliter: tua in istis amplissimis nominibus honorum non modo dignitas nulla erit, sed erit summa deformitas. Hæc, impulsus benivolentia, scripsi paullo severius: quæ tu experiendo in ea ratione, quæ te digna est, vera esse cognosces. D. XIII kalend. apriles.

si vous ne vous joignez au peuple romain pour la défense de sa liberté, et au sénat pour le maintien de son autorité. Séparez-vous enfin, je vous en conjure, de ceux avec qui vous vous êtes moins lié par votre propre choix, que par la nécessité des conjonctures. Combien avons-nous vu de gens, dans le trouble de la république, qui ont porté le nom de consuls, mais sans passer pour consulaires, quand ils n'ont pas marqué pour la république un zèle digne de ce nom?

Telle est la règle que vous devez vous proposer : il faut commencer par rompre avec des citoyens impies, qui n'ont aucune ressemblance avec vous ; ensuite il faut qu'on vous voie le guide, le moteur, le chef du sénat et de tous les gens de bien. Enfin, l'on attend de vous que vous fassiez consister la paix, non à mettre bas les armes, mais à nous voir délivrés de la crainte des armes et de la servitude.

Si vous prenez ces sentimens, si vous agissez par ces principes, vous serez non-seulement consul et consulaire, mais grand dans l'un et l'autre titre : si vous marchez par une autre voie, tous ces grands noms contribueront moins à votre dignité qu'ils ne serviront à vous déshonorer. C'est l'amitié qui me porte à vous écrire avec cette fermeté. Si vous prenez un parti digne de vous, l'expérience vous fera connaître que la vérité seule anime ici mes conseils. Le 20 mars.

EPISTOLA DCCXCVIII.

(ad div., X, 27.)

Scrib. Romæ, mense martio, A. V. C. 710.

CICERO LEPIDO S.

Quod mihi, pro summa erga te benivolentia, magnæ curæ est, ut quam amplissima dignitate sis, moleste tuli, te senatui gratias non egisse, quum esses ab eo ordine ornatus summis honoribus. Pacis inter cives conciliandæ te cupidum esse lætor. Eam si a servitute sejungis, consules et reipublicæ et dignitati tuæ. Sin ista pax perditum hominem in possessionem impotentissimi dominatus restitutura est, hoc animo scito esse omnes sanos, ut mortem servituti anteponant. Itaque sapientius, meo quidem judicio, facies, si te in istam pacificationem non interpones, quæ neque senatui, neque populo, nec cuiquam bono probatur.

Sed hæc audies ex aliis, aut certior fies litteris. Tu pro tua prudentia, quid optimum factu sit, videbis.

LETTRE DCCXCVIII.

Écrite à Rome, en mars 710.

CICÉRON A LEPIDUS.

Tandis que la parfaite amitié que j'ai pour vous me porte sans cesse à ne rien épargner pour le soutien et l'accroissement de votre dignité, je n'ai pu me défendre de quelque chagrin en vous voyant négliger de faire vos remercîmens au sénat pour les honneurs extraordinaires qu'il vous a décernés. Je me réjouis néanmoins de l'ardeur que vous témoignez pour la paix. Si vous pouvez nous la donner sans nous précipiter dans l'esclavage, vous travaillerez sans doute également pour votre honneur et pour l'avantage de la république. Mais si elle ne produit point d'autre effet que de remettre un furieux en possession du pouvoir arbitraire, je vous apprends que tous les honnêtes gens sont résolus ici de préférer la mort à la servitude. Il me semble donc que la sagesse vous oblige à ne plus vous mêler de la paix, puisque vous ne seriez approuvé ni du sénat, ni du peuple, ni d'aucun homme de bien.

Mais vous pourrez savoir cela par d'autres ou par lettres. Votre prudence vous servira de guide.

EPISTOLA DCCXCIX.

(ad div., X, 8.)

Scrib. in Hispania, mense martio, A. V. C. 710.

PLANCUS IMP. COS. DES. S. D. COSS. PRÆTT. TRIBB. PLEB. SEN. POP. PL. Q. R.

Si cui forte videor diutius et hominum exspectationem, et spem reipublicæ de mea voluntate tenuisse suspensam : huic prius excusandum me esse arbitror, quam de insequenti officio quidquam ulli pollicendum. Non enim præteritam culpam videri volo redemisse, sed optimæ mentis cogitata jampridem maturo tempore enuntiare. Non me præteribat, in tanta sollicitudine hominum, et tam perturbato statu civitatis, fructuosissimam esse professionem bonæ voluntatis, magnosque honores ex ea re complures consecutos videbam. Sed, quum in eum casum me fortuna demisisset, ut aut celeriter pollicendo magna mihi ipse ad proficiendum impedimenta opponerem; aut, si in eo mihi temperavissem, majores occasiones ad opitulandum haberem : expeditius iter communis salutis, quam meæ laudis, esse volui.

Nam quis in ea fortuna, quæ mea est, et ab ea vita, quam in me cognitam hominibus arbitror, et cum ea spe, quam in manibus habeo, aut sordidum quidquam pati, aut perniciosum concupiscere potest? Sed aliquantum nobis temporis, et magni labores, et multæ impensæ

LETTRE DCCXCIX.

Écrite en Espagne, en mars 710.

PLANCUS, IMP. ET CONS. DÉSIGNÉ, AUX CONS., AUX PRÉT., AUX TR. DU PEUPLE, AU SÉNAT ET AU PEUPLE ROM.

Comme on pourrait m'accuser d'avoir tenu trop longtemps en suspens l'attente des hommes et l'espérance de la république, je me crois obligé de justifier ma conduite, avant de m'engager pour l'avenir par des promesses. Je ne veux point paraître vouloir réparer une faute passée, et je suis bien aise d'expliquer de bonne heure les anciens sentimens d'un cœur qui n'a rien à se reprocher. Dans l'agitation de tous les esprits, au milieu du trouble qui règne à Rome, je n'ai point ignoré qu'il y avait beaucoup d'avantages à faire éclater de bonnes intentions, et j'ai remarqué que plusieurs personnes ont pris utilement cette voie pour se procurer de grands honneurs; mais voyant que, dans la situation où la fortune m'avait placé, je pouvais faire naître des obstacles à mes espérances en me hâtant de promettre, et qu'au contraire un peu de modération me ferait trouver plus d'occasions de me rendre utile, j'ai pris le chemin qui conduisait au salut public plutôt que celui de ma propre gloire.

Qui, en effet, dans ma position, après les actions par lesquelles je crois m'être fait connaître, et soutenu par des espérances si présentes, qui serait capable ou de souffrir une bassesse, ou de former des vues pernicieuses? Mais j'ai senti le besoin que j'avais d'un peu

opus fuerunt, ut, quæ reipublicæ bonisque omnibus polliceremur, exitu præstaremus, neque ad auxilium patriæ nudi cum bona voluntate, sed cum facultatibus accederemus. Confirmandus erat exercitus nobis, magnis sæpe præmiis sollicitatus, ut ab republica potius moderata, quam ab uno infinita speraret. Confirmandæ complures civitates, quæ superiore anno largitionibus concessionibusque præmiorum erant obligatæ : ut et illa vana putarent, et eadem a melioribus auctoribus petenda existimarent. Alliciendæ etiam voluntates reliquorum, qui finitimis provinciis exercitibusque præfuerunt, ut potius cum pluribus societatem defendendæ libertatis iniremus, quam cum paucioribus funestam orbi terrarum victoriam partiremur. Muniendi vero nosmetipsi fuimus aucto exercitu auxiliisque multiplicatis, ut, quum præferremus sensus aperte, tum etiam, invitis quibusdam, sciri, quid defensuri essemus, non esset periculosum.

Ita nunquam diffitebor, multa me, ut ad effectum horum consiliorum pervenirem, et simulasse invitum, et dissimulasse cum dolore : quod præmatura denuntiatio boni civis imparati, quam periculosa esset, ex casu collegæ videbam. Quo nomine etiam C. Furnio legato, viro forti atque strenuo, plura etiam verbo, quam scriptura, mandata dedimus : ut et tectius ad vos perferrentur, et nos essemus tutiores : quibusque rebus

de temps, de beaucoup de travail et d'une dépense considérable, pour justifier par d'heureux efforts les promesses que je ferais à la république et à tous les honnêtes gens, et pour ne pas venir nu, avec le simple mérite d'une bonne intention, au secours de ma patrie. L'armée avait été tentée plus d'une fois par des offres considérables; il fallait la confirmer dans la résolution d'accepter plutôt des récompenses médiocres de la république, que des avantages sans bornes de la main d'un seul chef. Plusieurs cités s'étaient, l'année précédente, laissé engager par des libéralités pécuniaires et par d'autres faveurs; il fallait leur en faire reconnaître la vanité, et leur persuader qu'elles devaient les attendre d'une meilleure source. Il fallait faire consentir les commandans des provinces et des armées voisines à s'unir plutôt avec nous pour défendre la liberté tous ensemble, qu'à partager avec les autres une victoire funeste au monde entier. Enfin, il fallait me fortifier si bien par l'augmentation de mon armée et la jonction de plusieurs secours, que lorsqu'il serait question de me déclarer ouvertement, il n'y eût aucun danger, malgré certaines gens, à faire connaître ce que je voulais défendre.

Je ne désavouerai donc pas que, pour assurer le succès de toutes ces vues, j'ai feint, malgré moi, bien des choses, et j'en ai dissimulé d'autres avec douleur, parce que l'exemple de mon collègue m'avait appris combien il était dangereux pour un bon citoyen de se déclarer sans avoir pris de justes précautions. C'est par la même raison qu'en dépêchant à Rome C. Furnius, mon lieutenant, je lui ai donné de bouche plus d'ordres que par écrit : j'ai voulu mettre également à couvert, et ce qu'il

et communem salutem muniri, et nos armari conveniret, præcepimus. Ex quo intelligi potest, curam reipublicæ summe defendundæ jampridem apud nos excubare. Nunc, quum deum benignitate ab omni re sumus paratiores, non solum bene sperare de nobis homines, sed explorate judicare volumus. Legiones habeo v sub signis, et sua fide virtuteque reipublicæ conjunctissimas, et nostra liberalitate nobis obsequentes : provinciam, omnium civitatum consensu paratissimam, et summa contentione ad officia certantem : equitatus auxiliorumque tantas copias, quantas hæ gentes ad defendendam suam salutem libertatemque conficere possunt.

Ipse ita sum animo paratus, ut vel provinciam tueri, vel ire quo respublica vocet, vel tradere exercitum, auxilia, provinciamque, vel omnem impetum belli in me convertere non recusem, si modo meo casu aut confirmare patriæ salutem, aut periculum possim morari. Hæc si jam expeditis omnibus rebus, tranquilloque statu civitatis polliceor : in damno meæ laudis reipublicæ commodo lætabor. Sin ad societatem integerrimorum et maximorum periculorum accedam : consilia mea æquis judicibus ab obtrectatione invidorum defendenda commendo. Mihi quidem ipsi fructus meritorum meorum in reipublicæ incolumitate satis magnus est paratus. Eos vero, qui, meam auctoritatem et multo magis vestram fidem secuti, nec ulla spe decipi nec ullo metu terreri

doit vous communiquer, et ma propre sûreté; mais il est chargé de vous expliquer tout ce que je crois nécessaire pour le salut commun. Ainsi, vous reconnaîtrez que je suis occupé, depuis long-temps, du soin de défendre la république. A présent que, par la faveur des dieux, il ne manque rien à mes préparatifs, non-seulement je demande qu'on espère bien de moi, mais qu'on y prenne une parfaite confiance. J'ai sous mes enseignes cinq légions, dévouées à la république par leur fidélité et leur vertu, et disposées par mes largesses à suivre exactement mes ordres. Toute ma province est prête aussi à les exécuter, de l'accord unanime de toutes les villes, qui se disputent l'honneur de remplir mieux leur devoir. J'ai autant de cavalerie et de troupes auxiliaires que le pays en peut fournir pour la défense de son salut et de sa liberté.

Pour moi personnellement, je suis si déterminé à mon devoir, que je ne refuse ni de garder la province, ni d'aller où la république peut m'appeler, ni de remettre mon armée, mes auxiliaires et mon commandement, ni même d'attirer sur moi tout le feu de la guerre, pourvu qu'à toutes sortes de risques je puisse assurer le salut de ma patrie, ou retarder les dangers qui la menacent. Si mes promesses n'arrivent qu'après le rétablissement des affaires et la conclusion de la paix, je ne regretterai point ma gloire, et je me réjouirai du bonheur de la république. Si je m'offre assez tôt pour être associé à la défense publique dès le commencement du plus redoutable danger, je recommande aux juges équitables l'apologie de mes intentions contre les attaques de l'envie. Pour moi, je me croirai toujours assez récompensé de mes services par le salut même de la

potuerunt, ut commendatos vobis habeatis, petendum videtur.

EPISTOLA DCCC.

(ad div., X, 7.)

Scrib. in Hispania, mense martio, A. V. C. 710.

PLANCUS CICERONI.

PLURA tibi de meis consiliis scriberem, rationemque omnium rerum redderem verbosius, quo magis judicares, omnia me reipublicæ præstitisse, quæ et tua exhortatione excepi, et mea affirmatione tibi recepi (non minus enim a te probari, quam diligi semper volui; nec te magis in culpa defensorem mihi paravi, quam prædicatorem meritorum meorum esse volui) : sed breviorem me duæ res faciunt : una, quod publicis litteris omnia sum persecutus; altera, quod M. Varisidium, equitem romanum, familiarem meum, ipsum ad te transire jussi, ex quo omnia cognoscere posses. Non, medius fidius, mediocri dolore afficiebar, quum alii occupare possessionem laudis viderentur : sed usque mihi temperavi, dum perducerem eo rem, ut dignum aliquid et consulatu meo et vestra exspectatione efficerem. Quod spero, si me fortuna non fefellerit, me consecuturum : ut, maximo præsidio reipublicæ nos fuisse, et nunc sentiant homines et in posterum memoria teneant.

république; mais je crois devoir vous recommander ceux qui, se fiant à mes promesses et à votre bonne foi, n'ont pu être ébranlés par aucune sorte de crainte ni d'espérance.

LETTRE DCCC.

Écrite en Espagne, en mars 710.

PLANCUS A CICÉRON.

Je vous expliquerais mes desseins avec plus d'étendue, et j'entrerais dans le détail de toutes les affaires, si je suivais le désir que j'ai de vous faire connaître avec quelle ponctualité j'exécute vos avis et mes promesses dans le service de la république. En effet, j'ai toujours souhaité votre estime autant que votre amitié; et si j'ai désiré vous voir excuser mes fautes, je n'ai pas moins désiré vous voir publier ce qui peut faire honneur à ma conduite. Mais j'ai deux raisons de ne pas faire cette lettre plus longue : l'une, que j'explique tout dans ma lettre officielle; l'autre, que j'ai chargé M. Varisidius, chevalier romain et mon intime ami, de vous voir et de vous donner tous les éclaircissemens que vous pouvez souhaiter. Le ciel m'est témoin que ce n'est pas sans une vive douleur que j'ai vu les autres en possession de la gloire avant moi. Mais je me suis fait violence pour attendre que j'eusse conduit les choses au point de former quelque entreprise digne de mon consulat et de votre attente. En effet, si la fortune répond à mes espérances, on s'apercevra que j'aurai servi beaucoup au soutien de la république, et la postérité en conservera quelque souvenir.

A te peto, ut dignitati meæ suffrageris, et, quarum rerum spe ad laudem me vocasti, harum fructu in reliquum facias alacriorem. Non minus posse te, quam velle, exploratum mihi est. Fac valeas, meque mutuo diligas.

EPISTOLA DCCCI.

(ad div., XII, 7.)

Scrib. Romæ, exeunte martio, A. V. C. 710.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Quanto studio dignitatem tuam et in senatu et ad populum defenderim, ex tuis te malo, quam ex me, cognoscere. Quæ mea sententia in senatu facile valuisset, nisi Pansa vehementer obstitisset. Ea sententia dicta, productus sum in concionem a tribuno plebis, M. Servilio. Dixi de te, quæ potui, tanta contentione, quantum Forum est; tanto clamore consensuque populi, ut nihil unquam simile viderim.

Id velim mihi ignoscas, quod invita socru tua fecerim. Mulier timida verebatur, ne Pansæ animus offenderetur. In concione quidem Pansa dixit, matrem quoque tuam et fratrem illam a me sententiam noluisse dici. Sed hæc non movebant: alia malebam. Favebam et reipublicæ, cui semper favi, et dignitati ac gloriæ tuæ. Quod autem et in senatu pluribus verbis disserui, et dixi in concione, in eo velim fidem meam liberes. Pro-

Je vous prie de veiller toujours aux intérêts de ma dignité, et d'animer mon courage en me faisant recueillir les fruits glorieux que vous m'avez proposés pour motifs. Je sais que vous en avez également le pouvoir et la volonté. Ayez soin de votre santé et rendez-moi toute l'amitié que j'ai pour vous.

LETTRE DCCCI.

Rome, fin de mars 710.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

J'AIMERAIS mieux que ce fussent vos amis, plutôt que moi-même, qui vous apprissent le zèle que j'ai mis à défendre votre dignité dans l'assemblée du sénat et dans celle du peuple. Mon opinion aurait aisément prévalu, si Pansa ne s'y était fortement opposé. Après l'avoir proposé au sénat, je me fis produire au peuple par le tribun Servilius. Je dis tout ce que je pus en votre faveur, avec une voix si forte, qu'elle remplissait le Forum, et je reçus des marques de l'approbation du peuple par des applaudissemens dont je n'ai jamais vu d'exemple.

Vous me pardonnerez d'avoir fait toutes ces démarches contre l'inclination de votre belle-mère, sa timidité lui faisait craindre que Pansa n'en fût offensé. En effet, il n'a pas fait difficulté de dire à l'assemblée que votre mère et votre frère étaient d'un autre sentiment que le mien. Mais cette opposition n'a point été capable de m'ébranler. J'étais poussé par des considérations plus puissantes. Avec le bien de la république, qui a toujours été ma plus forte passion, j'avais en vue votre dignité et

misi enim et prope confirmavi, te non exspectasse nec exspectaturum decreta nostra, sed te ipsum tuo more rempublicam defensurum.

Et, quamquam nihildum audieramus, nec ubi esses, nec quas copias haberes : tamen sic statuebam, omnes, quæ in istis partibus essent opes copiæque, tuas esse; per teque Asiam provinciam confidebam jam reipublicæ reciperatam. Tu fac in augenda gloria te ipsum vincas. Vale.

EPISTOLA DCCCII.

(ad div., X, 10.)

Scrib. Romæ, III kal. apr., A. V. C. 710.

CICERO PLANCO.

Etsi satis ex Furnio nostro cognoram, quæ tua voluntas, quod consilium de republica esset : tamen, tuis litteris lectis, liquidius de toto sensu tuo judicavi. Quamobrem, quamquam in uno prœlio omnis fortuna reipublicæ disceptat; quod quidem, quum hæc legeres, jam decretum arbitrabar fore, tamen ipsa fama, quæ de tua voluntate percrebuit, magnam es laudem consecutus. Itaque si consulem Romæ habuissemus, declaratum es-

votre gloire. Mais je ne vous déguiserai point un article sur lequel je me suis longuement étendu devant le sénat, et que j'ai touché aussi devant le peuple, avec un désir très-ardent de vous voir dégager ma parole. J'ai promis et j'ai presque garanti que vous n'attendriez point nos décrets pour vous rendre utile à la république, et que vous vous y porteriez volontairement, suivant vos propres lumières.

Quoique nous ne sachions ni où vous êtes, ni quelles forces vous avez actuellement, je n'ai pas douté que toutes les troupes qui sont dans vos quartiers ne fussent à votre disposition, et j'ai même supposé que vous aviez déjà fait rentrer toute la province d'Asie sous l'obéissance de la république. Faites-vous donc un devoir de vous surpasser vous-même, en augmentant sans cesse votre gloire. Adieu.

LETTRE DCCCII.

Rome, 30 mars 710.

CICÉRON A PLANCUS.

Bien que le récit de Furnius m'eût assez fait connaître vos intentions et vos vues pour le service de la république, votre lettre m'a mieux dévoilé encore le fond de vos sentimens. A la vérité, notre sort dépend entièrement d'une bataille, et je m'imagine qu'elle en aura décidé lorsque vous recevrez cette lettre; mais vos bonnes intentions n'en sont pas moins connues et ne vous font pas moins d'honneur. Si nous avions un consul à Rome, le sénat n'aurait pas manqué de vous faire

ei te præsidii, tantum opis attulisse extremis pæne temporibus; tamen ita te victorem complectar republica recuperata, ut magnam partem mihi lætitiæ tua dignitas affert, quam et esse jam, et futuram amplissimam intelligo. Cave enim putes, ullas unquam litteras gratiores, quam tuas, in senatu esse recitatas. Idque contigit quum meritorum tuorum in rempublicam eximia quadam magnitudine, tum verborum sententiarumque gravitate. Quod mihi quidem minime novum, qui et te nossem, et tuarum litterarum ad me missarum promissa meminissem, et haberem a Furnio nostro tua penitus consilia cognita. Sed senatui majora visa sunt, quam erant exspectata : non quo unquam de tua voluntate dubitasset; sed nec, quantum facere posses, nec quo progredi velles, exploratum satis habebat.

Itaque quum a. d. VII idus apriles mane mihi tuas litteras M. Varisidius reddidisset, easque legissem, incredibili gaudio sum elatus : quumque magna multitudo optimorum virorum et civium me domo deduceret, feci continuo omnes participes meæ voluptatis. Interim ad me venit T. Munatius noster, ut consuerat : at ego ei litteras tuas; nihildum enim sciebat. Nam ad me primum Varisidius : idque sibi a te mandatum esse dicebat. Paullo post idem mihi Munatius eas litteras legendas dedit, quas ipsi miseras, et eas, quas publice. Placuit nobis, ut statim ad Cornutum prætorem urbanum litte-

fit pour me faire ressentir la joie la plus vive du secours qu'elle vient de recevoir de vous presqu'à l'extrémité du besoin, je dois cependant d'autant plus vous féliciter après notre victoire et le rétablissement de la liberté, que la part que je prends à votre honneur augmente ma satisfaction. Il est aussi grand que vous puissiez le souhaiter, et je prévois qu'il se soutiendra toujours au même degré. Jamais on n'a lu de lettres au sénat qui y aient produit plus d'impression que les vôtres, soit par le mérite éminent de vos services, soit par la dignité de vos expressions et de vos sentimens. Je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru nouveau, moi qui suis lié si familièrement avec vous, qui me souviens des promesses que vous m'avez réitérées dans vos lettres, et qui ai su de Furnius tout le fond de vos desseins. Mais le sénat y a trouvé plus de grandeur qu'il ne s'y était attendu : non qu'il se défiât de vos intentions, mais parce qu'il n'avait pas bien conçu ce qu'on pouvait attendre de vous, et jusqu'où vous seriez capable de vous engager pour le soutien de la bonne cause.

Ce fut le 7 avril que M. Varisidius m'apporta de grand matin votre lettre. Je me sentis transporté de joie en la lisant. J'avais autour de moi un grand nombre d'excellens citoyens, qui attendaient ma sortie pour m'accompagner. Je ne pus m'empêcher de leur communiquer le sujet de ma satisfaction. Dans le même instant, Munatius, notre ami commun, étant venu me joindre à l'ordinaire, je lui montrai votre lettre, dont il n'avait encore rien appris; car Varisidius était d'abord venu chez moi suivant vos ordres. Quelques momens après, Munatius, qui était retourné chez lui, m'apporta vos deux autres lettres; celle que vous lui écriviez à lui-même, et celle qui

ras deferremus : qui, quod consules aberant, consulare munus sustinebat more majorum. Senatus est continuo convocatus, frequensque convenit propter famam atque exspectationem tuarum litterarum. Recitatis litteris, oblata religio Cornuto est, pullariorum admonitu, non satis diligenter eum auspiciis operam dedisse : idque a nostro collegio comprobatum est. Itaque res dilata est in posterum. Eo autem die magna mihi pro tua dignitate contentio cum Servilio : qui quum gratia effecisset, ut sua sententia prima pronuntiaretur, frequens eum senatus reliquit, et in alia omnia discessit, meæque sententiæ, quæ secunda pronuntiata erat, quum frequenter assentiretur senatus, rogatu Servilii P. Titius intercessit. Res in posterum dilata. Venit paratus Servilius, Jovi ipsi iniquus; cujus in templo res agebatur. Hunc quemadmodum fregerim, quantaque contentione Titium intercessorem abjecerim, ex aliorum te litteris malo cognoscere. Unum hoc ex meis : senatus gravior, constantior, amicior tuis laudibus esse non potuit, quam tum fuit. Nec vero tibi senatus amicior, quam cuncta civitas. Mirabiliter enim populus romanus universus et omnium generum ordinumque consensus ad liberandam rempublicam conspiravit.

Perge igitur, ut agis, nomenque tuum commenda immortalitati : atque hæc omnia, quæ habent speciem gloriæ, collectam inanibus splendoris insignibus, contemne; brevia, fugacia, caduca existima. Verum decus in virtute positum est, quæ maxime illustratur magnis

était pour le sénat. Nous résolûmes de porter celle-ci sur-le-champ au préteur Cornutus, qui, suivant l'ancien usage, tient la place des consuls dans leur absence. Le sénat fut convoqué immédiatement, et l'attente de vos nouvelles rendit l'assemblée fort nombreuse. Après la lecture de votre lettre, on fit naître à Cornutus, sur l'avis des gardiens des poulets, un scrupule de religion, parce qu'il n'avait pas bien consulté les auspices, et cette difficulté fit remettre les affaires au jour suivant. Ce fut donc le lendemain que j'eus une contestation des plus vives sur votre dignité avec Servilius, qui, par son crédit, avait trouvé le moyen d'opiner le premier. Il fut abandonné de tout le monde; mais lorsque l'assemblée eut applaudi à la mienne, que je prononçai le second, le tribun Titius, à sa prière, entreprit de s'y opposer, et le débat fut renvoyé au lendemain. Servilius y vint préparé; il avait l'air d'être en courroux contre Jupiter même, dans le temple duquel se tenait l'assemblée. J'aimerais mieux que vous apprissiez d'un autre que de moi de quelle manière je le menai, et combien j'eus de difficultés à vaincre pour repousser l'opposition de Titius. Ce que je puis vous assurer, c'est que le sénat ne pouvait agir avec plus de gravité, de résolution et d'égard pour votre honneur, qu'il le fit dans cette occasion; et vous ne devez pas être moins satisfait de toute la ville, car le peuple et tous les ordres de l'état sont merveilleusement unis pour la défense de la république.

Continuez donc comme vous avez commencé, et rendez-vous digne d'une gloire immortelle. Tout ce qui n'a qu'une vaine splendeur et qui ne promet que des apparences de gloire, mérite votre mépris. Regardez l'éclat extérieur comme un avantage court, frivole et

in rempublicam meritis. Eam facultatem habes maximam, quam quando complexus es, tene, perfice, ut ne minus respublica tibi, quam tu reipublicæ debeas. Me tuæ dignitatis non modo fautorem, sed etiam amplificatorem cognosces. Id quum reipublicæ, quæ mihi vita est mea carior, tum nostræ necessitudini debere me judico. Atque in his curis, quas contuli ad dignitatem tuam, cepi magnam voluptatem, quod bene cognitam mihi T. Munatii prudentiam et fidem magis etiam perspexi in ejus incredibili erga te benivolentia et diligentia. III idus apriles.

EPISTOLA DCCCIV.

(ad div., XII, 28.)

Scrib. Romæ, mense aprili, A. V. C. 710.

M. T. CICERO S. P. D. Q. CORNIFICIO.

Assentior tibi, eos, quos scribis Lilybæo minari, istic pœnas dare debuisse : sed metuisti, ut ais, ne nimis liber in ulciscendo viderere. Metuisti igitur, ne gravis civis, ne nimis fortis, ne nimis te dignus viderere. Quod societatem reipublicæ conservandæ tibi mecum a patre acceptam renovas, gratum est : quæ societas inter nos semper, mi Cornifici, manebit.

Gratum etiam illud, quod mihi tuo nomine gratias agendas non putas. Nec enim id inter nos facere debe-

passager. Mais le véritable honneur est placé solidement dans la vertu, et c'est par les services qu'on rend à la patrie qu'il acquiert son plus beau lustre. L'occasion est favorable pour vous, profitez-en, puisque vous avez su la saisir, et tirez-en parti jusqu'à la fin. Ainsi la république ne vous sera pas moins obligée que vous à elle. Pour moi, vous me trouverez toujours ardent à soutenir et à augmenter votre dignité. C'est une disposition que je crois devoir également, et à la république, qui m'est plus chère que ma vie, et à l'amitié dont je fais profession pour vous. Le 11 avril.

LETTRE DCCCIV.

Écrite à Rome, en avril 710.

M. T. CICÉRON A Q. CORNIFICIUS.

Je conviens avec vous que ceux qui menaçaient Lilybée, comme vous me l'écrivez, devaient être punis dans le même lieu : mais vous avez craint, dites-vous, que votre vengeance ne parût point assez libre; c'est-à-dire, que vous avez craint de ne pas paraître assez grave citoyen, assez courageux, assez digne de vous-même. Au reste, il m'est bien agréable que vous renouveliez avec moi la société que j'ai formée avec votre père pour la défense de la république. Il faut, mon cher Cornificius, que ce traité subsiste perpétuellement entre nous.

Je vois avec le même plaisir que vous ne croyez pas me devoir des remercîmens en votre nom. En effet, ces

mus. Senatus sæpius pro dignitate tua appellaretur, si, absentibus consulibus, unquam, nisi ad rem novam, cogeretur. Itaque nec de H.-S. XX, nec de H.-S. IOCC, quidquam agi nunc per senatum potest. Tibi autem ex senatus consulto imperandum, mutuumque sumendum censeo. In republica quid agatur, credo te ex eorum litteris cognoscere, qui ad te acta debent perscribere. Ego sum spe bona : consilio, cura, labore non desum : omnibus inimicis reipublicæ esse me acerrimum hostem præ me fero. Res neque nunc difficili loco mihi videtur esse; et fuisset facillimo, si culpa a quibusdam abfuisset.

EPISTOLA DCCCV.

(ad div., XII, 29.)

Scrib. Romæ, mense aprili aut maio, A. V. C. 710.

M. T. CICERO S. P. D. Q. CORNIFICIO.

Non modo tibi, cui omnia nostra notissima sunt, sed neminem in populo romano arbitror esse, cui sit ignota ea familiaritas, quæ mihi cum L. Lamia est. Etenim magno theatro spectata est tum, quum est ab A. Gabinio consule relegatus, quod libere et fortiter salutem meam defendisset. Nec ex eo amor inter nos natus est : sed quod erat vetus et magnus, propterea nullum periculum pro me adire dubitavit. Ad hæc officia, vel merita potius, jucundissima consuetudo accedit,

formalités ne conviennent point entre nous. Le sénat penserait souvent à votre dignité, si, dans l'absence des consuls, il se faisait d'autres assemblées que pour les incidens extraordinaires. Il n'y a donc rien à se promettre actuellement, ni pour les vingt mille sesterces, ni pour les huit cent mille. Je crois que vous devez lever de l'argent et emprunter à présent sur l'autorité de l'ancien décret. Vous êtes sans doute informé de ce qui se passe à Rome par les lettres de ceux qui doivent vous envoyer les actes. Mes espérances sont assez belles. Mes conseils, mes soins et mon travail ne se relâchent point. Je fais profession d'être l'ennemi de tous ceux qui le sont de la république. L'état des affaires ne me paraît point à présent trop difficile, et serait beaucoup meilleur, si certaines gens n'avaient rien à se reprocher.

LETTRE DCCCV.

Écrite à Rome, en avril ou mai 710.

M. T. CICÉRON A Q. CORNIFICIUS.

Il n'y a peut-être personne à Rome qui ignore l'amitié qui me lie avec L. Lamia; comment serait-elle ignorée de vous, qui connaissez si bien tout ce qui me touche? Elle parut avec bien de l'éclat lorsqu'il fut exilé par le consul A. Gabinius, pour avoir défendu ma vie avec autant de force que de liberté. Ne croyez pas néanmoins que c'en ait été l'origine : elle était déjà très-vive, très-ancienne, et ce fut elle qui lui fit mépriser toutes sortes de périls pour me défendre. A tant de services, ou plutôt à tant de droits, ajoutez les agré-

ut nullo prorsus plus homine delecter. Non puto te jam exspectare, quibus eum tibi verbis commendem.

Causas enim tanti amoris intelligis : quæ verba desideret, iis me omnibus usum putato. Tantum velim existimes, si negotia Lamiæ, procuratores, libertos, familiam, quibuscunque rebus opus erit, defenderis, gratius mihi futurum, quam si ea tua liberalitas pertinuisset ad rem familiarem meam. Nec dubito, quin sine mea commendatione, quod tuum est judicium de hominibus ipsius Lamiæ causa studiose omnia facturus sis : quam quam erat nobis dictum, te existimare, alicui senatus consulto, quod contra dignitatem tuam fieret, scribendo Lamiam affuisse; qui omnino consulibus illis nunquam fuit ad scribendum : deinde omnia tum falsa senatus consulta deferebantur. Nisi forte etiam illi Sempronianos senatus consulto me censes affuisse : qui ne Romæ quidem tum fui, deque eo ad te scripsi, re recenti. Sed hæc hactenus.

Te, mi Cornifici, etiam atque etiam rogo, ut omnia Lamiæ negotia mea putes esse; curesque, ut intelligat, hanc commendationem maximo sibi usui fuisse. Hoc mihi gratius facere nihil potes. Cura, ut valeas.

mens de son commerce, qui me font trouver un plaisir extrême à vivre avec lui, et je ne crois point qu'après cela vous me demandiez à quel titre je vous le recommande.

Vous voyez les motifs d'une si vive affection. Toutes les expressions qu'elle demande, figurez-vous que je les emploie. En un mot, persuadez-vous bien que si vous faites tout ce qui dépendra de vous pour les affaires de Lamia, pour ses agens, ses affranchis et toute sa famille, j'y serai plus sensible que si vous aviez cette bonté pour mes propres intérêts; je ne doute point qu'indépendamment de ma recommandation, le goût que vous avez pour le mérite ne vous porte à rendre à Lamia toutes sortes de services. On m'a bien dit que vous l'accusiez d'avoir assisté à certain décret du sénat, où votre dignité n'est pas ménagée; mais il est certain que Lamia n'a jamais eu de part aux décrets de ce consulat; d'ailleurs, on ne voyait alors que de faux décrets. Croyez-vous, par exemple, que j'aie assisté au décret de Sempronius, moi qui n'étais pas même alors à Rome, et qui vous en écrivis presque immédiatement? Mais c'est assez là dessus.

Je vous supplie encore, mon cher Cornificius, de regarder toutes les affaires de Lamia comme les miennes, de lui faire connaître que ma recommandation lui a servi beaucoup, et de croire que vous ne sauriez m'obliger davantage. Prenez soin de votre santé.

EPISTOLA DCCCVI.

(ad div., XII, 6.)

Scrib. Romæ, mense aprili, A. V. C. 710.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Qui status rerum fuerit tum, quum has litteras dedi, scire poteris ex C. Titio Strabone, viro bono et optime de republica sentiente : nam quid dicam, cupidissimo tui, qui, domo et fortunis relictis, ad te potissimum profectus sit? Itaque eum tibi ne commendo quidem. Adventus ipsius ad te satis eum commendabit. Tu velim sic existimes tibique persuadeas, omne perfugium bonorum in te et Bruto esse positum, si, quod nolim, adversi quid evenerit.

Res, quum hæc scribebam, erat in extremum adducta discrimen. Brutus enim Mutinæ vix jam sustinebat. Qui si conservatus erit, vicimus : sin — (quod dii omen avertant!) — omnis omnium cursus erit ad vos. Proinde fac animum tantum habeas, tantumque apparatum, quanto opus est ad universam rempublicam reciperandam. Vale.

LETTRE DCCCVI.

Écrite à Rome, en avril 710.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

Vous pouvez apprendre de C. Titius Strabon quelle était la situation des affaires lorsque je lui ai confié cette lettre. C'est un honnête homme, et fort affectionné à la république. Il est inutile d'ajouter qu'il vous aime beaucoup, lorsque, abandonnant sa maison et ses biens, il se détermine à se rendre auprès de vous. Aussi me garderai-je bien de vous le recommander : son arrivée seule doit être une recommandation excellente. Mettez-vous dans l'esprit, cher Cassius, et persuadez-vous bien que, si, contre nos désirs, il nous arrive quelque disgrâce, les honnêtes gens n'ont point d'autre ressource que vous et Brutus.

Au moment que je vous écris, la république est dans le dernier danger; Decimus ne se soutient qu'avec beaucoup de difficulté dans Modène. S'il est secouru, la victoire est à nous. Dans le cas contraire (que les dieux détournent ce présage!), attendez-vous à voir courir tout le monde à vous. Disposez-vous donc, et par votre courage et par vos préparatifs, à vous trouver en état de rétablir la république. Adieu.

EPISTOLA DCCCVII.

(ad div., X, 30.)

Scrib. XVI kal. mai. in castris ap. Mutinam, A. V. C. 710.

GALBA CICERONI S.

XVII kalend. mai., quo die Pansa in castris Hirtii erat futurus, cum quo ego eram (nam ei obviam processeram millia passuum centum, quo maturius veniret), Antonius legiones eduxit duas, secundam et quintamtrigesimam, et cohortes prætorias duas, unam suam, alteram Silani, et evocatorum partem. Ita obviam venit nobis, quod nos quatuor legiones tironum habere solum arbitrabatur. Sed noctu, quo tutius venire in castra possemus, legionem Martiam, cui ego præesse solebam, et duas cohortes prætorias miserat Hirtius nobis. Quum equites Antonii apparuissent, contineri neque legio Martia, neque cohortes prætoriæ potuerunt : quas sequi cœpimus coacti, quando eas retinere non poteramus.

Antonius ad Forum Gallorum suas copias continebat, neque sciri volebat, se legiones habere : tantum equitatum, et levem armaturam ostendebat. Posteaquam vidit, se invito, legionem ire, Pansa, sequi se duas legiones jussit tironum. Posteaquam angustias paludis et silvarum transivimus, acies est instructa a nobis duodecim cohortium. Nondum venerant legiones duæ; repente Antonius in aciem suas copias de vico produxit, et sine mora concurrit. Primo ita pugnatum est, ut acrius non

LETTRE DCCCVII.

Au camp près Modène, le 16 avril 710.

GALBA A CICÉRON.

Je m'étais avancé l'espace d'environ cent milles au devant de Pansa, pour hâter sa marche, le 15 avril, jour auquel il devait arriver au camp d'Hirtius. Antoine fit sortir du sien la seconde et la trente-cinquième légion, avec deux cohortes prétoriennes, la sienne et celle de Silanus, et une partie des vétérans rappelés. Il s'avança fièrement vers nous, dans l'opinion que nous n'avions que quatre légions de nouvelles levées. Mais Hirtius avait profité de la nuit pour favoriser notre marche en nous envoyant la légion Martia, que je commande, et deux cohortes prétoriennes. Dès que la cavalerie d'Antoine se fit apercevoir, nous ne pûmes modérer l'ardeur de la légion Martia et des deux cohortes, qui demandèrent instamment à l'attaquer; et, voyant que nos ordres n'étaient pas écoutés, nous fûmes obligés de suivre, contre notre inclination.

Antoine était avec ses troupes derrière *Forum Gallorum*, et, voulant nous cacher qu'il eût des légions, il n'avait fait paraître que sa cavalerie avec quelque infanterie armée à la légère. Lorsque Pansa vit qu'il nous était impossible de retenir la légion Martia, il donna ordre à deux de ses nouvelles légions de le suivre, et nous ne fûmes pas plus tôt dégagés des bois et des marais que nous mîmes les douze cohortes en ordre de bataille, sans attendre l'arrivée des deux nouvelles légions. An-

posset ex utraque parte pugnari; etsi dexterius cornu, in quo eram cum Martiæ legionis cohortibus octo, impetu primo fugaverat legionem xxxv Antonii, ut amplius passus quingentos ultra aciem, quo loco steterat, processerit. Itaque quum equites nostrum cornu circuire vellent, recipere me cœpi, et levem armaturam opponere Maurorum equitibus, ne aversos nostros aggrederentur. Interim video me esse inter Antonianos, Antoniumque post me esse aliquanto. Repente equum immisi ad eam legionem tironum, quæ veniebat ex castris, scuto rejecto. Antoniani me insequi; nostri pila conjicere velle. Ita nescio quo fato sum servatus, quod sum cito a nostris cognitus. In ipsa Æmilia, ubi cohors Cæsaris prætoria erat, diu pugnatum est. Cornu sinisterius, quod erat infirmius, ubi Martiæ legionis duæ cohortes erant, et cohors prætoria, pedem referre cœperunt, quod ab equitatu circuibantur, quo vel plurimum valet Antonius. Quum omnes se recepissent nostri ordines, recipere me novissimus cœpi ad castra.

toine ne balança point alors à paraître avec ses troupes, qu'il rangea aussi en ordre de bataille, et, sans perdre un moment, il engagea l'action. Le premier choc fut extrêmement impétueux de part et d'autre. Cependant, l'aile gauche, où j'étais, composée de huit cohortes de la légion Martia, fit perdre terrain à la trente-cinquième légion d'Antoine, et, l'ayant mise en fuite, la poursuivit l'espace de plus de cinq cents pas. Là dessus, observant que la cavalerie ennemie cherchait à nous envelopper, je commençai à me retirer avec mon aile, et je donnai ordre à ce que j'avais de troupes armées à la légère de faire tête à la cavalerie africaine, pour empêcher qu'elle ne pût nous prendre par derrière. Dans l'embarras de tous ces mouvemens, je m'aperçus que j'étais au milieu des gens d'Antoine, et qu'Antoine même était fort près de moi. Je n'eus rien de mieux à faire que de me couvrir les épaules de mon bouclier, et de pousser mon cheval vers les deux nouvelles légions qui venaient vers nous; et tandis que non-seulement les gens d'Antoine me poursuivaient, mais que les nôtres mêmes me jetaient leurs javelots sans me reconnaître, je ne sais comment je pus échapper à tant de dangers, et me faire si tôt remarquer de nos soldats. La cohorte prétorienne de César soutint longtemps le combat sur la voie Émilienne; mais notre aile gauche, qui était la plus faible, n'étant composée que de deux cohortes de la légion Martia et de la prétorienne d'Hirtius, fut forcée de se retirer lorsqu'elle se vit presque environnée de la cavalerie d'Antoine, qui est sa principale force. Toutes nos troupes ayant fait ainsi fort heureusement leur retraite, je me retirai le dernier, et nous rentrâmes dans le camp, où nous avions passé la nuit.

Antonius, tanquam victor, castra putavit se posse capere. Quo quum venit, complures ibi amisit, nec egit quidquam. Audita re, Hirtius cum cohortibus viginti veteranis redeunti Antonio in sua castra occurrit, copiasque ejus omnes delevit, fugavit, eodemque loco, ubi erat pugnatum, ad Forum Gallorum. Antonius cum equitibus, hora noctis quarta, se in castra sua ad Mutinam recepit. Hirtius in ea castra rediit, unde Pansa exierat, ubi duas legiones reliquerat, quæ ab Antonio erant oppugnatæ.

Sic partem majorem suarum copiarum Antonius amisit veteranarum. Nec id tamen sine aliqua jactura cohortium prætorianarum nostrarum et legionis Martiæ fieri potuit. Aquilæ duæ, signa sexaginta sunt relata Antonii. Res bene gesta est. A. d. XVI kalendas mai., ex castris.

EPISTOLA DCCCVIII.

(ad div., X, 9.)

Scrib. in Gallia Narbonensi, exeunte aprili, A. V. C. 710.

PLANCUS CICERONI S.

Nihil me tibi temere, aut te ceteris de me frustra recepisse lætor. Certe hoc majus habes testimonium amoris mei, quo maturius tibi, quam ceteris, consilia mea volui esse nota. In dies vero meritorum meorum fieri accessiones, prævidere te spero : cogniturum magis recipio. Quod ad me attinet, mi Cicero (ita ab immi-

Antoine, se croyant vainqueur, se flatta de pouvoir nous forcer dans notre camp; mais l'ayant entrepris, il y perdit un grand nombre de ses gens sans nous avoir fait le moindre mal. Hirtius, qui avait appris pendant ce temps-là que nous étions aux mains, était sorti de son camp à la tête de vingt cohortes de vétérans, et, rencontrant Antoine à son retour, il le défit entièrement, et le mit en fuite dans le lieu même qui nous avait servi de champ de bataille avec lui. Antoine regagna sur les dix heures son camp de Modène, avec toute sa cavalerie. Hirtius se retira dans le camp que Pansa avait quitté le matin, et où il avait laissé les deux légions qu'Antoine avait attaquées.

Ainsi Antoine a perdu la plus grande partie de ses vétérans; mais il nous en a coûté aussi quelques soldats de nos cohortes prétoriennes et de la légion Martia. Nous avons pris deux aigles et soixante enseignes, et l'on peut dire que nous avons remporté un avantage considérable. Au camp, le 16 avril.

LETTRE DCCCVIII.

Écrite dans la Gaule Narbonaise, fin d'avril 710.

PLANCUS A CICÉRON.

Je me réjouis de ne vous avoir rien promis témérairement, et de ce que vous n'avez pas fait pour moi de vaines promesses. Le soin que j'ai pris de vous informer le premier de toutes mes vues, sera reçu de vous, s'il vous plaît, comme une preuve que je vous aime plus que personne. Vous prévoyez sans doute que mes ser-

nentibus malis respublica me adjuvante liberetur), sic honores præmiaque vestra suspicio, conferenda certe cum immortalitate, ut sine his nihil de meo studio perseverantiaque sim remissurus. Nisi in multitudine optimorum civium impetus animi mei fuerit singularis, et opera præcipua : nihil ad meam dignitatem accedere volo suffragatione vestra. Concupisco autem nihil mihi (contra quod ipse pugno); et temporis et rei te moderatorem facile patior esse. Nihil aut sero aut exigue a patria civi tributum potest videri.

Exercitum a. d. sextum kalend. maias Rhodanum trajeci, magnis itineribus. Vienna equites mille via breviore præmisi. Ipse, si áb Lepido non impediar, celeritate satisfaciam. Si autem itineri meo se opposuerit, ad tempus consilium capiam. Copias adduco et numero, et genere, et fidelitate firmissimas.

Te, ut diligas me, si mutuo te facturum scis, rogo. Vale.

vices augmenteront de jour en jour, et je vous promets que vous le reconnaîtrez encore plus. Je puis vous protester, mon cher Cicéron, avec autant de sincérité qu'il y en a dans mes vœux pour le salut de la république, que, malgré la haute opinion que j'ai de vos honneurs et de vos récompenses, jusqu'à les comparer assurément avec l'immortalité, mon zèle et ma persévérance ne se soutiendraient pas moins quand je n'aurais pas ce motif. Si je ne me distingue point par l'ardeur de mes efforts, entre un si grand nombre de braves citoyens, je ne vous demande point de contribuer à l'augmentation de ma dignité par vos suffrages. Je ne désire rien pour moi-même; je souhaite au contraire qu'on ne s'occupe point de moi : je vous abandonne le temps et la nature des récompenses. Mon principe est que, pour un citoyen, les faveurs de la patrie ne sont jamais trop petites ni trop lentes.

Je suis parvenu par de grandes marches à faire passer le Rhône à mon armée le 26 avril. J'ai fait prendre les devans à mille chevaux par un chemin plus court. Si Lepidus ne me cause point d'embarras dans ma route, on sera content de ma diligence; mais s'il s'oppose à ma marche, je prendrai conseil des conjonctures. J'amène des troupes auxquelles il ne manque rien pour le nombre, l'espèce et la fidélité.

Aimez-moi, si vous croyez pouvoir compter sur le retour de mes sentimens. Adieu.

EPISTOLA DCCCIX.

(ad div., XI, 9.)

Scrib. III kal. mai. in castris Rhegii, A. V. C. 710.

D. BRUTUS S. D. M. CICERONI.

PANSA amisso, quantum detrimenti respublica acceperit, non te præterit. Nunc auctoritate et prudentia tua prospicias oportet, ne inimici nostri, consulibus sublatis, sperent se convalescere posse. Ego, ne consistere possit in Italia Antonius, dabo operam. Sequar eum confestim. Utrumque me præstaturum spero, ne aut Ventidius elabatur, aut Antonius in Italia moretur. In primis rogo te, ad hominem ventosissimum, Lepidum, mittas, ne bellum nobis redintegrare, possit, Antonio sibi conjuncto. Nam de Pollione Asinio puto te perspicere, quid facturus sit. Multæ et bonæ et firmæ sunt legiones Lepidi et Asinii. Neque hæc idcirco tibi scribo, quod te non eadem advertere sciam, sed quod mihi persuasissimum est, Lepidum recte facturum nunquam, si forte vobis de hoc dubium est. Plancum quoque confirmetis oro: quem spero, pulso Antonio, reipublicæ non defuturum. Si se Alpes Antonius trajecerit, constitui præsidium in Alpibus collocare, et te de omni re facere certiorem. III kalend. mai., ex castris Rhegii. Vale.

LETTRE DCCCIX.

Au camp de Rhegium, 29 avril 710.

D. BRUTUS A M. CICÉRON.

Vous sentez parfaitement combien la perte de Pansa est pernicieuse à la république. C'est à vous à ne ménager ni votre autorité ni votre prudence, pour ôter à nos ennemis l'espérance que la mort des deux consuls puisse servir au rétablissement de leurs forces. Je prends sur moi d'empêcher qu'Antoine ne demeure en Italie. Je le suivrai sans perdre de temps. Je crois pouvoir vous garantir tout à la fois et que Ventidius ne m'échappera point, et qu'Antoine ne demeurera point en Italie. Je vous prie surtout d'envoyer à cet étourdi de Lepidus, et de prendre soin qu'il ne nous renouvelle point la guerre en se joignant avec Antoine. Pour Asinius Pollion, vous prévoyez sans doute ce qu'on doit en attendre; ses légions et celles de Lepidus sont nombreuses et aguerries. Je ne doute point que vous n'y fassiez attention comme moi; mais je ne puis me défendre de vous en parler, parce que si vous doutez encore de Lepidus, pour moi, je suis persuadé qu'il ne sera jamais capable de bien faire. Je vous prie aussi de confirmer Plancus. J'espère que lorsqu'Antoine sera chassé de l'Italie, il ne manquera point à la république. Si Antoine ne traverse pas les Alpes, je suis résolu de les faire garder, et je vous informerai de tout ce qui arrivera. Le 29 avril, au camp de Rhegium. Adieu.

EPISTOLA DCCCX.

(ad div., XII, 25.)

Scrib. Romæ, exeunte aprili, A. V. C. 710.

M. T. CICERO S. P. D. CORNIFICIO.

Liberalibus litteras accepi tuas, quas mihi Cornificius altero vicesimo die, ut dicebat, reddidit. Eo die non fuit senatus, neque postero. Quinquatribus frequenti senatu causam tuam egi, non invita Minerva. Etenim eo ipso die senatus decrevit, ut Minerva nostra, custos urbis, quam turbo dejecerat, restitueretur.

Pansa tuas litteras recitavit. Magna senatus approbatio consecuta est cum summo odio et offensione Minotauri, id est, Calvisii et Tauri. Factum de te senatus consultum honorificum. Postulabatur autem, ut etiam illi notarentur : sed Pansa clementior. Ego, mi Cornifici, quo die primum in spem libertatis ingressus sum, et cunctantibus ceteris a. d. XIII kalend. jan. fundamenta jeci reipublicæ, eo ipso die providi multum, atque habui rationem dignitatis tuæ. Mihi enim est assensus senatus de obtinendis provinciis. Nec vero postea destiti labefactare eum, qui summa cum tua injuria, contumeliaque reipublicæ provinciam absens obtinebat. Itaque crebras vel potius quotidianas compellationes meas non tulit, seque in Urbem recepit invitus : neque solum spe, sed certa re jam et possessione deturbatus est meo

LETTRE DCCCX.

Rome, fin d'avril 710.

M. T. CICÉRON A CORNIFICIUS.

J'AI reçu votre lettre aux fêtes de Bacchus; votre fils me la remit, à ce qu'il dit, le vingt-deuxième jour. Il n'y eut point d'assemblée ce jour-là, ni le jour suivant. J'ai plaidé votre cause dans une assemblée nombreuse, le jour des *Quinquatrides*, et l'on ne peut pas dire que ce soit *malgré Minerve*, puisque c'est le même jour que notre Minerve, protectrice de la ville, qu'un orage avait abattue, a été rétablie par un décret particulier du sénat.

Pansa nous a fait la lecture de vos lettres : elle a été suivie des applaudissemens et des témoignages de joie de toute l'assemblée; mais elle a déplu au Minotaure, c'est-à-dire à Calvisius et à Taurus. On a porté un décret qui vous est fort honorable. On demandait même que ces deux hommes fussent réprimandés. Pansa s'est trouvé plus indulgent. Pour moi, mon cher Cornificius, dès le jour où j'ai commencé à former quelque espérance de liberté, et où, sans faire attention aux incertitudes des autres, j'ai jeté les fondemens de la république, j'ai pourvu à quantité de choses, et j'ai travaillé au soutien de votre dignité. Le sénat s'est déclaré pour mon avis sur la continuation des gouvernemens. Ensuite je n'ai pas cessé de harceler celui qui, sans égard pour votre honneur et sans respect pour la république, conservait sa province dans son absence. Aussi n'a-t-il pas pu sou-

justissimo honestissimoque convicio. Te tuam dignitatem summa tua virtute tenuisse, provinciæque honoribus amplissimis affectum, vehementer gaudeo.

Quod te mihi de Sempronio purgas, accipio excusationem. Fuit enim illud quoddam cæcum tempus servitutis. Ego tuorum consiliorum auctor, dignitatisque fautor, iratus temporibus, in Græciam, desperata libertate, rapiebar : quum me Etesiæ, quasi boni cives, relinquentem rempublicam prosequi noluerunt; Austerque adversus maximo flatu me ad tribules tuos Rhegium retulit : atque inde ventis, remis in patriam omni festinatione properavi, postridieque in summa reliquorum servitute liber unus fui. Sic sum in Antonium invectus, ut ille non ferret, omnemque suum vinolentum furorem in me unum effunderet, meque tum elicere vellet ad cædis causam, tum tentaret insidiis : quem ego ructantem et nauseantem conjeci in Cæsaris Octaviani plagas. Puer enim egregius præsidium sibi primum et nobis, deinde summæ reipublicæ comparavit : qui nisi fuisset, Antonii reditus a Brundisio pestis patriæ fuisset. Quæ deinceps acta sint, scire te arbitror.

tenir les reproches, que je renouvelais souvent, ou plutôt tous les jours : il s'est retiré malgré lui dans la ville; et ce n'est pas seulement à l'espérance, mais à la possession certaine et déjà réelle qu'il s'est vu forcé de renoncer. Je suis ravi que les justes et glorieuses injures auxquelles je me suis emporté, vous aient fait concevoir votre dignité avec tant de courage, et que vous ayez reçu les honneurs les plus distingués dans votre province.

Au reste, puisque vous croyez devoir vous justifier sur l'article de Sempronius, je reçois volontiers vos excuses. On était alors dans un certain aveuglement de servitude. Moi, qui avais été l'auteur de vos projets et le défenseur de votre dignité, je m'étais laissé gagner par le chagrin des conjonctures et par un désespoir de la liberté, qui m'entraînait dans la Grèce, lorsque les vents étésiens, comme l'eussent fait de bons citoyens, m'empêchèrent d'abandonner la république. Ils se trouvèrent si contraires, que m'ayant repoussé d'un grand souffle, ils me ramenèrent à Rhegium, chez vos confrères de tribu; de là je me hâtai de retourner à Rome à force de voiles et de rames, et dès le lendemain, au milieu de tous les autres, qui étaient plongés dans la servitude, je me vis le seul libre. Je traitai si mal Antoine, que, ne le pouvant supporter, il répandit sur moi seul toute sa fureur vineuse, et pour chercher un prétexte au carnage, il me tenta par toutes sortes de pièges : mais je parvins moi-même à faire tomber cet ivrogne dans les filets de César Octave; et ce fut alors que cet illustre jeune homme prit les premières mesures pour sa propre sûreté, et pour la mienne, et pour le salut de la république. Sans lui, le retour de Brindes eût été fatal à la patrie. Je crois que vous n'ignorez pas le reste.

Sed redeamus ad illud, unde divertimus. Accipio excusationem tuam de Sempronio. Neque enim statuti quid in tanta perturbatione habere potuisti. *Nunc hic dies aliam vitam defert, alios mores postulat*, ut ait Terentius. Quamobrem, mi Quinte, conscende nobiscum, et quidem ad puppim. Una navis est jam bonorum omnium: quam quidem nos damus operam, ut rectam teneamus. Utinam prospero cursu! Sed quicunque venti erunt, ars nostra certe non aberit. Quid enim præstare aliud virtus potest?

Tu fac magno animo sis et excelso, cogitesque, omnem dignitatem tuam cum republica conjunctam esse debere.

P. Lucceium mihi meum commendas: quem, quibuscunque rebus potero, diligenter tuebor. Hirtium quidem et Pansam, collegas nostros, homines in consulatu reipublicæ salutares, alieno sane tempore amisimus, republica Antoniano quidem latrocinio liberata, sed nondum omnino explicata: quam nos, si licebit, more nostro tuebimur, quamquam admodum sumus jam defatigati. Sed nulla lassitudo impedire officium et fidem debet. Verum hæc hactenus. Ab aliis te de me, quam a me ipso, malo cognoscere. De te audiebamus ea, quæ maxime vellemus. De Cn. Minucio, quem tu quibusdam litteris ad cœlum laudibus extulisti, rumores duriores erant. Id quale sit, omninoque, quid istic agatur, facias me velim certiorem.

Mais revenons à ce qui m'a conduit si loin. Je reçois votre excuse par rapport à Sempronius. Il est certain que nous n'avions pas de règle certaine dans une si grande confusion. *Aujourd'hui*, pour me servir des termes de Térence, *le temps nous apporte une autre vie, et demande une autre conduite.* Embarquez-vous donc avec nous, mon cher Quintus, et prenez place à la même poupe. Il n'y a plus qu'un vaisseau pour tous les honnêtes gens. Je travaille à le soutenir. Fasse le ciel que sa navigation soit heureuse ! Mais quelques vents qui le menacent, mon art du moins ne lui manquera jamais. La vertu peut-elle quelque chose de plus?

De votre côté, qu'il ne manque rien à la grandeur et à l'élévation de votre courage, et ne désirez pas de dignité qui soit différente de celle de la république.

Vous me recommandez mon cher Lucceius ! à moi ! Ne doutez pas que je ne prenne vivement ses intérêts, sans aucune exception. La perte de nos deux collègues Hirtius et Pansa est un contre-temps fâcheux : leur consulat était fort utile à la république. Ils nous manquent dans un temps où elle est délivrée, à la vérité, du brigandage d'Antoine, mais sans être encore tout-à-fait hors d'embarras. Je prendrai, si rien ne s'y oppose, sa défense, comme j'y suis accoutumé. Ce n'est pas que je ne sois déjà très-fatigué; mais le zèle et la fidélité ne connaissent point de lassitude. Finissons. J'aime mieux que vous soyez informé de mes actions de la main d'un autre que de la mienne. Nous n'apprenons rien de vous qui ne réponde parfaitement à nos désirs. Les bruits sont moins favorables à Cn. Minucius, quoique vous l'éleviez jusqu'au ciel dans quelques-unes de vos

EPISTOLA DCCCXI.

(ad div., XI, 10.)

Dat. III non. mai. ex castris, Dertona, A. V. C. 710.

D. BRUTUS S. D. M. CICERONI.

Non mihi rempublicam plus debere arbitror, quam me tibi. Gratiorem me esse in te posse, quam isti perversi sint in me, exploratum habes; si tamen hoc temporis videatur dici causa, malle me tuum judicium, quam ex altera parte omnium istorum. Tu enim a certo sensu et vero judicas de nobis; quod isti ne faciant, summa malivolentia et livore impediuntur. Interpellent me, quo minus honoratus sim, dum ne interpellent, quo minus respublica a me commode administrari possit.

Quæ quanto sit in periculo, quam potero brevissime exponam. Primum omnium quantam perturbationem rerum urbanarum afferat obitus consulum, quantamque cupiditatem hominibus injiciat vacuitas, non te fugit. Satis me multa scripsisse, quæ litteris commendari possint, arbitror. Scio enim, cui scribam. Revertor nunc ad Antonium : qui ex fuga quum parvulam manum militum haberet inermium, ergastula solvendo, omneque genus hominum arripiendo, satis magnum numerum videtur effecisse. Huc accessit manus Ventidii, quæ trans Apenninum itinere facto difficillimo ad Vada per-

lettres. Ne me laissez pas ignorer de quoi il est question, ni tout ce qui se passe dans les lieux où vous êtes.

LETTRE DCCCXI.

Au camp de Dertona, le 5 mai 710.

D. BRUTUS A M. CICÉRON.

Je ne pense pas que la république m'ait plus d'obligation que je crois vous en avoir. Vous êtes bien persuadé que je suis plus capable de reconnaissance pour vous, que tous ces ingrats ne le sont pour moi; et ce ne sont point assurément les circonstances qui me portent à vous dire que je préfère votre jugement à celui de toute cette race. Vous jugez de moi par des règles certaines de raison et de vérité, au lieu que ces gens-là ne consultent que leur malignité et leur jalousie. Mais je leur permets de traverser ma fortune et ma gloire, pourvu qu'ils me laissent servir tranquillement la république.

Je vais vous expliquer en peu de mots les dangers qui la menacent. Premièrement, vous n'ignorez pas quel trouble la mort des consuls a jeté dans les affaires de la ville, et combien la vacance du siège excite l'avidité des hommes. C'est en dire assez dans une lettre. Je sais à qui j'écris. Mais, revenons à Marc-Antoine. En fuyant avec un petit nombre de soldats mal armés, il a fait ouvrir les prisons, il a pris toutes sortes de gens, et par ce moyen il paraît avoir assez grossi ses troupes. Joignez-y celles de Ventidius, qui, après avoir traversé les Alpes par une marche fort difficile, est arrivé aux Gués, et s'est joint dans ce lieu avec Antoine. Il est ac-

venit, atque ibi se cum Antonio conjunxit. Est numerus veteranorum et armatorum satis frequens cum Ventidio. Consilia Antonii hæc sint, necesse est : aut ad Lepidum ut se conferat, si recipitur; aut Apennino Alpibusque se teneat, et decursionibus per equites, quos habet multos, vastet ea loca, in quæ incurrerit; aut rursus se in Etruriam referat, quod ea pars Italiæ sine exercitu est. Quodsi me Cæsar audisset, atque Apenninum transisset : in tantas angustias Antonium compulissem, ut inopia potius, quam ferro conficeretur. Sed neque Cæsari imperari potest, nec Cæsar exercitui suo. Quod utrumque pessimum est.

Quum hæc talia sint : quo minus, quod ad me pertinebit, homines interpellent, ut supra scripsi, non impedio. Hæc quemadmodum explicari possint, aut, a te quum explicabuntur, ne impediantur, timeo. Alere jam milites non possum. Quum ad rempublicam liberandam accessi, CCCC H.-S. mihi fuit quadringenties amplius. Tantum abest, ut meæ rei familiaris liberum sit quidquam, ut omnes jam meos amicos ære alieno obstrinxerim. Septem nunc numerum legionum alo : qua difficultate, tu arbitrare. Non, si Varronis thesauros haberem, subsistere sumptui possem. Quum primum de Antonio exploratum habuero, faciam te certiorem.

Tu me amabis ita, si hoc idem me in te facere senseris. III non. mai., ex castris, Dertona.

compagné d'un bon nombre de vétérans et d'autres soldats. Antoine n'a que trois partis entre lesquels il puisse se déterminer : ou d'aller joindre Lepidus, s'il en est reçu; ou de se tenir dans l'Apennin et dans les Alpes, et de faire ravager par sa cavalerie, qui est nombreuse, les lieux où il pourra pénétrer; enfin, de retourner dans l'Étrurie, parce que cette partie de l'Italie est sans armée. Si César m'avait écouté, et qu'il eût pris le parti de passer l'Apennin, j'aurais mis Antoine si à l'étroit, qu'il serait mort de faim plutôt que par le fer : mais César ne veut recevoir les ordres de personne, et son armée n'est pas soumise aux siens; deux maux extrêmement fâcheux.

Les affaires étant dans cette situation, je n'empêche point, comme je vous l'ai déjà dit, qu'on ne s'oppose à mes avantages. Je crains que tout cela ne puisse être bien expliqué, ou que lorsque vous entreprendrez cette explication, il ne s'y oppose bien des difficultés. Je ne puis nourrir plus long-temps mes soldats. J'avais plus de quatre millions de sesterces comptant lorsque j'ai entrepris de défendre la république. Loin d'avoir à présent quelque chose qui soit à moi, j'ai engagé tous mes amis dans beaucoup de dettes. Je nourris actuellement sept légions; jugez avec quelle difficulté. Tous les trésors de Varron ne me suffiraient pas pour fournir à cette dépense. Je vous informerai de ce qui regarde Antoine lorsque j'en aurai des nouvelles certaines.

Aimez-moi, si vous croyez que j'ai les mêmes sentimens pour vous. Au camp de Dertona, le 5 mai.

EPISTOLA DCCCXII.

(ad div., X, 14.)

Scrib. Romæ, III non. mai., A. V. C. 710.

CICERO PLANCO S.

O GRATAM famam biduo ante victoriam, de subsidio tuo, de studio, de celeritate, de copiis! Atque etiam hostibus fusis, spes omnis in te est. Fugisse enim ex prœlio mutinensi dicuntur notissimi latronum duces. Est autem non minus gratum extrema delere, quam prima depellere. Equidem exspectabam jam tuas litteras, idque cum multis : sperabamque etiam, Lepidum temporibus admonitum tecum reipublicæ satis esse facturum. In illam igitur curam incumbe, mi Plance, ut ne qua scintilla teterrimi belli relinquatur. Quod si erit factum : et rempublicam divino beneficio affeceris, et ipse æternam gloriam consequere. D. III non. maj.

EPISTOLA DCCCXIII.

(ad div., XI, 11.)

Dat. prid. non. mai. ex castris, finibus Statiellensium, A. V. C. 710.

D. BRUTUS IMP. COS. DES. S. D. M. CICERONI.

EODEM exemplo a te mi litteræ redditæ sunt, quo pueri mei attulerunt. Tantum me tibi debere existimo, quantum persolvere difficile est. Scripsi tibi, quæ hic

LETTRE DCCCXII.

Rome, 5 mai 710.

CICÉRON A PLANCUS.

O! la bonne nouvelle il s'est répandu, deux jours avant notre victoire, du secours que vous nous amenez, de votre zèle, de votre diligence et de la bonté de vos troupes! Quoique nos ennemis soient battus, toute notre espérance ne porte pas moins sur vous; car on assure que les principaux chefs des brigands se sont sauvés du combat de Modène; et le mérite n'est pas moindre à finir la victoire qu'à la commencer. J'attendais des lettres de vous, et bien des gens étaient dans la même impatience. J'espère aussi que Lepidus, réveillé enfin par nos malheurs, fera cause commune avec vous et avec la patrie. Tournez de ce côté-là tous vos soins, mon cher Plancus, et qu'il ne reste aucune étincelle de cette odieuse guerre. Ce sera rendre à la république un éclatant service, et vous acquérir une gloire immortelle. Le 5 mai.

LETTRE DCCCXIII.

Écrite à son camp sur la frontière des Statiellensiens, le 6 mai 710.

D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ, A CICÉRON.

J'AI reçu le double de la lettre que mes gens m'avaient apportée de vous. Je vous ai tant d'obligation qu'il m'est bien difficile de m'acquitter. Je vous ai marqué ce qui

gererentur. In itinere est Antonius; ad Lepidum proficiscitur; ne de Planco quidem spem adhuc abjecit, ut ex libellis ejus animadverti, qui in me inciderunt. In quibus quos ad Asinium, quos ad Lepidum, quos ad Plancum mitteret, scribebat. Ego tamen non habui ambiguum, et statim ad Plancum misi : et biduo ab Allobrogibus, et totius Galliæ legatos exspecto, quos confirmatos domum remittam. Tu, quæ istic opus erunt administrari, prospicies, ut ex tua voluntate reique publicæ commodo fiant. Malivolentiæ hominum in me, si poteris, occurres : si non potueris, hoc te consolabere, quod me de statu meo nullis contumeliis deterrere possunt.

Pridie nonas mai., ex castris, finibus Statiellensium.

EPISTOLA DCCCXIV.

(ad div., XII, 12.)

Data ex castris, in Asia, nonis mai., A. V. C. 710.

CASSIUS PROCOS. S. D. M. CICERONI SUO.

Si vales, bene est : ego quidem valeo. Legi tuas litteras, in quibus mirificum tuum erga me amorem recognovi. Videbaris enim non solum favere nobis, id quod et nostri et reipublicæ causa semper fecisti, sed etiam gravem curam suscepisse, vehementerque esse de nobis sollicitus. Itaque, quod te primum existimare putabam, nos oppressa republica quiescere non posse; deinde, quum suspicarere nos moliri, quod te sollicitum esse

se passe ici. Antoine est en marche : il va joindre Lepidus. Il n'a pas perdu toute espérance du côté même de Plancus, comme je l'ai découvert dans ses papiers, qui me sont tombés entre les mains, et qui contiennent les noms de ceux qu'il devait envoyer à Asinius, à Lepidus et à Plancus. Je ne suis plus demeuré en suspens. J'ai envoyé aussitôt vers Plancus, et dans deux jours j'attends les députés des Allobroges et de toute la Gaule, que je renverrai chez eux bien affermis. De votre côté, veillez à tout ce qui demande vos soins, afin qu'il ne se fasse rien que vous n'approuviez et qui ne soit à l'avantage de la république. Vous arrêterez, s'il est possible, la malignité de ceux qui veulent me nuire; et si vous ne le pouvez, votre consolation sera de voir que tous leurs outrages ne peuvent me faire oublier mes principes.

Le 6 mai, dans mon camp, sur la frontière des Statiellensiens.

LETTRE DCCCXIV.

A son camp en Asie, le 7 mai 710.

CASSIUS, PROCONSUL, A CICÉRON.

Si votre santé est bonne, je m'en réjouis beaucoup; la mienne l'est aussi. J'ai lu votre lettre, et je suis vivement touché des marques de votre affection. Non-seulement vous me souhaitez toutes sortes de biens, par l'ancien sentiment de votre amitié pour moi et de votre zèle pour la république, mais je vois que l'intérêt que vous prenez à ma situation va jusqu'à vous causer beaucoup de chagrin et d'inquiétude. Comme je me suis figuré, d'abord que vous ne me croirez jamais capable d'être

et de salute nostra et de rerum eventu putabam : simul ac legiones accepi, quas A. Allienus eduxerat ex Ægypto, scripsi ad te, tabellariosque complures Romam misi. Scripsi etiam ad senatum litteras, quas reddi vetui prius, quam tibi recitatæ essent : si forte mei obtemperare mihi voluerint. Quodsi litteræ perlatæ non sunt, non dubito, quin Dolabella, qui, nefarie Trebonio occiso, Asiam occupavit, tabellarios meos deprehenderit, litterasque interceperit.

Exercitus omnes, qui in Syria fuere, teneo. Habui paullulum moræ, dum promissa militibus persolvo. Nunc jam sum expeditus.

A te peto, ut dignitatem meam commendatam tibi habeas, si me intelligis nullum neque periculum neque laborem patriæ denegasse; si contra importunissimos latrones arma cepi te hortante et auctore; si non solum exercitus ad rempublicam libertatemque defendendam comparavi, sed etiam crudelissimis tyrannis eripui. Quos si occupasset Dolabella, non solum adventu, sed etiam opinione et exspectatione exercitus sui Antonium confirmasset. Quas ob res milites tuere, si eos mirifice de republica meritos esse animadvertis, et effice, ne quem pœniteat, rempublicam, quam spem prædæ et rapinarum, sequi maluisse. Item Murci et Crispi, imperatorum, dignitatem, quantum est in te, tuere. Nam Bassus mi-

tranquille lorsque la république est opprimée, et ensuite, que vous ne me supposeriez point en action sans être inquiet pour ma sûreté et pour le succès de mes entreprises; je ne me suis pas plus tôt vu maître des légions qu'Allienus amenait d'Égypte, que j'ai pris soin de vous en informer par divers exprès. J'ai aussi écrit au sénat à ce sujet; mais j'ai donné ordre que mes lettres ne lui fussent remises qu'après vous avoir été communiquées : je ne sais si l'on a eu égard à ma recommandation. Si toutes ces dépêches n'ont point été jusqu'à Rome, je ne puis douter que Dolabella, qui depuis l'horrible meurtre de Trebonius se trouve maître de l'Asie, n'ait arrêté mes messagers.

Toutes les armées qui étaient dans la Syrie sont à présent réunies sous mes ordres. J'avais pris avec elles divers engagemens, qui m'ont obligé de demeurer quelque temps oisif; mais enfin je suis prêt à commencer la campagne.

Je vous prie de ne pas cesser de veiller à ma dignité que je vous ai tant recommandée. Vous êtes convaincu, d'ailleurs, que je n'ai jamais refusé le travail, ni craint le danger pour rendre service à ma patrie; que c'est par votre conseil et votre autorité que j'ai pris les armes contre ces infâmes brigands; que non-seulement j'ai levé des armées pour la défense de la république et de la liberté, mais que je les ai comme arrachées des mains de nos cruels tyrans, dans un temps où, si Dolabella s'en était rendu maître avant moi, le seul bruit de leur approche aurait animé le courage d'Antoine, et de son parti. Je vous conjure donc de prendre nos troupes sous votre protection, du moins si vous croyez qu'elles aient rendu de bons services à l'état. Faites

sere noluit mihi legionem tradere. Quod nisi milites invito eo legatos ad me misissent, clausam Apameam tenuisset, quoad vi esset expugnata. Hæc a te peto, non solum reipublicæ, quæ tibi semper fuit carissima, sed etiam amicitiæ nostræ nomine, quam confido apud te plurimum posse. Crede mihi, hunc exercitum, quem habeo, senatus atque optimi cujusque esse, maximeque tuum; de cujus voluntate assidue audiendo, mirifice te diligit, carumque habet. Qui si intellexerit, commoda sua curæ tibi esse, debere etiam se tibi omnia putabit.

Litteris scriptis audii, Dolabellam in Ciliciam venisse cum suis copiis. Proficiscar in Ciliciam. Quid egerim, celeriter ut scias, dabo operam. Ac velim, ut meremur de republica, sic felices simus. Fac valeas, meque ames. Nonis mai., ex castris.

qu'elles ne se repentent point d'avoir préféré la cause de la république au désir du pillage et à l'espérance du butin. Faites aussi tout ce qui dépendra de vous pour faire rendre de justes honneurs aux généraux Murcius et Crispus; car Bassus a refusé misérablement de me remettre sa légion; et si ses soldats ne m'avaient pas fait une députation malgré lui, il aurait tenu contre moi dans Apamée, que j'aurais été forcé, par conséquent, d'emporter les armes à la main. Je vous demande cette grâce, non-seulement au nom de la république, qui a toujours été le plus cher objet de votre affection, mais encore au nom de notre amitié, dont je connais toute la force sur votre esprit et sur votre cœur. Les troupes que j'ai sous mes ordres appartiennent au sénat, à tous les honnêtes gens, et particulièrement à vous; car ce qu'elles apprennent continuellement de vos dispositions et de votre conduite les attache merveilleusement à vos intérêts, et lorsqu'elles sauront que vous prenez un soin particulier des leurs, elles croiront vous devoir tout.

Depuis que cette lettre est écrite, j'ai appris que Dolabella était entré dans la Cilicie avec toutes ses forces. Je ne tarderai point à l'y suivre, et je vous informerai soigneusement de toutes mes démarches. Fasse le ciel seulement que nous soyons heureux dans nos sacrifices pour la république! Prenez soin de votre santé, et ne cessez pas de m'aimer. Dans mon camp, le 7 mai.

EPISTOLA DCCCXV.

(ad div., X, 11.)

Scrib. in Allobrogibus, mense maio, A. V. C. 710.

PLANCUS CICERONI.

Immortales ago tibi gratias, agamque dum vivam. Nam relaturum me affirmare non possum. Tantis enim tuis officiis non videor mihi respondere posse, nisi forte, ut tu gravissime disertissimeque scripsisti, ita sensurus es, ut me referre gratiam putes, quum memoria tenebo. Si de filii tui dignitate esset actum, amabilius certe nihil facere potuisses. Primæ tuæ sententiæ infinitis cum muneribus; posteriores ad tempus arbitriumque amicorum meorum compositæ; oratio de me assidua, et perpetua jurgia cum obtrectatoribus propter me notissima mihi sunt. Non mediocris adhibenda mihi est cura, ut reipublicæ me civem dignum tuis laudibus præstem, in amicitia tua memorem atque gratum. Quod reliquum est, tuum munus tuere; et me, si, quem esse voluisti, eum exitu rebusque cognoscis, defende ac suscipe.

Quum Rhodanum copias trajecissem, fratremque cum tribus millibus equitum præmisissem, ipse iter ad Mutinam dirigerem: in itinere de prœlio facto, Brutoque et Mutina obsidione liberatis, audivi. Animadverti, nullum

LETTRE DCCCXV.

Au pays des Allobroges, en mai 710.

PLANCUS A CICÉRON.

Je vous rends des grâces immortelles, et je vous en rendrai toute ma vie; car je ne suis pas sûr de pouvoir jamais m'acquitter envers vous. Il me paraît impossible que les témoignages de ma reconnaissance égalent tant de bienfaits, à moins, comme vous me l'écrivez avec beaucoup d'éloquence et de dignité, que vous ne mettiez en compte le souvenir éternel que j'en veux conserver. Quand il aurait été question de l'honneur de votre fils, vous n'auriez pu rien faire de plus aimable. Je n'ignore ni vos premiers avis, qui m'ont fait décerner des honneurs sans bornes, ni les suivans, qui étaient accommodés aux conjonctures et formés au gré de mes amis, ni vos discours assidus en ma faveur, ni les démêlés perpétuels que vous avez eus avec mes envieux. J'ai deux devoirs, que je m'efforcerai de remplir : celui de faire trouver dans moi à la république un citoyen digne de vos éloges, et celui de prouver la fidélité de mon amitié et de ma reconnaissance. Continuez seulement de soutenir votre ouvrage; et si l'expérience vous fait connaître que je suis tel que vous l'avez souhaité, ne cessez pas de me défendre.

Après avoir fait passer le Rhône à mes troupes et fait prendre les devans à mon frère avec trois mille chevaux, je dirigeais ma marche vers Modène, lorsque j'ai appris en chemin le succès du combat, la levée du

alium receptum Antonium, reliquiasque, quæ cum eo essent, habere, nisi in his partibus; duasque ei spes esse propositas, unam Lepidi ipsius, alteram exercitus. Quod quædam pars exercitus non minus furiosa est, quam qui cum Antonio fuerunt, equitatum revocavi. Ipse in Allobrogibus constiti, ut proinde ad omnia paratus essem, ac res moneret. Si nudus huc se Antonius conferet, facile mi videor per me sustinere posse, remque publicam ex vestra sententia administrare, quamvis ab exercitu Lepidi recipiatur. Si vero copiarum aliquid secum adducet, et si decima legio veterana, quæ nostra opera revocata cum reliquis est, ad eumdem furorem redierit : tamen, ne quid detrimenti fiat, dabitur opera a me; idque me præstaturum spero, dum istinc copiæ trajiciantur, conjunctæque nobiscum facilius perditos opprimant. Hoc tibi spondeo, mi Cicero, neque animum nec diligentiam mihi defuturam. Cupio me hercules nullam residuam sollicitudinem esse. Sed si fuerit, nec animo, nec benivolentiæ, nec patientiæ cujusquam, pro vobis cedam. Do quidem ego operam, ut etiam Lepidum ad hujus rei societatem incitem, omniaque ei obsequia polliceor, si modo rempublicam respicere volet. Utor in hac re adjutoribus interpretibusque, fratre meo, et Laterense, et Furnio nostro. Non me impedient privatæ offensiones, quo minus pro reipublicæ salute etiam cum inimicissimo consentiam. Quodsi nihil profecero, nihilominus maximo sum animo, et majore fortasse cum mea gloria vobis satisfaciam.

siège, et la délivrance de Brutus. J'ai conçu qu'Antoine, avec le reste de ses troupes, n'avait point d'autre pays que celui-ci pour retraite, et qu'il mettait ses espérances dans Lepidus et son armée. Sachant d'ailleurs qu'une partie de cette armée n'est pas moins furieuse que celle même d'Antoine, j'ai pris le parti de rappeler ma cavalerie, et je me suis arrêté dans le pays des Allobroges, pour être en état de me conduire suivant les évènemens. Si Antoine arrive ici sans être bien accompagné, j'espère lui résister facilement, et faire prendre aux affaires une tournure dont vous serez satisfait, quand même l'armée de Lepidus se déterminerait à le recevoir. Si la dixième légion de vétérans, que j'avais rappelée à son devoir avec les autres, retombait dans la même fureur, je ne laisserai pas d'empêcher qu'elle ne puisse nous nuire, jusqu'à ce que j'aie reçu d'où vous êtes les troupes qui me mettront en état d'écraser ces brigands. C'est ce que je puis vous garantir, mon cher Cicéron ; et vous pouvez compter de même que le courage et la diligence ne me manqueront point. Le plus ardent de mes vœux est de nous délivrer de tout ce qui peut encore nous rester d'inquiétude; mais s'il nous en reste, soyez sûr que personne ne l'emportera sur moi pour le zèle, le courage et l'activité. Je travaille à faire entrer Lepidus dans les mêmes dispositions, et je lui promets toutes sortes de déférences, s'il veut se laisser toucher par l'intérêt de la république. J'ai pour ministres et pour interprètes dans cette grande entreprise mon frère, Latérensis et notre ami Furnius. Mes ressentimens particuliers ne m'empêcheront point de m'accorder avec mon plus grand ennemi pour l'intérêt de la république. Si le succès ne répond point à mes intentions, mon courage

Fac valeas, meque mutuo diligas.

EPISTOLA DCCCXVI.

(ad div., X, 15.)

Scrib. in Allobrogibus, mense maio, A. V. C. 710.

PLANCUS CICERONI.

His litteris scriptis, quæ postea accidissent, scire te, ad rempublicam putavi pertinere. Sedulitas mea, ut spero, et mihi et reipublicæ tulit fructum. Namque assiduis internuntiis cum Lepido egi, ut, omissa omni contentione, reconciliataque voluntate nostra, communi consilio reipublicæ succurreret; se, liberos, urbemque pluris, quam unum perditum abjectumque latronem, putaret; obsequioque meo, si ita faceret, ad omnes res abuteretur. Profeci itaque per Laterensem internuntium. Fidem mihi dedit, se Antonium, si prohibere provincia sua non potuisset, bello persecuturum : me, ut venirem, copiasque conjungerem, rogavit; eoque magis, quod et Antonius ab equitatu firmus esse dicebatur, et Lepidus ne mediocrem quidem equitatum habebat. Nam etiam ex paucitate ejus, non multis ante diebus, decem, qui optimi fuerant, ad me transierunt.

n'en sera pas moindre, et ma gloire peut-être en aura plus d'éclat.

Prenez soin de votre santé, et aimez-moi comme je vous aime.

LETTRE DCCCXVI.

Au pays des Allobroges, en mai 710.

PLANCUS A CICÉRON.

Après avoir écrit cette lettre, j'ai fait réflexion qu'il pouvait être utile au service public que vous fussiez informé de ce qui est arrivé depuis. Je me flatte que mon zèle a été de quelque avantage pour l'état et pour moi-même. Ayant traité avec Lepidus par un grand nombre d'agens, je lui ai proposé de mettre à part nos anciennes querelles, pour nous réconcilier sincèrement en faveur de la république, et de marquer plus de considération pour ses propres intérêts, pour ses enfans et pour sa patrie, que pour un brigand désespéré. Je lui ai fait offrir, s'il y consentait, mon secours et mes services dans toutes sortes d'occasions. C'est par l'entremise de Latérensis que cette affaire s'est négociée. Lepidus m'engage sa foi, que s'il ne peut empêcher Antoine d'entrer dans sa province, il lui déclarera une guerre ouverte. Il me prie de me mettre en marche pour joindre incessamment mes forces aux siennes; ce qui lui paraît d'autant plus nécessaire, qu'Antoine est surtout fort par sa cavalerie, tandis que Lepidus n'en a pas même une médiocre. Cependant, malgré ce petit nombre de cavaliers, dix de ses meilleurs sont venus me joindre depuis peu de jours.

Quibus rebus ego cognitis cunctatus non sum : in cursu bonorum consiliorum Lepidum adjuvandum putavi. Adventus meus quid profecturus esset, vidi, vel quod equitatu meo persequi atque opprimere equitatum ejus possem, vel quod exercitus Lepidi eam partem, quæ corrupta est et ab republica alienata, et corrigere et coercere præsentia mei exercitus possem. Itaque in Isara, flumine maximo, quod in finibus est Allobrogum, ponte uno die facto, exercitum a. d. quartum idus mai. traduxi. Quum vero mihi nuntiatum esset, L. Antonium præmissum cum equitibus et cohortibus ad Forum Julii venisse, fratrem cum equitum quatuor millibus, ut occurreret ei, misi a. d. v idus mai. Ipse maximis itineribus cum quatuor legionibus expeditis et reliquo equitatu subsequar. Si nos mediocris modo fortuna reipublicæ adjuverit, et audaciæ perditorum et nostræ sollicitudinis hic finem reperiemus. Quodsi latro, præcognito nostro adventu, rursus in Italiam se recipere cœperit, Bruti erit officium, occurrere ei; cui scio nec consilium nec animum defuturum. Ego tamen, si id acciderit, fratrem cum equitatu mittam, qui sequatur, Italiam a vastatione defendat.

Fac valeas, meque mutuo diligas.

Des promesses si généreuses m'ont excité aussitôt à ne rien épargner pour seconder les intentions de Lepidus. J'ai conçu de quelle utilité serait notre jonction, soit pour ruiner la cavalerie d'Antoine, soit pour contenir par la présence de mes troupes tout ce qu'il y a de traîtres ou de mécontens dans les siennes. Ayant fait jeter, dans l'espace d'un seul jour, un pont sur l'Isère, grande rivière du pays des Allobroges, je l'ai passée avec mon armée le 12 mai. Cependant, sur l'avis que Lucius, frère d'Antoine, s'était avancé jusqu'à *Forum Julii* avec un corps de cavalerie et quelques cohortes, j'avais fait partir la veille mon frère à la tête de quatre mille chevaux pour aller à sa rencontre. Je le suis sans perdre un moment avec quatre légions bien disposées et le reste de ma cavalerie, et j'ai laissé derrière moi tout le gros bagage. Si la fortune favorise un peu la république, nous arrêterons ici l'audace du rebelle, et nous verrons peut-être en un seul jour la fin de toutes nos peines; mais si le brigand regagne l'Italie à la nouvelle de mon approche, ce sera l'affaire de Brutus de le chercher et de le joindre. Ma crainte n'est pas que Brutus manque de courage ni d'habileté. Dans cette supposition néanmoins, je ferais partir mon frère avec ma cavalerie, pour garantir l'Italie du ravage de ces furieux.

Prenez soin de votre santé, et aimez-moi comme je vous aime.

NOTES

DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LETTRE DCCXIII. Page 3. A Trebonius. Ce Trebonius venait de partir pour l'Asie pour prendre le gouvernement de cette province. Il avait été tribun du peuple en 678, et préteur de la ville en 705. Il avait résisté avec un courage et une fermeté rares aux entreprises de son collègue Célius Rufus. Dans la guerre civile, il s'était déclaré du parti de César, et commandait les troupes devant Marseille, qu'il reçut à composition après un siège fort long et une défense très-opiniâtre. Quand Trebonius vainqueur s'aperçut que César visait à la tyrannie, il conspira contre lui. Ce fut lui qui retint Antoine pendant que les meurtriers exécutaient leur dessein : peut-être ne l'a-t-il ainsi éloigné de la scène que pour le sauver, car il était son ami. Après la mort de César, le sénat nomma Trebonius gouverneur d'Asie; enfin il périt bientôt par ordre de Dolabella, l'indigne gendre de Cicéron.

J'ai recommandé à votre Sabinus. Il paraît que c'était un esclave dont Trebonius se servait comme de messager. Souvent ces esclaves prenaient le nom de leur pays : celui-ci a pu naître dans un municipe du pays des Sabins, et passer ensuite en la possession de Trebonius.

Des anciens Cures. Cures était la capitale du pays des Sabins. Pour connaître le caractère austère de cette nation, nous renvoyons à Tite-Live, liv. I, ch. 8. *Voyez* ce qu'il dit au sujet de Numa : « Instructum, opinor, non tam peregrinis artibus quam disciplina tetrica ac tristi Sabinorum, quo genere nullum quondam incorruptius factus. »

La république n'est-elle pas où vous êtes? Aux yeux de Cicéron, elle n'était pas dans Rome où Antoine et Dolabella étaient consuls : ils étaient en effet les seuls ennemis de la liberté. Brutus et Cassius étaient les seuls libérateurs : la république était avec eux

dans les provinces dont le sénat leur avait conféré le gouvernement.

LETTRE DCCXIV. Page 5. *Si nous étions moins persuadés de votre sincérité.* Après la mort de César les conjurés s'étaient retirés dans le Capitole, d'où ils ne sortirent que sur la parole d'Antoine et de Lepidus : la plupart étaient ensuite partis de Rome. C'est à tort, et par pure précaution oratoire, qu'ils se disent ici persuadés de la sincérité d'Antoine. Aux calendes de juin, il jeta le masque, et fit éclater sa haine contre ceux qui se proclamaient les restaurateurs de la liberté.

Pour le 1er *juin.* Le consul Antoine avait convoqué l'assemblée du sénat pour ce jour, et, dans la confusion des affaires, on devait s'attendre à des délibérations extraordinaires. (PRÉVOST.)

Après nous être livrés à vous de si bonne foi. Il ne s'agit pas de la sortie du Capitole, lors de laquelle Cassius se confia à Antoine, Brutus à Lépide; le véritable sens est : « Nous avons fait ce que vous avez voulu; nous avons congédié nos amis, et par là nous nous sommes remis en votre puissance. »

Page 7. *Relever l'autel de César.* Dolabella l'avait renversé. Cicéron, dans sa première *Philippique*, l'appelle une colonne. Le faux Marius l'avait érigée à César : le but était de rendre ses meurtriers odieux au peuple; et, en effet, la populace s'y rassembla quelque temps pour y faire des sacrifices. Antoine avait concouru avec Dolabella à la punition des auteurs de ces désordres; mais il ne soutint pas ce beau mouvement, qui n'était en lui que le fruit de la dissimulation.

LETTRE DCCXV. Page 9. *J'aurai soin qu'il soit accompagné de Cratippus.* Cratippus était un philosophe grec, précepteur et gouverneur du jeune Cicéron. Il était né à Mitylène, dans l'île de Lesbos, où Marcellus reçut encore ses instructions. Il enseigna ensuite à Athènes. Cicéron avait obtenu de César qu'il fût fait citoyen romain, et, en plusieurs passages, il l'honore du titre d'ami; il va jusqu'à l'appeler le prince des philosophes de son temps.

Page 11. *Je le vois armé de toutes pièces, et lancé dans la carrière à grands pas.* Ainsi que l'observe Græter, le continuateur de Wieland, ce passage était fort mal rendu par le traducteur français et par l'Anglais Melmoth. Que signifiait : « Je le vois disposé et comme accoutumé à faire tous les jours de nouveaux progrès ? »

Paratum... et ingressum pleno gradu sont des expressions militaires. Le *pleno gradu* tient le milieu entre la course et le pas ordinaire; c'est le pas accéléré : cela résulte de plusieurs passages de Tite-Live, de Salluste et de Végèce.

Page 11. *J'ai conclu l'ouvrage.* On ne sait trop de quel ouvrage il peut être ici question. Sans doute Trebonius avait déjà publié un recueil de bons mots de Cicéron; mais ici il paraît qu'un mot de Cicéron terminait une amère satire de la composition de Trebonius. Quintilien (liv. VIII, ch. 3) parle d'un de ces recueils, mais il semble l'attribuer à Tiron : il se peut qu'il en ait existé plusieurs.

Et j'y ai mis votre nom. Manuce avait déjà indiqué ce sens, que Græter a adopté, ce me semble avec raison. Trebonius cite un mot de Cicéron; ce mot est à sa propre louange : il ne peut donc se l'attribuer à lui-même, et il est fort honoré qu'il soit sorti de la bouche de Cicéron dont il a grand soin de rappeler le nom. Que signifierait une dédicace placée à la fin de la satire, immédiatement après ce trait? Je ne pouvais donc laisser subsister l'ancienne traduction.

Des citoyens de ce caractère. Il s'agit peut-être du méprisable Antoine.

Lucilius. Le père de la satire romaine, mort en l'an de Rome 651, à l'âge de quarante-sept ans, passa pour avoir écrit trente-trois livres de satires, dont nous n'avons malheureusement que de rares fragmens. Il attaqua les vices de son siècle avec un esprit transcendant et une impitoyable rigueur : il censura particulièrement Tubulus, Mutius, Lupus, Carbo et Lapathus.

LETTRE DCCXVI. Page 13. A MATIUS. Matius était au nombre des riches Romains qui vivaient pour les Muses et pour leurs plaisirs, sans s'inquiéter autrement des orages du sénat, à moins que leur repos n'en fût menacé. Il était d'affection attaché à César; mais son goût pour l'éloquence l'entraînait vers Cicéron. Il obtint pour celui-ci la faveur de César. Après la mort de ce grand homme, il ne se gêna point pour manifester sa douleur, et, d'accord avec le jeune Octave, de concert avec Posthumius, il fit célébrer des jeux publics en l'honneur de celui qu'on avait immolé. Cicéron en avait témoigné de l'humeur, et Matius s'en plaignit. C'est ce qui fait le sujet de la présente lettre, et de la réponse de

Matius, non moins habile en ce que la force de la vérité dissipe en fumée tous les argumens de Cicéron : mais Matius parlait de César en ami, en particulier ; Cicéron, en homme d'état, en chef des républicains.

Page 15. *Et que la mienne ne lui était pas inutile.* Ici, j'ai conservé la traduction de Prévost en dépit de la correction de Schütz, que j'ai rejetée. Que signifierait *nec utile Cæsari?* L'orgueil de Cicéron n'eût jamais consenti à un pareil aveu. Plus haut, j'ai rayé le mot *favoris :* Cicéron ne pouvait pas recevoir cette humiliante qualification. Le latin dit seulement : *Ut me haberet in suis.*

Je passe sur quantité de paroles bienveillantes, d'écrits ou d'autres communications. C'est le sens littéral que Prévost avait plaisamment travesti : « Je passe sur quantité d'autres témoignages, soit de bouche... ou par différentes ouvertures. »

Lorsque vous alliez joindre César à Brindes. Il est probable que cette visite de Matius avait eu lieu à la demande de César, qui tenait beaucoup à attirer Cicéron dans son parti.

Dans le canton... de Trebula. C'était le nom d'une ville. Il y en avait deux du même nom : l'une en Campanie, l'autre dans le pays des Sabins. Il paraît que c'est de la dernière qu'il s'agit ici. On l'appelle aujourd'hui *Monte-Leone de la Sabina,* pour la distinguer de *Monte-Leone de la Leonesca.* Servius, le commentateur de Virgile, remarque que Trebula se nommait autrefois *Mutuesca,* et dans les inscriptions on lit : *Mutuesca Trebula.* Les habitans sont appelés *Mutescani;* mais dans Pline, liv. III, ch. 12, il est dit : « Trebulani, qui cognominantur Mutuscii. »

Je revins à Brindes. Après la bataille de Pharsale.

Page 17. *A composer mes ouvrages philosophiques.* Probablement il s'agit des *Tusculanes,* où se trouvent les vues les plus sublimes sur l'immortalité de l'âme et sur la mort. Du reste, j'ai rectifié tout ce paragraphe de la traduction de Prévost, qui s'éloignait du véritable sens.

Je n'ai pas cru que vous ayez appuyé cette loi de votre suffrage. Ce sera sans doute cette loi dont César lui-même parle au troisième livre de la *Guerre civile,* et par laquelle des arbitres étaient constitués en faveur des débiteurs. Ils estimaient le prix

de chaque chose d'après sa valeur avant la guerre civile, et les créanciers étaient obligés de les recevoir sur ce pied. Matius fait remarquer dans sa réponse, que cette loi a porté préjudice à sa fortune.

Page 19. *Le soin que vous avez pris des jeux publics.* Dans la lettre 709, à Atticus, Cicéron dit qu'il n'aime pas à voir Matius à la tête de ces jeux.

LETTRE DCCXVII. Page 21. MATIUS A CICÉRON. Il y a beaucoup de dignité dans cette lettre de Matius : tout en flattant Cicéron, tout en conservant les formes de la plus délicate politesse, il lui fait sentir que la conduite de ceux qu'il admire, et la sienne propre, étaient loin d'être aussi fermes du vivant de César; et que quand on a obtenu de lui la plus entière sécurité, la faveur et même l'amitié, on n'a plus le droit de l'appeler tyran, ni de se réjouir de sa mort.

Page 23. *Ont obtenu de lui la permission de rester à Rome.* Ils obtinrent également la permission d'y jouir du droit de cité, tandis qu'ils devaient s'attendre à la proscription. J'ai changé la traduction, qui ne fournissait qu'un contre-sens assez niais; elle disait que ces gens-là *en avaient retiré de meilleurs fruits.* Apparemment de César; mais ce n'est pas le sens : ils n'étaient plus Romains que par ses bienfaits.

Ceux dont ses bontés avaient fait des objets d'envie. Je me suis rapproché du sens donné à ce passage par Græter, car Prévost l'avait tellement embrouillé, qu'on n'y connaissait plus rien. Il disait que « les conjurés s'étaient efforcés de rendre César odieux, pour préparer à leur action. » C'est à quoi Matius ne songeait pas; il ne voulait qu'un contraste entre la conduite de César et celle de ses meurtriers : cette interprétation était aussi celle adoptée par Manuce.

Page 25. *Je n'aurai jamais de liaison avec les méchans.* Ici encore Prévost s'est trompé en disant : « Avec ceux dont je connaîtrai les mauvais desseins. » Il ne s'agit pas de l'avenir; il s'agit du passé, et au lieu de se garer des hommes qui pourraient encore concevoir de mauvais desseins, Matius dit qu'il ne pourra jamais voir sans horreur les meurtriers de César, hommes pervers avec lesquels il ne se réconciliera jamais.

La direction des jeux que le jeune César a fait célébrer pour les

victoires de César. La répétition du nom de César est d'un grand effet. Prévost, en y substituant, *pour les victoires de son oncle*, s'était rendu coupable de contre-sens juridique. Chez les Romains, tous les degrés de parenté disparaissaient devant l'adoption, dont la force légale était une véritable imitation de la nature, selon l'expression des jurisconsultes. Puis, quelle force d'expression dans ces paroles : *Quos Cæsaris victoriæ Cæsar adolescens fecit!* Littéralement : « Que pour la victoire de César, le jeune César a fait célébrer ! » Quant à la célébration des jeux, Suétone dit, dans la *Vie de César*, chap. LXXXVIII (tome I, page 121 de ma traduction) : « Pendant les jeux qu'il avait fait vœu de célébrer, et que donna son héritier Auguste, une étoile chevelue, qui se levait vers la onzième heure, brilla sept jours de suite; l'on crut que c'était l'âme de César reçue dans le ciel. »

LETTRE DCCXVIII. Page 27. *Brutus me demande lequel des deux partis il doit prendre.* Dans la traduction de Mongault, et dans celle de Græter, on lit : « S'il doit aller à Rome ou quitter l'Italie; » et c'est assurément le véritable sens. Mais il ne s'agit pas de deviner, encore moins de paraphraser le texte, au risque de faire dire à Cicéron ce qu'il ne disait pas. J'ai donc rétabli le sens littéral.

Page 29. *A-t-il perdu la tête ?* CE SERAIT LE FOULON ET LE CHARBONNIER. Il importait de rendre à Cicéron l'expression originale dont l'avait privé la traduction. Les foulons faisaient de vêtemens sales des vêtemens blancs; sous ce rapport, ils étaient en quelque sorte dégraisseurs et blanchisseurs : mais quand ils étaient à la fois foulons et charbonniers, ils salissaient ce qu'ils touchaient. De là le proverbe que γναφεὺς ἀνθρακεύς, pour désigner celui qui gâte ce qu'il veut améliorer. Toutefois j'aime mieux l'interprétation de Græter; Cicéron craint de se frotter au charbonnier, il se noircirait en le fréquentant. Pourquoi ne l'a-t-il pas introduite dans le texte, au lieu de lui faire honneur de l'adage trivial : *Blanchir un nègre ?* La prolepse n'est pas heureuse. Hirtius était allé à Rome; mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il était retourné à Tusculum.

Les vétérans qui n'ont point été compris dans la distribution des terres. Antoine avait fait distribuer depuis peu aux soldats vétérans des terres dans la Campanie : mais il n'y en avait pas eu

pour tous, ce qui fit bien des mécontens; et c'est ce qui fut cause qu'ils se donnèrent à Octavius lorsqu'il se fut déclaré contre Antoine.

Page 29. *On excite L. Antonius contre Decimus Brutus.* Et non pas *on envoie*, comme le disait Mongault. Ce Decimus Brutus était aussi l'un des conjurés et des meurtriers de César; il se préparait à faire avec eux la guerre contre Antoine : il était proche parent de Marcus Brutus, mais plus âgé.

LETTRE DCCXIX. Page 31. *Je suis fort en peine de ce que je ferai le* 1er *du mois prochain.* Il y avait dans le texte, *kalendis martiis;* ce qui est manifestement une faute commise par des copistes. Les calendes prochaines étaient celles de juin. Cicéron ne savait comment se tiendrait l'assemblée du sénat. J'ai corrigé le *quidnam agant,* suivi par Mongault, leçon qui se rapporterait aux vétérans, et j'ai mis *quidnam agam*, parce qu'il s'agit de l'incertitude personnelle à Cicéron.

Eutrapelus. P. Volumnius Eutrapelus, qui fut depuis intendant des ouvriers dans l'armée d'Antoine, sur lequel il avait un grand crédit.

Gréceius. Il en est souvent parlé. Il vivait dans l'intimité de Cassius et des deux Brutus, et peut-être occupait-il une place dans l'armée de Decimus.

Page 33. *D'aller d'une de mes maisons de campagne à l'autre.* C'est, je crois, la véritable pensée de Cicéron. On l'avait prévenu des embûches qu'on lui dressait; le plus prudent était donc de changer de lieu souvent. Mongault l'a bien reconnu; mais il a traduit autrement, et Græter aussi.

LETTRE DCCXXX. Page 33. *Puisqu'on a distribué les gouvernemens pour tant d'années.* S'il en faut croire ce que Cicéron dit dans une lettre précédente, César avait disposé des gouvernemens pour deux ans. Mais Appien, dans un discours qu'Antoine prononça au sénat, nous dit que cette distribution avait été faite pour cinq ans, tant pour la magistrature de la ville que pour celle des provinces. Voici comment s'exprime Suétone, *Vie de César,* ch. LXXVI : « C'est avec le même arbitraire, c'est avec le même mépris des usages de sa patrie qu'il constitua des magistratures pour plusieurs années. »

Page 35. *Il me mande que Servilia est de retour.* La mère de M. Brutus, sœur de Caton d'Utique.

LETTRE DCCXXI. Page 37. *Notre cher Sextus.* C'est Sextus Péduceus, et non Sextus Pompée. Mongault a très-bien établi cette vérité, dans ses remarques sur cette lettre. On sait quel cas Cicéron faisait de l'autorité et des conseils de ce personnage. Péduceus louait sans doute Cicéron sur ses *Tusculanes*, dont il avait été fort content, comme Cicéron le dit dans la lettre 709.

Avec son petit secrétaire. — *Cum librariolo suo.* Malgré la traduction de Græter, qui consacre l'interprétation de Corradus, je conserve celle de Mongault, non qu'elle soit entièrement décisive, mais parce qu'elle est assez conforme à l'usage que Cicéron fait ailleurs du même mot. Quand *librariolum* serait un diminutif de *librarium*, cela ne donnerait pas un sens bien raisonnable. Servius Sulpicius était le plus grand jurisconsulte de son temps. Il s'entremettait entre les partis; il faisait des allées et des venues, pour se constituer pacificateur. Il fut député par le sénat vers Antoine, mais ce ne fut que sept à huit mois après; en sorte que cette lettre n'a rien de commun avec cette légation.

Ne donnent prise à aucune subtilité. Les jurisconsultes évitaient avec grand soin toutes les clauses qui pouvaient donner lieu à des difficultés, à des interprétations *captieuses*.

Ce ne sera pas le droit. Cicéron transcrit ici un passage d'Ennius :

> Non ex jure manu consertum sed mage ferro
> Rem repetunt regnumque petunt, vadunt solida vi.

Or, Cicéron dit que Sulpicius n'aurait pas dû avoir dans la pensée les premières paroles, mais les dernières.

La décision de cette affaire est dans ce qui suit. C'est-à-dire dans le reste de la citation des vers d'Ennius. J'ai traduit les mots *sed quæ sequuntur*, omis mal-à-propos par Mongault et par Græter.

LETTRE DCCXXII. Page 39. *Quelle honte! qu'ils reçoivent une commission de ces gens-là.* Cicéron indique que des hommes du mérite de Cassius et de Brutus, au lieu de combattre à la tête des légions pour la liberté, en sont réduits à accepter une mission

qui les éloigne de Rome, pour échapper à la fureur des vétérans et aux embûches du parti de César. La mission appelée *legatoria*, espèce de députation spéciale, pouvait seule leur être conservée, parce que les préteurs ne pouvaient aller dans leurs gouvernemens que quand l'année de leur préture était finie. Lambin conjecturait qu'il fallait lire *relegatoriam;* en sorte qu'ils fussent ainsi relégués ou éloignés, bannis.

Page 39. *Je ne sais si cela vaut mieux que d'être assis sur le bord de l'Eurotas.* Brutus avait une terre à Lanuvium, et dans cette terre un ruisseau qu'il avait décoré de ce nom pompeux. Brutus, dans l'idée de Cicéron, serait mieux à ne rien faire; toutefois, quand il n'aurait point ainsi nommé son ruisseau, ce passage ne serait pas moins clair, car *ad Eurotam sedere* était proverbial dans le sens du *far niente* des Italiens.

Sous ce portique nommé Persicé. A Lacédémone, il y avait un portique où les statues des principaux chefs des Perses vaincus par les Grecs servaient de supports, en commémoration de ces grandes batailles. Il se peut que Brutus l'ait imité ou fait peindre, et qu'il y ait joint la représentation de l'Eurotas.

Je ne veux pas qu'on prenne Lanuvium pour Lacédémone. Ce passage a été fort altéré, et je le donne d'après la restauration qu'en a faite Schütz. Mongault lisait : *Nolo enim Lacedæmonem longinquam Lanuvium existimari*, et il traduisait en conséquence. Græter traduit en ce sens, que Brutus prend son Lanuvium pour une autre Lacédémone; mais le sens est bien évidemment, que Brutus aura beau faire des portiques et des Eurotas, que Lanuvium n'en sera pas plus une Sparte, et que ce n'est pas là qu'il pourra défendre et sauver la liberté. Ainsi, pour bien saisir toute l'idée de la lettre, si Brutus et Cassius ne sont que des marchands de grains, mieux vaut s'asseoir au bord de l'Eurotas, c'est-à-dire rester chez soi; mais si une loi décerne des provinces à ceux qui ont été préteurs, le repos serait blâmable : il faut se mettre en mesure de combattre pour la cause de la république. La traduction de Græter, que nous avons citée, est fondée sur un manuscrit qui porte: *quam Lanuvium existimavit;* sous-entendu *Brutus.*

Commission si triste et si difficile qu'on vous a donnée, de délibérer avec nos amis. Mongault a bien prouvé qu'il ne s'agissait pas ici d'une *legatio libera :* n'étant pas sénateur, Atticus n'en

avait pas besoin pour s'absenter. Brutus et Cassius voulaient assembler leurs amis pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre, et ils avaient prié Atticus de s'y trouver. *Legatio* signifie quelquefois une commission qu'on nous donne ou dont nous nous chargeons.

LETTRE DCCXXIII. Page 41. *A quelque extrémité contre D. Brutus.* Le sens est que, si Antoine cherche à reprendre la Gaule à Decimus Brutus qui la gouverne, la position ne sera point tenable pour Brutus et Cassius. Antoine l'essaya bientôt en effet, quand il fit le siège de Modène.

Brutus n'ose célébrer ses jeux. Les jeux en l'honneur d'Apollon, qu'il devait présider en sa qualité de préteur.

N'est-ce pas une véritable légation à la manière de Dion? Denys le Tyran fit partir Dion sous divers prétextes : il craignit qu'il ne devînt un jour le libérateur de sa patrie; et, pour ce motif, il le faisait voyager, tantôt pour une destination, tantôt pour une autre. *Une légation à la manière de Dion* était donc une sorte d'exil, et c'est le but qu'on voulait atteindre en chargeant Brutus et Cassius des achats de grains.

Brutus suit les avis de sa mère. Cicéron ne se fiait pas à elle : elle avait eu d'intimes liaisons avec César, et, même après sa mort, elle tenait encore à son parti.

LETTRE DCCXXIV. Page 43. *Le 8 juin.* On lisait auparavant, *ante* VI *kalend.;* mais Stroth a corrigé ce mot, et y a substitué *idus*, en quoi Schütz l'approuve. Ce ne pouvait être en effet les calendes de juin, époque où la légation de Brutus et de Cassius n'était pas décrétée, ni celles de juillet, auxquelles il eût été trop tard pour délibérer si l'on accepterait ou non. Toute la lettre démontre que l'affaire est récente. Mongault s'était décidé pour les calendes de juillet. Enfin, la date paraît bien fixée par al nouvelle qu'il donne a la fin de la lettre, nouvelle que Cicéron vient d'apprendre à l'instant : « Dolabella me sibi legavit a. d. IV nonas. Id mihi heri vesperi nuntiatum est. »

M. Favonius. L'émule de Caton. C'est celui qui, après la bataille de Philippes, fut chargé de chaînes et conduit devant ses vainqueurs, salua Antoine, et accabla ensuite Octave d'insultes et de mépris.

Page 43. *J'irai, reprit-il, en Achaïe.* Apparemment pour y vivre en simple particulier.

Page 45. *Il s'en prit surtout à D. Brutus.* D'après Plutarque et Appien, ce ne fut pas Decimus Brutus, ce fut Marcus Brutus qui résista à Cassius, quand celui-ci voulut aussi faire périr Antoine. Mais Velleius Paterculus cite Decimus, et cette lettre de Cicéron ne laisse aucun doute sur ce point. D'ailleurs Decimus avait servi avec Antoine sous César. Malgré tout cela, Græter cherche à faire prévaloir l'assertion de Plutarque et d'Appien. Il est inutile d'accumuler ici les argumens consignés dans sa longue note. Decimus aurait pu, avec ses trois légions, attaquer Antoine, et c'était là une de ces occasions qu'on regrette d'avoir manquées. Cela est évident.

Je ne pouvais faire un voyage plus inutile. Ἡ δεῦρ' ὁδός. Il paraît que ce vers appartenait à quelque tragédie de Sophocle; on l'appliquait à tous ceux qui faisaient un voyage inutile.

Page 47. *La commission est datée du 2 juin.* Autrefois on lisait dans le texte *aprilis;* mais ces additions étaient familières aux copistes : celle-ci du moins est tout-à-fait malencontreuse, car Dolabella ne pouvait faire de Cicéron son lieutenant qu'autant qu'il était nommé lui-même, et il n'avait été nommé que par suite de sa liaison avec Antoine, laquelle ne s'était nouée qu'après le mois d'avril. Il ne faut pas non plus interpréter cette date de manière à l'appliquer au mois d'avril de l'année suivante. A quoi eût servi à Cicéron de partir à une époque où les dangers qu'il voulait fuir étaient passés? Les lettres suivantes nous apprennent qu'il voulait être de retour avant cette époque.

Ces sortes de légations ont un temps borné. Jules César avait fait cette loi pour que les sénateurs ne fussent pas long-temps absens de Rome. Suétone ne dit pas à combien d'années il avait fixé la durée des légations libres. Pendant son consulat, Cicéron avait voulu les abolir; mais Livius, tribun du peuple, s'y opposa.

(Mongault.)

LETTRE DCCXXV. Page 47. *L'affaire de Buthrote.* Atticus avait écrit à Cicéron que les consuls avaient décidé en faveur des habitans de cette ville. *Voyez* les lettres 737, 738.

Pour notre ami Brutus, toujours solennel. J'ai rétabli dans la traduction l'équivalent du καὶ μάλα σεμνός, que Mongault en avait

retranché. Sans doute Cicéron ne se moque pas de Brutus; sans doute il ne le croit pas assez stupide pour prendre au sérieux l'honneur de la mission que lui conférait Antoine; mais il y a toujours un trait satirique dans l'expression. Il dit, qu'au milieu de toutes ces indignités, il y a dans les manières de Brutus quelque chose de solennel.

Page 49. *Je lui en aurai une seconde, s'il ne vient point à Tusculum.* Je m'en tiens, avec Mongault, à la leçon de Bosius, et je ne veux pas qu'on substitue *si* à *ni*. La pensée est bien claire : « J'ai une première obligation à Lucius Antoine, c'est de m'avoir écrit qu'il ne confisquerait pas mes terres de Tusculum, comme le bruit s'en était répandu; mais je lui en aurai une plus grande encore, s'il ne vient point du tout. » En venant, Lucius Antoine pouvait être excité à en agir autrement, par ses hommes armés, qui étaient intéressés à recevoir la plus forte part possible dans ces distributions de terres.

Marcellus. Il avait épousé la sœur d'Octave. Il s'agissait principalement d'empêcher ce fils adoptif de César de se lier avec Antoine.

LETTRE DCCXXVI. Page 51. *Il n'y a que Léonidas.* Il avait déjà écrit une autre lettre à Cicéron sur son fils, et il lui disait, en parlant de lui, *quo modo nunc est;* c'est-à-dire, *qu'il faisait bien quant à présent.* Éloge fort mince qui semblait faire craindre des dispositions à un changement de conduite.

LETTRE DCCXXVII. Page 51. *Un homme qui compose y est fort à couvert des importuns.* Cicéron était à Pompéies : il travaillait alors au traité *des Offices* et à celui de *la Divination.* Il fit aussi cette même année les livres *de la Nature des Dieux, de la Vieillesse,* celui *de l'Amitié,* les deux *de Gloria,* et les *Topiques.* (MONGAULT.)

On se plaît toujours chez soi. Quoique propriétaire de la terre où il était, Cicéron avait toutes ses habitudes à Tusculum.

Du beau paysage de cette côte. Il paraît, d'après l'expression grecque dont se sert Cicéron, qu'elle était fort variée, et qu'on y voyait de quoi exercer les peintres, appelés par les Grecs ῥωπογράφοι, et qui peignaient les animaux, les arbres, la mer, etc. Peut-être est-ce une allusion aux décorations de coulisses. On appelait aussi ῥωπογράφοι, ceux qui représentaient de petites

choses de peu de valeur, puis ceux qui peignaient les bouquets d'arbres et les bosquets.

Page 51. *Si mes* PRONOSTICS *sont sûrs.* J'ai fait ressortir le mot *pronostics*, parce qu'il fait allusion aux *Phénomènes d'Aratus*, que Cicéron avait traduits en vers, dans lesquels il y a quelques passages sur les grenouilles.

Les grenouilles exercent leur rhétorique. J'ai réintégré l'expression grecque; ce n'était pas la traduire, que de dire : « les grenouilles font un beau bruit. »

LETTRE DCCXXVIII. Page 51. *L. Antonius.* Il paraît que L. Antonius, frère de Marc-Antoine, voulait empêcher l'effet du décret que les habitans de Buthrote avaient obtenu de César. Cicéron offre de prouver par son témoignage que cela s'est fait en sa présence. (*Voyez* dans la lettre 738 adressée à Plancus.) Cicéron veut qu'Atticus y mette son cachet. Il paraît, par plusieurs endroits de cette correspondance, qu'il avait le sceau de Cicéron pour en user quand bon lui semblait. Il n'est donc pas besoin de la version ni de l'interprétation de Mongault, qui traduit, *votre cachet*, de manière qu'il soit question du cachet d'Atticus apposé en signe d'approbation, et pour marquer qu'on était content du témoignage.

Page 53. *Je crois qu'il a aussi quelque argent en dépôt chez moi.* Lambin croit, avec raison, que le chiffre de la somme a été oublié par les copistes.

Ammonius. C'était un vieux serviteur de Ptolémée, père de Cléopâtre, qui l'avait envoyé à Rome, pour demander qu'on le réintégrât dans son royaume.

Il s'agissait de choses qui convenaient à un homme de lettres. Probablement, Cicéron avait demandé à Cléopâtre quelques objets d'art, ou des manuscrits de la bibliothèque d'Alexandrie. C'étaient des objets de science et non de prix vénal; en un mot, Cicéron pouvait proclamer en public, qu'il avait demandé ce qu'on n'avait pas eu la complaisance de lui procurer : car il était loin de vouloir s'enrichir des dons de Cléopâtre.

Sara. Venu dans la maison de Cicéron, celui-ci lui demanda poliment quel sujet l'amenait; et, pour toute réponse, Sara lui dit qu'il cherchait Atticus, qu'il croyait y trouver. L'opinion de Corradus n'est pas soutenable. Comment supposer qu'au lieu du nom

il ait prononcé le mot *attique*, adjectif, pour dire qu'il cherchait un orateur attique; qu'il avait cru le trouver en Cicéron, mais qu'il s'était trompé? Cette impertinence ne pouvait se faire qu'après qu'il aurait entendu Cicéron, et non dans une rencontre, ni comme réponse à une question.

Page 58. *Dans ces jardins au delà du Tibre.* Elle y était chez César, qui l'avait fait venir et qui avait conçu le projet de régner avec elle sur l'univers entier.

Je vois que le peu d'ordre qu'Éros a mis dans mes affaires, etc. Éros avait rédigé tous ses comptes au mois d'avril, et, balance faite, il semblait qu'en faisant rentrer ce qui était dû à Cicéron, et en payant ce qu'il devait, il lui resterait des sommes assez considérables. Cependant il se vit obligé d'emprunter.

La construction de ce temple. Il s'agit toujours de ce monument à élever à Tullie, projet que Cicéron n'avait pas encore abandonné; mais la guerre civile survint, et bientôt après il périt lui-même.

Page 55. *Je sais que libéral comme vous l'êtes.* Mongault a eu raison de reconnaître ici une lacune de quelques mots. Ce n'est pas Cicéron le fils qui peut tenir ce langage; car, au lieu d'y trouver la modestie dont parle son père, on n'y verrait que la plainte. Schütz est du même avis.

LETTRE DCCXXIX. Page 55. *Cette peur que les consuls ont affectée.* Antoine et Dolabella feignaient de croire et répandaient le bruit que les conjurés en voulaient à leurs jours; et c'était pour eux un prétexte de s'entourer de Barbares, à l'aide desquels ils jetaient les bons citoyens dans la terreur.

Que vous n'avez point entendu parler du Sara de la reine. Mongault lisait *Siregio.* Mais n'est-il pas évident qu'il s'agit de ce même Sara, qui, au lieu de recevoir la politesse de Cicéron, ne voulait chercher chez lui qu'Atticus? *Sara regius* est une correction ingénieuse de Gronove. Cela est justifié d'ailleurs par les mots Grecs τὰ διδομένα, qui sont là pour rappeler cette affaire de présens égyptiens que la reine devait faire venir pour Cicéron.

Page 57. *Je vous avais marqué de ne point donner cet argent à Antron.* Je pense qu'il s'agit toujours de l'affaire d'Arpinum: au surplus, Antron, Fadius, Arabion, Sitius, sont des person-

nages tout-à-fait inconnus; et il s'agit de question d'intérêts dont la postérité peut se consoler d'ignorer les détails.

Page 57. *Demandez donc..... ce qu'il a fait du loyer de mes maisons.* Cicéron en avait à l'Argilète et sur l'Aventin, et l'on a vu par la lettre 550 que le loyer de toutes ces maisons était destiné à entretenir son fils à Athènes; or, il fallait que ce loyer fût très-considérable, d'après la somme que, dans une des précédentes lettres, il lui assigne pour un an.

Que mes affaires ne soient réglées. Le signe que l'on remarque dans le texte, se prend pour l'abrégé d'*annuum;* c'est-à-dire que Cicéron voulait d'abord voir clair dans le compte de ses revenus qu'Éros avait embrouillé. Toutefois, Gronove croyait qu'il fallait suppléer *nisi explicato* λοιπῷ. C'est-à-dire, que Cicéron ne serait pas parti avant que *le reste* ne fût liquidé : le reste de ce qu'il devait, bien entendu.

Ce que vous faites pour Servilia. Atticus avait donné de l'argent à Servilia, pour que Brutus pût aller en Asie. Il se pourrait qu'il s'agît du cadeau fort considérable dont parle Cornelius Népos.

Vous vous souciez peu de la reine d'Égypte. Probablement qu'Atticus lui avait répondu à ces précédentes plaintes, que ce n'était pas la peine d'y penser. La traduction de Mongault: « Vous ne vous intéressez pas pour la reine d'Égypte, » m'a paru un contre-sens. Græter a pensé de même.

Je ne craindrais pas de la lire dans une réunion littéraire. Il y a des manuscrits qui portent : *Ut eas vel Magro legerem*, « Je les lirais même à Mager. » En sorte que voilà un aristarque appelé Mager, et dont Cicéron estimerait le suffrage; mais il vaut mieux s'en tenir à la leçon *in acroasi*, mot qui signifie une réunion pour écouter, et par conséquent une réunion de lecture où les auteurs lisent leurs compositions.

Sextius,.... Bucilianus. Ils étaient au nombre des meurtriers de César. Appien appelle le second *Bucolianus.*

LETTRE DCCXXX. Page 59. *Pendant que j'étais sur le lac.* C'est le lac Lucrin, près duquel Cicéron avait une terre.

Je le priais de me faire fournir les mulets nécessaires au voyage. Les gouverneurs et les magistrats envoyés dans les provinces trouvaient des relais à différentes distances marquées sur

les itinéraires, et tout était réglé pour le transport de leurs bagages. Ce ne sont point *des voitures publiques* qu'il faut à Cicéron, mais des bêtes de trait pour pouvoir atteler aux siennes.

LETTRE DCCXXXI. Page 61. Pour l'intelligence de cette lettre, Græter l'a morcelée en très-petits paragraphes, se rapportant chacun à une affaire séparée. D'abord il s'agit de l'affaire des Buthrotiens, que Cicéron avait en vain sollicitée; c'est le sens qu'on donne aux mots *frustra stetisse*, « avait été debout en vain, » parce qu'on se tenait debout, chez les grands, pour leur exposer les demandes qu'on avait à leur faire.

Il faut s'en prendre à ces dix hommes. C'est un terme de mépris, pour désigner, sans les honorer du titre de décemvirs, ceux qu'Antoine avait commis au partage des terres. Il y a des commentateurs qui veulent lire *septemviri hominibus,* attendu que le nombre sept, et non dix, était celui des commissaires. D'autres rapportent leurs fonctions à l'affaire de Buthrote, et disent qu'il y en avait dix pour l'Épire, sept pour l'Italie.

Cette autre affaire est laborieuse, mais le résultat en est supportable, et elle mérite toute ma gratitude. Il a fallu ici changer toute la traduction de Mongault, qui s'écartait entièrement du mot grec ἀνεκτόν. Il paraît qu'il est question ici d'une autre affaire; *illud* peut être pris dans le même sens que le pronom *ille,* par lequel Cicéron désignait toujours César : comme nous dirions *l'autre,* en parlant trivialement. Ici *illud,* c'est *l'autre affaire.* Græter a traduit *das bewuste,* « ce que vous savez bien. »

Théophane. Savant de Mitylène, et autrefois l'ami du grand Pompée dont il a écrit la vie. Peut-être offrait-il à Cicéron d'écrire aussi la sienne, pour se donner de l'importance et gagner sa faveur.

Il sait tout ce qu'Antoine a dit de son fils. Depuis que le jeune Quintus eut quitté son parti, Antoine osa dire qu'il avait voulu faire assassiner son père et son oncle, dans le temps qu'il était brouillé avec eux. Mongault croit que *scit enim, quid ille de hoc,* pourrait aussi signifier *il sait ce que Statius* (l'affranchi de Quintus) *m'a mandé de son fils.* Græter pourrait avoir rencontré plus juste; d'après lui, c'est Quintus le père qui se souvient de ce que son fils a dit un jour d'Antoine, se qualifiant de bras droit de ce chef (*dextella*). Il avait d'ailleurs écrit : « Se a Cæsare ha-

buisse omnia, reliqua sperare ab Antonio. » C'était donc, d'après cela, Quintus le père qui ne se fiait pas à son fils, et regardait ses propos contre Antoine comme l'effet d'un mouvement d'humeur passagère.

Page 61. *Il m'en a dit autrefois des choses qu'on ne peut pas répéter.* Ce serait Quintus qui aurait dit ces choses sur le compte de son fils; à moins qu'on ne veuille encore supposer que c'est Antoine. Ἄφατα, « des choses indicibles, des choses que je ne reproduirai pas. »

Page 63. *Tout ce qu'il me plaira, c'est-à-dire rien.* Il ne fallait à Cicéron que l'apparence, et non la réalité. Dolabella le prenait pour son lieutenant, pour qu'il eût un prétexte de partir.

Est-ce que C. Antonius a voulu être septemvir? Je serais assez de l'avis de Bosius et de Græter, qui pensent qu'il y a un sarcasme et un jeu de mots dans cette allégation. La femme de cet Antonius était fort galante; il voulait être au moins le septième après les six amans. Cette allusion est tout-à-fait du genre de Cicéron.

LETTRE DCCXXXII. Page 63. *J'ai écrit à Vectenus.* Vectenus était un banquier qui s'était toujours montré fort complaisant pour Cicéron.

De quelque nouvelle pour Nicias. C'était un ami particulier de Dolabella, et de plus un grammairien célèbre; il était parti le premier, et avait précédé Dolabella, qui voulait le garder avec lui pendant son séjour en Grèce.

Qui donc pourrait être assez enfant pour s'en informer? C'est la leçon de Gronove, λεπτύνει, au lieu de la vulgate *anteno,* qui n'a pas le sens commun.

Je suis résolu à me tirer de ces embûches. Parce qu'à Rome il ne pouvait rendre aucun service, parce qu'une mort honteuse attendait tous ceux qui se laisseraient prendre dans les lacets d'Antoine.

Page 65. *Cartéia.* Ville maritime de l'Espagne Ultérieure, dans la Bétique. On croit qu'elle était située à l'endroit où est aujourd'hui Gibraltar. Cicéron pense que de là Sextus Pompée va s'embarquer pour revenir, et c'est pour lui une raison de s'en aller au plus vite de l'Italie, la guerre ne pouvant manquer d'éclater aussitôt.

Page 65. *Cet homme qui, par sa proscription de Buthrote, vous donne tant d'embarras.* Cela est dans le texte, et Mongault l'avait omis dans sa traduction.

Du revenu des biens dotaux. Ernesti croit qu'il s'agit de maisons faisant partie de la dot de Publilia, mais ce pouvaient être les biens de la mère du jeune Cicéron, puisqu'une partie en devait être affectée à l'éducation de ses enfans, qui ne regardait en rien Publilia. Il faut donc que ce soient les maisons de l'Argilète et de l'Aventin, puisqu'il a été dit, lettre 550, que les revenus servaient à l'entretien de Marcus à Athènes.

Page 67. *Cet homme, qui craint son ombre.* Le latin dit : « qui s'effraie d'ombres, de fantômes. » C'est évidemment à Antoine que cela s'applique. Il feignait d'avoir peur, et, sous ce prétexte, s'entourait de gardes, la plupart montagnards du Libanon en Syrie.

LETTRE DCCXXXIII. Page 67. *Qu'il le fît nommer dictateur.* Sylla l'avait été par la loi Valeria; il est probable qu'à cette condition Antoine voulait élever Quintus le fils au tribunat. Il fallait aussi occuper un poste important, *præsidium.* Mongault soupçonne avec beaucoup de sagacité que ces assertions de Quintus fils n'avaient d'autre but que de se concilier l'affection de son père, et de se faire valoir à ses yeux. S'il y eût eu quelque chose de vrai dans ces allégations, Cicéron n'eût pas manqué d'en faire le reproche à Antoine dans ses *Philippiques.* Antoine lui-même avait fait abolir la dictature.

Cependant il ajoute qu'il s'est retenu. C'est toujours Quintus le fils qui parle à son père, auquel Antoine pouvait faire payer cher la défection de son fils. Il est impossible que ce soit Quintus père qui s'exprime ainsi. Dirait-il *illum placavi?* cela ne va qu'à l'inférieur qui parle du supérieur.

Il m'a promis quatre cent mille sesterces. Ce qui représente 73,700 francs environ de notre monnaie. Manuce et Ernesti croient reconnaître ici les promesses du père et non celles d'Antoine. Ainsi, Quintus aurait promis, pour cette bonne conduite de son fils, 400,000 sesterces, et lui en aurait fait espérer davantage. Cela n'a pas de bon sens. Antoine avait pillé tout le trésor de César; il en fit des dissipations immenses. Il s'agissait de s'attacher le jeune Quintus; de l'empêcher de passer à un autre parti : dès-lors il est naturel qu'il lui ait fait des offres pécuniaires. Les mots

Quintus pater exultat lætitia, devaient amener la mention des promesses du père, s'il en eût fait.

Page 67. *Son fils veut dorénavant demeurer avec lui.* Il y avait discorde entre le père et le fils, qui ne pouvait s'accommoder d'Aquilia sa belle-mère.

Avez-vous jamais vu un plus grand fourbe ? Je ne conçois pas que Mongault ait mis *étourdi* pour *nebulo*. Græter a dit trop, en se servant du mot *Spitzbub*, coquin. Brouillon serait la véritable idée, s'il n'y avait dans l'esprit de Cicéron quelque chose de plus amer contre ce Statius. Au surplus, c'est au jeune Quintus et non à lui que Mongault applique l'épithète d'étourdi. En général ce passage est susceptible de beaucoup de controverses et d'interprétations : chaque commentateur y a mêlé ses idées, ses discussions grammaticales, et, qui pis est, ses conjectures ; cependant on en devrait être sobre toutes les fois que le sens peut être obtenu sans elles.

L'affaire de Canus. Au sujet du mariage de sa fille avec le fils de Quintus. Quant à la dot, il paraît qu'elle provenait d'un premier mari qui ne l'avait pas encore restituée.

Page 69. *Je suis fort content de ce que vous avez mandé à Xénon.* C'est-à-dire, de fournir à la dépense de Cicéron le fils, à Athènes.

A cause des troupes qui sont de ce côté-là. Les légions de Macédoine qui arrivaient à Brindes.

Hydrunte. C'est la moderne Otrante. C'est de là que le trajet est le plus court pour se rendre sur la côte d'Épire. Cicéron avait hâte de devancer par son départ le moment où Sextus Pompée débarquerait en Italie.

LETTRE DCCXXXIV. Page 7. *Si Pansa me fait réponse.* Caïus Vibius Pansa, que César avait encore désigné consul avec Hirtius pour l'année suivante, et qui périt avec lui à la bataille de Modène.

Silius. Il paraît que c'est celui dont Cicéron voulait acheter les jardins l'année précédente.

Je lui donnerai ce mémoire que j'ai composé. Il y a des gens qui lisent : *Cui* ὑπόμνημα *compositum dabis.* Mais ce n'est point Atticus qui doit envoyer quelque chose à Cicéron ; c'est celui-ci

qui a composé un mémoire sur l'affaire que son frère avait avec Lélius, comme on le voit dans la lettre qui suit.

LETTRE DCCXXXV. Page 71. *Servilie lui a dit qu'il était parti ce jour-là.* Brutus ne quittait pas encore l'Italie; il allait de sa terre, près de Lanuvium, sur la flotte, et revint plusieurs fois visiter les villes maritimes. Ce n'est qu'au mois d'avril que son départ eut lieu effectivement.

J'ai écrit ce mémoire. Voilà qui justifie nos observations de la lettre précédente.

LETTRE DCCXXXVI. Page 73. *Pour notre efféminé Cythérien.* Mongault avait gâté tout le sel de Cicéron, en remettant seulement dans sa traduction le nom d'Antoine. C'est bien lui que désigne Cicéron; mais en le traitant de Cythérien, il rappelle en même temps ce que le culte de l'île de Cythère a d'efféminé, et la passion d'Antoine pour la danseuse Cythéris, l'une des plus jolies courtisanes de Rome. Elle était affranchie de Volumnius Eutrapelus. Cette Cythéris, dont le véritable nom était Volumnia, avait un jour dîné avec Cicéron chez son patron : il en a été parlé dans les lettres précédentes.

LETTRE DCCXXXVII. Page 73. *J'ai reçu, le 26, une lettre de Dolabella.* C'est du mois de juin dont il s'agit ici. D'après un sénatus-consulte, les consuls Antoine et Dolabella devaient connaître de tous les actes de César. L'affaire de Buthrote fut traitée aux calendes de juin : les consuls la décidèrent en faveur de cette ville, et Plancus en fut constitué arbitre et curateur. Dolabella ne pouvait donc annoncer à la fin de mai ce qui ne se fit que dans le courant de juin; ainsi, quand il dit *qu'il a fait* tout ce que désirait Atticus, il a par là même exclu cette date.

Page 75. *Atticus étant venu à Tusculum, uniquement pour vous remercier chez moi.* J'en suis revenu à l'expression latine, dont Mongault s'était trop écarté. Cicéron, comme le prouve la suite de cette lettre, tient beaucoup à ce que Dolabella paraisse avoir agi en sa considération. Dolabella est en quelque sorte domicilié chez lui pour cette affaire, et c'est chez lui, c'est Cicéron, l'un des siens, qu'on va remercier, comme si c'eut été une politesse faite à Dolabella lui-même dans la personne qui le représente.

LETTRE DCCXXXVIII. Page 77. *Je saurai de Tiron ce que vous aurez dit.* Cette traduction est conforme à la correction de

Corradus, qui a substitué *quid sis locutus* à *quid sit locutus*. Comment Tiron aurait-il pu parler avec Plancus, qui était alors en Épire, et non à Rome?

Page 77. *Vous ferez bien d'attendre pour parler à votre sœur de son affaire.* Pomponia s'était séparée de Quintus. Il s'agissait sans doute de la restitution de la dot.

A. Gn. Plancus. Il s'agit de Gn. Munatius Plancus, et non de L. Plancus. Lucius Plancus, l'aîné de celui dont il s'agit ici, commandait alors dans les Gaules, et devait être consul avec Decimus Brutus, après Hirtius et Pansa. Ce fut ce dernier que fit proscrire, par les triumvirs, son frère, celui-là même auquel est adressée cette lettre. Aussi, quand il triompha avec Lepidus, qui avait aussi fait proscrire son frère, les soldats chantaient : *De Germanis non de Gallis triomphant ambo consules.* En français, il faut toujours ajouter à Germain le mot frère, ce qui détruit l'équivoque : « Ils triomphent non des Gaulois, mais des Germains; » c'est-à-dire, de leurs frères germains.

Page 79. *Que les Buthrotiens payassent le reste de leur taxe.* César avait frappé une contribution sur leurs terres ; ils en avaient payé une partie : faute d'acquitter le reste, ils avaient été frappés de confiscation. Atticus compléta la somme de ses deniers.

Page 81. *Où il ne s'agissait d'abord que de sauver une somme d'argent.* Celle qu'il avait avancée pour payer César, et qui eût été perdue pour lui, si, malgré cela, les terres de Buthrote eussent été confisquées.

Page 81. *Je ne m'attendais pas qu'un jour je prendrais avec vous le ton de suppliant.* Cicéron plaisante Capiton, qui n'était pas un personnage de haute importance. C'est ce même Ateius Capiton dont il est parlé dans les lettres 434 et 593 : il avait été questeur en l'an de Rome 700. Ce pouvait être aussi un Fonteius Capito, ami particulier d'Antoine.

Page 83. *César ayant rendu..... un décret auquel je mis mon cachet comme témoin.* Cet usage a été pratiqué long-temps encore dans le moyen âge, et très-souvent nous voyons figurer, comme témoins, dans les chartes, des souverains, de très-illustres personnages, dynastes, barons, comtes, etc., etc.

Et commirent Plancus pour l'exécution. Schütz et Græter ont

trouvé fort dure l'expression de la vulgate : *Plancum dederunt.* En conséquence ils ont écrit des lettres à Plancus, et les ont introduites dans celle de Cicéron; ils ont suppléé : *Litteras ad Plancum dederunt.* Je crois que l'ellipse *ils vous ont donné Plancus*, est aussi bonne en latin qu'en français, et je rejette cette interprétation, en conservant la traduction de Mongault, qui est exacte.

Page 85. A C. Cupiennus. Corradus pensait que ce personnage était le même que C. Cupiennius Libon de Cumes ou *Cumanus*, duquel Horace se moque dans la seconde satire du livre I.

LETTRE DCCXXXIX. Page 87. *Pourvu que je sois de retour pour le* 1er *janvier.* Dans sa première *Philippique*, Cicéron dit qu'il n'est parti qu'avec l'intention de revenir aux calendes de janvier pour la convocation du sénat; et dans une autre lettre à Atticus, il lui rappelle que lui-même lui a conseillé ce voyage, pourvu qu'il fût de retour au 1er janvier.

Pour marquer le jour des mystères, vous dites fort bien le JOUR DE CE FAMEUX SCANDALE. Ces mystères étaient la fête de la Bonne-Déesse, et le *fameux scandale*, la profanation qu'en avait faite Clodius, quand il s'introduisit dans la maison de César. Ce passage était fort altéré. De grands critiques s'y sont exercés; mais nul n'a mieux réussi que Mongault. On lisait dans les manuscrits : *Et tu etiam scribe quo die Olympiacum.* Victor en avait fait : « Et tu etiam scire quo die Olympia : quum mysteria scilicet. » Bosius, appuyé d'un manuscrit, a reproduit la leçon reçue aujourd'hui : rien n'est plus clair. Reste la date des mystères de la Bonne-Déesse; car il ne s'agit pas du jour où le gouffre appelé *Mundus* s'ouvrit. Or, ces mystères, selon Gronove, se célébraient en mai; en sorte qu'Atticus aurait voulu que Cicéron revînt le 1er mai. Ce fut cependant au mois de décembre, et dans le temps où on célébrait les mystères, que Cicéron dévoila la conjuration de Catilina : ce fut dans le même mois que Clodius se rendit coupable de sa profanation. Atticus savait combien Cicéron aimait qu'on rappelât les turpitudes de son ennemi, dont la mort avait fait évènement, au point qu'il datait quelquefois de cette époque. Cicéron avait demandé s'il ne ferait pas bien de revenir avant les mystères de la Bonne-Déesse; donc, dans les premiers jours de décembre : les tribuns entraient alors en charge, et parmi eux

se trouvaient plusieurs amis de Brutus et de Cassius, et même l'un des conjurés. Peut-être qu'en répondant à Cicéron, Atticus voulait lui indiquer ce *piaclum* comme un moment néfaste qui pouvait être souillé d'un autre crime, c'est-à-dire d'un attentat sur sa personne, attentat médité peut-être par Antoine.

Page 87. *C'est pour cela que je vous avais demandé si je ne ferais pas mieux d'être de retour pour le temps des mystères.* Pour ne pas se confier à la mer dans un temps où elle est orageuse. Cicéron n'aurait pas demandé quel jour on célébrait les mystères; l'essentiel était de savoir s'il fallait revenir pour l'entrée en charge des nouveaux tribuns, ou s'il fallait attendre les nouveaux consuls. Quant au jour des mystères, il pouvait bien être variable avant la rectification du calendrier par César, parce que les intercalations étaient irrégulières. Quoique ces changemens ne fussent pas définitifs, et qu'Auguste fût obligé à en faire de nouveaux, la marche de l'année ne pouvait avoir changé depuis le peu de temps que César en avait réglé le cours. On se demande comment il se fait qu'Ovide et Macrobe fixent au 1er mai la fête de la Bonne-Déesse? Il faut qu'on l'ait transposée d'une partie de l'année à l'autre après la mort de Cicéron; car, pour son temps, il ne saurait y avoir de doute qu'on ne la célébrât en décembre.

LETTRE DCCXL. Page 87. *Sur l'affaire de mon frère.* Il paraît que c'était une affaire pécuniaire occasionée par le fils Quintus. Toutefois il ne faudrait pas adopter le *filius* pour *Selius :* ce n'est qu'une faute d'impression, mal-à-propos approuvée par Ernesti, et sans l'autorité d'aucun manuscrit.

Page 89. *Je voudrais que L. Pison partît en qualité de lieutenant.* On lisait autrefois : « J'ai ouï dire qu'il voulait partir sous un faux décret du sénat, » c'est-à-dire sous la protection d'une pièce fabriquée par Antoine; mais Græter à lu dans son manuscrit : *L. Pisonem vellem exire legatum :* « Je voudrais qu'il sortît légat; » sans doute par intérêt pour lui, afin de ne point se trouver à Rome dans l'agitation des factions. Le mot grec, dont on avait fait un faux décret, commence un nouveau sens.

Je désirerais savoir ce que vous voulez dire par cet écrit apocryphe. La leçon ψευδόγραφον est fort connue, et, comme l'observe Græter, le manuscrit n'a besoin d'aucune correction, parce que le sens est clair et intelligible par lui-même. Du reste, s'il fal-

lait s'en tenir à l'ancienne leçon, les exemples des fourberies d'Antoine ne manqueraient pas. Il avait publié des lois qui n'avaient jamais été proposées au peuple; le nom de Cicéron avait été apposé à des sénatus-consultes fabriqués en son absence, etc.

Page 89. *Anagnie.* Terre de Brutus dans l'ancienne contrée des Herniques.

Page 91. *Si je n'avais pas eu pour second un homme aussi fin que vous.* — *Malitia*, comme l'a fort bien remarqué Mongault, ne se prend pas toujours en mauvaise part; il rappelle que Plaute a dit : *Malitiam malam.*

Souvenez-vous de faire diminuer d'un huitième les fenêtres de cette maison qui est auprès du temple de la déesse Strenia. Il n'y a guère dans toute la correspondance de Cicéron de passage qui soit plus défiguré que le texte de celui-ci. On lit dans les manuscrits : « Octavam partem tuli luminarum in ædium ad Stranæ memineris. » Ernesti a donné ce verbiage tel quel, en le jugeant défiguré. Mongault déclare qu'on ne peut espérer de le rétablir qu'au moyen de quelque nouveau manuscrit qui dissipe de si épaisses ténèbres. Du reste, il suit la correction de Corradus qui est aussi celle de Schütz. Il aimerait mieux lire : *octo pedes;* et cela pouvait être marqué par des initiales que de sots copistes auront ensuite mal comprises. *Ad Strenæ* n'est qu'une conjecture des critiques, car les leçons portent toutes *astiræ*, *asturiæ*, *astrare* et *astrenæ*. Lambin en a fait *ad Strenæ*, parce que la maison de Cicéron et celle de son frère étaient dans le quartier appelé *Carinæ*, où était aussi la chapelle de la déesse *Strenia* ou *Strena*. Voilà où l'on en était de la critique, quand vint Græter, le successeur de Wieland, qui lit tout autrement dans un manuscrit qu'il a sous les yeux. Voici sa leçon : *Octava, Tullii mediam abstrahere memineris.* Il traduit donc : « N'oubliez pas de faire diminuer d'un huitième la partie moyenne des fenêtres de Tullius; » puis, pour ceux qui ne comprendraient pas, il donne huit pages d'explications dont voici la substance. La maison de Cicéron était au mont Palatin, dans la dixième région, et non près des Carènes, dans la onzième région : elle n'était donc pas près du temple de Strena. C'est Quintus qui en avait une héréditaire dans ce quartier-là. Il y avait vingt-un ans au moins que Marcus n'y avait plus rien; car il y avait eu partage de la succession de leur père,

mort en 688. L'ordre de rapetisser les fenêtres ne peut donc, dit Græter, s'appliquer qu'à sa maison du mont Palatin. Il n'y a donc plus de temple de Strena, et il faut lire *abstrahere :* mais alors que faire de *tolli*, autre verbe de la phrase, qui a le même sens? On en fera Tullius, et ce seront les fenêtres de Tullius qu'il faudra rogner; ce Tullius sera l'esclave qui rédigea les comptes du gouvernement de Cilicie, ainsi qu'on le voit par une lettre à Rufus; ce sera Tullius Laurea qui a fait des vers sur l'académie de Cicéron à Tusculum; et comme il a rédigé les comptes déposés en Cilicie et dans le trésor, il aura tenu la comptabilité de l'architecte Cascelius; il aura dirigé les travaux, et se sera fait percer de trop grandes fenêtres, des fenêtres consulaires; et voilà que Cicéron, fâché de l'impertinence, le remet à l'ombre en lui ôtant un huitième de jour. Tout cela est très-fin, très-savant; mais tenons-nous-en à l'interprétation de Mongault, ou à l'ignorance d'Esnesti.

Page 91. *Puisse Mundus!.....* J'ai laissé dans la traduction la lacune qui existe au latin. C'est rêver éveillé, que de compléter ce passage, soit en traduisant (en sous-entendant *vincat*) : « Je souhaite que Mundus l'emporte sur celui dont vous me parlez; » soit en imaginant que l'importune fréquence des lettres d'un certain Mundus aurait à dédommager Varron de ce que Cicéron lui écrivait rarement. D'autres veulent que Mundus soit un sobriquet donné à Varron lui-même, à raison de son universalité. Mais il y eut un Dorsennus Mundus cité par Pline; et Cicéron lui-même dit, dans une autre lettre : *de Mundo si quid scies:* « si vous apprenez quelque chose de Mundus. »

LETTRE DCCXLI. Page 93. *Il faudra aussi lui en écrire.* Brutus faisait célébrer des jeux, il ne pouvait y assister. Cicéron, curieux de savoir comment cela se passera, recommande à Atticus d'en instruire aussi Brutus. Mongault n'avait pas saisi le sens.

Assurez-la bien que mon cœur ne s'en va pas tout entier. Attica avait sans doute reproché à Cicéron de ne plus songer qu'à la joie de revoir son fils, sans plus se soucier des amis qu'il laissait à Rome. Elle se plaignait peut-être de quelque négligence de sa part.

LETTRE DCCXLII. Page 93. *Cose.* Ville maritime de l'Étrurie.

Page 95. *Mon traité* DE LA GLOIRE. Il était divisé en deux livres. Plutarque est le dernier des modernes qui l'ait vu; depuis, il a totalement disparu.

Un autre que vous garderez dans votre cabinet C'était sans doute son recueil d'anecdotes sur ce qui s'était passé depuis la mort de César; il eût été fort imprudent de le publier.

Ce que vous me mandez de Bacchide et des couronnes de ces statues. Bacchide était vraisemblablement une comédienne. Dans les solennités publiques, on couronnait les statues de ceux qu'on voulait honorer. Il faut, puisque la nouvelle fait plaisir à Cicéron, qu'aux jeux de Brutus cette distinction ait été accordée à celles des libérateurs.

J'ai été dérangé.... par le fils de votre sœur. C'est Quintus le fils. C'est la leçon *obturbabat*, au lieu de *o turpem sororis filium.*

Au moment où on détèle les bœufs. Les Grecs marquaient l'heure du soir par le mot βουλύσει, qui indique la cessation des travaux des bœufs. J'ai ici rétabli l'équivalent, parce qu'il est possible que Cicéron, en se servant de l'expression grecque, a voulu comparer Quintus à un animal fâcheux.

LETTRE DCCXLIII. Page 97. *Sur cette dette de Tullius.* Cela signifie une dette dont l'intérêt est d'un demi pour cent par mois.

Je suis fort content de ce que vous avez dit à Cosianus. Ou plutôt *à Cosa.* C'est Sextius dont il a été parlé plus haut : il ne faut donc pas créer un personnage appelé *Cosianus*, quand ce n'est que l'indication de la demeure de Sextius.

Celle que vous exceptez. C'est probablement une suite de la plaisanterie de Cicéron sur Attica.

Je souhaite que ce que vous me mandez de Plancus et de Decimus Brutus soit vrai. C'étaient les consuls désignés par César pour l'an de Rome 711, ou plutôt 712, selon la chronologie de Varron. Ils avaient chacun une armée, l'un dans la Gaule Narbonaise, l'autre dans la Gaule Cisalpine. Peut-être que Plancus, qui affectait de paraître l'ennemi d'Antoine, annonçait l'intention de se joindre à Decimus Brutus.

Appeler Quintus un excellent citoyen, c'est comme si vous donniez à Asinius le nom de Favonius. Je traduis ici, en me conformant à une ingénieuse conjecture du savant M. Le Clerc : en effet, Favonius pouvait paraître un excellent citoyen à Cicéron,

mais non Asinius Pollion, malgré tout son mérite, car il était du parti de César. C'est donc à tort que Mongault avait mis : « Quintus qui est à présent un merveilleux citoyen, comme pourraient être Favonius et Asinius. »

Page 97. *Vous, qui êtes ami des Othons.* Il faut qu'il y ait eu entre ces Othons et Julia des liaisons d'amitié ou de parenté.

Page 99. *La tête basse et sans caparaçon.* Je mets dans le texte ce que Mongault avait dit dans sa note, et pour explication je prends ce qu'il avait dit dans le texte. Plancus était en fort triste équipage, comme un homme qui vient d'être chassé à la suite d'une émeute. Horace a dit :

Demitto auriculas, ut iniquæ mentis asellus.

LETTRE DCCXLIV. Page 99. A Oppius. Il s'élève des doutes sur la personne à laquelle cette lettre est adressée. Le manuscrit palatin, un autre encore, et l'édition de Victor portent *Appio* au lieu d'*Oppio*. On veut que ce soit Appius Claudius, fils de Sextus Clodius, lequel était frère de P. Clodius que rappela Antoine, quand il feignit de prendre pour cela le consentement de Cicéron. Mais ce personnage n'a jamais été des amis de César. Il en est autrement de C. Oppius, qui marcha avec lui dans la guerre civile, et fut son lieutenant en Afrique.

Page 101. *Vous me conseillâtes d'avoir égard à ma dignité.* Ce n'est pas dans la lettre appendice à celle que Cicéron envoie à Atticus, lettre 347, et qui était jointe à une lettre de Balbus : il faut donc que Cicéron en ait reçu une autre d'Appius.

Un homme qui était de vos meilleurs amis. César, qui pressait vivement de rester entièrement neutre. *Voyez* le billet joint à la lettre à Atticus, lettre 374 de cette édition.

LETTRE DCCXLV. Page 103. *Nésis.* Petit îlot en face de la côte de Campanie : Brutus y était allé chez Lucullus, qui y possédait une terre.

Appeler le mois où nous sommes du nom de César. L'annonce des jeux que Brutus faisait célébrer portait pour suscription : A NONIS *juliis, ad* III IDUS. Ce nom de famille donné à un mois; avait certes de quoi blesser les amis de la république; mais que ce soit en quelque sorte au nom de Brutus qu'on appelât ainsi le *Quintilis*, cela semblait intolérable, et Cicéron s'écrie : « Souf-

frirons-nous encore de pareilles choses ? » Ce genre de flatterie se perpétua. On sait que *Sextilis* devint *Auguste* (août); mais Tibère ne voulut pas de cet honneur de nommer un mois, et il demanda spirituellement à ceux qui le lui offraient : « Que ferez-vous donc quand il y aura un treizième empereur ? »

Page 103. *Que les dieux puissent confondre ces gens-là !* Cela s'adresse au parti d'Antoine qui était préteur, et qui, par méchanceté, aura fait inscrire le nom de *Julius* au lieu de *Quintilis;* trouvant piquant de charger Brutus de cette inconvenance.

Souffrirons-nous, etc. Ici, il y a grande variété de leçons. Dans les manuscrits, on lisait ἐτέωμεν; Lambin avait imaginé θεῶμεν : Gronove a vu dans d'autres manuscrits ἐλθῶμεν, qui est une conjecture de quelque critique.

Je suis bien aise qu'on approuve mon départ. Ernesti, Schütz, Græter ont, contre l'autorité de tous les manuscrits, placé après ce membre de phrase les mots *videndum est ut mansio laudetur;* et cependant il n'était nul besoin de cette transposition, non plus que de la correction *nimirum,* au moyen de laquelle Græter consentirait à respecter l'autorité des manuscrits. Le sens donné par Mongault est très-clair et très-satisfaisant, et il ne faut rien après *nil mirum.* Cicéron dit que la mer n'est pas sûre, qu'il faudra peut être approuver qu'il ne parte pas. Les Dyméens, anciens pirates que Pompée avait rassemblés en grand nombre à Dyme, ville de l'Achaïe, en avaient reçu des terres. César les leur enleva pour les donner à ses soldats : aussitôt les Dyméens reprirent leur ancien métier.

Je crois que ce qu'on dit de Ventidius n'est qu'un faux bruit. Apparemment que le bruit courait que Ventidius se joignait à Antoine, et marchait vers Rome avec quelques légions qui venaient de Macédoine. Ce bruit se trouva effectivement faux : au surplus ce Ventidius n'était point du tout un général indifférent. Voici ce qu'Aulu-Gelle nous apprend dans le chapitre 2 de son livre IV : « Dans la guerre Sociale, quand Pompée Strabon prit Asculum, Ventidius, encore à la mamelle, fut captif avec sa mère, qui suivit le char du triomphateur avec les autres prisonniers. Quand Ventidius fut grand, il se fit loueur de mules, et l'on croit qu'il suivit César dans la Gaule en qualité de palfrenier. Son zèle et sa fidélité lui attirèrent la bienveillance de son patron, qui, par une suite de fa-

veurs extraordinaires, l'éleva au rang de chevalier, puis à celui de sénateur : il fut d'abord tribun, puis inspecteur, enfin consul. M. Antoine l'envoya commander dans l'Orient, où il battit les Parthes, et fut le premier à venger Crassus.

Page 105. *Folie de compter sur des gens qui ne pensent qu'à boire et qu'à dormir !* Cette opinion, que manifeste Cicéron sur Hirtius et Pansa, était aussi celle de Quintus dans une lettre à Tiron ; mais l'évènement fit voir que, loin d'être aussi efféminés, ces consuls étaient dignes du nom romain. On sait que tous deux périrent à la bataille de Modène, en combattant vaillamment contre Antoine.

Ces deux cent mille sesterces. Pour tout ce paragraphe la traduction de Mongault m'a paru très-satisfaisante. Græter a refait le texte, puis il a rétabli en florins la comptabilité du jeune Cicéron, et les prétentions qu'Atticus avait à former sur Cicéron pour les avances de Xénon, son homme d'affaires. Quant à nous, en conservant la version de Mongault, qui est très-claire, nous avons retranché les interpolations : *In mandatis sat abunde*, et plus loin : *Id est minutatim ;* lesquelles ne sont que les gloses des interprètes.

Il n'y a pas d'apparence que je puisse souffrir cette belle-mère. Les uns appliquent ce passage à la belle-mère de Cicéron lui-même, qui serait, dans ce cas, la mère de Publilia qu'on lui avait en vain proposé de reprendre. Ne la voulant plus recevoir, il fallait rendre la dot, se gêner et se restreindre; et de là naissait l'embarras de se borner, comme il le fallait, aux dépenses de son fils : d'autres commentateurs croient qu'on offrait à Cicéron une nouvelle alliance qu'il répugnait de contracter de peur de sa future belle-mère. Schütz et Græter, au contraire, pensent que c'est Cicéron le fils qui ne veut pas se marier à cause de la belle-mère qu'il aurait.

Quant à la vente de ma terre de Cumes, j'avais déjà refusé Pindarus. Mongault ne traduit pas les mots *de Cumano*, ce qui fait que le refus a l'air de regarder l'affaire du mariage; et si dans le texte il conserve *decumano*, cela signifie à ses yeux Pindarus le décimateur. Il nous semble qu'il convenait de laisser la leçon des manuscrits telle qu'elle était. De quoi s'agit-il, en effet ? d'un embarras d'argent. Cicéron avait déjà refusé à Pindarus la vente de sa terre

de Cumes, parce qu'il ne voulait pas recourir à ce moyen violent d'avoir de l'argent. Mongault lui-même reconnaît que ce Pindarus pouvait être l'affranchi, l'agent d'affaires de celui qui voulait acheter. On a vu, dans une autre lettre, qu'il avait couru un bruit que Cicéron voulait vendre sa terre de Cumes.

LETTRE DCCXLVII. Page 107. *Quel succès avait eu le* Térée *d'Attius.* Qui ne sait l'amour de Térée, prince de Thrace, pour Philomèle, la sœur de sa femme, et comme il lui perça la langue après l'avoir déshonorée ? Atticus en avait fait une tragédie; mais il en avait aussi composé une sur le premier Brutus, qui avait expulsé les Tarquins. Antoine, préteur, qui présidait aux jeux, s'était bien gardé de la laisser jouer, et quoique ces jeux fussent donnés pour Brutus, il y fit substituer *Térée*, pièce qui n'offrait aucun point de rapprochement avec les circonstances présentes.

Vous savez ce que je pense de ces jeux. Ces jeux étaient compris dans ceux qui étaient nommés en général *ludi scenici*, comme les tragédies, les comédies, les mimes, les satires et ces espèces de farces nommées *ludi osci* et *fabulæ atellanæ;* mais il n'est pas aisé de décider ce que c'était précisément que les jeux grecs. Il ne paraît pas que l'on puisse entendre par là, avec Popma, les tragédies et les comédies imitées des Grecs, comme étaient presque toujours les tragédies et les comédies latines; car Cicéron fait entendre ici qu'il ne faisait nul cas de ces jeux grecs, au lieu qu'il estimait beaucoup les tragédies et les comédies imitées des Grecs, comme il le dit au livre III de son traité *des Biens et des Maux*, et comme on le voit par l'estime qu'il avait pour Ésopus et Roscius, les deux plus grands acteurs de son temps, l'un pour le comique et l'autre pour le tragique. Manuce croit que les jeux grecs étaient ainsi appelés parce que les acteurs parlaient grec, et étaient vêtus à la grecque; comme dans les jeux nommés *osci*, on parlait l'ancienne langue du peuple de la Campanie. Si cela était vrai, il n'aurait pas été surprenant que le peuple, qui n'entendait pas le grec, n'y fût pas venu en foule. Pour ce qui est des jeux nommés *osci*, ils étaient ainsi appelés, non parce qu'on y parlait la langue osque, mais parce que c'étaient des farces imitées de ces anciens peuples : on ne voit nulle part qu'on ait parlé grec sur le théâtre des Romains. Je crois donc que les jeux grecs étaient une espèce de farce nommée satires ou mimes, et qu'ils venaient des Grecs, comme

le dit formellement Denys d'Halicarnasse, liv. III. « Je crois, dit-il, que ce serait fatiguer inutilement le lecteur, que de lui prouver une chose qui est connue de tout le monde : c'est que les jeux *satirici* ne viennent ni des Umbriens, ni des Liguriens, ni des autres peuples de l'Italie, mais des Grecs. » Ces jeux se représentaient le matin, avant qu'on jouât la grande pièce, comme il le paraît par la lettre 126 de ce recueil. (MONGAULT.)

Page 107. *Notre neveu.* Voici maintenant la recommandation ostensible contre laquelle Cicéron a lui-même prévenu Atticus dans la précédente lettre.

Par cet endroit sur lequel il nous a donné jusqu'à présent si peu de satisfaction. Sa conduite politique, ses relations avec Antoine et avec le parti de César.

Page 111. *Que les jours.... sont bien marqués !* Nous sommes obligés de renoncer au calembourg : *O dies in auspiciis Lepidi lepide discriptos.* Lepidus était grand-pontife, et c'était à lui à marquer, chaque année, les jours où le collège des augures devait s'assembler. Apparemment qu'il avait indiqué cette réunion pour le commencement de janvier; ce qui convenait aux projets de Cicéron.

*La première place après l'*IRRÉPROCHABLE. Celui que la critique ne saurait atteindre. Atticus avait fait à Cicéron l'application du vers d'Homère, qui dit qu'Ajax était le plus beau des Grecs après le fils de Pélée : μετ' ἀμύμονα Πελείωνα. J'ai donc changé la traduction de Mongault.

Il n'y a point de recueil de mes lettres. Selon moi, voici un passage très-remarquable. Il semble que Népos, dont il vient d'être parlé, ait demandé un recueil de lettres de Cicéron, et pour cela il faut qu'il en ait déjà circulé dans le public. De son côté, Cicéron les considérait déjà comme des ouvrages dignes d'être soumis au public; car pour publier celles que possèdent Tiron et Atticus, il ne demande qu'à les revoir. Il est probable toutefois qu'il eût excepté de la publication tout ce qui regardait ses affaires particulières.

LETTRE DCCXLVII. Page 113. *Comme je vous l'ai fait savoir hier, et peut-être seulement aujourd'hui.* Cela dépendait du plus ou moins de promptitude de Quintus, Cicéron ne connaissant que le jour de son départ et non celui de son arrivée.

Page 113. *Si l'on doit leur donner ce nom.* Non qu'ils se conduisent mal, mais parce qu'ils avaient été désignés par César, au lieu d'être élus. C'est ainsi que, parlant d'Hirtius et de Pansa, Cicéron avait dit : *Duo quasi designati consules.*

Sextus Pompée. Il était le gendre de Libon, comme nous l'apprenons par Dion Cassius.

Boréa. Cette ville n'était sans doute point en Afrique, où Sextus n'avait que faire, mais en Espagne, dans le voisinage de Carthagène. On a pensé qu'il fallait lire *Bigerra*, et Turnèbe allait jusqu'en Lusitanie chercher Ébora.

Page 115. *Que tout cela lui importe peu.* C'est le latin *nihil esse.* Le but que voulait atteindre Sextus Pompée, était de revenir à Rome dans ses foyers domestiques. Antoine avait acheté la maison de son père, et Pompée ne voulait entendre à aucune proposition avant qu'on la lui rendît.

Il pourrait bien aussi y avoir quelque danger. De la part des pirates.

Je ne pourrais pas en profiter par-delà le détroit. C'est que Cassius allait en Sicile, d'où il devait se diriger vers la Syrie, et non vers la Grèce.

LETTRE DCCXLVIII. Page 117. *On avait parlé..... de l'affaire des Buthrotiens d'une manière bien différente.* Atticus lui mandait que leur territoire avait été partagé aux soldats de Plancus, tandis qu'on avait rapporté à Cicéron que ces soldats avaient été chassés par les habitans.

Ce que demande Hortensius est fort déraisonnable. Cohéritier d'Hortensius dans la succession de Cluvius, Cicéron lui avait acheté sa part payable en trois termes. Non-seulement il avait payé les deux termes échus, mais il avait encore anticipé sur le paiement du troisième qui devait échoir le 1er juillet.

Quant aux descriptions qu'il faut donner à Publilius. Ici Græter donne une ample carrière à ses conjectures assez aventureuses. La somme exprimée ne pouvait être, selon lui, qu'un reste de compte ; car Cicéron n'a épousé la jeune Publilia que pour sa richesse, et pour mettre ordre à ses affaires : or, si elle n'eût possédé que 400,000 sesterces ou 63,000 fr., c'eût été trop peu. Sur ce point, il confirme donc pleinement la traduction de Mongault, et nous serons de son avis ; mais lorsque, recherchant

la cause du divorce, il veut établir qu'une infidélité, un adultère, l'avait déterminé, au lieu de la raison que donne Plutarque, quand il se prévaut de cet adultère qu'il imagine pour dire que Cicéron aurait pu retenir une partie de ce qu'il rendait, et que, ne l'ayant pas fait, il dit : *Quum causa sit a nobis jactura facta juris ;* Græter nous permettra de le trouver trop ingénieux. Nous n'admettons pas davantage qu'au lieu de Publilius il faille lire Publius, pour en faire un des cohéritiers vendeurs de la succession de Cluvius. La dénonciation ou la perte du droit de Cicéron porte évidemment sur le délai, sans qu'à cet égard il faille supposer aucune préoccupation de la part de Manuce qui a trouvé ce sens.

Page 119. *A leur faire lever plus tôt le masque.* C'est le véritable sens de *repræsentare.* Il y a, à cet égard, un passage décisif dans les *Commentaires de César,* liv. 1, ch. 40 : « Itaque se quod in longiorem diem collaturus esset, repræsentaturum, et proxima nocte de quarta vigilia castra moturum. » Ce que M. Artaud a fort bien rendu par ces mots : « C'est pourquoi il ordonnera sur-le-champ le départ qu'il voulait différer, etc. » Ce verbe s'emploie surtout dans le sens de payer comptant.

Puisqu'on veut absolument que je parte. A la lettre : « Puisqu'on me chasse à coups de fourche. »

Je pourrai..... éviter la rencontre des légions. Celle que l'on disait arriver de Macédoine par l'ordre d'Antoine. Néanmoins Cicéron prit un autre chemin, comme on l'apprend par la première *Philippique.*

Aculanum. Ville des peuples nommés *Hirpini :* elle s'appelle à présent *Fricenti,* dans le royaume de Naples, au pied de l'Apennin. Manuce a cru qu'il fallait lire Herculanum, et Bosius l'a mis dans son texte ; mais Aculanum était sur la route de Pompéies à Brindes.

Page 121. *Tutia.* Corradus croit qu'il faut lire *Julia,* de laquelle il est parlé dans la lettre 743, et cette conjecture a l'assentiment d'Ernesti.

Les lettres que vous m'avez demandées pour Plancus et Oppius. Avec sa hardiesse ordinaire, Græter déclare que ce ne sont point les lettres annexées à celle-ci, parce que Plancus avait déjà fait

beaucoup pour Atticus, tandis qu'il semble, d'après leur contexte, que rien ne soit fait encore. La seconde raison est plus solide : c'est que l'une de ces lettres est adressée à Capiton, et non à Oppius ; mais au moins cette circonstance ne prouve rien contre la première.

Page 121. *Vous ferez marquer les plus beaux endroits.* On n'est pas sûr de bien comprendre ce passage. Le mot *eclogarii* ne se trouve que là. Gronove voudrait lire : *notent eclogarii*, et cela signifierait qu'avant de lire cet ouvrage, des employés appelés *eclogarii*, du grec ἐκλογαὶ, et dont la principale fonction était de faire des extraits, eussent à bien distinguer les périodes et à marquer les interlocuteurs. Cependant, sans rien changer au texte, Mongault prend *eclogarii* pour adjectif et sous-entend *loci ;* de la sorte, ce sont des morceaux de choix, que l'on désignera d'après le goût d'Atticus, et qui seront lus à des amis.

LETTRE DCCXLIX. Page 123. *Pouzzoles*, 12 *juillet* 709. Nous avons déjà fait remarquer que Græter donne à cette lettre une date de beaucoup antérieure : il en est de même des suivantes.

LETTRE DCCLI. Page 129. *Pour le bien de la république.* C'est-à-dire, pour entretenir la paix, qui n'aurait pas été bien affermie, si tous ceux à qui César avait fait des grâces eussent craint qu'elles ne fussent sujettes à révocation. (MONGAULT.)

LETTRE DCCLII. Page 129. *De l'avoir même remercié.* Il paraît qu'il s'agit de ce qu'Antoine avait fait à Tusculum, où il avait ménagé la maison de Cicéron, non sans lui imposer certaines charges assez onéreuses. Cicéron juge prudent de simuler le contentement.

Page 129. *Mon traité* DE LA VIEILLESSE. Dans l'original, il est désigné par les mots qui le commencent : *O Tite.* C'était le prénom d'Atticus.

Vous comptez... qu'Éros vous apportera quelque présent. La leçon *exspectare* n'a pas besoin de correction. Atticus avait écrit la lettre à laquelle répond maintenant Cicéron avant de recevoir celle qui accompagnait le traité *de la Gloire.*

Page 131. *Selon la manière ordinaire à chacun de nous.* Mongault avait défiguré le sens, en disant : « D'une et d'autre part à l'ordinaire. » Cicéron veut dire que, d'une part, la conversation

aura été sensée, et, de l'autre, absurde, parce que Quintus le fils n'a pas le sens commun.

Page 131. *Un voyage par mer, et la manière dont il faut que je le fasse, etc.* Mongault a eu raison d'ajouter ces mots pour la clarté de ce passage. Cicéron ne veut pas dire, en effet, qu'un homme de son rang ne peut voyager par mer; sa pensée est, qu'il serait indigne d'un consulaire de s'exposer à tomber entre les mains des pirates, en ne prenant pour naviguer qu'un petit navire sans gardes et sans escorte.

Je verrai du moins ce qu'on peut faire pour lui. D'accord avec Græter, j'ai rectifié un contre-sens de Mongault. Cicéron ne parle pas de ce que son fils promit, mais de ce qu'on peut faire pour le tirer de la mauvaise vie où paraissent l'avoir engagé ceux dont il se plaint.

Page 133. *Je vous écris cette lettre avant que de m'embarquer.* Græter fait ici une nouvelle lettre séparée de ce qui précède. « Il est, dit-il, dans les habitudes de Cicéron d'écrire un court billet à ses amis quand il quitte un séjour pour en prendre un autre. Il ne leur dit pas cela à la fin d'une lettre; ensuite, on voit plus haut qu'il n'y avait plus rien à répondre à la lettre d'Atticus: donc c'est dans un nouveau billet qu'il lui a parlé de Dejotarus. » J'avoue que ces raisons ne m'ont pas convaincu. Quand on reçoit une lettre, ou qu'on prend une détermination nouvelle, un *post-scriptum* est aussitôt fait qu'un nouveau billet.

Si vous aimez Dejotarus, n'aimez-vous pas aussi Hiéras? C'est une ironie. Au chapitre xv du discours *pour Dejotarus*, Hiéras et Blesamius sont nommés comme les envoyés de ce roi. L'ordre de ce prince était, à ce qu'il paraît, que les agens ne fissent rien sans prendre les instructions de Sextius Peduceus et de Cicéron; mais Cicéron n'avait pas revu Hiéras : il devait racheter d'Antoine l'Arménie que lui avait ôtée César. Le prix en fut stipulé avec Fulvie. Antoine feignit que cette restitution était prévue par les papiers de César. Cicéron le reproche à Antoine au chap. xxxvii de la seconde *Philippique*. Cependant Dejotarus, quand il apprit la mort de César, n'attendit pas le succès de sa négociation : il s'empara de l'Arménie de vive force. En sorte que dans cette lettre l'ironie s'adresse à lui non moins qu'à Hiéras : « Eh bien! comment trouvez-vous votre Dejotarus, qui, de son

chef, prend ce qu'il devrait demander? Comment trouvez-vous Hiéras, qui, au lieu de s'adresser à nous, aime mieux gagner Fulvie à prix d'argent? »

LETTRE DCCLIII. Page 133. *Vélie.* Strabon la cite : elle s'appelait d'abord *Helia.* Cicéron est parti de Pompéies avec ses trois petits bâtimens. Il rase le rivage, et va coucher à la villa d'un autre ami.

Page 135. *Rufion.* On se demande si c'est le Rufio dont il est parlé en mal dans la lettre 185? Ce qui empêche de le supposer, c'est que Manuce cite une ancienne inscription où il est appelé Trebatius; ce qui n'aurait pas eu lieu, s'il eût été peu considéré : C. VIBIVS C. F. MACER C. TREBATIVS RVFIO FACIVNDI CURAVERVNT. Græter a mis dans son texte que Rufion était l'affranchi de Trebatius; d'autres critiques en ont fait le proche parent de Trebatius, mais c'est évidemment à tort : au surplus, il y a incertitude sur la manière de lire le nom, et Græter cite un manuscrit qui porte *Busius* au lieu de *Rufio.*

Ni la maison Papirienne. Ce trait devait toucher Trebatius, l'un des premiers jurisconsultes de Rome. Il s'agit peut-être du célèbre Papirius, qui avait habité cette maison de Vélie, et y avait réuni le premier corps de droit composé des décrets des rois et des décisions des prêtres. Ce n'est peut-être qu'une plaisanterie : dans tous les cas, cette conjecture de Græter est fort ingénieuse.

Quoique vous y ayez un arbre lotus que les étrangers même admirent, il suffirait de le faire couper pour que la vue fût beaucoup plus étendue. De cet arbre, Prévost avait fait tout un bois. Il faut convenir aussi que les manuscrits varient beaucoup : on lit *locum, lacum;* Manuce veut *lucum.* Tout cela est fort arbitraire : j'ai laissé dans le texte ce que j'y ai trouvé.

Nicon, sur la Gloutonnerie. Et non pas *sur la gloutonnerie de Nicon.* Ce n'est pas Nicon qui est le gourmand; il est l'auteur de l'ouvrage.

LETTRE DCCLIV. Page 137. *Ce que j'ai eu la force de vous refuser.* Je lis *subnegaram*, et non *subnegarem.* C'est d'un fait qu'il s'agit, comme on le voit par le préambule des *Topiques.* Trebatius, étant chez Cicéron à Tusculum, y vit les *Topiques* d'Auguste, s'informa de leur contenu. Cicéron lui apprit que c'était l'art de trouver des argumens, et Trebatius désirait qu'il

le lui apprît en traitant le sujet lui-même : mais alors Cicéron était trop occupé. Il conseilla à Trebatius, soit de lire Aristote, soit de recourir à un rhéteur. Trebatius ne comprenait pas ces livres à cause de leur obscurité; le rhéteur dit qu'il n'y entendait rien non plus : il aurait donc fallu que Trebatius renonçât à savoir ce qu'il désirait tant, si, dans sa navigation même, Cicéron ne s'était mis à faire ce qu'on ne lui demandait plus, et n'eût causé une surprise à son ami en lui envoyant ses *Topiques*.

LETTRE DCCLV. Page 139. *Nous avons lu votre lettre, qui ne dément point votre édit.* Les préteurs ne devaient pas rester plus de dix jours absens de leur siège, sans la permission du sénat. Cependant Brutus et Cassius, qui étaient sortis de Rome, ne revenaient pas. Ils jugèrent à propos de publier un édit ou proclamation dans laquelle ils faisaient connaître au peuple que la gravité des circonstances et le danger qu'ils couraient, les empêchaient seuls de remplir leur devoir. Sans doute qu'ils s'étaient en même temps adressés à Antoine alors consul, pour qu'il en fît rapport au sénat; mais celui-ci avait répondu à leur édit par un édit hostile, et à leur lettre par des injures.

Que des préteurs ne pussent.... se départir de leurs droits. J'en reviens à la leçon de la Vulgate, préférable, selon moi, à la leçon de Grévius, car je ne l'entends pas de l'action de transiger.

Page 141. *Combien peu il a régné.* César, après sa campagne d'Espagne, revint à Rome au mois d'octobre de l'année 708. Il fut tué en mars 709. Il régna donc en tout cinq mois après sa dernière victoire.

LETTRE DCCLVI. Page 143. *Je n'ai encore pu venir qu'à Vibone, chez Sica.* Quand Cicéron fut exilé, il s'était arrêté à Vibone, chez le même Sica. *Voyez* la lettre 55 de ce recueil. Mais il s'était hâté d'en repartir avant que le décret fût publié, de peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire.

Les vents qui précèdent la Canicule. Leur nom latin est significatif : *prodromi*, les avant-coureurs. Ils soufflent ordinairement huit jours avant la Canicule.

Nous avons eu un vent arrière. J'ai laissé subsister cette traduction, qui est loin d'être littérale; mais on n'aurait pu y substituer rien de mieux. En latin, il y a *pedibus æquis transmittimus*; c'est-à-dire, nous avons passé d'un pied égal. On appelait *pedes*,

les deux ailes de la voile, et l'on disait *pariare vela*, quand les deux ailes étaient égales, sans qu'on fût obligé de louvoyer ni d'incliner de côté et d'autre. Il est dit au livre IV, vers 587 de l'*Énéide :*

Vidit, et æquatis classem procedere velis.

L'expression de Cicéron ne veut donc dire autre chose, sinon des voiles également tendues.

Page 143. *Chez notre ami Testa.* Il est évident qu'il s'agit de son séjour chez Trebatius. *Voyez* la lettre 753. C'est donc par erreur qu'il y a *Thalna* dans les manuscrits.

D'entreprendre ce long trajet. C'est le sens du vers 169 du livre III de l'*Odyssée.* C'est Ménélas qui hésite sur le chemin qu'il doit prendre.

Aller à Leucopétra. Il y avait auprès de Rhegium un promontoire nommé Leucopétra. On est parti de là pour nier que ce pût être auprès de Tarente, et pour changer le texte; mais il y avait une Leuca dans la direction de Corcyre, que Cicéron pouvait prendre avec ses petits bâtimens, pour faire le trajet le plus court possible. Auprès de cette Leuca, et dans le territoire des Tarentins, il pouvait y avoir une roche appelée Leucopétra. Toutefois on ne peut se dissimuler que, dans la première *Philippique*, cette Leucopétra est désignée comme étant dans le territoire des Rhégiens. Mongault aimerait mieux lire : « ad Leuca portum Tarentinorum. »

Pourquoi faire ce voyage ? Citation d'un vers de Sophocle, ainsi qu'on l'a vu dans la lettre 723.

Page 145. *Je vous prie.... de penser.... à cette dette pour laquelle j'ai répondu.* Mongault croit qu'il s'agit d'une dette de Montanus, de laquelle il sera parlé dans la lettre 773.

Page 147. *C'est que j'ai plusieurs préambules tout faits.* Cela est assez singulier. Mongault fait remarquer qu'il en est plusieurs qui n'ont pas un rapport bien direct avec l'ouvrage auquel il les a adaptés.

LETTRE DCCLVII. Page 147. *Je fis voile de Leucopétra.* Ceux qui veulent placer cette Leucopétra dans le territoire de Rhegium font remarquer qu'il résulte de la première *Philippique*, que Cicéron était allé vers Syracuse, et que de là les vents l'a-

vaient rejeté sur la côte d'Italie. Il ne paraît pas, d'après cette lettre, qu'il soit parvenu à plus de trois cents stades en mer.

Page 147. *Notre ami Valerius.* P. Valerius. Nous ne savons pas bien si c'est celui dont il est parlé dans la lettre 16 de ce recueil. Ce fut chez lui que Cicéron connut la proclamation de Brutus et Cassius, et le discours d'Antoine, qui lui inspira tant de confiance, qu'il songea sur-le-champ à revenir. Les personnes qu'il vit lui dirent de plus, que, le 1er avril, l'assemblée du sénat serait fort nombreuse; qu'Antoine était décidé à se séparer de ceux qui le conseillaient si mal d'abandonner le commandement de la Gaule, etc.

Page 149. *Vous qui estimez tant une belle mort.* Je crois naturel de rapporter ce passage à ce que notre auteur dit liv. I, ch. 45, des *Tusculanes : Sed profecto mors tum æquissimo animo oppetitur quam suis se laudibus vita occidens consolari potest.* « Mais certes la mort se supporte le mieux quand la vie qui se termine est glorieuse par les actions qui l'ont marquée. » Cet ouvrage était alors récent, et il était naturel qu'Atticus en prît texte pour le plaisanter.

Page 151. *S'il s'agissait de Phèdre, notre ami, il serait aisé de l'excuser.* Atticus disait qu'à raison de la qualité d'épicurien de Phèdre, on comprendrait qu'il se souciât peu du gouvernement, tandis que Caton le stoïcien n'aurait pas approuvé le parti que prenait Cicéron.

A l'embouchure du fleuve Halétès. Il donnait son nom à tous le golfe *sinus Elates*, vis-à-vis des îles OEnotrides, entre le promontoire Posideum au couchant, et le Palinure au levant.

Il élève Pison jusqu'aux cieux. L. Culpurnius Pison, beau-père de César. Dans la première *Philippique*, ch. IV, Cicéron dit : « C'est lui qui le premier m'apprit quel discours L. Pison avait prononcé dans le sénat, aux calendes d'août; et bien qu'il eût trouvé peu d'appui, à ce que m'a dit Brutus, dans ceux dont il devait en attendre, toutefois, d'après le témoignage de Brutus même (en est-il un plus grave?), et d'après les éloges de tous ceux que j'ai vus depuis, Pison me paraissait s'être couvert de gloire. » *Voyez* aussi la lettre 760.

Page 153. *Ce sont celles* (les raisons) *qui sont pour le public.* Il est évident que cette traduction de *speciosas causas* ne nous reproduit que la glose d'une leçon détestable. J'aimerais à lire, avec

Schütz : *Reversionis subitæ causas habes.* En effet, le retour de Cicéron a été subit, inattendu; mais Schütz n'a point admis cette conjecture dans son texte, toute ingénieuse qu'elle fût : nous imiterons sa réserve.

Page 155. *Mais on ne veut pas qu'à mon âge je m'éloigne du tombeau.* J'ai rétabli l'ancienne expression. Un vieillard n'a pas à ménager ses jours; les dangers ne lui ôteront pas autant de vie qu'à un jeune homme.

LETTRE DCCLVIII. Page 155. Cette lettre est adressée à L. Munatius Plancus, autrefois lieutenant de César : alors il était à la tête des légions dans la Gaule. Dans l'intervalle de la lettre précédente à celle-ci, Cicéron avait eu de graves sujets de plainte contre Antoine : il en était revenu à sa première opinion sur son compte. Cicéron ne vit pas le consulat de Plancus qu'il désirait tant; car César ne l'avait fixé que pour 711, et Cicéron mourut le 7 décembre 710.

Page 157. *Furnius.* Il était lieutenant de Munatius Plancus et l'ami de Cicéron. *Voyez* la lettre 225 de ce recueil.

LETTRE DCCLIX. Page 159. D. Brutus, imp., consul désigné, a Cicéron. Decimus Brutus était consul désigné parce que César avait fixé pour trois ans les magistratures de Rome, sans autre raison que sa volonté et sans comices. On avait conservé ses actes dans ce qu'ils avaient de plus contradictoire, en sorte que les conjurés, ceux mêmes qui l'avaient frappé, demeuraient en possession de leurs honneurs. Voilà pourquoi Decimus Brutus prenait toujours la qualité de consul désigné : il devait l'être avec Plancus.

Je me suis avancé dans l'intérieur des Alpes. Sans doute c'était chez les Salasses, dans la Savoie moderne, dans le val d'Aoste, et dans les gorges du grand Saint-Bernard.

Ce sera rendre un très-grand service à la cause commune. Parce que cet encouragement rendra les troupes de D. Brutus plus belliqueuses, et les disposera à le suivre partout.

LETTRE DCCLX. Page 159. *Combien est vive ma satisfaction en apprenant que vous approuvez.... ma harangue.* Ce n'est pas la seconde, comme le croient Manuce et Prévost. Elle ne fut que rédigée, et elle ne fut probablement publiée qu'après la quatrième. Cicéron avait été appelé au sénat; mais sachant par ses amis qu'on

y voulait diviniser César, il se fit excuser sous prétexte qu'il était encore fatigué du voyage. Antoine, irrité, menace, en présence de tout le sénat, d'envoyer démolir sa maison. Le lendemain, Antoine étant absent, Cicéron vint prononcer sa première *Philippique.*

Page 161. *Ni pour P. Servilius, qui a suivi mon exemple.* Il ne reste rien de ce discours-là. Servilius avait été consul avec César quatre ans auparavant.

Le 19 *septembre.* Cicéron ne vint pas au sénat; Antoine y prononça un discours de la plus grande violence, qui tendait à exposer Cicéron au fer des assassins.

La campagne de Metellus. Il l'avait achetée ou se l'était attribuée. Cette villa avait appartenu à Cécilius Metellus Pius Scipion, beau-père de Pompée, qui, après la bataille de Pharsale, prit le commandement de l'armée d'Afrique, et qui, après la défaite de Thapsus, se précipita dans la mer pour n'être pas prisonnier.

Votre allié. Lepidus et Cassius avaient épousé les deux sœurs de Brutus; le fils de Lepidus venait d'épouser la fille d'Antoine, ce qui détruisit toute confiance entre les conjurés et Lepidus.

Votre autre allié s'est laissé adoucir par les Mémoires de César. L. Cassius, frère de C. Cassius. Du moins c'est là l'opinon de Græter; mais cette conjecture est très-hasardée: dans tous les cas, il est question d'une somme payée par Antoine, sous prétexte qu'elle était léguée par César.

Page 163. *Dans votre année.* C'est-à-dire dans celle où vous pourriez demander le consulat. Il fallait deux ans entre la préture et le consulat.

L. Cotta. Ce Cotta, de la famille Aurelia, avait été consul deux ans avant Cicéron. L. César était frère de la mère de M. Antoine.

LETTRE DCCLXI. Page 165. *Il ne nous causerait plus d'inquiétude.* En plusieurs endroits de ses lettres, Cicéron déplore l'imprévoyance des conjurés, qui ont laissé vivre Antoine, dont il fallait débarrasser Rome en même temps que de César.

Antoine, s'étant fait présenter à la tribune par Canutius. C'est Titus Cornelius, tribun du peuple. Dans la suite, Auguste le fit périr.

Ils ont enlevé à votre lieutenant ses indemnités de route. Et non pas: *l'argent qu'il vous portait.* J'ai peine à croire qu'il soit

question d'un enlèvement matériel; mais comme Cassius n'était pas reconnu gouverneur par les hommes dont se plaint Cicéron, ils avaient refusé la solde de route à son lieutenant.

LETTRE DCCLXII. Page 167. A Cornificius. Il était proconsul d'Afrique. Le sénat le prorogea dans son commandement en dépit d'Antoine, qui s'était arrangé pour lui donner pour successeur C. Calvisius. Après cela, Octave, dans le pacte conclu avec les deux autres triumvirs, s'étant emparé pour cinq ans des îles et de l'Afrique, Cornificius résista les armes à la main à Sextius, qui y était envoyé en son nom. Il reçut les fugitifs et les proscrits; mais après des combats où la fortune se montra fort inconstante, il fut vaincu et mourut.

Stratorius. C'était, sans doute, le lieutenant ou le questeur de Cornificius.

Page 169. *Au devant des quatre légions de Macédoine.* Elles y avaient été placées par César, à l'époque où il méditait son expédition contre les Parthes : c'étaient la légion Martia, la quatrième, la deuxième, la trente-cinquième; mais la quatrième et la légion Martia passèrent à Octave, et quand Antoine vint à Albe pour les haranguer, les soldats refusèrent de le recevoir, et lui lancèrent des traits. Les deux autres lui furent plus fidèles, et combattirent pour lui contre le consul Pansa.

Page 171. *Vous ne pouvez rien faire qui me soit plus agréable.* J'ai rétabli le sens, absolument défiguré par les éternelles circonlocutions de Prévost.

LETTRE DCCLXIII. Page 171. A Plancus. Cette lettre n'a point d'intérêt apparent, car l'objet que Plancus demandait au sénat doit avoir été de bien peu d'importance. Toutefois, il est curieux de suivre dans ces derniers temps la disposition d'esprit où se trouvait Cicéron. Il avait prononcé sa première *Philippique;* Antoine y avait répondu avec amertume et emportement, au point que son discours excitait au meurtre de Cicéron. Ne se croyant pas en sûreté, celui-ci alla se réfugier à la campagne pour y rédiger la deuxième *Philippique,* qui ne fut jamais prononcée. Peut-être les éditeurs ont-ils tort de dater cette lettre de Rome : il serait possible que Cicéron fût déjà à Pouzzoles, d'où est écrite la lettre suivante.

LETTRE DCCLXIV. Page 173. A Atticus. C'est surtout pour

cette lettre qu'il faut se reporter aux circonstances; alors tout ce qui a paru obscur aux éditeurs s'explique facilement. Cela m'a obligé à corriger la traduction de Mongault en beaucoup d'endroits. Par exemple, il disait : « Je pense, comme vous, que je ne dois faire ni l'avant-garde, ni l'arrière-garde; » et la note y donne un sens métaphorique. Mais d'abord il n'y a pas un mot de cela dans le latin; Cicéron dit littéralement : « Je pense, comme vous, qu'il ne faut pas prendre de commandement, qu'il ne faut pas lever de troupes. » Octave était alors prêt à prendre les armes contre Antoine. Il avait levé des troupes en Campanie, et Cicéron ajoute à ces nouvelles, qu'il convient seulement de seconder le mouvement.

Page 173. *Il vaut mieux ne pas rompre en visière à ses ennemis.* Cela a rapport à la conduite que tenait Cicéron dans le moment. Il avait été assez modéré dans sa première *Philippique* prononcée en l'absence d'Antoine; celui-ci avait été fort violent dans sa réponse : Cicéron fait sa deuxième *Philippique*, l'envoie à Atticus, et le prie de ne pas la publier encore. Quant à une trève entre Antoine et lui, il ne faut pas y songer; mais il ne lui rompait pas en visière.

Je vous avais écrit AUPARAVANT, *ou je vous avais écrit* D'ABORD (*car c'est ainsi que vous voulez qu'on dise*). Qui ne voit qu'il y a ici une plaisanterie de puriste sur l'emploi du mot *antea* au lieu de *prius?* Je l'ai rétablie telle qu'elle est dans le latin, et je répète ici l'ingénieuse conjecture de Mongault, selon laquelle *ad te antea scripsi* se disait lorsqu'on mandait une seconde fois la même chose, et *ad te prius scripsi* lorsqu'on revenait de ce qu'on avait écrit.

Clodius. Quoi qu'en dise Mongault, ce nom est dans beaucoup de manuscrits. On se rappelle que ce Clodius, fils de l'ennemi de Cicéron, ou, selon d'autres, affranchi, avait été rappelé par Antoine : les amis de Cicéron l'observaient, et Cicéron lui-même s'en défie.

Page 175. *Gallus Caninius.* Il avait épousé la fille de C. Antonius, oncle d'Antoine. Il paraît que, malgré cette alliance, il en avait été mal traité.

Que Marcellus a bien fait de prendre ses précautions! C'est Marcellus consulaire qui était sorti de Rome, parce qu'il ne s'y croyait pas en sûreté.

Page 175. *Les affaires d'Espagne.* Il y avait là Sextus Pompée dont le parti avait fait de grands progrès depuis la mort de César.

Servilia. Il y a ordinairement Selicia, dont on fait la fille d'un sénateur Selicius. Mongault n'a pas changé la Vulgate. J'ai suivi Schütz. Ursinus avait déjà trouvé cette leçon dans un très-ancien manuscrit, et il était naturel que la mère de Brutus fût en rapport avec lui. Sans doute qu'elle était alors à sa campagne, non loin de celle de Cicéron. En général, il règne une grande confusion dans les noms. Un peu plus haut, Balbilius pourrait bien être, ainsi que le remarque Mongault, le diminutif de Balbus, en sorte qu'il fût question du jeune Balbus, qui était alors en Espagne, et qui aimait beaucoup Cicéron.

Elle m'a dit qu'il était venu un esclave de Bassus. Mongault le fait venir avec Scaptius, ce que ne dit ni le latin, ni le sens commun. Avide de nouvelles, elle en recueille de tous côtés; Scaptius ne lui parlera qu'en secret, il n'est pas encore venu : d'ailleurs il arrive de chez Brutus, et par conséquent de Macédoine; l'esclave de Bassus, au contraire, vient de Syrie ou d'Égypte; il apporte des nouvelles d'Alexandrie.

Qu'on attendait Cassius. Il passait pour un général consommé à raison de la belle retraite qu'il avait faite devant les Parthes après la défaite de Crassus.

Dolabella. Il s'agit encore du terme qui devait achever le remboursement de Tullie, et dont Dolabella se libérait par voie de cession, sans doute, sur Vectenus, celui-là même que Cicéron ménage, comme il le dit au commencement de cette lettre. Il paraît que Vectenus était banquier. Je crois que dans la disposition d'âme où était Cicéron, le *tricatur scilicet* s'appliquerait tout aussi bien à Dolabella qu'à Vectenus. Je m'abstiens de décider.

Page 177. *Mandez-moi, je vous prie, ce qu'il en est de Myrtilus.* J'ai changé toute la traduction de ce passage que Mongault avait rendu d'une manière beaucoup trop positive. D'abord nous ne savons pas ce que c'est que Myrtilus; on veut que ce soit un esclave d'Octave aposté pour tuer Antoine, et livré au supplice par celui-ci : c'est avoir une prodigieuse fécondité de conjectures. Celle-ci se trouve détruite par une circonstance à laquelle il n'y a rien à répondre. Antoine prétendait avoir surpris

des assassins apostés par Octave; mais, dit Cicéron, il était tellement odieux, qu'il n'osa faire instruire le procès. Donc il ne fit pas *exécuter* Myrtilus, comme le traduit Mongault.

Page 177. *Je n'oserais dire combien j'espère que cela arrivera.* J'ai pris le sens contraire à celui de Mongault. Cicéron n'ose s'abandonner à ses espérances, de peur d'être trop cruellement déçu.

LETTRE DCCLXV. Page 179. *Anagnie.* Cette antique capitale des Herniques a conservé son nom dans les temps modernes; elle s'appelle aujourd'hui *Anagni*, et se trouve à onze lieues de Rome.

J'ai reçu, le 1er du mois au soir.... Cicéron ayant parlé au sénat le 2 septembre, était parti de Rome le 9 octobre pour la campagne. Il y rédigea sa deuxième *Philippique.* Ce fut pendant ce temps qu'Octave gagna les vétérans des colonies, et lui proposa une entrevue que prudemment il refusa. Il s'agit donc ici du 1er novembre. Casilinum et Calatia sont des villes voisines de Capoue.

La légion surnommée des ALOUETTES. César l'avait levée dans la Gaule. A cette occasion nous apprenons que le mot *alauda* est gaulois; cependant il a passé dans la langue latine. Cette légion se composait entièrement de Gaulois levés au delà des Alpes; elle se faisait remarquer par sa bonne tenue et sa discipline, et surtout par son attachement à César. Cicéron en parle dans ses *Philippiques* en plusieurs endroits. César avait conféré le droit de cité à tous ces soldats.

Page 181. *Ils l'ont chargé d'injures.* Appien nous dit qu'Antoine, proposant de donner cent drachmes à chaque soldat, fut hué par eux; la légion Martia et la quatrième passèrent à Auguste.

Et même les honnêtes gens. Ceux-ci ne pouvaient s'empêcher de se méfier d'Octave, le voyant fils adoptif de César, qui avait été l'idole de la populace. On ne savait ce que ferait Octave pour se l'attacher de plus en plus, et on craignait les suites de ce désir immodéré de popularité.

Brutus, où êtes-vous? Si au lieu de se retirer en Macédoine, où son gouvernement lui donnait autorité, Brutus était resté à Rome ou en Italie, il aurait pu saisir l'occasion d'affranchir la république de ses tyrans à venir, grâce aux défections d'Antoine et d'Octave.

LETTRE DCCLXVI. Page 181. *Je lui ai mandé qu'on ne pouvait pas assembler le sénat avant le 1er janvier.* Les deux consuls, Antoine et Dolabella, étaient absens; les autres magistrats étaient, pour la plupart, les créatures d'Antoine : il fallait donc attendre que Hirtius et Pansa entrassent en charge. Cicéron ne se fie pas à Octave, il ne veut rien faire sans le concours de Pansa, qui a un caractère public, tandis que ce jeune homme ne fait rien que dans son intérêt personnel.

Page 183. *Il peut se joindre avec Brutus.* Mongault, se fondant sur cette circonstance, que Decimus Brutus commandait la Gaule Cisalpine, a ajouté dans le texte le nom de Decimus à celui de Brutus; et, en effet, il est probable qu'il est question de la jonction que peuvent opérer Auguste et Decimus Brutus. Toutefois, comme le latin dit seulement : *Brutum habere potest,* « il peut avoir Brutus, » rien n'empêche de supposer que le Brutus de Macédoine, en se déclarant pour Octave contre Antoine, aurait pu faire pencher la balance en faveur du premier. J'ai rendu au texte l'incertitude, qui permet au lecteur de choisir.

Il organise ses centuries à Capoue. C'est le sens de *centuriare.* On aurait pu ajouter *et les passe en revue.* Mongault avait dit *il rassemble,* ce qui ne rendait que vaguement l'idée. On lisait d'abord, dans les éditions : *centurias Capuæ dinumerat;* mais Victorius a retrouvé dans un vieux manuscrit notre leçon, qui est évidemment la bonne.

LETTRE DCCLXVII. Page 183. *Ce que vous me dites de Sica, est vrai.* A mon avis, Mongault s'est mépris d'un bout à l'autre de ce passage. Voici les faits : Cicéron avait envoyé sa deuxième *Philippique* à Atticus; il paraît qu'il y reprochait à Antoine une action dont le souvenir pouvait, soit à raison de parenté, soit pour tout autre motif, blesser la susceptibilité de Sica, et de Septimia, qui peut-être était la femme de ce Sica, lequel était ami de Cicéron. Atticus lui en fait l'observation, et Cicéron y défère à l'instant, promettant de se renfermer dans des généralités, et de frapper Antoine sans nommer les autres. « Il me suffit, dit-il, de faire savoir aux enfans de nos enfans, sans restriction, à la manière de Lucilius, qu'il a eu, etc. » Ici encore Mongault s'est trompé, quand il a traduit sans *employer la satire;* il est vrai qu'il lisait sans l'approuver, *sine vallo Luciliano.* Il

rapporte en même temps une infinité de leçons et de conjecture toutes plus mauvaises les unes que les autres. Schütz a adopté le *sine sillo* de Gronove, et moi j'en reviens, avec Græter, au *sine vallo*. Lucilius ne veut pas être lu par tout le monde; il se fortifie, s'entoure d'un retranchement où il croit être à l'abri des sots. Cicéron, au contraire, veut que tout le monde lise, que tout le monde sache ce qu'il dit d'Antoine.

Page 185. *Il faudrait.... que les choses fussent comme elles étaient du temps de ces triumvirs.* Est-ce bien un éloge donné à ce premier triumvirat de César, de Pompée et de Crassus? A l'appui de cette opinion, on cite le τρικάρηνον, ou la bête à trois têtes de Varron; les édits de Bibulus, etc. Tout cela prouve, il est vrai, qu'on écrivait alors avec une grande liberté; mais la pensée de Cicéron ne peut avoir été favorable à ces triumvirs. On cherche donc dans cette lettre d'Atticus, qu'on n'a plus, une foule d'illusions; on veut deviner à toute force; enfin on va jusqu'à traduire : « du temps de ces triumvirs à trois femmes, » parce que Pompée avait eu Mucia, Julia et Cornelia, et que César avait épousé Cornelia, Pompeia, et Calpurnie. Mais, il faut en convenir, ce sont de pures vétilles, et ces grands efforts de sagacité ne servent qu'à égarer le lecteur.

Calenus et Matius. On a donné sur Matius des détails suffisans dans les lettres qui suivent immédiatement la mort de César; ici encore il est appelé Calvena. Quant à Calenus, c'était un chaud partisan d'Antoine : il fallait donc éviter de lui faire connaître cette *Philippique*.

Je mettrai EODEM JURE QUO RUBRIANA, *au lieu de* QUO SCIPIONIS. Au lieu de parler de Rubrius, Cicéron avait d'abord parlé de Scipion, beau-père de Pompée, parce qu'Antoine s'était mis en possession de sa maison de Tibur, comme s'il l'avait achetée à la vente qu'en fit faire César : Atticus le renvoie donc à flétrir les rapines qu'Antoine a exercées au moyen de faux testamens, et notamment à la spoliation de l'hérédité de Rubrius. *Voyez* la deuxième *Philippique*, ch. XL.

J'aime mieux aussi INDIGNISSIMUM EST HUNC VIVERE, *que* QUID INDIGNIUS? Cependant c'est la locution préférée par Cicéron, qui a cédé la place à l'autre; car on lit dans les manuscrits : *quid indignius?*

Page 185. *La* Robe de Minerve *de Varron.* Si nous avions laissé subsister la *Péplographie*, que Mongault avait mise dans sa traduction, nos lecteurs n'en seraient pas plus avancés. On ne conçoit pas que Mongault veuille sous-entendre ici les *Académiques*, qui étaient dédiées à Varron, tandis qu'il est évident qu'il s'agit d'un ouvrage de Varron lui-même. Le sens est : « Je ne suis pas fâché des éloges que vous donnez à l'ouvrage de Varron, quoique j'aie sujet d'être mécontent de lui, qui, malgré ses promesses de me dédier quelque chose de nouveau, ne m'a pas même encore envoyé l'ancien. » La *Péplographie* ou *Robe de Minerve* était ainsi intitulée parce que les Athéniens avaient inscrit sur la robe de cette déesse les noms de la plupart de leurs grands hommes. Tous les cinq ans, une robe nouvelle apportait de nouveaux noms et de nouveaux portraits. Or, nous savons que Varron avait écrit aussi un traité sur les grands hommes, et bien qu'il n'eût point ce titre, l'allusion était complètement dans la manière de Cicéron.

Page 187. *Ces gens d'Anagnie.* Cicéron paraît ne les avoir point nommés dans la première édition, et comme il s'aperçut que son ami même ne l'avait point compris, il y inséra leurs noms. *Voyez* la deuxième *Philippique*, ch. XLI.

Panétius. Stoïcien contemporain de Scipion l'Africain. Posidonius était son disciple. Athénodore eut dans la suite beaucoup de crédit auprès d'Auguste. Peut-être n'est-il appelé ici Calvus, que parce qu'en effet il était chauve.

L'affaire de Myrtilus. — *Voyez* nos remarques sur la lettre 764. Il paraît qu'on imagina de charger D. Brutus de l'imputation d'avoir aposté Myrtilus pour tuer Antoine.

Page 189. « *J'ai honte de refuser.* » C'est le vers 93 du livre VII de l'*Iliade*. Les Grecs n'osent refuser de combattre avec Hector.

Valerius l'interprète. Il avait demandé des lettres de recommandation pour la Sicile, et Cicéron désire qu'il spécifie les noms de ceux qui peuvent lui être utiles.

Balbus m'a écrit que.... je pouvais être absent jusqu'au 29. Cicéron ajoute qu'il attendra des nouvelles d'Atticus, non pour prendre un parti à cet égard, mais parce qu'il peut lui écrire jusque là, car il restera jusqu'au 29 à Pouzzoles.

LETTRE DCCLXIX. Page 193. Græter donne à ses lecteurs une carte de toutes les marches et contre-marches de Cicéron,

qui paraît être parti de Pouzzoles le 6 novembre, arrivé à Sinuesse le 7, et reparti le 6, jour où il arriva à Minturnes; il coucha à Aquinum. Le lendemain 9, il en repartit et prit sa route entre l'Apennin et la voie Appienne, et se rendit à sa terre d'Arpinum située au confluent du Liris et du Fibrenus, et que pour cette raison on appelait l'île Arpinas. Le 10 ou le 11, Tiron est envoyé à Rome; mais il y a lieu de croire que Cicéron resta jusqu'au commencement de décembre à sa terre d'Arpinum.

LETTRE DCCLXX. Page 195. *Je délibérais sur le chemin que je devais prendre.* Ce même passage est déjà cité dans la lettre 756; ce n'est pas que Cicéron pense à faire aucun trajet maritime, car il avait renoncé à son voyage en Grèce, et s'éloignait de la mer en allant à Arpinum. Il faut dans les citations prendre métaphoriquement beaucoup de choses que les commentateurs embrouillent, en s'attachant à la lettre.

D'aller du côté du mont Mimas. Je donne ici la traduction du vers grec, que Mongault avait rendu par des périphrases insignifiantes. Atticus avait plaisamment ou par prudence, employé une manière détournée pour dire à Cicéron quel chemin il fallait suivre. Psyria signifie Arpinum, Mimas l'Apennin. Ceux qui de Minturnes vont à Arpinum le laissent sur leur droite. C'était pour éviter Antoine que Cicéron évitait la voie Appienne. Psyria est aujourd'hui appelée *Psara;* elle est à cinq lieues de Chio. Arpinum, qui lui est ici comparée, n'est qu'une presqu'île entre le Liris et le Fibrenus.

LETTRE DCCLXXI. Page 195. Mongault a parfaitement compris que cette lettre n'avait aucun rapport avec la précédente, et Schütz l'en a séparée. Græter a été plus loin; il a, de son autorité, comblé la lacune qui existe dans le texte. « J'arrive à l'instant à Arpinum, où je donne à Tiron cette lettre pour vous. » Quoi qu'il en soit, il y a quatre jours de différence entre l'une et l'autre lettre. La première est datée d'Aquinum, le 10 novembre; celle-ci est d'Arpinum, et du 12 du même mois.

Page 197. *Je vous prie de me marquer sous quels censeurs Caïus Fannius..... a été tribun.* Dans les anciennes éditions on lisait *quibus coss.;* mais Publius l'Africain et L. Mummius ne furent jamais consuls ensemble, mais bien censeurs en 611, selon Pighius. Lambin voulait qu'on lût *quibus coss.... P. Africano et L. Mum-*

mio censoribus, en sorte que par cette question Cicéron s'enquît de savoir quels étaient les consuls qui furent en exercice ensemble et successivement pendant la censure de l'Africain et de Mummius, la censure ayant une durée de dix-huit mois. Mais toutes ces suppositions sont inutiles, et vainement on objecte que Cicéron nomma lui-même les censeurs, qu'il n'a donc pas besoin de demander quels ils sont : Cicéron n'en est pas sûr, il veut avoir sur sa pensée un renseignement précis, et le demande à Atticus.

LETTRE DCCLXII. Page 199. *Ce n'est pas l'exemple de Philippe et de Marcellus qui me détermine.* Ils blâmaient la rapidité de la marche d'Octave, et sa propre mère Attia aurait voulu qu'il refusât le nom et la succession de César; mais Cicéron fait remarquer avec raison qu'il n'est pas avec ce jeune homme dans les mêmes rapports, qu'il n'a pas à le conseiller, à le suivre, à s'attacher à sa fortune : il ne cherchait que l'occasion de sauver une seconde fois la patrie, et l'on s'attendait généralement à quelque chose de grand et d'extraordinaire.

Page 501. *Caninius.* Probablement Caninius Gallus, qui, depuis long-temps, était l'ami de Cicéron.

L'arrière-petit-fils de votre aïeul. Cicéron a fait ici une plaisanterie que Mongault lui a biffée avec assez d'humeur : bonne ou mauvaise, je la lui rends, en rétablissant le sens littéral du latin. On sait que Pomponia, femme de Quintus, était sœur d'Atticus; Quintus le fils était donc arrière-petit-fils de l'aïeul de Pomponia et d'Atticus lui-même.

Le 5 décembre, jour à jamais glorieux pour moi. C'était l'anniversaire de l'exécution des complices de Catilina. Il y a diverses opinions sur le rôle que jouait ici le jeune Quintus; était-il désigné tribun ou édile ? ou bien, voulait-il simplement accuser Antoine devant le peuple d'avoir dilapidé tous les trésors que César, par suite de ses confiscations, avait entassés dans le temple d'Ops ? Ces questions ont beaucoup agité les commentateurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on ne prenait possession du tribunat que le 10 décembre. On pourrait croire, d'après un passage des *Verrines* (1, ch. 10), que les édiles plébéiens entraient en charge le jour des nones de décembre. Ils étaient les auxiliaires des tribuns, et il était naturel qu'ils prissent possession de leur emploi

à peu près vers le même temps. Les autres magistratures ne commençaient qu'au 1er janvier.

LETTRE DCCLXXIII. Page 201. *Que je reconnais dans vos lettres la main d'Alexis.* Cet esclave, secrétaire d'Atticus, avait une écriture tellement semblable à celle de ce dernier, que Cicéron ne distinguait l'une de l'autre qu'avec beaucoup de peine. Cette lettre est la dernière de celles qui sont adressées à Atticus.

Page 203. *Depuis qu'il s'est vendu à Antoine.* Dolabella était parti pour l'Asie, où il fit mourir l'un des conjurés, Trebonius, qui tomba entre ses mains; mais Cassius exerça sur lui de justes représailles.

Nous pouvons les faire assigner par des fondés de pouvoir. Il ne peut être question de les faire assigner par les gens d'affaires de Dolabella, puisqu'il fallait au contraire faire payer par les gens de Dolabella une dette qui lui était personnelle. Cicéron voit de la défaveur, du ridicule à s'en prendre aux cautions directement; il ne se chargera pas de cela : il déléguera quelqu'un pour poursuivre soit les uns, soit les autres. Quant aux débiteurs cédés ou aux cautions, Cicéron pense qu'ils seront affranchis et la dette mise à la charge de Dolabella. Il y a beaucoup d'absurdités dans tout ceci.

Mais quelle harangue Octave y rappelait au peuple les grandes actions de César; il accusait Antoine, louait les soldats qui l'avaient quitté pour s'attacher à lui. Ce discours fut prononcé dans le temple de Castor et Pollux.

Page 205. *Nous pouvons nous assurer de ses intentions lorsque Casca, etc.* Cicéron ne croit pas qu'Octave laisse Casca, l'un des meurtriers de César, prendre possession du tribunat, et l'opposition qu'il y mettra sera pour lui un moyen infaillible de connaître ses dispositions, et de régler sa conduite envers lui.

Que notre guerrier. Il y a dans le texte στρατύλλαξ, expression de dérision, parce qu'Antoine venait d'être abandonné de ses légions. Mongault croit que ce pouvait bien être le nom de guerre de quelque gladiateur, nom appliqué à Antoine pour le ridiculiser. Souvent, dans les *Philippiques*, il est qualifié de gladiateur, et les mots *de gradu dejectus*, que Mongault a rendus par *déconcerté*, appartiennent à la terminologie de l'art des gladiateurs.

Page 207. *Ayant engagé sa part pour lui.* Cicéron le fils avait

répondu de Montanus à Plancus son créancier. Mongault le fait caution de Montanus à l'égard de son frère : je crois que c'est un contre-sens.

Page 207. *Pourquoi ne pourrais-je pas, aussi bien que Marcellus, être à Rome?* Il voulait y garder les mêmes ménagemens que Marcellus; mais Atticus craignait qu'il n'éclatât contre Antoine, et ne s'engageât trop aisément avec Octave. Cicéron vint à Rome le 9 décembre, et, dix jours après, il prononça sa troisième *Philippique.*

LETTRE DCCLXXIV. Page 209. *Si Antoine se met en possession de votre province.* On a vu déjà que cette prétention d'Antoine fut l'occasion de la bataille de Modène. Pansa avait rassuré Cicéron sur les dispositions de D. Brutus.

LETTRE DCCLXXV. Page 211. *Lupus étant arrivé de Modène après six jours.* Prévost avait fait de cela une date, et, selon lui, Lupus arrivait le 8; version qui n'a réellement pas le sens commun. D'abord elle n'est pas latine; en second lieu Cicéron n'est lui-même arrivé à Rome que le 9 décembre, comme il le dit dans la lettre précédente : en sorte que Lupus, s'il fût venu le 8, ne l'aurait pas trouvé. Il est manifeste, par la comparaison de ces deux lettres, que Lupus a fait deux voyages; le premier quand Cicéron était encore aux environs de Rome, « dans les lieux où il se croyait le plus en sûreté. » Alors il lui laisse les lettres de D. Brutus; mais la seconde fois il le trouve, et remplit verbalement les instructions de son général.

Page 213. *Votre proclamation devant être le sujet d'un rapport.* En conservant le mot *édit* nous faussons toutes les idées les plus élementaires. Ce n'est pas qu'*édit* ne puisse être quelquefois synonyme d'*ordonnance;* mais ici, comme dans mille autres cas, c'était une véritable proclamation par laquelle D. Brutus annonçait aux troupes et aux habitans de la Gaule Cisalpine, qu'il repousserait par les armes la prétention d'Antoine. Il est encore un autre point sur lequel j'ai dû changer la traduction. Prévost avait dit : « Votre édit devait être proposé le même jour. » D. Brutus, comme tous les gouverneurs, n'avait besoin de la sanction de personne pour sa proclamation. Il agissait de son chef, et rendait compte de sa conduite : c'est donc d'un rapport sur un acte de son administration qu'il s'agit ici.

Page 213. *Ce que j'ai dit dans une assemblée fort nombreuse.* Il y prononça la troisième *Philippique* précisément ce jour-là.

LETTRE DCCLXXVI. Page 213. *Lupus m'ayant demandé une conférence.* C'était peut-être à un troisième voyage.

Libon. De la maison Scribonia : il avait écrit des annales.

Servius. Le Servius dont il s'agit, est peut-être Servius Sulpicius Galba, bisaïeul de l'empereur de ce nom. Il se rendit au camp de Brutus, et donna des détails très-curieux sur la bataille de Modène, dans une lettre qu'il écrivit à Cicéron.

Page 215. *L'intention du sénat doit passer pour un décret.* Nous avons dit ailleurs ce que c'était que l'*auctoritas senatus* : quand un empiètement légal, une opposition ou un rejet paralysait l'effet d'une décision du sénat, elle était inscrite dans ses registres, et conservait toujours une grande autorité morale.

LETTRE DCCLXXVII. Page 217. *M. Antoine, notre collègue.* Antoine faisait, ainsi que Cicéron, partie du collège des augures, et cette qualité était irrévocable.

Il harangue même contre vous. Il était venu passer quelques jours à Rome, d'où il repartit promptement pour aller combattre Decimus Brutus.

La santé de notre cher Hirtius se rétablit lentement. Je soupçonnerais, avec Græter, que Hirtius joignait à sa maladie un découragement politique auquel Cicéron fait allusion. Le peuple avait fait des vœux pour son rétablissement, ainsi que le prouvent les septième et quatorzième *Philippiques* : néanmoins, cet ancien ami de César avait bien de la peine à se rapprocher du parti républicain.

Page 219. *Si vous vous étiez conformé à mes lettres sur l'article de Sempronius.* Encore une affaire que nous sommes obligés d'ignorer.

Cherippus. Il avait autrefois accompagné Quintus Cicéron à Athènes.

LETTRE DCCLXXVIII. Page 219. Il est évident que cette lettre de Quintus Cicéron ne figure pas ici à sa véritable date; elle aura été écrite dans le temps où l'attention publique était plus particulièrement fixée sur les nouveaux consuls Hirtius et Pansa. Cicéron déjà en désespérait, et remettait au futur consulat de Plancus ce qui pouvait lui rester encore de projets pour le salut de la république. On reporterait convenablement la date au mois

de juin, car une lettre précédente nous indique suffisamment le peu de cas que Quintus faisait des futurs consuls.

Page 221. *Ce qu'ils ont fait pendant la campagne à la vue du camp gaulois.* Quintus parle de l'époque où Hirtius et Pansa servaient avec lui César.

A moins qu'on y prenne garde. J'ai changé la traduction de Prévost, qui attribuait à Antoine la possibilité de s'amender par un peu de fermeté. Je lis : *Nisi aliquid firmius fuerit.* Græter a traduit : « Si l'on ne prend pas de mesure décisive; » ce qui se rapproche du sens.

Je ne confierais pas à l'un Césène, ni à l'autre les fondemens des boutiques Cossutiennes. On varie beaucoup ces leçons. Sidoine Apollinaire qualifie Césenna de Furnus. C'était un mauvais bourg à la limite de la Gaule Cisalpine, sur le Rubicon. Quant aux *boutiques Cossutiennes*, il se pourrait que ce fût aussi quelque bourg du voisinage. Comme le sens est de signaler la lâcheté et la gourmandise de ces consuls, Schütz conjecture que les *tabernæ Cossutianæ* sont des boutiques de marchands de vin, et croit que Quintus à écrit : *Quibus vel culinæ vel cossutiarum tabernarum fundamenta credas.* « Vous leur conservez à peine les fondations d'une cuisine ou d'un cabaret. »

LETTRE DCCLXXIX. Page 221. D'après la correspondance que nous avons lue, le jeune Cicéron s'est livré à des désordres graves : il fait des dettes et même il voit mauvaise compagnie. La postérité s'est trop souvenue de ses fautes. La lettre que nous analysons ici est une preuve qu'il avait un excellent naturel et un profond respect pour les volontés de son père. Il parvint, dans la suite, aux plus hautes dignités, fut consul un moment avec Auguste, et vengea son père en faisant défendre à tous les membres de la famille d'Antoine de porter désormais le nom de Marcus.

Page 223. *Que vous dirai-je de Bruttius?* Il y a des interprètes qui veulent lire ici *de Bruto;* mais c'est une absurdité : il ne peut être question de M. Brutus. L'éloge que lui donne le fils de Cicéron ne serait que ridicule, et la familiarité serait fort déplacée : il ne pouvait parler de lui qu'avec un profond respect.

Page 225. *J'ai commencé à déclamer en grec sous Cassius.* Ce Cassius n'a pas plus de rapport avec le meurtrier de César, que le Brutus ou Bruttius dont nous venons de parler n'en avait avec le

célèbre M. Brutus : ce sont des Grecs, peut-être des affranchis qui appartenaient autrefois aux familles de ces grands hommes.

Page 225. *A l'égard de Gorgias.* Cicéron avait interdit à son fils toute relation avec ce Gorgias, parce qu'il le poussait à la débauche et aux plaisirs de la table. Dans son *Hist. naturelle*, liv. XIV, ch. 22, Pline dit que ce Gorgias avalait deux bouteilles d'un trait.

Page 227. *Trève..... de toutes les bonnes façons de la ville, et vous voilà devenu un Romain de la vieille roche.* Cette traduction est nouvelle : Prévost ni Græter ne s'en étaient avisés. Toutefois, je la crois la seule véritable. Cicéron prend ici le ton de la plaisanterie. Tiron avait les formes très-agréables ; il y avait en lui beaucoup de savoir, d'urbanité, de raffinemens : le voilà devenu paysan, Romain comme l'étaient ceux du temps de Cincinnatus. Il ne s'agit donc pas des formalités de la ville.

De ce que je n'ai pu vous être de secours en cette occasion. C'est-à-dire de n'avoir pas été à même de vous fournir des fonds pour cette acquisition. Le *sublevaturus sum* indique assez que c'est là le sens. Ce n'était pas pour surveiller son administration que Cicéron le fils pouvait être de quelque secours à Tiron.

Afin que nous puissions bien nous entretenir de littérature et de science. En grec, συμφιλολογεῖν. Je ne sais où Prévost avait pris *et vivons long-temps, s'il se peut.* C'est une addition que rien n'autorise.

LETTRE DCCLXXX. Page 229. *N'allez pas, au lieu d'une correspondance active et suivie, ne me donner que des excuses.* Il m'a fallu changer toute cette fin de lettre devenue inintelligible dans la traduction de Prévost. La date en est fort incertaine ; on peut seulement conjecturer qu'elle fut écrite à une époque où Cicéron était déjà de retour à Rome, puisqu'il donne à son fils des nouvelles des affaires publiques. Ce serait donc vers la fin de l'année ; d'où il résulte que Schütz a beaucoup mieux placé ce billet que Græter ne l'a fait dans sa suite de Wieland.

LETTRE DCCLXXXI. Page 229. *Je vous prie de lui donner des licteurs.* Cet usage de donner des licteurs aux sénateurs qui voyagent pour leurs propres affaires, est assez singulier. *Voyez* quelques autres lettres de ce recueil. Toutefois il ne faut pas perdre de vue qu'Anicius se rendait dans la province de Cornificius avec une *legatio libera*, ce qui n'était autre chose qu'un

congé sous prétexte de fonctions publiques. Il y avait donc lieu d'honorer le sénat dans la personne d'un de ses membres.

LETTRE DCCLXXXII. Page 231. *Quintus Turius.* Cet inconnu était probablement de l'ordre des chevaliers, lesquels avaient l'habitude de s'enrichir par les spéculations qu'ils faisaient dans les provinces.

Cn. Saturninus, etc. Nous manquons absolument de renseignemens sur les différens héritiers de Turius.

Éros Turius. Et non pas *Érotès Turius,* nom que Prévost avait créé en faisant d'un accusatif un nominatif.

LETTRE DCCLXXXIV. Page 233. A D. Brutus. Quand cette lettre fut écrite, D. Brutus défendait sa province, la Gaule Cisalpine, des entreprises d'Antoine, et il exerçait en même temps une grande influence à Rome, par l'intermédiaire de Lupus, son lieutenant. Les lettres précédentes nous l'ont fait connaître, et nous l'ont montré accomplissant auprès de Cicéron plusieurs messages secrets dans le mois de décembre 709, à l'époque où celui-ci revenait furtivement d'Arpinum.

Page 235. *Quoique.... Lamia.... ait le mérite d'avoir été fort magnifique dans les jeux de son édilité.* Lélius Lamia avait été édile curule en 708; il fut préteur en 711, ainsi que l'établit Pighius, d'après l'épithète de *prætorius* que lui donne Valère-Maxime au livre VI, ch. I.

LETTRE DCCLXXXV. Page 237. A D. Brutus. Deux lettres de recommandation pour le même ami, pour la même affaire et presque dans les mêmes termes; cela est au moins bizarre. Schmieder a supposé que l'une des deux était adressée à M. Brutus, l'autre à D. Brutus. Cela est possible; mais il se pourrait aussi que l'une ait été remise au postulant, et l'autre envoyée simplement pour marquer tout l'intérêt que Cicéron prenait à la réussite de Lamia. D'ailleurs les chemins n'étaient pas sûrs, ils étaient gardés par les troupes d'Antoine, et Cicéron a peut-être écrit deux lettres pour le cas où l'une des deux ne parviendrait point. D'après cela nous fixerons la date de celle-ci à la même époque que celle de la précédente.

LETTRE DCCLXXXVI. Page 237. Plancus a Cicéron. Le Plancus auteur de cette lettre, gouvernait alors la Gaule au delà des Alpes. C'est la réponse à la lettre 758.

Page 239. *Aussi devez-vous être persuadé.... que vous êtes le seul que je regarde comme un père.* C'est là l'expression latine que Prévost avait singulièrement affaiblie. « Il est beaucoup de gens que je vénère, dit Plancus; mais vous êtes le seul que je regarde comme un père. »

Page 241. *Ne saisissent pour nous attaquer l'occasion que leur offrent nos malheurs.* Prévost avait traduit : « ne prennent occasion de nos disgrâces comme de vices de l'autre parti. » Ce qui, je l'avoue, est demeuré tout-à-fait inintelligible pour moi. Ce sont les malheurs de Rome, c'est la discorde, c'est la marche de ses armées les unes contre les autres, que Plancus regarde comme fournissant aux Gaulois une belle occasion de secouer le jong. Il n'est pas question là de *vices de l'autre parti.*

LETTRE DCCLXXXVII. Page 243. A Cornificius. Les circonstances dans lesquelles cette lettre fut écrite étaient très-difficiles. Antoine cherchait à prendre Brutus dans Modène. Le sénat avait fait de vains efforts pour le détourner de ce projet d'usurpation du gouvernement de la Gaule Cisalpine. Cicéron ne voulait pas qu'on négociât avec ce factieux; et, dans sa cinquième *Philippique*, il combattit vivement l'avis timide d'envoyer encore une députation : mais cet avis prévalut, et la suite prouva bien l'inutilité de la démarche. Toutefois les consuls se souvenaient trop qu'ils avaient été les favoris de César; c'est pourquoi ils agissaient toujours mollement quand il était question de contraindre Antoine, dont ils s'accoutumaient difficilement à être les ennemis. Cependant pour marcher à l'ennemi on n'attendit pas la réponse ni le retour des députés.

Page 245. *T. Pinarius.* Nous en avons déjà parlé; probablement il était porteur de cette lettre.

Dionysius. Nous connaissons sous ce nom un esclave de Cicéron et un affranchi d'Atticus. Il paraît que celui-ci en est encore un troisième sur le compte duquel nous ne savons rien du tout. Telle est l'opinion de Græter; mais Manuce croit que c'est le même dont il est parlé dans la 142e lettre de ce recueil.

LETTRE DCCLXXXVIII. Page 245. *Votre chère Polla.* On disait indifféremment *Polla* ou *Paulla.* C'était la femme de Decimus Brutus. On l'appelait Valeria Paulla. Ces variations d'orthographe se retrouvent aussi dans des substantifs communs dont

la prononciation devait être toujours la même : ainsi *caupo, copo, aula, olla, plaustrum, plostrum;* ce qui prouve que la manière trop sonore et trop dure à la fois des Allemands pourrait bien ne pas rencontrer plus juste que notre manie d'absorber en diphthongues tous les assemblages de voyelles. Il y a peut-être un juste milieu à tenir, et l'on n'y parviendra que par la comparaison du grec avec le latin, et des remarques que les critiques et les grammairiens nous ont laissées.

LETTRE DCCLXXXVIII. Page 245. *L'attente où l'on est du retour des députés.* C'étaient Ser. Sulpicius, L. Marcius Philippus et L. Calpurnius Pison.

Page 247. *On fait de nouvelles levées à Rome.* C'était le consul Pansa qui était chargé de ce soin. Hirtius marchait déjà.

Mon cher César. Cicéron avait poussé Octave à marcher contre Antoine, sans attendre pour cela aucun décret du sénat. On éprouve toujours un sentiment pénible, à voir l'intérêt qu'il prend à ce jeune ambitieux, qui, peu de mois après, allait sacrifier le plus grand homme de Rome à la lâche vengeance d'Antoine. L'attachement que Cicéron affecte pour lui est inexplicable; lui qui avait si publiquement adopté la cause des meurtriers de César, et qui s'était tant promis d'avenir de l'évènement des ides de mars. Ne voyait-il donc pas que le fils adoptif de César ne pouvait l'aimer sincèrement, et qu'il ne perdait pas une occasion de venger la mort de son père?

LETTRE DCCLXXXIX. Page 247. *La joie que j'ai éprouvée en revoyant Furnius.* Cicéron chargeait Furnius de porter cette lettre à Plancus, qu'il allait rejoindre, et dont il était le lieutenant; alors il n'avait pas encore reçu la lettre de Plancus, qui est la 786e de ce recueil.

Page 249. *De vous être trop plié aux circonstances.* Plancus avait été intimement lié avec Jules César. Il avait été son lieutenant dans la guerre des Gaules, comme César en rend témoignage lui-même au livre v, et dans la guerre d'Espagne contre les lieutenans de Pompée, Afranius et Petreius, et dans la guerre d'Afrique contre Scipion et Juba. Il parle lui-même, dans une de ses lettres, de l'amitié bien vive qu'il avait éprouvée pour ce grand homme. (Prévost.)

Avec une grande réputation d'éloquence. Plancus s'était fait

une réputation parmi les orateurs. Asconius Pedianus le distingue même par ce titre, lorsqu'il appelle T. Plancus le frère de Plancus l'orateur.

Page 251. *Après les maux que la république a soufferts depuis tant d'années.* Ces calamités ravageaient l'empire romain depuis sept ans, la guerre civile ayant commencé sous le consulat de Marcellus et de Lentulus.

LETTRE DCCXC. Page 251. *Les plus courageux sont précisément les moins élevés en dignité.* Je me suis tout-à-fait éloigné de la traduction de Prévost, qui constituait un véritable contre-sens. Cicéron ne parle que du sénat. Il y a du courage dans cette compagnie; mais non parmi les consulaires, qu'il vient de déclarer détestables et infâmes. Ce courage réside dans les sénateurs ordinaires, qui n'ont occupé ni le consulat, ni la préture, etc., etc.

Page 253. *Le bruit s'est répandu que vous étiez allé en Syrie.* En conservant ici la traduction de Prévost, j'ai abandonné la leçon de Schütz, et j'ai remis *isse* à la place de *esse*. Je sais très-bien néanmoins que l'on trouve des exemples de *esse* avec l'accusatif; du reste c'est une extravagance, de rêver une liaison nécessaire entre *ubi esses* et la réponse *esse in Syriam*. Il n'y a pas le moindre rapport.

Mais sans qu'on en connaisse la source. Littéralement : « On ne cite aucun nom pour accréditer ce bruit, » *auctor erat nemo.* On ne l'attribue à aucun personnage connu.

Des gens qui ne manquent pas d'esprit. Voici en quoi consistait la plaisanterie. Selon la loi Cornelia, il était permis à un proconsul de rester dans sa province trente jours au delà de l'année de son gouvernement. Passé ce délai, il fallait qu'il fît place à son successeur. Or, le sénat avait donné à Cassius le proconsulat de Syrie; Dolabella, d'accord avec Antoine, cherchait à le lui enlever, comme Antoine essayait de s'emparer de la Gaule. Il le suivit donc de près, c'est-à-dire dans les premiers trente jours, et demanda ce qu'il n'aurait pu exiger qu'après une révolution d'un an et trente jours. C'est à quoi Cicéron fait plaisamment allusion. Prévost avait donc eu tort de traduire cela au grand sérieux.

LETTRE DCCXCI. Page 253. Il y a presque identité entre le commencement de cette lettre et celui de la précédente,

ce qui montre qu'elles ont été écrites dans la même disposition d'esprit, et presque en même temps. Trebonius, auquel elle est adressée, est celui des conjurés qui retint Antoine dans la rue, en s'entretenant avec lui de peur qu'il n'allât joindre César au sénat. Voulait-il ainsi l'empêcher de lui porter secours? voulait-il lui épargner le même sort? Cicéron paraît croire à cette dernière supposition.

Cette lettre est la dernière de celles que Cicéron écrivit à Trebonius. Il ne s'en est conservé en tout que trois. Trebonius s'était rendu dans son gouvernement d'Asie, qui comprenait l'Asie Mineure, la Mysie, la Phrygie, l'Éolie, l'Ionie, la Lydie, la Carie, la Lycie et Pergame. Dolabella, qui s'était laissé gagner par Antoine à prix d'or, vint en janvier 710, et fit semblant de n'avoir pour Trebonius que des sentimens d'amitié; mais, la nuit, il surprit Smyrne et fit égorger Trebonius dans sa maison, deux jours après lui avoir fait essuyer les plus cruels traitemens pour obtenir de lui la révélation du lieu où était son trésor.

Page 255. *L'infâme départ d'Antoine.* Cicéron, dans la troisième et la cinquième *Philippique*, s'explique sur les motifs qui lui font juger ce départ infâme. Il s'était échappé du sénat en pleine séance, sur la nouvelle qu'il reçut de la désertion de la légion Martia et de la quatrième. Il quitta Rome brusquement, et sans célébrer aucune des cérémonies religieuses qui accompagnent ordinairement le départ d'un chef pour l'armée. « Neque sacrificiis solemnibus factis neque votis nuncupatis, non profectus est, sed profugit paludatus. »

Pour d'autres affaires dont ils firent le rapport. Ces affaires, comparées à celles qui préoccupaient tous les esprits, étaient de bien peu d'importance. C'étaient, par exemple, la réparation de la voie Appienne, les monnaies, etc. *Voyez* le commencement de la septième *Philippique.*

Page 257. *Nous avons fait une grande perte en Servius.* C'est Servius Sulpicius, fils de Quintus. Il avait écrit une touchante lettre à Cicéron sur la mort de Tullie. C'était l'un des plus dignes citoyens de Rome, et de, plus, grand jurisconsulte et excellent homme d'état. Dans les circonstances présentes, il avait été d'avis contraire à Cicéron, en ce qu'il conseilla l'ambassade à Antoine. Dès-lors le sénat le pria de se charger de cette mission. Il fut l'un

des trois députés; mais il était fort malade quand il partit, et mourut en arrivant au camp d'Antoine, avant d'avoir pu remplir sa mission.

Page 257. *Il n'y aurait point de crimes ni de cruautés dont Antoine n'eût été capable.* A Brindes, quand trois des légions revenues de Macédoine refusèrent de le reconnaître pour leur chef, Antoine prouva bien ce dont il était capable en fait de cruauté. Il fit massacrer dans sa maison les centurions qu'il avait fait appeler chez lui, et Fulvie contempla d'un œil sec cette horrible boucherie.

LETTRE DCCXCII. Page 257. *Notre cher Brutus s'est acquis assurément beaucoup de gloire.* Il s'était assuré, au nom de la république, de la Grèce, de la Macédoine, de l'Illyrie, des légions et de la cavalerie. Un sénatus-consulte lui décernait des remercîmens. *Voyez*, à ce sujet, PLUTARQUE, APPIEN et la dixième *Philippique*.

Page 259. *Depuis l'entrée de la Grèce jusqu'en Égypte.* Parce que Cassius tenait cette partie de l'Orient sous l'empire des lois et de la république.

Claterna. Pline et Strabon nomment cette ville *Cliterna*. C'est aujourd'hui *Quaderna*, sur la rivière du même nom.

Forum Cornelium. On appelait aussi ce lieu *Forum Sullæ*, parce qu'il tirait son nom de L. Cornelius Sylla. C'est aujourd'hui *Imola*, nom qu'il a reçu, suivant Paul Diacre, de Clephis, roi des Lombards.

Regium. Et non pas *Rhegium*. C'est aujourd'hui Rezzo. On l'appelait aussi *Forum Regium*.

LETTRE DCCXCIII. Page 261. *Dans Aquinum et dans Fabrateria.* Toutes deux villes volsques du Latium, au sud de Rome.

Je ne me serais pas mis sur mes gardes, si vous ne m'aviez averti. Il n'y a pas de doute qu'il ne soit question ici des embûches d'Antoine. Sans s'expliquer complètement, Pétus aura averti Cicéron; à tout cela il aura mêlé le nom de Rufus, mais sans s'expliquer formellement, de manière à ce que Cicéron pût croire que ce Rufus intriguait aussi contre lui. On voit bien que cette lettre est la rectification d'une erreur, et que Rufus s'est

au contraire attiré la reconnaissance de Cicéron pour avoir donné un avertissement salutaire.

Page 263. *Que vous n'oubliiez l'art des petits soupers.* Toutes les lettres adressées à Pétus prouvent que c'était un homme de fort bonne compagnie, un bon vivant qui entendait à merveille la plaisanterie. Je ne puis donc concevoir la préoccupation de certains critiques qui s'évertuent à prouver que *ad cœnas itare*, ou *cœnulas facere*, est une allusion au meurtre d'Antoine projeté par Cicéron; et tout cela parce que, dans les lettres précédentes, il s'est écrié, en s'adressant à Trebonius, qu'il voudrait bien qu'on l'eût appelé au banquet des ides de mars. Le voilà qui ne pourra plus prononcer le mot *epulas*, et même *cœnas*, sans qu'un critique y trouve la trace d'un complot. Ajoutez à cela que Pétus, auquel est adressée cette lettre, n'avait pris part à aucun complot, mais à beaucoup de soupers.

J'en ai parlé à Spurinna. Ainsi que nous l'apprend Tacite, ce Spurinna était aruspice, et appartenait à la maison Vestricia. Ce fut lui qui avertit César de prendre garde aux ides de mars, et je serais tenté de croire qu'une indiscrétion, et non sa science, l'avait mis à même de faire cette observation. La plaisanterie est donc fort bonne ici; l'aruspice le plus renommé a prononcé sur les dangers que court la patrie, depuis que Pétus ne soupe plus.

Tandis que le Favonius nous fait sentir son souffle. C'est un vent de printemps qui règne ordinairement à la fin de février.

LETTRE DCCXCIV. Page 265. *C'est une preuve de votre zèle.* Plancus avait prévu qu'un exemplaire de sa lettre à Cicéron pouvait se perdre; il avait donc envoyé en double expédition et par deux occasions différentes, la lettre qui est la 786e de ce recueil.

Page 267. *Que si vous avez acquis des avantages distingués.* Il était parvenu au consulat. Cicéron dit qu'il doit tout cela à la fortune; et il aurait pu ajouter, que c'était à la faveur de César.

LETTRE DCCXCV. Page 269. C. Cassius, proconsul. Cassius prend le titre de proconsul, non qu'il eût été consul, mais parce qu'on lui avait donné ce titre avec le gouvernement de la Syrie. On sait que beaucoup de préteurs sont devenus immédiatement proconsuls. Au liv. I des *Lois*, ch. 20, Cicéron dit formellement: « Gellius, quum proconsul ex prætura in Græciam venisset. » Les exemples ne manquent pas. C'était César qui, projetant de faire

Le corrupteur dont il s'agit ici est Antoine, qui trouvait toujours dans les papiers de César tout ce qu'il voulait y voir.

LETTRE DCCC. Page 289. *Varisidius.* C'est la seule mention que nous ayons de ce chevalier romain, et peut-être son nom est-il altéré.

Digne de mon consulat et de votre attente. Il devait entrer en charge immédiatement après Hirtius et Pansa.

LETTRE DCCCI. Page 291. *Le zèle que j'ai mis à défendre votre dignité.* Dans la onzième *Philippique.* Pansa songeait à s'emparer pour lui-même de la province d'Asie; c'est pour ce motif que la mère de Cassius ne voulait pas que Cicéron haranguât le peuple. Elle craignait le ressentiment de Pansa.

LETTRE DCCCIII. Page 297. *Titus Munatius.* Manuce fait remarquer que ce n'est pas le frère de celui auquel écrit Cicéron, mais son parent éloigné; car ce Titus Munatius, frère de Plancus, était au camp d'Antoine.

Qui tient la place des consuls dans leur absence. En l'absence des consuls, le préteur de la ville gouvernait; en général, ce préteur était presque l'égal des consuls, et jouissait d'une considération à peu près pareille.

Sur l'avis des gardiens des poulets. Il y avait dans la traduction : *pullaires;* mais cette interprétation avait besoin elle-même d'une traduction. On voit que, du temps de Cicéron, la superstition n'avait pas encore cédé à la corruption, et qu'elles se mêlaient et s'unissaient fort bien.

Servilius. C'est le fils de Servilius Spurius, qui avait été consul avec César. Opiner le premier, était chez les Romains un grand honneur; c'était aussi un avantage, parce qu'on entraînait à son opinion beaucoup de sénateurs appelés *pedarii*, à raison de leur incapacité. Ils votaient *pede*, du pied, c'est-à-dire qu'ils passaient du côté de celui dont ils voulaient appuyer l'opinion.

Il avait l'air d'être en courroux contre Jupiter même. C'est-à-dire, qu'il était venu là d'un air farouche.

P. Titius. Alors tribun du peuple.

LETTRE DCCCIV. Page 303. *Si certaines gens n'avaient rien à se reprocher.* En supposant que la lettre ait été effectivement écrite avant la bataille de Modène, ces *certaines gens* étaient ceux qui défendaient la cause d'Antoine au sénat, tels que Calenus

Page 271. *Castulon.* Dans l'Espagne Tarragonaise.

Il ne faut pas que vous donniez. Je ne sais par qu'elle préoccupation Prévost avait dit : « Il ne faut pas craindre que vous donniez. » Je lis dans le latin : *ne moveare.*

Page 273. *Mais les consuls, etc.* Antoine et Dolabella. Cela ne peut se rapporter à Hirtius et à Pansa, qui n'avaient pris possession de leurs charges que deux mois avant la date de cette lettre. Asinius passe en revue tout ce qui est arrivé depuis les ides de mars. C'était déjà l'idée de Manuce, Ernesti l'a mal-à-propos combattue : il était impossible qu'Asinius reçût au milieu d'avril des lettres écrites après le commencement de janvier; il aura reçu des nouvelles par mer.

Page 275. *Dirai-je combien j'ai fait de difficultés pour livrer la trentième légion ?* On lit ordinairement *conciones,* au lieu de *contentiones,* ce qui signifierait : « Dirai-je combien j'ai fait de discours ? » sens absurde. J'ai donc suivi cette correction de Manuce.

Vous avez reçu mon ami au nombre des vôtres. Il s'agit de Cornelius Gallus, le poète qui fut préfet d'Égypte; c'est celui dont Virgile parle dans sa dixième églogue.

Ce qui serait le plus utile à la république. Car *satisfacere reipublicæ* ne signifie pas, se rendre agréable à la république, mais la servir, accomplir son devoir envers elle.

LETTRE DCCXCVII. Page 277. *C'est par la victoire et non par des compositions qu'on l'obtiendra d'eux.* Prévost avait fait un contre-sens manifeste, en traduisant *qu'ils doivent y parvenir.* La pensée de Cicéron est que tant qu'ils seront menaçans il faudra les vaincre, et qu'il n'y a lieu de les recevoir que s'ils montrent du repentir, s'ils se soumettent.

LETTRE DCCXCVIII. Page 281. *Les honneurs extraordinaires qu'il vous a décernés.* Le sénat avait décrété à Lepidus une statue dorée et des supplications.

Mais vous pourrez savoir cela par d'autres ou par lettres. J'ai rétabli le sens du latin, que Prévost avait entièrement méconnu.

LETTRE DCCXCIX. Page 285. *Plusieurs cités.* Ce mot est plus juste que celui de *villes,* qui jamais ne doit sortir de celui de *civitas,* excepté dans la basse latinité. *Civitas* est une nation, une province, un corps moral, une agglomération de maisons.

Les soldats appelés *evocati*, parce qu'on les appelait *nominatim*, ainsi que cela résulte d'un passage de César, étaient pour la plupart des vétérans. Dans la lettre 2 du livre VI, Antoine est appelé lui-même *præfectus evocatorum*. On attribue à P. Scipion l'institution de ces cohortes, dont le nombre fut augmenté dans les guerres civiles.

Page 309. *Forum Gallorum*. Ce lieu était situé sur la voie Émilienne, entre Modène et Bologne : on croit généralement que c'est le Castel Franco d'aujourd'hui.

Il n'avait fait paraître que sa cavalerie. S'il en faut croire Dion, la cavalerie d'Octave, par une défection inattendue, aurait passé à Antoine avant le combat, et, de la sorte, aurait encore augmenté la supériorité que lui donnait sa cavalerie mauresque.

Les douze cohortes en ordre de bataille. Dix de la légion Martia et deux prétoriennes. Ce qui portait la légion Martia à un si haut degré d'exaspération contre Antoine, c'est le souvenir de la perfidie avec laquelle il avait surpris et fait tuer à Brindes un grand nombre de ses chefs.

Page 311. *Je n'eus rien de mieux à faire que de me couvrir les épaules de mon bouclier*. Le latin dit seulement *scuto rejecto*. Il est possible que le sens donné par Prévost soit bon : aussi l'ai-je conservé ; mais il est possible aussi que cela signifie que Galba rejeta son bouclier en arrière pour faire voir aux siens qu'il ne craignait pas leurs traits, qu'il leur appartenait, et qu'il fallait le distinguer de ceux qui le poursuivaient.

Page 313. *Deux aigles et soixante enseignes*. Les enseignes n'étaient dans l'origine qu'une botte de foin que portait chaque compagnie, *manipulus fœni;* ce qui fit donner aux compagnies le nom de manipules. Dans la suite, on se servit d'un morceau de bois mis en travers au haut d'une pique, au dessus de laquelle on voyait une main, et au dessous plusieurs petites planches rondes où étaient les portraits des dieux. La république étant devenue opulente, les enseignes furent d'argent, et les questeurs avaient soin de les garder dans le trésor royal. Au temps de Marius, chaque légion eut pour enseigne une aigle d'or placée sur le haut d'une pique, et c'était dans la première compagnie qu'on la portait. Les autres compagnies avaient des enseignes particulières,

qui étaient des figures de loup, de minotaure. La cavalerie avait des étendards à peu près semblables à ceux d'aujourd'hui.

(PRÉVOST.)

LETTRE DCCCVIII. Page 313. *Fin d'avril* 710. Il paraît qu'il s'écoula une quinzaine de jours entre la précédente lettre et celle-ci : pour connaître le motif de cette lacune, il faut recourir à la quatorzième *Philippique*, à Appien et à Plutarque.

LETTRE DCCCIX. Page 317. *Ventidius ne m'échappera point.* Ventidius arrivait du Picenum avec trois légions qu'il amenait à Antoine. Il échappa toutefois à la poursuite de Decimus Brutus ; il réussit à se tirer d'Italie par des chemins détournés.

LETTRE DCCCX. Page 319. *J'ai reçu votre lettre aux fêtes de Bacchus.* Ces fêtes de Bacchus, appelées aussi *Libérales*, avaient lieu le 17 mars.

Votre fils me la remit. Il y avait contre-sens évident dans la traduction de Prévost, qui constituait le fils de Cornificius en état de mensonge : « Quoique votre fils prétende me l'avoir remise le 21. » D'ailleurs le chiffre n'est pas une date ; il indique le nombre de jours écoulés entre le moment où la lettre fut écrite et le moment où elle fut remise.

Mais elle a déplu au Minotaure. Les commentateurs se sont beaucoup exercés sur ce passage. Manuce voulait qu'on retranchât les noms de Calvisius et de Taurus comme n'étant que la glose de ce qui précède. Calvisius avait été nommé proconsul d'Afrique par César ; mais le sénat le remplaça par Cornificius. Il serait inutile de rechercher longuement pourquoi Calvisius et Taurus figurent ensemble comme composant le Minotaure. Ceux qui l'ont essayé y ont perdu leur peine.

Je n'ai pas cessé de harceler celui qui.... conservait sa province dans son absence. C'est encore de Calvisius qu'il s'agit.

Page 321. *Comme l'eussent fait de bons citoyens.* Il y avait un contre-sens dans la traduction, et ce contre-sens détruisait la plaisanterie de Cicéron, qui dit formellement que les vents étésiens sont de bons citoyens.

Ils me ramenèrent à Rhegium chez vos confrères de tribu. La loi Julia avait conservé aux habitans de Rhegium le droit de cité,

en les plaçant sous la tribu d'Atticus, dont il paraît que Cornificius était aussi.

Page 323. *Je reçois votre excuse par rapport à Sempronius.* Ceci se rapporte à ce qui a été dit dans la lettre 777.

Vous me recommandez mon cher Lucceius ! Græter, d'après l'avis de Manuce, a fait de ce qui suit une lettre séparée.

La perte de nos deux collègues. Hirtius et Pansa, qui tous deux étaient augures.

Cn. Minucius. Il était ou lieutenant de Cornificius, ou commandait dans un pays voisin.

LETTRE DCCCXI. Page 325. *Au camp de Dertona.* Brutus s'était avancé de Modène à Tortone, non loin de l'embouchure du Tanarus dans le Pô, entre Plaisance et Gênes.

Ventidius.... est arrivé aux Gués. C'est bien la traduction de *ad Vada.* Il faut sous-entendre *Sabatia* ou *Sabatorum ;* donc ces Gués étaient près de Sabata, ville maritime, peu éloignée de la moderne Savone.

LETTRE DCCCXIII. Page 331. *Et qui contiennent les noms de ceux qu'il devait envoyer à Asinius, etc.* C'étaient des notes interceptées, comme cela arrive souvent dans les guerres.

Sur la frontière des Statiellensiens. Peuple de Ligurie, dont la capitale s'appelait *Aquæ Statiellæ.*

LETTRE DCCCXIV. Page 333. *Je ne sais si l'on a eu égard à ma recommandation.* Prévost n'avait pas traduit les mots *si forte mei obtemperare mihi voluerint.* Littéralement : « Si toutefois les miens ont bien voulu m'obéir. » La famille de Cassius n'était pas favorable à Cicéron : elle tenait à Antoine et à Lepidus.

Depuis l'horrible meurtre de Trebonius. On se rappelle que Dolabella le fit d'abord torturer pour en obtenir la révélation du lieu où était le trésor public; qu'ensuite il lui fit couper la tête. Elle fut promenée au bout d'une pique : le corps fut jeté à la mer.

Page 336. *Fasse le ciel que nous soyons heureux dans nos sacrifices pour la république !* Je ne sais comment on a pu rêver que cela signifiait : « Fasse le ciel que mes services répondent toujours à mes intentions ! » Cassius se souhaite autant de bonheur, de succès pour la réussite, qu'il se donne de peine pour y réussir. Cette dernière phrase doit être traduite au pluriel ; il est évident qu'il s'agit d'efforts communs.

LETTRE DCCCXV. Page 339. *Je me suis arrêté dans le pays des Allobroges.* Ce pays était alors une partie du gouvernement de Lepidus, dont les troupes étaient en général fort mal disposées à l'égard des meurtriers de César et de leurs adhérens.

Si la dixième légion des vétérans. C'était celle pour laquelle Jules César témoigna tant de prédilection pendant la guerre des Gaules.

Latérensis. M. Juventius Latérensis était lieutenant de Lepidus, comme Furnius l'était de Plancus. La négociation dont il s'agit ici tourna fort mal.

LETTRE DCCCXVI. Page 341. *Après avoir écrit cette lettre.* C'est ce qui démontre qu'elle n'est que le *post-scriptum* de l'autre, et que toutes deux sont parties en même temps. Il se peut que Plancus, ayant écrit la première depuis plusieurs jours, n'ait pas eu d'occasion pour la faire partir, et qu'ensuite il ait ajouté les nouvelles plus récentes. Il se pourrait aussi, comme le remarque judicieusement Schütz, que la lettre qu'il complette en ce moment fût parmi celles que nous n'avons plus.

D'autant plus nécessaire, qu'Antoine est surtout fort par sa cavalerie. J'ai rétabli le sens de l'original tout-à-fait méconnu par Prévost, qui s'était jeté dans une suite de périphrases inextricables, et avait fait dix enseignes de ces dix déserteurs.

Page 343. *Lucius.* Le frère d'Antoine, et plus jeune que lui.

Avec quatre légions bien disposées. Prévost avait omis cette dernière circonstance que la lettre exprime par *expeditis*, et qui veut dire qu'elles sont alertes, disposées à tout; que rien n'entrave leur marche.

Ma crainte n'est pas que Brutus manque de courage ni d'habileté. En latin, il y a : « Nec consilium nec animum defuturum; » et la pensée est que Brutus est assez habile pour se déterminer au bon parti, assez courageux pour le suivre. C'était donc méconnaître le sens, que de traduire ici *consilium* par prudence, qui implique toujours une idée de timidité.

TABLE

DES MATIÈRES.

Lettres.		Pages.
713.	Cicéron à Trebonius...	3
714.	Brutus et Cassius, préteurs, à M. Antoine, consul.....	5
715.	Trebonius à Cicéron...	9
716.	Cicéron à Matius.....	13
717.	Matius à Cicéron.....	21
718.	Cicéron à Atticus.....	27
719.	Au même.....	31
720.	Au même.....	33
	Hirtius à Cicéron.....	33
721.	Cicéron à Atticus.....	37
722	Au même.....	37
723.	Au même.....	41
724.	Au même.....	43
725.	Au même.....	47
726.	Au même.....	49
727.	Au même.....	51
728.	Au même.....	51
729	Au même.....	55
730.	Au même.....	59
731.	Au même.....	61
732.	Au même.....	63
733.	Au même.....	67
734.	Au même.....	69
735.	Au même.....	71
736.	Au même.....	71
737.	Au même.....	73
	Cicéron au consul Dolabella.....	75
738.	Cicéron à Atticus.....	77
	Cicéron à Gn. Plancus.	77
	Cicéron à Capiton....	81
	Cicéron à C. Cupiennius.....	85
739.	Cicéron à Atticus.....	87
740.	Cicéron à Atticus.....	87
741.	Au même.....	93
742.	Au même.....	93
743.	Au même.....	95
744.	Cicéron à Oppius.....	99
745.	Cicéron à Atticus.....	103
746.	Au même.....	107
747.	Au même.....	113
748.	Au même.....	117
749.	Cicéron à Plancus, préteur désigné.....	123
750.	Au même.....	125
751.	Cicéron à Capiton.....	127
752.	Cicéron à Atticus.....	129
753.	Cicéron à Trebatius...	133
754.	Au même.....	137
755.	Brutus et Cassius, préteurs, à Antoine, consul.....	139
756.	Cicéron à Atticus.....	143
757.	Au même.....	147
758.	Cicéron à Plancus.....	155
759.	D. Brutus, imp., consul désigné, à Cicéron..	159
760.	Cicéron à Cassius.....	159
761.	Au même.....	165
762.	Cicéron à P. Cornificius.	167
763.	Cicéron à Plancus.....	171
764.	Cicéron à Atticus.....	173
765.	Au même.....	179
766.	Au même.....	181
767.	Au même.....	183
768.	Au même.....	191
769.	Au même.....	193
770.	Au même.....	193
771.	Au même.....	195

Lettres. Pages.
772. Cicéron à Atticus..... 197
773. Au même..... 201
774. Cicéron à D. Brutus, imp., consul désigné. 209
775. Au même..... 211
776. Au même..... 213
777. Cicéron à Cornificius... 217
778. Quintus Cicéron à son cher Tiron..... 219
779. Cicéron le fils, à son cher Tiron..... 221
780. Cicéron le fils à Tiron.. 227
781. Cicéron à Cornificius... 229
782. Au même..... 231
783. Au même..... 233
784. Cicéron à D. Brutus, imp., consul désigné. 233
785. Cicéron au même..... 237
786. Plancus à Cicéron..... 237
787. Cicéron à Cornificius.. 243
788. Cicéron à D. Brutus, imp., consul désigné. 245
789. Cicéron à Plancus..... 247
790. Cicéron à Cassius..... 251
791. Cicéron à Trebonius... 253
792. Cicéron à Cassius..... 257
793. Cicéron à Pétus..... 261
794. Cicéron à Plancus.... 265
795. C. Cassius, proconsul, à Cicéron..... 269
796. C. Asinius Pollion à Cicéron..... 271
797. Cicéron à Plancus..... 277
798. Cicéron à Lepidus.... 281
799. Plancus, imp. et consul désigné, aux consuls, aux préteurs, aux tribuns du peuple, au sénat et au peuple romain..... 283
800. Plancus à Cicéron..... 289
801. Cicéron à C. Cassius... 291
802. Cicéron à Plancus..... 293
803. Au même..... 295
804. Cicéron à Q. Cornificius. 301
805. Au même..... 303
806 Cicéron à C. Cassius.. 307
807. Galba à Cicéron..... 309
808. Plancus à Cicéron..... 313
809. D. Brutus à M. Cicéron 317
810. Cicéron à Cornificius.. 319
811. D. Brutus à M. Cicéron 325
812. Cicéron à Plancus..... 329
813. Brutus, imp., consul désigné, à Cicéron.... 329
814. Cassius, proconsul, à Cicéron..... 331
815. Plancus à Cicéron..... 337
816. Au même..... 341
Notes..... 344

FIN DU TOME VINGT-CINQUIÈME.